3 1761 07589082 2

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesociale03coli

SCIENCE SOCIALE

291 P

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cᵉ, rue Jacob, 56.

COLINS

SCIENCE SOCIALE

ADSIT MENS POPULIS!

TOME TROISIÈME.

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

BESTEL ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE LA BOURSE, 7.

1857

Droit de traduction et de reproduction réservé.

H
33
C685
t.3

SCIENCE SOCIALE.

SUITE DU § Ier, ET DE LA PREMIÈRE OBJECTION.

La fin du premier volume de M. Blanqui traite longuement : des ministères de Sully et de Colbert, comparativement considérés. Le premier protecteur exclusif de l'agriculture, de la rusticité ; le second protecteur spécial de l'industrie, du commerce, de l'urbanité. M. Blanqui reconnaît à ces deux ministres : du génie, de la probité ; mais, il préfère Colbert, tout en le condamnant d'avoir, malgré lui, dit-il, donné trop de protection au système mercantile ou de prohibition.

Avant, de discuter ces différentes critiques ; disons d'abord : que, personne moins que nous ne respecte les grands hommes, dans les torts qu'ils peuvent avoir eu. Mais, nous disons : que, pour les critiquer justement, il faut se placer au-dessus d'eux ; monter sur

leurs épaules; et, prouver qu'on le mérite. Sinon : ce n'est plus connaissance de sa propre valeur; ce n'est plus orgueil; mais, vanité.

Lorsqu'une discussion, sur des points qui intéressent le bonheur général, dure des siècles sans obtenir de solution ; il est certain : que, chaque parti a raison, sous un certain point de vue; et, que dans l'état respectif des choses, leur conciliation est impossible. Si, alors, une solution devient nécessaire à l'existence de la société; la conciliation des partis ne peut avoir lieu : que, par une révolution sociale. Nous allons voir : que, tel est le cas : pour la protection exclusive de l'agriculture; pour la protection spéciale de l'industrie et du commerce, système mercantile ou des prohibitions ; etc.,

Pendant, toute la période d'ignorance primitive, il n'y a de possible que deux espèces de droit : le droit divin; et, le droit des majorités; l'un, est la compression de l'examen; l'autre, en est la liberté.

La compression de l'examen nécessite : les entraves aux communications ; une *force centrale* immense, source *alors* nécessaire de la puissance militaire; et, une grande simplicité de mœurs, qui *alors* (nous disons *alors* ne l'oublions pas), ne peut exister : qu'en l'absence du luxe ; et, par conséquent des développements de l'industrie ; qu'en l'absence du commerce, en dehors duquel : tout développement d'industrie est impossible.

La liberté d'examen, est la suite nécessaire : de la liberté des communications ; ou, de l'impossibilité de les empêcher.

La liberté des communications, est la suite nécessaire : de la protection de l'industrie. Car, quand l'industrie est protégée, si les prohibitions gênent le commerce, la contrebande produit les communications; ou, l'industrie périt.

Maintenant, des embarras sociaux immenses vont s'élever. La liberté des communications, le développement de l'industrie, amène, nécessairement, au sein de l'ignorance primitive, la domination du capital. Car, alors : la domination de l'intelligence en dehors de la vérité, basée sur la domination du sol, est devenue impossible en présence de l'examen ; et, la domination de l'intelligence, basée sur la vérité, n'est pas encore possible. Ici, nous ne considérerons la domination du capital ; que, dans ses conséquences matérielles ; sans nous occuper : du scepticisme, qu'il amène nécessairement.

La domination du capital, rend maîtresse universelle de l'industrie, la nation qui a le plus fort capital. Et, la nation qui opprimera davantage le travailleur ; la nation qui pourra *produire à meilleur* marché ; aura le plus fort capital. Il s'ensuit : qu'au bout d'un certain temps, les travailleurs des autres nations par impossibilité d'avoir du travail, deviendront s'il est possible, plus malheureux que la nation qui a le plus fort capital ; et, qui n'a pu l'avoir : que, par le malheur de ses propres travailleurs. Ici, nous ne sommes pas inventeurs ; nous ne faisons que répéter les leçons : que, M. Blanqui fait lui-même, au Conservatoire des arts et métiers.

Nous pourrions, ici, donner mille exemples : des supplices que l'on fait subir aux malheureux prolétaires. Celui que nous allons donner est le premier, qui nous tombe sous la main ; et, il est loin d'être le plus atroce. Si, l'on osait nous interpeller, à cet égard, nous en donnerions d'autres.

— « L'*Athenæum,* dit la *Réforme* du 3 décembre 1843, donnait dernièrement, sur la condition des enfants pauvres en Angleterre, des détails qu'on ne pourra lire sans frissonner. Ces détails, empruntés à un rapport de la *commission du travail des enfants dans les manufactures,* ont un caractère d'authenticité tout à fait irrécusable, et il faut bien y croire en dépit de l'horreur qu'ils inspirent. Après avoir parlé des duretés sans nombre qu'ont à souffrir les enfants employés chez les modistes et les couturières de Londres, le rapporteur s'exprime ainsi :

« Des marchands de modes de Londres passons aux fabricants de lacets de Nottingham.

« La fabrication des lacets est un procédé mécanique qui demande l'attention la plus constante et la plus soutenue. La plus grande partie des métiers sont encore aujourd'hui mis en mouvement par la main. En 1835, la valeur de la fabrication s'est élevée à 2,212,000 livres sterling ; et la quantité énorme que représente un tel produit a dû s'accroître encore, depuis qu'un machinisme plus parfait a permis d'*abaisser beaucoup* le prix de la vente. Chaque métier fait tourner environ dix-huit cents bobines, et il est à peine croyable de dire qu'on emploie à ces métiers des enfants de trois à quatre ans qui travaillent avec leurs mères douze et même quatorze heures par jour.

« Or, pour obtenir de ces pauvres petits êtres une tranquillité qui n'est pas de leur âge, on leur administre une certaine mixture ajoutée à la liqueur de Godfrey (Godfrey's cordial). Un apothicaire de Nottingham a déclaré au coroner qu'il en avait délivré lui seul plus de *treize cents* potions dans une année. Non-seulement cette mixture est du *laudanum,* c'est-à-dire de l'opium dissous et suspendu d'une façon particulière, mais encore le chimiste ajoutait qu'il était obligé d'employer du laudanum d'une bien plus grande force que la pharmacopée anglaise ne l'indique, et de préparer en outre le cordial beaucoup plus énergique que celui qu'on vend à Londres, autrement *ses pratiques se seraient plaintes.*

« Voici maintenant comment l'empoisonnement procède. Il doit commencer le plus tôt possible après la naissance. La mère débute par le sirop de rhubarbe et de laudanum mêlés ensemble; puis elle passe au cordial de Godfrey pur, et ensuite au laudanum pur, à mesure que les effets

paraissent diminuer par l'habitude. Une demi-cuillerée à thé du mélange est d'abord donnée à l'enfant, une cuillerée à thé de cordial succède, et finalement on arrive à *quinze ou vingt gouttes* de laudanum à la fois. Quand l'enfant est suffisamment accablé, il tombe immobile, stupide sur les genoux de sa mère, qu'il n'empêche alors par aucun mouvement de poursuivre le dévidage des bobines. Le résultat d'un pareil régime ne tarde pas à apparaître. Les petites victimes deviennent pâles, blêmes ; leur face présente un caractère d'émaciation tout à fait particulier, et la destruction marche assez rapidement pour qu'en *deux ans* la mort puisse saisir le plus grand nombre.

« En lisant cet effroyable exposé, continue le journal de l'infanticide industriel, le premier besoin qu'éprouve notre âme soulevée, c'est de nier; le second, c'est de maudire. Comment des mères ont-elles pu concevoir un si infâme sacrifice, des chimistes s'en faire les instruments, des négociants en profiter? Qu'y a-t-il de plus accusateur pour une époque et pour un peuple, de cette misère des uns ou de cette cupidité des autres? La mère tue son enfant pour vivre, la malheureuse ; si elle le soignait, s'il vivait, ces soins, cette vie lui prendraient du temps, à elle, et elle mourrait de faim sans doute, car sa journée ne serait pas assez longue! Horreur! etc., etc. »

— Toutes ces déclamations sont fort belles ; mais, un remède vaudrait mieux... peut-être. Que le gouvernement empêche ces atrocités, et le capital passera à une autre nation; puis celle qui aura été humaine mourra de faim. Sous le régime bourgeois, le peuple doit mourir de faim ; ou, vivre d'assassinats et d'empoisonnements. Si, les journalistes, au lieu de faire de la sensiblerie sur le malheur des masses, non-seulement reconnaissaient : que, le gouvernement bourgeois, aussi bien républicain que monarchique, en est la source nécessaire ; et, qu'ils engageassent à rechercher l'organisation rationnelle, qui doit remplacer l'infâme organisation bourgeoise ; ils feraient beaucoup mieux.

De la nécessité, d'empêcher la nation qui a le plus

gros capital, comme étant la plus inhumaine, de venir faire concurrence et annihiler l'industrie des autres nations ; naissent : les prohibitions ; les guerres de douanes ; et l'impossibilité de pacification. Ce sont des brochets dans un étang ; il faut : que, le plus gros, mange le plus petit. C'est juste : ils sont sous la domination de l'organisme ; il faut que l'organisme triomphe.

Voyons, maintenant, en quoi chaque parti, dont l'un est représenté par Sully, et l'autre par Colbert, peut avoir tort ou raison.

Le système de droit divin, nobiliaire ou militaire, prêche : la simplicité des mœurs, la rusticité, l'absence de luxe, la suffisance du fer, la superfluité de l'or. C'est très-bien ! Mais, après avoir vaincu les peuples riches, industrieux, le vainqueur finit : par se trouver vaincu par les richesses, et devient bourgeois. Vouloir empêcher de jouir : de ce que l'on a, de ce dont on a connu le besoin, est impossible ; y prétendre, est utopique ; et, vouloir empêcher d'abuser *socialement* des richesses ; ne peut appartenir : à l'époque d'ignorance primitive.

Ce n'est pas tout : l'empirisme seul inspire les Sully, qui auraient tort pour l'*époque absolue,* sous laquelle tout le monde calcule *en théorie;* et, qui n'ont raison : que, pour leur époque *relative,* que personne ne reconnaît *en théorie;* tandis, que tous les sophismes protégent les Colbert, qui auraient raison pour l'époque *absolue*, dans laquelle tous les sophistes se croient ; *et, qui n'ont tort :* que, pour leur époque *relative;* ce qu'alors personne n'aperçoit.

Arrivons : aux partisans des prohibitions ; et, aux partisans du commerce libre.

Les premiers ont raison, pour leur époque relative; ont raison en pratique ; quoiqu'ils aient tort, en théorie absolue, qui n'est qu'une fausse théorie : quand on l'applique à l'époque relative. Aussi, voyons-nous le système prohibitif se soutenir : malgré tous les économistes de bonne foi ; qui, comme M. Blanqui : n'ont pas distingué l'époque absolue, de l'époque relative. Qu'arrive-t-il de là? Que, nous verrons souvent M. Blanqui : chanceler, transiger avec ses principes ; et, chercher des échappatoires, pour colorer son acquiescement au régime prohibitif ou protecteur : qui est le même sous deux noms différents. Il est bon de remarquer : que, pendant toute l'époque d'ignorance primitive, ceux qui raisonnent le mieux en théorie, sont ceux qui ont les plus mauvais résultats en pratique; et, *vice versa*. Faut-il en conclure : qu'une bonne théorie diffère jamais de la pratique. Nullement. Une bonne théorie n'est bonne : que, lorsque son application ne rencontre aucun obstacle. Quiconque veut appliquer, en époque relative, une théorie seulement bonne en époque absolue, est un utopiste; et non un véritable théoricien. M. Blanqui est un utopiste.

Ce que nous venons de dire, des partisans du système de prohibition, démontre : que, les partisans du système de liberté ont raison, pour l'époque absolue; et tort, pour l'époque relative.

Il devrait être inutile de dire, l'ayant déjà énoncé,

ailleurs : que, par époque absolue nous entendons : celle, où l'humanité se trouve soumise à la règle rationnellement incontestable ; et, par époque relative, celle, où l'humanité se trouve encore soumise à des règles contestées. L'époque absolue est impossible, nous dira-t-on. Laissons cette question, elle est théorique. Nous ne sommes encore que dans les faits, tâchons d'y rester. Ici, il nous suffit de répéter : que, possible ou non en théorie, l'époque absolue n'existera jamais pratiquement : que, si elle devient tellement nécessaire : que, l'humanité doive l'établir ; ou, périr.

La liberté du commerce, avons-nous dit, est la prédominance du capital ; pour aussi longtemps : que, le capital n'est pas, lui-même, soumis à l'intelligence. Et, la prédominance du capital, entre les nations, ne peut s'acquérir et se maintenir : que, par l'oppression des travailleurs de sa propre nation. Alors, les travailleurs des autres nations doivent tomber : dans toutes les horreurs du paupérisme. Tout ce que nous avançons, sont des faits avoués, *en détail :* par tous les économistes ; et, par M. Blanqui lui-même.

Maintenant que faire ?

Ou, ramener l'humanité au régime nobiliaire pur, à la barbarie ; c'est-à-dire empêcher la liberté du commerce et détruire l'industrie : ce qui ne peut avoir qu'une existence momentanée ;

Ou, établir le nouvel ordre social, qui concilie le développement de l'industrie, du commerce, du luxe, de l'urbanité, avec tout ce que peut exiger la justice, l'humanité ; ou, voir périr l'humanité.

Allons! MM. les académiciens des sciences morales et politiques, choisissez; ou, si vous connaissez une autre alternative, veuillez descendre de vos trônes; et, en faire part aux malheureux.

Mais, diront ces Messieurs; venez, vous-même, nous indiquer le nouvel ordre social.

Patience! Messieurs; vous avez la fièvre, la frénésie même; vous siégez à Charenton; vous êtes incapables d'écouter. Quand, vous vous serez saignés mutuellement; quand, vous aurez des oreilles pour entendre; ce sera seulement alors : qu'il sera prudent de vous parler. Quel homme de bon sens voudrait crier, au milieu des habitants de Bedlam rendus libres : qu'ils sont des fous? Il serait écorché.

Revenons à M. Blanqui, par Colbert.

— « Un autre édit de juin 1662, dit M. Blanqui, veut qu'il soit fondé un hôpital en chaque ville et bourg du royaume pour les *pauvres*, malades, mendiants et orphelins, qui y seront instruits aux métiers dont ils pourront se rendre capables. Des primes d'encouragement sont accordées aux compagnons qui épouseront des orphelines de l'hospice de la miséricorde : le roi veut dans ce cas qu'on leur accorde la maîtrise sans frais. »

— Colbert avait donc prévu : que, le développement de l'industrie allait développer le paupérisme? Le germe de la rénovation sociale, est dans cet édit : qui distingue les pauvres des mendiants. Sait-on : quelle serait, actuellement, la population de ces hôpitaux qui renfermeraient tous les prolétaires? De 25 à 30 millions d'habitants pour la France. C'est-à-dire : que, bientôt l'univers deviendrait un hôpital, dont les riches seraient probablement les hospitaliers.

On a souvent dit : que, c'étaient les dépenses de Louis XIV et les débauches de Louis XV, qui ont conduit Louis XVI à l'échafaud. C'est une erreur : la cause *prochaine* de la révolution française a été Colbert : qui a fait prédominer le capital. Mais, la cause *réelle*, est le développement de l'intelligence, rendu incompressible par la presse. L'industrie devait se développer. Si, Colbert n'en eût été la cause ; c'eût été un autre.

Nous venons de dire : que, s'il fallait mettre à l'hôpital de 1662 ceux qui, a présent, auraient droit d'y être admis ; il s'y trouverait une population de plus de 25 millions d'habitants. M. Blanqui partage cet avis ; car, il avoue souvent : que, le paupérisme a beaucoup augmenté depuis Louis XIV. Et, il cite le passage suivant du maréchal de Vauban, comme partant d'une voix généreuse, qui ose prendre la défense du peuple.

— « Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, dit le maréchal de Vauban, j'ai fort bien remarqué que dans ces derniers temps près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement (1) ; que des neuf autres parties il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'elles-mêmes sont réduites, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que des quatre autres parties qui restent, trois sont *fort malaisées* et embarrassées de dettes et de procès ; et que dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles, et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise. »

(1) Aujourd'hui il y en a 4 millions.

— Voilà, où, le développement de l'industrie, avait déjà conduit la France, à l'époque de Vauban. Voici, l'état actuel démontré par Pierre Leroux dans sa *Ploutocratie*. Les calculs sont établis sur documents *officiels ;* et, qu'il est impossible de contester.

PYRAMIDE SOCIALE.

Familles propriétaires.

Grands propriétaires.	46,000
Moyens propriétaires.	150,000
Tres-petits propriétaires	830,000
	1,026,000

Familles prolétaires.

Ayant le logement assuré (1).	3,600,000
Ayant à gagner même leur logement par le salaire.	800,000
Indigents.	800.000
Mendiants.	800,000
	6,000,000
A cinq individus par famille : prolétaires. . . .	30,000,000

— Croire qu'un pareil état de choses puisse persister et même empirer, en présence de l'incompressibilité de l'examen, est une foi : digne des Petites-Maisons.

Plus loin, M. Blanqui, cite un passage de Vauban, qui demande : l'*abolition des impôts indirects*. Ce grand homme avait compris :. que, ces impôts sont incompatibles avec la liberté du travail. Mais, ici Vauban était aussi un *utopiste*. L'abolition des impôts indirects

(1) Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : là-dessus trois cent cinquante mille maisons n'ont qu'une ouverture , c'est-à-dire pas de fenêtres ; et près de deux millions n'ont qu'une fenêtre. (Rapport du ministre des finances en 1830.)

ne peut se réaliser : que, sous le régime de liberté absolue, seule liberté réelle.

M. Blanqui attribue les malheurs du peuple aux dépenses de Louis XIV, qui gaspillait ce que produisait le développement de l'industrie. M. Blanqui oublie : qu'il dit en plusieurs endroits : que le malheur des prolétaires augmente en raison de la richesse des nations. Si donc, Louis XIV n'eût pas dépensé : les capitalistes eussent seulement été plus riches; et, les travailleurs plus pauvres.

Mais, laissons de côté la cause; et, prenons l'aveu de M. Blanqui.

— « La France, dit-il, était devenue un immense atelier, d'où nous voyons déjà *poindre* les questions de *paupérisme*, malgré le peu de développement des machines et les obstacles opposés à l'encombrement de l'industrie par le système des corporations. »

— Ainsi, M. Blanqui avoue : que, les machines ne sont point la cause du paupérisme. Cela est vrai ; c'est la domination du capital. Mais, *sous cette domination*, les machines y contribuent immensément : car, elles ne sont que le développement de cette puissance. Le paupérisme est l'ensemble des pauvres *libres*, libres de mourir de faim. Sous la domination du sol, le paupérisme ne peut exister; et, quand il y apparaît; c'est, que déjà le capital a pris l'empire : sur la religion dominante.

M. Blanqui termine ce chapitre, par l'admiration du passage suivant de Boisguilbert; qui, dit-il en le citant, est remarquable.

— « Bien que la magnificence et l'abondance soient extrêmes en France, comme ce n'est qu'en quelques particuliers, et que *la plus grande partie est dans la dernière indigence,* cela ne peut compenser la perte que fait l'État pour le plus grand nombre. »

— Et, M. Blanqui convient : qu'alors, le paupérisme ne faisait que poindre. Le système bourgeois, qui a porté le mal à un point où il n'était jamais arrivé, est donc essentiellement mauvais.

A propos du système mercantile ou prohibitif, M. Blanqui nous dit :

— « Tous les fabricants intéressés à l'élévation du prix des marchandises devinrent, dès ce moment, ses auxiliaires, et prirent avec ardeur la défense d'un système qui leur assurait d'immenses bénéfices. En même temps le fisc avait sa part des droits auxquels étaient assujettis les articles importés; et cette alliance contribua encore à fortifier le préjugé public. Personne n'aurait osé désavouer un expédient assez heureux pour enrichir tout à la fois les propriétaires et l'État. »

— Et plus loin il ajoute :

— « La contagion avait gagné tous les peuples, et *les guerres de douanes n'ont cessé d'affliger le monde depuis cette époque.* »

— Comment M. Blanqui, et tous les faux théoriciens de son parti, qui veulent appliquer, à une époque relative, ce qui ne peut être appliqué qu'à l'époque absolue, ne s'aperçoivent-ils pas : que, du moment que tous les gouvernements du monde sont unanimes, pour s'entêter sur une mesure repoussée par une théorie ; c'est, que cette théorie est fausse, utopique, inapplicable dans l'état des choses. Les douanes ne peu-

vent être abolies : que, par l'anéantissement des nationalités.

Toutes les prédications pour l'abolition des douanes, la liberté du commerce, etc., sont du pur bavardage; qui, cependant, pourra conduire aux chaires et aux académies. En attendant, les douanes s'abolissent, de *fait*, par la contrebande; et, malgré tous les obstacles que LES gouvernements lui opposent; et, avec raison, tant qu'il y a DES gouvernements; le monde va bientôt devenir : un seul et même champ de paupérisme; où, le riche, à chaque instant, se verra à la veille d'être égorgé : par cela seul qu'il est riche.

Voici, maintenant, un aveu bien remarquable, dans la bouche de M. Blanqui. Écoutons-le, d'abord; ensuite, nous en tirerons les conclusions.

— « Une autre conséquence fâcheuse du système mercantile ou restrictif, ce fut, dit M. Blanqui, l'ASSERVISSEMENT DES TRAVAILLEURS AUX CAPITALISTES, ET L'ACCROISSEMENT DE LA MISÈRE INDIVIDUELLE EN PRÉSENCE DE LA RICHESSE GENERALE. Ce terrible contraste n'a cessé d'effrayer depuis lors les sociétés modernes. »

— Ainsi, quelle qu'en soit la cause, le fait est : que, le travail est asservi au capital; et, que la misère individuelle s'accroît : en raison de l'augmentation de la richesse générale (1).

(1) Il y a trois règnes possibles, et seuls possibles : celui d'une hypothèse fondamentale, socialement tenue pour vérité; c'est le règne du *droit divin*. Il devient sans valeur, en présence de l'examen. Celui de la vérité incontestablement démontrée, vis-à-vis de tous et de chacun : c'est le règne *rationnel* ou *scientifique*. Il est impossible, en présence de l'ignorance primitive qui dure encore. Celui de l'absence de toute vérité, so-

Maintenant quelle est la cause ?

Ce ne peut être, de l'aveu de M. Blanqui : que, la domination du capital sur le travail ; ou, que les douanes.

Eh bien : abolissez les douanes, sans anéantir les nationalités ; et, la nation qui opprimera le plus ses prolétaires ruinera les autres nations (1).

M. Blanqui nous apprend : que, M. Huskisson a prêché l'abolition générale des douanes. M. Blanqui n'a pas remarqué : que, M. Huskisson, en sa qualité d'aristocrate et de patriote anglais, avait parfaitement raison. L'Angleterre, par l'exploitation de ses prolétaires, est devenue maîtresse du plus fort capital du monde, qui lui a donné 150 millions d'esclaves dans l'Inde ; et, l'Angleterre augmente continuellement son capital, tout en augmentant la misère des peuples. Abolissez les douanes ! et, le monde entier devient l'esclave de l'Angleterre ; jusqu'à ce qu'une anarchie, universelle, vienne tout remettre dans le chaos.

— « Toutes les nations, continue M. Blanqui, sont obligées désormais de se replier sur elles-mêmes et de chercher un asile dans le commerce intérieur, après avoir épuisé toutes les ruses des traités et subi toutes les représailles des tarifs. Qu'a-t-on recueilli sur le champ de bataille pour trophée de victoire ? Le paupérisme, les guerres de douanes, les crises

cialement tenue pour telle ; c'est le règne de la *force brutale*. Sous ce règne, *la richesse des forts doit augmenter, proportionnellement à la misère des faibles*. Ces messieurs donnent à la *richesse des forts*, le nom de *richesse générale*. C'est la mise en pratique de la théorie d'Aristote : que les faibles, les esclaves, ne sont que des choses.

(1) Voyez à cet égard notre *Économie politique, source des révolutions et des utopies prétendues socialistes*.

commerciales et la cherté de tous les produits que la Providence avait semés pour ainsi dire sur nos pas. Et cependant le système mercantile a survécu au concert de malédictions dont il a été accablé par les *économistes* du dix-huitième siècle; il règne encore de nos jours dans les conseils des gouvernements, et il maintient, sous le masque d'un patriotisme intéressé, tous les monopoles dont l'Europe souffre et se plaint. »

— Il est bien singulier : que, MM. les économistes ; qui, de leur vie, n'ont étudié l'ordre social; qui, ne se sont occupés que de la richesse, et encore très-imparfaitement ; veuillent savoir mieux gouverner, que ceux qui sont à la tête des gouvernements; et, qu'ils puissent croire : que, les gouvernants soient assez sots, pour ne pas vouloir comprendre : ce qui pourrait les soustraire aux dangers des révolutions ; qui, continuellement menacent : et leur fortune; et leur vie ! !

M. Blanqui chante ensuite : les bienfaits de la contrebande ; et, l'utilité sociale des contrebandiers. Il cite les vers de Béranger :

« Château, maison, cabane,
Nous sont ouverts partout;
Si la loi nous condamne,
Le peuple nous absout. »

— C'est, que l'empirisme dit au peuple : que, l'abolition des douanes est l'anéantissement du despotisme. Mais, ce peuple ne sait pas : que, l'abolition des douanes, avant l'anéantissement des nationalités ; n'est, que la généralisation de l'anarchie.

Et, nous aussi, nous louons les contrebandiers. Mais, c'est parce qu'ils amènent l'anarchie. L'anarchie

seule, peut ouvrir les yeux et les oreilles, à MM. de l'Institut ; et, à d'autres encore.

— « Les vices du système mercantile, dit M. Blanqui, ont été signalés avec la dernière évidence par les écrivains de l'école *économiste*. et réfutés sans réplique par Adam Smith, par J.-B. Say; et par les auteurs les plus renommés. Ce système ne se soutient plus aujourd'hui que par les difficultés dont sa longue existence a été l'origine. Aucun homme éclairé ne croit plus en Europe aux merveilles de la balance du commerce. »

— Nous allons attaquer M. Blanqui : soit, sur son raisonnement ; soit, sur sa bonne foi. Il assimile le système mercantile ou prohibitif, à la balance du commerce. Ces deux systèmes n'ont rien de commun. En fait de douanes, il ne s'agit : ni de balance, ni d'accaparement de numéraire ; il s'agit : de ne pas laisser ruiner les fabricants ; et, par suite les travailleurs. Il n'y a plus, en Europe, que les sots ; et, ceux-ci ne sont point parmi les gouvernants ; qui croient : à l'utopie de balance commerciale. Si, les gouvernements soutiennent les douanes ; c'est, nous le répétons, pour empêcher la ruine des travailleurs ; et, non par amour pour les rêves des économistes. Il est vrai : que, les gouvernants ne font que retarder l'explosion ; et, qu'elle n'en sera que plus terrible. Mais, cela ne prouve point : que, Messieurs les économistes soient de bons conseillers d'État.

— « Il faudra bien, dit M. Blanqui, *revenir* au système de la liberté, qui seul peut *rétablir* l'équilibre entre la production et la consommation. »

— *Revenir!* Et quand, donc, a-t-on eu le système de liberté?

Rétablir l'équilibre entre la production et la consommation! Cet équilibre, M. Blanqui, n'a jamais existé: que, par le despotisme le plus énergique. Sous l'empire de la liberté réelle, sous l'empire du raisonnement réel dominant le monde, cet équilibre existe : par l'anéantissement des nationalités; cet équilibre existe : par la soumission du capital et du sol; au travail, à l'intelligence. Du reste, vous verrez bientôt où vous conduira : la domination du capital.

M. Blanqui passe à l'invention du crédit.

— « Ce fut, dit-il, une conquête nouvelle du génie de l'homme, et une force immense ajoutée à toutes celles dont il pouvait disposer. »

— Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un instant sur le mot *crédit;* et, surtout, ne nous en servons ici : qu'*appliqué aux nations.* Le crédit d'homme à homme a toujours existé (1).

Dans sa véritable signification, le mot crédit signifie : *croyance* en la solvabilité de son débiteur. Le crédit est donc une *foi;* et, son invention une véritable révélation : c'est la foi, qui en fait tout le mérite. Il n'y a, ainsi, de *crédit :* que, là où il peut y avoir *banqueroute.* Si, le remboursement de la créance et de ses intérêts, étaient aussi certains ; que, le lever du soleil pour chaque jour; il n'y aurait plus *crédit;* mais, *raison, calcul.*

(1) Disons cependant : que, le divin Platon, l'inventeur du maximum et autres belles choses, avait voulu l'abolir.

Aussi, sous le règne rationnel, la monnaie de papier n'appartient plus au crédit ; c'est du calcul : et, pour le gouvernement qui la donne ; et, pour le particulier qui la reçoit. Alors, *le papier est préférable à l'or.*

Le crédit n'est, ainsi, qu'une arme à l'usage des fripons, pour faire des dupes ; c'est, le pendant de l'éloquence, qui toujours se moque de la vérité ; c'est, le pendant de toutes les inventions sociales, pendant l'époque d'ignorance ; quoique plusieurs d'entre elles soient : non-seulement utiles ; mais, nécessaires, pour maintenir l'ordre au moyen du despotisme.

— « Chez les anciens, continue M. Blanqui, la production n'avait de ressources que dans le travail des esclaves et dans les capitaux des usuriers ; chez les modernes, elle eut pour appui la liberté de l'ouvrier et les facilités du crédit. »

— Et, les usuriers donnaient-ils leur argent, sans faire crédit ?

Nous avons déjà fait remarquer : que, tant qu'il y a des esclaves domestiques, il n'y a pas besoin de crédit national. Celui-ci n'est utile : que, pour remplacer les produits de l'esclavage domestique, en centralisant les produits de l'esclavage politique. Mais laissons cela, nous en parlerons ailleurs.

Le grand défaut de M. Blanqui, et nous ne pouvons trop le répéter : est, de confondre, par une espèce de manie que lui-même contredit à chaque instant, la liberté du travail avec la liberté des bourgeois, c'est-à-dire, avec la domination du capital. En effet : M. Blanqui répète à satiété : que, l'ouvrier est plus malheu-

reux qu'il n'était ; tous les économistes laissent échapper le même aveu ; la phrase de M. Blanqui, rationnellement traduite, a donc la valeur suivante :

— « Chez les anciens, la production n'avait de ressources : que, dans le travail des esclaves domestiques ; et, dans les capitaux des usuriers qui faisaient crédit. La production se partageait entre les maîtres et les usuriers. Chez les modernes, la production n'a de ressources : que, dans le travail des esclaves politiques, c'est-à-dire des prolétaires ; et, dans les capitaux des usuriers qui font crédit. La production se partage entre les maîtres et les usuriers. Mais, comme la production est dix fois plus considérable, les maîtres sont dix fois plus riches, et les esclaves dix fois plus malheureux. »

— C'est-à-dire : qu'il n'y a rien de changé pour les maîtres : qu'un accroissement de richesses ; et, pour les esclaves : que, la liberté d'aller se noyer.

M. Blanqui s'évertue ensuite : à nous étaler les avantages des banques. Pour la production des richesses, qui en doute ? En est-il de même pour le bonheur du peuple ? Non ; si, comme le dit avec raison M. Blanqui, le malheur du peuple croît en raison de la richesse sociale. Certes, sous la domination de l'intelligence, sous la domination du travail, les banques sont utiles au peuple, c'est-à-dire à tous : parce qu'alors, les richesses sont justement, rationnellement réparties. Sous la domination du capital, au contraire : les banques font le malheur du peuple ; et, par suite d'anarchie, le malheur de tous : parce que la production des richesses fait alors et définitivement : le malheur de tous. Maintenant, distinguons encore. Une banque de dépôt, n'appartient pas au *crédit :* quand

on est sûr de la fidélité et de la puissance de celui qui garde le dépôt. Il n'en est pas de même, pour les banques de circulation.

— « On avait fait un grand pas, dit M. Blanqui, en parlant des banques de dépôt; il fallait en faire un plus grand encore, et les banques de dépôt devinrent des banques de circulation. Puisque les certificats des premières étaient acceptés comme monnaies, en raison de la confiance qu'on avait dans la garantie des dépôts, pourquoi n'aurait-on pas poussé cette confiance *un peu plus loin*, en augmentant le nombre des billets jusqu'à concurrence d'une somme plus forte que le montant du dépôt? »

— Le pourquoi est délicieux. C'est, tout uniment : pour ne point courir le risque de banqueroute. C'est, au moyen de pareils arguments, qu'on finit par prouver : que, trois ne font qu'un (1).

En parlant des emprunts ou *des dettes de l'État*, M. Blanqui s'écrie :

— « On a bientôt compris l'importance d'une telle solidarité et la *confiance publique* s'attache à la fortune de l'État comme à la meilleure ancre de salut. »

— D'abord, il eût fallu dire : *la confiance des bourgeois;* et non la confiance publique.

Ensuite, pourquoi les bourgeois ont-ils confiance dans la dette de l'État, malgré une série continuelle de banqueroutes ?

Pourquoi ? C'est, que le budget, payé par les prolétaires, mangé par les bourgeois, et augmenté par

(1) M. Blanqui connaît ce proverbe de *pot-au-feu :* quand il y en a pour deux, il y en a pour trois. Au moyen de ce proverbe *continué;* le miracle des cinq pains n'est plus qu'un argument d'économiste.

l'emprunt, est le seul mode *public* d'exploiter les esclaves politiques; et, qu'il faut un mode d'exploitation publique, depuis que l'accroissement des populations et des communications, a forcé : d'*émanciper*, dit-on, les esclaves domestiques : en rendant ceux-ci, plus malheureux qu'ils n'étaient.

M. Blanqui cite ensuite l'adage de Ricardo :

— « La monnaie est arrivée au maximum de perfection, quand elle est à l'état de papier. »

— Cela est vrai; incontestablement vrai. Mais, Ricardo n'a pas distingué l'époque absolue de l'époque relative. Cela est vrai pour l'époque absolue ; cela est faux, incontestablement faux, pour l'époque relative.

— « Bientôt, dit M. Blanqui, les banques de circulation, et surtout la banque d'Angleterre, donnèrent une impulsion plus active à toutes les industries, et *le travail entra dans une ère nouvelle.* »

— Est-il donc possible que ce soit de bonne foi : que, M. Blanqui confonde sans cesse le travail et le capital; après avoir dit lui-même : que, le travail se trouvait asservi par les capitalistes? Oui, nous croyons M. Blanqui de bonne foi. Mais, qu'il réfléchisse ; et il verra : qu'il faut, de notre part, un bien grand acte de confiance : pour porter un pareil jugement.

Arrivons à l'école de Quesnay, à l'école économiste.

— « Quelle lumière, dit M. Blanqui, ont versée sur cette grande question les hypothèses hardies (1) de l'école *économiste!* Quelles immenses

(1) M. Blanqui a aussi nommé une hardiesse : la proposition de Platon sur la promiscuité des sexes.

conséquences nous avons tirées de cette proposition si simple que la richesse des nations ne consiste pas dans les richesses non consommables, telles que l'or et l'argent; mais dans les biens consommables reproduits par le travail incessant des sociétés? »

— Quel galimatias !

Et, en note, M. Blanqui ajoute :

— « Cette proposition est *nettement* exprimée dans le passage suivant de Mercier de la Rivière :

« Qu'on me permette de répéter ici que l'argent ne pleut point dans nos mains, ne croît point dans nos champs en nature. Pour avoir de l'argent, il faut l'acheter, et après cet achat on n'est pas plus riche qu'on l'était auparavant; on n'a fait que recevoir en argent une valeur égale à celle qu'on a donnée en marchandise. »

— La glose ne vaut pas mieux que le texte.

Et, c'est M. Blanqui qui vient nous assurer : que, l'or et l'argent ne sont point des richesses, des marchandises, qu'ils ne sont point des biens consommables?... Et, que signifie cette note de Mercier de la Rivière, énonçant : que, l'argent ne pleut point dans nos mains; et, ne croît point dans nos champs en nature? Mais, le blé n'y croît pas davantage, il faut l'y semer; et, l'on n'a du blé de la terre : que, comme on a de l'argent de la mine, par le travail. La richesse dite des nations, qui n'est que la richesse des forts, pendant toute l'époque de force, consiste : dans le sol, dans le capital, résultat du travail sur le sol ou sur ce qui en provient; et, cette richesse, se conserve, s'accroît, ou se diminue : en raison du travail, pour la société; en raison de l'organisation sociale, pour les individus. M. Blanqui l'a dit lui-même : un pays peut

être très-riche, et le plus grand nombre de ses habitants très-malheureux. Dans le système social actuel, c'est même la règle ; la majorité des habitants est malheureuse : en raison directe de l'augmentation de la richesse dite nationale.

M. Blanqui rend grâce à l'école *économiste* du LAISSEZ FAIRE, LAISSEZ PASSER. Nous traiterons ce principe quand nous parlerons de la concurrence tant fausse que réelle (1). Disons en attendant :

Que *laissez faire, laissez passer*, signifie exclusivement *laissez faire, laissez passer :* tout ce qui est permis par l'organisation sociale. Faut-il laisser assassiner, tuer, voler ? Faut-il laisser passer une armée qui vient nous envahir ; faut-il laisser passer de la poudre, des balles et des armes qui vont à l'ennemi ? Tout cela est logomachie.

M. Blanqui cite, ensuite, les paroles suivantes de Mercier de la Rivière. Elles sont remarquables ; et, aussi ce que M. Blanqui y ajoute.

—« Modérez votre enthousiasme, s'écriait Mercier de la Rivière, aveugles admirateurs des faux produits de l'industrie ! Avant de crier miracle, ouvrez les yeux et voyez combien sont pauvres, du moins malaisés, ces mêmes ouvriers qui ont l'art de changer 20 sous en une valeur de mille écus : au profit de qui se fait donc cette multiplication de valeur ? Quoi ! ceux par les mains desquels elle s'opère ne connaissent pas l'aisance ! Ah ! défiez-vous de ce contraste ! »

— Puis M. Blanqui ajoute :

— « Mercier n'attribuait sans doute les MISÈRES DE L'INDUSTRIE qu'à

(1) Voyez notre *Économie politique, source des révolutions, etc.*

la détresse de l'agriculture et à l'insuffisance du *produit net;* mais quoiqu'il se trompât sur les causes (1), il signalait très-bien les effets, et le *contraste* dont il recommandait de se défier *renfermait le problème* QUE L'EPOQUE ACTUELLE N'EST PAS ENCORE PARVENUE A RESOUDRE. »

— Ainsi, M. Blanqui en convient : les effets, *la misère des ouvriers*, est parfaitement signalée ; et le problème n'est pas résolu. Eh bien ! M. Blanqui a deux fois plus d'esprit qu'il n'en faut pour le résoudre. Qu'il se corrige de dire : les misères de l'industrie ; l'industrie est composée : de capital et de travail ; qu'il dise alors : le triomphe du capital ; et la misère des travailleurs. Quand il sera sur cette route, le problème ne lui paraîtra plus aussi difficile ; et il arrivera au but, beaucoup plus tôt qu'il ne pense.

Mais, qu'il est difficile de maintenir M. Blanqui sur la bonne voie. L'école *économiste,* l'y a placé, lui-même le dit ; et, il l'abandonne, cette route, pour se jeter : dans le dédale anarchique du bourgeoisisme.

— « Les économistes, dit-il, considéraient comme arbitraire et injuste tout impôt *personnel,* et ils enveloppaient dans une réprobation commune toutes les taxes *indirectes.* Qu'auraient-ils dit, s'ils avaient vu de nos jours ces taxes produire en Angleterre plus d'un milliard et en France plus de 500 millions? »

— Ce qu'ils auraient dit ? Que c'était là que se trouvait la cause de la misère du peuple ; et, s'ils avaient eu l'empirisme de la vérité, ils auraient ajouté : qu'aussi longtemps qu'il y aura l'ombre d'un impôt personnel, l'ombre d'une taxe indirecte, le peuple sera esclave et

(1) Et Monsieur Blanqui aussi.

malheureux. Du reste M. Blanqui se trompe encore ici. Ce n'est pas 500 millions qui sont prélevés en France, indirectement, sur le travailleur ; c'est 1,500 millions ; c'est, tout le budget et tout ce qui n'est pas au budget. Car, même la contribution foncière est encore prélevée, indirectement, sur le travailleur (1).

— « Cette erreur fondamentale, continue M. Blanqui, qui devint plus tard la base des doctrines financières de l'assemblée constituante, malgré les efforts de Rœderer et de quelques-uns de ses collègues, était le résultat d'une fausse appréciation des principes de la richesse. La théorie de la valeur, créée depuis par Adam Smith, aurait appris aux économistes que le travail est, aussi bien que la terre, une source de richesse. »

— Rien n'est présompteux comme l'ignorance. M. Blanqui vient de se reconnaître ignorant, en disant : que, le problème n'est pas résolu ; il a dit ailleurs : qu'il était incapable de le résoudre. Et, voilà qu'il décide en maître, sur le problème, en affirmant : que le travail doit être imposé. Nous avons prouvé, dans notre théorie générale de l'impôt : que, le travail paye tout ; ou, que la richesse paye tout. Et, que quand l'un paye la moindre parcelle ; l'autre ne paye absolument rien.

— « Ce qui est certain, dit M. Blanqui, c'est que l'école économiste n'a pas moins contribué que l'école philosophique à la réforme de l'ordre social européen. »

— La réforme ! Et où donc se trouve-t-elle ? M. Blan-

(1) Voyez notre théorie générale de l'impôt : *Qu'est-ce que la science sociale?* t. II.

qui convient : que, les majorités, les masses sont plus malheureuses qu'elles ne l'étaient. Est-ce que, pour lui, la réforme sociale consiste : dans l'amélioration du sort des capitalistes? Ce serait faire injure à M. Blanqui que de lui attribuer de pareils sentiments.

A chaque instant M. Blanqui affirme : que, le travail a été rendu LIBRE par la suppression des corporations ; et, en parlant de l'édit de Turgot, qui les avait supprimées, il ajoute :

— « Qui lui eût dit qu'après un demi-siècle la concurrence des travailleurs engendrerait la baisse des salaires, le paupérisme et toutes les misères qui ternissent l'éclat de notre civilisation? »

— L'abolition, des corporations, n'a donc point constitué : la liberté des travailleurs. Quant, à ce cri de haro, contre la concurrence ; rien, ne serait aussi risible : si, le sujet n'était aussi sérieux. Pas un de ces Messieurs ne s'est avisé de se demander : si, la libre concurrence existait. Ce sont les paysans du moyen âge criant contre le loup-garou. Certes, il y a concurrence, entre les pauvres, pour avoir du travail ; mais, elle n'est pas libre, elle est forcée. Y a-t-il concurrence, chez les maîtres, pour en offrir? Y a-t-il libre concurrence entre tous ; c'est-à-dire : tous ont-ils les mêmes moyens de travailler, autant au moins que la société peut en organiser l'égalité? Et, jusque là, peut-il y avoir libre concurrence? Autant vaudrait mettre des entraves à un cheval, le faire lutter pour la course avec un autre, dont les membres seraient libres ; et dire : qu'entre eux il y a libre concurrence.

M. Blanqui passe à Adam Smith. L'auteur de la *Richesse des nations* mérite les éloges qu'il lui donne, pour autant qu'ils ne concernent que l'analyse de la production. Il n'en est pas de même : pour la répartition des richesses et l'impôt. Adam Smith impose le travail. C'est, nous le répétons, frapper la richesse dans sa source et l'homme dans sa liberté. Quant à la terre, Adam Smith ne s'est jamais aperçu : que, la liberté du travailleur se trouve attachée à la liberté du sol. Mais, il ne faut pas lui en faire un reproche. L'entrée du sol, à la propriété collective, ne sera jamais proclamée; que, dans le sang versé par l'anarchie, pour punir la société de son entêtement. Elle ne veut pas reconnaître une vérité : dont l'application est devenue nécessaire. *Laissez passer* aussi : laissez passer la justice de Dieu.

— « Chacun, dit M. Blanqui, expliquant et approuvant les doctrines de l'économiste anglais, obtenait la liberté de son industrie en échange de sa coopération aux charges publiques, et il n'y avait plus de professions stériles, puisque tout le monde était capable de donner aux choses une valeur échangeable par le travail. »

— Quels sont les plus ignorants : de ceux qui sont capables d'établir de pareils arguments, de *bonne foi ;* ou, de ceux qui les acceptent ? Il nous est impossible de résoudre cette question. Contentons-nous de montrer : que, les arguments sont absurdes.

Pour donner une valeur aux choses, il faut avoir des choses ; et d'abord, toutes les choses proviennent du sol, qui est aliéné. Ensuite, pour travailler sur les choses d'un autre, il faut : que, ceux qui ont des choses,

veuillent bien vous faire travailler ; et, si l'organisation sociale oblige la majorité des masses, à travailler pour la moitié de ce qui est nécessaire pour vivre ; il faut : que, cette majorité finisse par mourir de faim ; car, la minorité, possédant les choses, ne payera jamais le travail *un ;* quand, elle peut l'avoir pour *demi*. Ce serait d'ailleurs folie ; car, elle se ruinerait ; et, ne ferait que déplacer la minorité. Enfin : prélever l'impôt sur la nourriture, avant que l'ouvrier ne l'ait gagnée ; et, qui plus est, sans qu'il puisse la gagner ; c'est, l'assassiner. Or, dans l'ordre social actuel, vouloir forcer le capitaliste, à donner de l'ouvrage aux ouvriers ; c'est, conduire aux révolutions. Il est vrai : que, ne pas leur en donner ; c'est, y conduire également.

En organisation sociale, Messieurs les économistes ! il faut que le bien se fasse : non par force, et arbitrairement ; mais, par justice : volontairement de la part des individus ; nécessairement par les institutions.

Après avoir dit : que, tout le monde était capable de travailler ; sans s'inquiéter : ni sur quoi ; ni pour qui ; M. Blanqui ajoute :

— « Quel encouragement pour les hommes disgraciés de la fortune et pour tous ceux qui n'attendent pas la faveur de l'héritage ! »

—En vérité ! quand on se rappelle : que, M. Blanqui a dit lui-même : qu'il y a en France des millions d'hommes : qui ne mangent pas de pain, et qui ne boivent que de l'eau ; on ne sait que dire de pareilles propositions. M. Blanqui est cependant incapable : de se railler de la misère des pauvres ! !

— « Adam Smith, dit M. Blanqui, accorda une prépondérance trop exclusive au travail. »

— Une prépondérance trop exclusive au travail! Et, il assassine les travailleurs par l'impôt! Eh grand Dieu! où est donc la logique; et, M. Blanqui n'est-il entré à l'Institut; que, comme dans une salle d'armes : pour y faire assaut de sophismes?

Nous allons citer, avec plaisir, un passage que nos lecteurs approuveront.

— « En réservant exclusivement, dit M. Blanqui, le nom de richesse aux valeurs fixées dans des substances matérielles, il raya du livre de la production cette masse illimitée de valeurs immatérielles, filles du *capital moral* des nations civilisées. »

— Très-bien! M. Blanqui : sauf, le galimatias de valeurs immatérielles et de capital moral.

Mais, la répartition de ces richesses, en supposant que vous ayez voulu parler des connaissances, appartient aussi à la liberté, à la justice. En dehors de leur égale répartition, pour autant qu'il dépend de la société, il n'y a, pour le travailleur : qu'esclavage éternel, qu'assujettissement aux monopoles des développements de l'intelligence. Adam Smith y a-t-il pensé? M. Blanqui y a-t-il pensé? L'Académie des sciences morales et politiques y a-t-elle pensé?

Après, avoir donné les éloges les plus exagérés à Adam Smith; après, avoir conseillé plusieurs lectures de cet auteur; comme, si un véritable traité d'économie politique ne devait pas être clair, comme un traité d'arithmétique; M. Blanqui ajoute :

— « C'est alors qu'on se hasarde à contester (1) quelques-unes des propositions qu'Adam Smith a émises sous la forme la plus dogmatique ; telle est celle en vertu de laquelle l'intérêt privé libre d'entraves lui semblerait devoir déterminer l'emploi des capitaux le plus favorable à la communauté, puisqu'il était profitable aux entrepreneurs. »

— Avant d'aller plus loin, observons : que, cette doctrine est le résumé de toutes les théories d'Adam Smith; et, qu'il ne pouvait conclure autrement. Nous ajouterons même : que, la conclusion est *rationnelle* sous un ordre *rationnel*. Voyons, maintenant, ce que va dire M. Blanqui de cette doctrine.

— « Cette doctrine, dit-il, qui a prévalu en Angleterre et qui a donné à l'industrie une impulsion extraordinaire, commence néanmoins à porter des fruits amers; elle a créé des richesses immenses à côté d'une effroyable pauvreté. »

— Est-ce la faute de ce qu'a dit Adam Smith sur la production? Nullement. C'est la répartition, l'organisation de la propriété qu'il faut accuser. C'est, aussi, la répartition : de l'impôt, et des connaissances.

M. Blanqui, dit : que cette doctrine a causé ces maux en Angleterre. Mais, il aurait pu dire aussi à la France : dans les limites de son capital; et, de sa possibilité de martyriser le travailleur

Puis, M. Blanqui ajoute :

— « Cette doctrine a créé des *richesses immenses* à côté d'une *affreuse pauvreté*. Elle a enrichi la nation (c'est les capitalistes qu'il fallait dire) en traitant souvent bien cruellement une partie de ses citoyens. (M. Blan-

(1) Aussi longtemps, qu'une proposition d'économie sociale est contestable; elle est une source inévitable d'anarchie.

qui a dit qu'il y en a des millions en France qui ne mangent pas de pain et ne boivent que de l'eau). Est-ce là le but social de l'accroissement des richesses, ou plutôt n'est-ce pas une déviation malheureuse de la voie sociale? Peut-on véritablement appeler richesse cette exagération de profits prélevés, selon M. de Sismondi, sur la part des pauvres, et, selon NOUS, PAR LE CAPITAL SUR LE TRAVAIL? »

— Est-ce clair? Y a-t-il, selon l'auteur, domination du capital sur le travail; ou, des possesseurs du capital sur les travailleurs? Pourquoi donc, et à chaque instant, M. Blanqui nous crie-t-il : que, le travail est affranchi?

— « Ainsi, continue M. Blanqui, naquit la concurrence universelle de la liberté illimitée de l'industrie (1); et de cette concurrence s'est déversé sur le monde un torrent de richesses qui fertilise bien des provinces, mais qui a laissé dans plus d'une contrée des traces funestes de son passage, *semblable à un char brillant et mystérieux, dont les voyageurs qu'il emporte ne peuvent plus même voir et plaindre les passants qu'il* ÉCRASE. La question en est venue au point qu'on se demande s'il faut s'applaudir ou s'inquiéter des progrès d'une richesse qui traîne à sa suite tant de maux, et qui multiplie les hôpitaux et les prisons autant que les palais. »

— M. Blanqui est poëte. Peut-être, vaudrait-il mieux : avoir un peu moins de poésie; et, un peu plus de logique. Il parle, à chaque instant : de concurrence universelle. Elle n'a jamais existé; et, il le sait : car, un peu plus loin, il affirme : que, les travailleurs ont encore les fers aux pieds. Est-ce là le moyen de courir; et de concourir à chances égales : avec des adversaires montés sur des pur-sang?

(1) Pour parler clair, cela signifie : qu'il y a concurrence *libre* entre les possesseurs des capitaux; ce qui permet au plus gros, d'avaler le plus petit.

— « Voilà, continue M. Blanqui, le grand problème du dix-neuvième siècle.... Nous sommes obligés aujourd'hui de chercher un régulateur et de mettre un frein à ces instruments gigantesques de la production (machines à vapeur et à filer) qui nourrissent et affament les hommes, qui les vêtissent et les dépouillent, qui les soulagent et qui les broient. Il ne s'agit plus exclusivement, comme du temps de Smith, d'accélérer la production; il la faut désormais gouverner et contenir dans de sages limites. Il n'est plus question de richesse relative. *L'humanité commande qu'on cesse de sacrifier aux progrès de l'opulence publique des masses d'hommes qui n'en profitent point.* AINSI LE VEULENT LES LOIS DE LA JUSTICE ET DE LA MORALE TROP LONGTEMPS MÉCONNUES DANS LA RÉPARTITION SOCIALE DES PROFITS ET DES PEINES. »

— Est-il possible de porter une condamnation plus absolue contre le système bourgeois ? Eh bien ! M. Blanqui est le plus ferme appui : de l'organisaion sociale existante : de l'organisation bourgeoise.

M. Blanqui craint de ne pas en avoir dit assez.

— « Nous ne consentirons plus, continue-t-il, à donner le nom de *richesse* qu'à la somme du produit national *équitablement* distribué entre ous les producteurs. Telle est l'économie politique française, à laquelle nous faisons profession d'appartenir, et celle-là fera le tour du monde. »

— Voilà, de très-beaux sentiments; et, nous y applaudissons. Mais, nous attaquerons encore M. Blanqui sur leur expression. Nos lecteurs seront juges : entre M. Blanqui et nous.

— « Nous ne consentirons, dit-il, à donner le nom de *richesse* qu'à la somme du produit national équitablement distribué. etc. »

— La somme *du produit* signifie sans doute : du produit de la richesse. Et, comment M. Blanqui veut-il : que, le produit de la richesse soit équitablement ré-

parti; si, préalablement, la richesse n'est elle-même équitablement distribuée? Ici, il y a mauvaise foi ou mauvaise expression; c'est à choisir. Et, quand on réfléchit : que, M. Blanqui ne veut rien changer à l'organisation actuelle de la propriété; les apparences sont contre lui.

— « Telle est l'économie politique française, dit M. Blanqui, à laquelle nous faisons profession d'appartenir, etc. »

— Cette phrase, traduite en langage clair, signifie :

— «Tout actuellement est très-mal, horriblement mal. Nous ne savons pas le premier mot de ce qui est bien. Mais, ce qui est bien, quel qu'il soit, nous l'appelons : *économie politique française;* parce que, ce qui est bien est à nous; et, pas aux autres. »

— Nous en appelons, encore une fois, à nos lecteurs; cette traduction n'est-elle pas incontestablement vraie; et, peut-on trouver de plus singulières propositions, dans la bouche d'un professeur d'économie politique, membre de l'Académie des sciences morales et politiques?

M. Blanqui veut : que, le produit de la richesse, soit équitablement distribué. Cela ne peut avoir lieu : que, par les institutions; ou, que, par un pouvoir. Les institutions ne peuvent répartir le produit équitablement; si, préalablement, la richesse n'est elle-même équitablement répartie. M. Blanqui ne veut point de ce préalable d'institution. M. Blanqui est donc saint-si-

monien ; il veut confier la répartition des richesses à un pape.

M. Blanqui veut qu'on arrête la production. Toujours du despotisme. Loin d'arrêter la production, il faut l'augmenter. Ce n'est pas la production, qui est en trop ; c'est, la consommation, qui est en trop peu. Croit-il qu'il y ait, actuellement, assez de production, dans le monde : pour, que chaque habitant du globe soit dans l'aisance ; pour, qu'il ait toutes les commodités que puisse comporter, le complet développement de son intelligence ? Ou, M. Blanqui croit-il : qu'une équitable répartition des produits de la richesse, puisse avoir lieu autrement ? Quant au trop peu de consommation, il existe : par l'*inéquitable* répartition des richesses matérielles et intellectuelles ; par la domination du capital ; domination, que M. Blanqui protége avec passion.

Que M. Blanqui sorte de la voie bourgeoise, si incompatible avec les nobles sentiments qu'il vient d'exprimer ; qu'il entre dans la voie du raisonnement, qui est celle de la justice ; et, personne plus que lui, ne sera à même d'être utile à l'humanité.

Nous arrivons à Malthus et à Godwin.

Qui ne connaît le fameux passage de Malthus :

— « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas les moyens de le nourrir, ou *si la société n'a pas besoin de son travail*, cet homme *n'a pas le moindre droit* à réclamer une portion quelconque de nourriture, et *il est réellement de trop sur la terre*. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. *La nature lui commande de s'en aller*, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

« Ce passage, dit ensuite M. Blanqui, a été supprimé par Malthus dans les dernières éditions de son livre; mais l'esprit de sa doctrine n'y est pas moins *résumé avec une énergique vérité*, et c'était la doctrine plutôt que le langage qu'il fallait modifier. »

— Disons un seul mot, sur ce résumé énergique qui fait horreur. Un homme qui professe une semblable doctrine, en la considérant comme nécessairement définitive et non comme transitoire; est un fou ou un scélérat; et, ceux qui l'approuvent ne peuvent être : que, des fous ou des scélérats. Quiconque écrit sur l'organisation sociale; et, n'a pas réfléchi mûrement avant d'écrire; est responsable vis-à-vis de l'humanité, vis-à-vis de la justice éternelle ; et, s'il est un empoisonneur public, comme l'a été Malthus qui a occasionné des millions de victimes, il doit s'attendre à recueillir : l'exécration du genre humain. Tout ce que Malthus a dit, est vrai. Mais, il aurait dû ajouter : tel est le résultat inévitable de l'organisation sociale actuelle. Voyez, maintenant : si, une pareille organisation est compatible : avec l'existence de l'ordre, vie humanitaire !

— « Il proposa, dit M. Blanqui, de rendre une loi déclarant qu'aucun enfant issu d'un mariage contracté après l'année qui suivrait la promulgation de cette loi, et qu'aucun enfant illégitime né deux ans après la même époque, n'aurait droit à l'assistance de la paroisse. Ce serait, disait-il, un avis clair, distinct et précis, sur le sens duquel nul ne pourrait se méprendre ; personne ne serait trompé ni lésé, par conséquent personne n'aurait droit de se plaindre. Ainsi les enfants au berceau devenaient responsables de l'erreur qui leur avait donné le jour. Pourquoi frémissez-vous? disait Malthus ; votre charité est plus cruelle que ma rigueur, et vos hospices d'enfants trouvés ne sont que des catacombes. Il déroulait en même temps les tables lugubres de la mortalité des enfants dans les

hospices, et l'on était forcé de convenir qu'ils y mouraient presque tous la première année de leur naissance. »

— Et en note, M. Blanqui ajoute :

— « D'après les calculs de M. Benoiston de Chateauneuf, la mortalité des enfants trouvés était de 67 p. 100 à Madrid en 1817; de 92 p. 100 à Vienne en 1811; de 79 p. 100 à Bruxelles, année moyenne, de 1802 à 1817; *à l'hospice des enfants trouvés de Dublin, de* 1791 *à* 1797, *sur* 12,785 *enfants, il en mourut* 12,561 *en six années.* QUELLE BOUCHERIE ! »

— Et, que prouve cette boucherie ? Que, Malthus était digne de la société, au sein de laquelle il vivait ; et, que la société, était digne de Malthus.

Sur 12,785 il en reste 224 en six années ! Y a-t-il une révolution sociale, quelque atroce qu'elle puisse être, qui ne se trouve justifiée devant ce fait ? Répondez donc, conservateurs !

Quant, à l'excès de population ; c'est, une crainte analogue, à celle de voir tomber le soleil. Avant, que notre globe ait la population qui lui est nécessaire ; il faut des siècles. Et, il y a plus de crainte réelle, de la voir diminuer alors ; que, de la voir se trouver en excès. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question (1).

— « Godwin, dit M. Blanqui, s'imagina qu'il ne faisait que tirer les conséquences de leurs idées (de Rousseau et de Condorcet) en proposant la destruction des gouvernements, des religions, de la propriété, du mariage et des institutions d'une moindre importance qui dérivent de celles-là. »

(1) Voyez : l'*Économie politique, source des révolutions,* etc., ou cette question est traitée à fond.

— Certes, nous ne dirons point de cet homme qu'il est un scélérat. De pareilles doctrines ne permettent pas l'alternative. Cet homme est un fou; et, d'une folie peu dangereuse. Il n'y a, au monde, qu'une académie de sciences morales et politiques; qui puisse s'occuper de pareilles folies. Ce qu'il y a de fâcheux; c'est, que de bonnes choses soient sorties d'une pareille plume.

— « Malheur au pays, dit Godwin, où un homme de la classe du peuple ne peut se marier sans avoir la perspective de perdre sa dignité et son indépendance ! Malheur au pays où, lorsque des revers imprévus accablent cet homme, on lui crie qu'il n'a nul droit de réclamer des secours qui l'aident à se tirer de sa situation difficile ! On peut être sûr qu'il existe quelque vice dangereux dans l'ordre social, là où un tel homme n'aura pas une espérance raisonnable de nourrir sa famille au moyen du travail de ses bras, quoiqu'il ne possédât rien au moment de se marier. »

— Nous le répétons, il est triste : que, de bonnes choses sortent d'une bouche souillée; elles en sont salies. En dehors du lien religieux, répudié par Godwin, il n'y a de rationnel que la doctrine de Malthus. Aussi, la doctrine de Malthus est celle des bourgeois, matérialistes par essence; cette doctrine, ils ne l'avouent point; ils joignent l'hypocrisie à l'irréligion. Mais, elle est dans les faits; et, il faut fermer les yeux, pour ne point les voir.

— « Un de nos magistrats les plus honorables, dit M. Blanqui (M. Villeneuve de Bargemont), a publié, sous le titre d'*Économie politique chrétienne*, un manifeste souvent éloquent et toujours sévère contre les doctrines de Malthus. Il les attaque sans doute beaucoup plus en apôtre qu'en économiste et en homme d'État. »

— Comment, M. Blanqui! quiconque est économiste et homme d'État ne peut réfuter, avec raison, les doctrines de Malthus? Vous venez, par cet aveu, de condamner, irrévocablement, au mépris dû à l'ignorance présomptueuse, ou à l'horreur due aux grands scélérats : tout ce qui, jusqu'à présent, a porté : soit le nom d'homme d'État; soit celui d'économiste.

Quand, des théories, aussi atroces que celle de Malthus, se présentent; l'honnête homme instruit, dit : ces théories sont fausses; si, je ne puis le démontrer, il ne faut en accuser que mon ignorance. Mais, ce que j'ai de science me démontre : que, l'absurde ne peut être vrai.

M. Blanqui passe à l'influence des écrivains du dix-huitième siècle.

— «Montesquieu, dit-il, occupe le premier rang....; et quoi qu'il se trompe souvent, quoiqu'il ait partagé à beaucoup d'égards les préjugés de ses contemporains, nous lui devons les premiers aperçus vraiment neufs et hardis..... Quoi de plus vrai aujourd'hui même que cette belle appréciation du caractère des impôts : *L'impôt par tête est naturel à la servitude; l'impôt sur les marchandises est plus naturel à la liberté, parce qu'il se rapporte d'une manière moins directe à la personne?* C'est Montesquieu qui a osé dire le premier que *les gouvernements les plus libres étaient aussi les plus chers.* »

— C'est, avec un vrai plaisir que nous voyons M. Blanqui avoir choisi sans hésiter, dans Montesquieu, tout ce qu'il y a de meilleur; nous allions dire tout ce qu'il y a de bon; car, c'est à cet auteur que la France doit cette stupide admiration de la souveraineté des majorités, au sein de la noblesse héréditaire; souveraineté, que Rousseau a transportée au sein

des masses; et, que les bourgeois ont fini par placer : au sein des possesseurs du capital.

Ainsi, M. Blanqui approuve la doctrine de Montesquieu sur l'impôt. *Quoi de plus vrai aujourd'hui même,* dit-il, *que cette belle appréciation!* Eh bien! M. Blanqui, il n'y a pas d'impôt plus personnel que l'impôt indirect; il est personnel comme la vie; personnel comme le travail; il tient en effet à la servitude; aucune liberté n'est possible avec l'impôt personnel, dont l'impôt indirect est l'expression, sans exception aucune. Pourquoi donc protéger l'impôt indirect? De votre aveu, vous êtes donc un promoteur de la servitude? Et, ici, ne cherchez pas à vous disculper par des sophismes. Il n'en est point, de valable, contre une proposition aussi simple : l'*impôt personnel est une servitude.* Dans une société primitive, direz-vous, chacun ne doit-il pas travailler à faire des routes? Dans une société civilisée, chacun ne doit-il pas être soldat? Aussi longtemps, M. Blanqui : qu'une société n'est pas assez riche, pour affranchir les individus de travail personnel pour la société; c'est, qu'elle est encore esclave des obstacles matériels; et, aussi longtemps : qu'une société est encore obligée de rester armée, contre une autre société; c'est, que toutes deux sont encore : esclaves des obstacles intellectuels; esclaves de l'ignorance. Quand la société est *libre*, elle est *riche;* il n'y a de liberté réelle, que là où il y a richesse : tant matérielle qu'intellectuelle; et là, il n'y a pas d'impôt personnel.

M. Blanqui avoue aussi : que, les gouvernements les plus libres sont les plus chers. Alors, pourquoi

toutes ces criailleries bourgeoises, en faveur des gouvernements à bon marché ? Certes, le budget doit être doublé ; nul doute à cet égard. Mais, avec le système bourgeois, sur quoi M. Blanqui prendra-t-il le budget, en rendant le peuple libre ; c'est-à-dire : en faisant le bonheur de tous ? Ce n'est pas le tout, d'accepter des principes ; il faut, aussi, en accepter les conséquences. Ce n'est pas le tout, de faire une théorie, sur la facette d'un objet qui en a des millions ; il faut : que, la théorie, relative à cette facette, puisse s'accorder avec toutes les autres ; sinon : on n'est qu'un utopiste. Une seule faute, dans un système social rationnel ; qui, par essence, ne peut être soutenu que par la raison ; le rend plus mauvais : qu'un système, criblé d'absurdités ; mais, qui peut être soutenu par la force.

Montesquieu, a été un des plus ardents promoteurs : de l'indifférence, en fait de religion ; et, du représentatif nobiliaire, moins mauvais, cependant, que le représentatif bourgeois. Montesquieu, a été extrêmement utile : en poussant à l'anarchie, le sachant ou sans le savoir, peu nous importe. *Il a été le Bossuet de l'économie politique.* Et, ce n'est pas un éloge que nous lui adressons : car, Bossuet est un de ceux qui ont porté les derniers coups au catholicisme ; il lui a été plus nuisible : que, Voltaire et Rousseau.

A propos de Montesquieu, M. Blanqui fait une diatribe contre l'esclavage des nègres. Certes, nous ne sommes point partisan de l'esclavage. Mais, c'est pour cette même raison, que nous blâmons : ces prétendus philanthropes, qui vont s'occuper, sur un autre

hémisphère, de maux sur lesquels ils n'ont aucune connaissance ; pour ne point s'occuper : de maux, qui existent chez eux ; de maux, mille fois plus insupportables ; des millions de fois plus nombreux ; et, dont ils sont eux-mêmes la cause. M. Michel Chevalier, collègue de M. Blanqui, a reconnu : que, l'esclavage des nègres est bien moins malheureux ; que, l'esclavage du prolétaire. Et, cela est hors de toute contestation ; vis-à-vis de celui qui voudra parler : en homme de bon sens ; et, non en *apôtre* de la bourgeoisie.

M. Blanqui dit ensuite :

— « Qu'en Montesquieu on y trouve des arguments pour toutes les causes. »

— Cela est très-vrai, et prouve : que, Montesquieu n'est pas un économiste véritable. Mais, que M. Blanqui y prenne garde, lui et tous ses collègues ! on pourrait les accuser : de n'être, pour notre époque, que la monnaie de Montesquieu.

M. Blanqui passe à Rousseau; et, se plaint, avec raison, de l'incohérence qui règne dans ses idées économiques.

— « Que conclure, dit-il, de cet amalgame incohérent de doctrines libérales jusqu'à l'anarchie, et, comme on dit de nos jours, *gouvernementales* jusqu'à l'arbitraire? Que les véritables principes de la PHYSIOLOGIE SOCIALE étaient encore peu connus. »

— Le voilà donc : proféré *le mot sacramentel du matérialisme social !!*

Il n'y a pas de physiologie sociale, quoiqu'il y ait un corps social, une matière sociale : la richesse.

Il n'y a pas de physiologie sociale : parce que, l'intelligence sociale dispose : de la matière sociale.

Si, l'âme disposait du corps, pour la santé et la maladie ; comme, l'intelligence sociale peut disposer de la richesse ; il n'y aurait point de physiologie humaine ; il n'y aurait point de *vie* matérielle, de vie soumise à des lois nécessaires ; la vie se trouverait : sous l'empire de la liberté.

Nous savons : que, la science est matérialiste ; que, M. Blanqui est savant ; par conséquent, qu'il doit être matérialiste, sous peine d'être assez savant pour démontrer : que, la science qui croit démontrer le matérialisme, est une fausse science. Mais, oserait-il, en sa qualité d'économiste, avouer qu'il est matérialiste ? Et, s'il osait le nier, nous lui demanderions : sur quoi, *en sa qualité de savant,* de raisonneur, il s'appuie pour nier (1) ?

Nous arrivons à la révolution française.

M. Blanqui a répété mille fois : que, le travail est asservi au capital ; que, le peuple est asservi au capital ; qu'il existe une féodalité industrielle ; que, l'ouvrier est attaché à la glèbe de l'atelier ; etc. M. Blanqui, à cet égard, est tellement effrayé : qu'il veut aller jusqu'au despotisme chinois ; jusqu'au saint-simonisme ; qu'il veut mettre des entraves à la production ;

(1) M. Blanqui nous a dit plusieurs fois : qu'il croyait en Dieu ; comme un mari croit à la vertu de sa femme.

qu'il veut faire répartir les produits de la richesse par on ne sait qui, etc., etc. Eh bien, écoutez M. Blanqui ! et souvenons-nous : qu'il a osé accuser Rousseau d'incohérence dans les idées. Pour jeter la première pierre, il faut être innocent. Nous vous jetons la première pierre, M. Blanqui ; prouvez-: que nous sommes coupable !

— « L'immortelle nuit du 4 août 1789, dit notre économiste, vit se réaliser la plupart de ces changements mémorables. Quelques heures suffirent pour l'abolition des jurandes, de la mainmorte, des droits féodaux, *des priviléges de naissance, des inégalités fiscales..... Le travail était* LIBRE, *les citoyens l'étaient* AUSSI. »

— Il y a, dans ce passage, autant d'erreurs que de mots. Avant de les énoncer, disons d'abord : que, la noblesse ne consentit à émanciper les bourgeois, qu'après le 14 juillet ; et, que jamais les bourgeois ne consentiront à émanciper les prolétaires : qu'après un autre 14 juillet. L'IGNORANCE NE CÈDE QU'A LA FORCE.

L'abolition des priviléges de naissance ! dit M. Blanqui.

Les priviléges de naissance sont-ils abolis :

Aussi longtemps : que, le sol est aliéné ?

Aussi longtemps : que, la richesse intellectuelle n'est point également répartie, par l'éducation et l'instruction ?

Les inégalités fiscales sont-elles abolies : aussi longtemps que l'impôt pèse sur le travail ; aussi longtemps qu'il est *personnel ?* pour s'exprimer comme Montesquieu.

Enfin, les citoyens sont-ils libres : lorsque, de l'aveu de M. Blanqui, sept sur huit ont les fers aux pieds?

La nuit du 4 août a fait passer, dans la loi, la domination du capital; domination qui, depuis longtemps, se trouvait déjà dans les faits; et, l'exploitation, qui auparavant pesait encore sur le bourgeois et sur le prolétaire, a été rejetée tout entière sur le prolétaire : la noblesse et le bourgeoisisme étant devenus : *un*.

Pendant le cours de ce chapitre, M. Blanqui répète dix fois : que, par la révolution de 1789, le travail a été affranchi. Et dans le même chapitre il dit :

— « L'égalité devant la loi cesse d'être une vérité quand on voit les travailleurs *de tout ordre* déjà *tributaires, du capital* POUR LE SALAIRE, *le devenir encore pour la consommation.* »

— Après de pareilles contradictions, il n'y pas ici de *juste milieu;* il faut accuser M. Blanqui : d'ignorance ou de mauvaise foi. Eh bien! nous n'accuserons point M. Blanqui de mauvaise foi. Nous en voudra-t-il?

M. Blanqui est un sceptique en ordre social; il dit : tantôt blanc, tantôt noir, selon que l'empirisme rationnel ou le bourgeoisisme, le sens commun ou le préjugé, le portent à droite ou à gauche. C'est un pilote, sans gouvernail ni boussole, au milieu de la mer sociale. Il ne sait où aller; et, ne peut aller nulle part. Dans ce cas, il ferait mieux : de s'asseoir au fond de sa nacelle et de prier Dieu, s'il y croit; de

se reposer sur la justice éternelle, s'il croit à l'ordre moral; ou, de se jeter à l'eau, pour s'éviter les angoisses, s'il ne croit à rien et ne sait rien.

Arrêtons-nous, un instant, sur le mot *salaire*. Tous nos libéraux, tous nos radicaux veulent abolir le salaire. On croit entendre les grenouilles, s'égosillant pour demander un roi. Est-ce donc, au dix-neuvième siècle, qu'il est possible de voir : ceux qui se prétendent les plus avancés dans la science, énoncer de pareilles turpitudes? Quelle différence y a-t-il : entre ceux qui veulent abolir le salaire; et, ceux qui veulent abolir la propriété? Abolir le salaire, c'est abolir le travail, c'est abolir l'humanité. Est-ce que le roi n'est pas salarié? Est-ce que le président des États-Unis, n'est pas salarié? Non, disent ces adorables raisonneurs, ils sont rétribués pour des fonctions. Et, celui qui portera votre femme ou vos enfants pour passer une rivière, sera-t-il salarié si vous le payez? — Non, il aura rempli une fonction. — Et, c'est une pareille logomachie qui est admirée! Il faut, en vérité; que, la folie soit épidémique, comme le choléra. Seigneur! pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font!

— « Dans l'état actuel de la législation, dit M. Blanqui, *nulle garantie ne protége le travail dans ses relations avec la richesse qui le salarie; nulle garantie n'assure au salarié la libre disposition de son salaire. Le prix du travail tend sans cesse à baisser et celui des consommations à la hausse, parce que l'un et l'autre sont réellement fixés par une seule des parties contractantes.* »

— Bravo! M. Blanqui, bravissimo! Jamais votre Académie n'aura le courage d'en dire autant. Ce pas-

sage, seul, vous met au-dessus de la foule. Pourquoi donc y rentrez-vous aussi souvent? Mais, ce n'est pas le tout d'accuser le mal; il faut dire le remède. Sinon : vous n'êtes qu'un anarchiste, un révolutionnaire. Penseriez-vous, comme nous, que l'anarchie est nécessaire? qu'il est inutile de dire la vérité, à des gens qui, étant fous, ne pourraient l'entendre? et, qu'il serait nuisible de prostituer la vérité : en jetant des perles devant des pourceaux? Alors, osez le dire!

Au même feuillet, où M. Blanqui énonce des propositions aussi dignes de louanges, nous en trouvons d'autres : dignes, de tout autant de blâme.

— «Quand la commune de Paris, dit M. Blanqui, venait solliciter à la Convention nationale l'établissement du *maximum*, son président disait :

« Il s'agit de la classe indigente, pour laquelle *le législateur n'a rien fait quand il n'a pas tout fait*. Qu'on n'objecte pas le droit de propriété. *Le droit de propriété ne peut être le droit d'affamer ses concitoyens.* LES FRUITS DE LA TERRE, COMME L'AIR, APPARTIENNENT A TOUS LES HOMMES. »

— Il paraît : que, M. Blanqui condamne ces propositions, en elles-mêmes : et, en dehors du maximum; car, il ajoute :

— « Marat avait été beaucoup plus loin, et nous pourrions citer DES EXAGÉRATIONS SEMBLABLES de cet énergumène. »

— Disons d'abord : que, tout *maximum*, est une mesure injuste : que, le despotisme, qui ne peut exister que par des injustices, est quelquefois forcé d'employer, pour prédominer l'anarchie. Cela dit, pour fermer la bouche aux sophistes de mauvaise foi, revenons à notre économiste.

Vous croyez donc, M. Blanqui : que, le droit de propriété est celui d'affamer ses concitoyens ? C'est ce qui a été jusqu'à présent, cela est vrai. Mais, croyez-vous : que, votre phrase soit une justification de la propriété ? Quel est, le plus anarchiste ; quel est, celui qui porte les plus effroyables attentats aux droits de propriété ; de vous, qui affirmez : que, c'est le droit d'affamer ses concitoyens ; et, traitez d'énergumènes ceux qui nient cette monstrueuse proposition ; ou de nous, qui affirmons : que la propriété est le *sine quâ non* d'existence sociale ; mais, que la propriété doit actuellement, être organisée de manière : à ce que, non-seulement il n'y ait personne d'affamé ; mais encore, que chacun ait autant de bien-être, qu'il est possible d'en avoir ?

Vous nommez énergumène, celui qui affirme : que, le sol est comme l'air, qu'il appartient à tous, sauf les exceptions relatives aux nécessités sociales. Alors, vous-même êtes un énergumène. Vous avez formellement approuvé le maréchal de Vauban pour avoir dit : que, le sel doit être COMMUN *parce qu'il est une manne céleste, un bienfait de Dieu.* Est-ce que le sol, dont le sel provient, est un don que le diable ait fait aux bourgeois ? Pardonnez-nous ce style, M. Blanqui. Vous le savez : *Facit indignatio versus.* Et, quelquefois, on est poëte malgré soi. Soyons calme ! M. Blanqui blâme le président de la commune de Paris ; et, trouve des excuses pour Malthus. S'il y a une différence, entre ce président et Malthus ; elle est en faveur du premier. Mais, le président était un ennemi empirique

de la bourgeoisie ; et, Malthus en était le défenseur. Voilà pourquoi, empiriquement, M. Blanqui préfère Malthus au président (1).

— « Il était, continue M. Blanqui, réservé à Babeuf de renchérir sur ces doctrines, et de prêcher ouvertement la loi agraire, l'abolition de la propriété et l'insurrection permanente des pauvres contre les riches. Mais ces témérités n'ont eu d'autres résultats que d'éloigner pour longtemps les meilleurs esprits de toute spéculation sociale, tant ils ont craint de se voir confondus avec les démagogues forcenés de l'école anarchique. »

— Certes, Babeuf était loin de la vérité ; presque aussi loin que M. Blanqui. Seulement, nous nous étonnons que Babeuf et M. Blanqui n'aient pas vu : que, la loi agraire, est sans autre valeur réelle que celle de consécration de la propriété ; et, qu'abolition de la propriété et loi agraire : sont absolument incompatibles. La loi agraire, d'ailleurs, n'était que le partage, aux citoyens, des biens appartenant à la communauté ; et, non de ceux appartenant aux individus. Et, si même on entendait, par loi agraire, ce dernier partage ; ce partage serait injuste ; et, qui plus est inutile. Mais, ce ne serait pas plus injuste : que, l'abolition des dettes particulières,

(1) L'Académie, des sciences morales, et politiques ne devrait pas tant crier contre le maximum. Elle oublie donc : que, l'invention en est due à son idole chérie. au divin Platon.

« Si l'on vendait, ou si l'on achetait une chose *en plus grande quantité* « et *plus cher* qu'il n'est marqué par la loi, qui a spécifié *jusqu'où on* « *peut porter ou baisser le prix des marchandises, sans permettre* « *d'aller au delà*, on inscrira le surplus chez le gardien des lois, et on « effacera ce qui manque au juste prix. »

PLATON, *Lois*, liv. VIII.

Platon est aussi l'inventeur de la censure ; et, de l'inquisition sanctionnée : par la mort, la privation de sépulture, etc.

sur laquelle presque tous les législateurs anciens ont basé leur législation. Quant, à l'insurrection permanente des pauvres contre les riches; comment, M. Blanqui n'a-t-il vu : qu'elle est inévitable, en présence de l'incompressibilité de l'examen ou de la raison, aussi longtemps : que, la propriété n'est pas organisée conformément à la raison? Et, qui donc excite, plus que M. Blanqui, à cette insurrection; lorsqu'il appelle énergumène, celui qui ose affirmer : que, le droit de propriété ne peut être : que, celui d'affamer ses concitoyens?

Quant à la loi agraire; si ensuite, par cette expression, d'autant plus folle qu'elle est indéterminée, M. Blanqui entend : l'entrée du sol à la propriété collective, sans nuire à personne, en faisant le bien de tous et celui de la société; et, si par démagogues forcenés il entend : les partisans de cette entrée; nous lui dirons : qu'il est un démagogue forcené; et nous l'en approuvons hautement. Quant aux hommes, qui, par crainte d'être comparés à tels ou tels, négligeraient de dire la vérité; nous les considérons comme des lâches. M. Blanqui a été brave, quand il a défendu Malthus, quoique cette défense lui fasse peu d'honneur. Il n'a pas été brave, quand il a attaqué le président de la commune de Paris, par crainte d'être comparé à Marat.

M. Blanqui nous assure : que, de tous les RÊVES brillants et généreux, qui ont agité le monde depuis Turgot jusqu'à nos jours, les conquêtes sociales, que l'économie politique a faites, sont principalement : l'émancipation des colonies anglaises et espagnoles de

l'Amérique; et, l'abolition de l'esclavage des nègres. Laissons ces émancipations de côté, sur lesquelles il y a bien des choses à dire, et passons : car, voici bien autre chose.

— « A quoi, peut-être, dit M. Blanqui, il convient d'ajouter la suppression des priviléges de corporation, *c'est-à-dire* l'AFFRANCHISSEMENT DU TRAVAIL. »

— Et, sans aucune espèce de transition, M. Blanqui ajoute :

— « Nous avons encore deux autres victoires à remporter : l'AFFRANCHISSEMENT DES TRAVAILLEURS et celui du commerce. »

— Il paraît, qu'en économie politique bourgeoise : l'affranchissement des travailleurs n'est pas l'affranchissement du travail. Et, ceux qui font le commerce, est-ce qu'ils ne travaillent pas ? Et, les savants travaillent-ils ? Si, on appelle *travailler,* faire une chose utile; il peut être affirmé : qu'en fait d'organisation sociale, les savants, jusqu'à présent, n'ont jamais travaillé. Il faut être de l'Académie des sciences morales et politiques, pour dire des choses, comme M. Blanqui en avance quelquefois. Maintenant, voici le pendant de la belle dialectique, que nous venons de critiquer.

— « Il sortira bientôt de l'INDUSTRIE, dit M. Blanqui, une puissance irrésistible destinée à guérir, comme la lance d'Achille, les maux qu'elle aura faits, puissance née de nos discordes commerciales et qui finira par les éteindre toutes; c'est l'*association* importée d'Angleterre..... »

— Déjà, ailleurs, M. Blanqui a dit : que, l'asso-

ciation a été dépassée en Angleterre ; qu'elle a causé tous les maux, etc. Nous pourrions demander : comment on dépasse une association. Est-ce parce qu'il y a des associations injustes ? Alors ce ne sont point des associations. Une association est juste, absolue, ou elle n'est pas ; ce n'est qu'un abus de la force sous un nom quelconque. Mais, laissons ces considérations.

Par l'*association*, M. Blanqui entend évidemment : des associations particulières ; et, non l'organisation sociale elle-même ; qui, *au matériel*, n'est autre que l'organisation de la propriété; et, à l'intellectuel : que, l'anéantissement des nationalités par l'unité de droit. Or, vouloir que des associations particulières et arbitraires, remplacent l'organisation sociale, quand même la société sanctionnerait ces associations particulières; c'est, vouloir : que, les sots dirigent les sages ; que, la matière domine la pensée ; que, la brutalité domine la justice ; c'est vouloir : organiser l'anarchie (1). Ce n'est, du reste ; que, le *Hobby-horse* de M. Blanqui : la domination bourgeoise.

Cette miraculeuse association, *Deus ex machinâ*, nouveau Messie social, savez-vous ce qu'elle a produit, selon M. Blanqui lui-même ; et, une seule page auparavant ? Le voici :

— « Le champ de bataille n'est plus dans les plaines, dit M. Blanqui, il est dans les ateliers. C'est là que la guerre continue, savante, acharnée, infatigable, et qu'elle a fait des victimes dans tous les partis occupés à se nuire au lieu de s'entr'aider; guerre véritable, où les combattants se servent de machines ingénieuses et puissantes, qui laissent sur le ter-

(1) Voyez notre *Théorie générale des associations*.

rain du paupérisme des millions de travailleurs haletants, hommes et femmes, sans pitié pour la vieillesse ni pour l'enfance.

« Cette guerre est aujourd'hui la dernière expression de *la vieille économie politique* en Europe, et le dernier retentissement de la grande querelle sociale soulevée par la révolution française. Ce n'est pas seulement une lutte internationale, c'est un combat sérieux entre les diverses classes de travailleurs. La France a sans doute l'air de rivaliser avec l'Angleterre; mais *le capital lutte bien plus profondément avec l'ouvrier.* »

— Et, c'est après cette magnifique description : de l'horrible état de notre société ; de l'infâme économie politique qui lui sert de base; que M. Blanqui vient nous donner des associations arbitraires : comme expression d'une nouvelle économie politique : qu'il désire ; mais qu'il ne connaît pas!! Si, le sujet n'était aussi sérieux, nous dirions : *Risum teneatis.* Nous aimons mieux déplorer : qu'une intelligence aussi belle que celle de M. Blanqui soit fourvoyée, par la manie de la domination bourgeoise, au point de lui faire énoncer : des absurdités, dont il rougira lui-même, dès qu'il voudra y réfléchir.

En parlant des machines, que nous, nous osons proclamer les gloires de l'humanité; et, qui ne sont fatales au peuple, que sous le régime bourgeois; M. Blanqui nous affirme ; que :

— « C'est une transformation du travail patriarcal en *féodalité industrielle*, où l'ouvrier, nouveau serf de l'atelier, semble attaché à la glèbe du salaire. »

— Encore le salaire! Mais laissons cela; et, ne voyons : que, les effets de l'heureuse émancipation,

produite dans l'immortelle nuit du 4 août. Vous appelez cela une émancipation. Alors, vive l'esclavage !!

Il nous en coûte de relever autant de contradictions chez M. Blanqui ; après nous avoir lu, nous croyons qu'il aura pour nous une estime suffisante pour le convaincre : que, notre but n'est nullement de le peiner ; mais, de l'éclairer. Il en est digne, par une foule d'aveux : que, lui seul pouvait avoir le courage de faire.

— « Le but naturel des impôts, dit M. Blanqui, étant d'*atteindre les revenus partout où ils se présentent*..... »

— Très-bien ! parfaitement bien ! M. Blanqui confirme ici le principe de Montesquieu qu'il a déjà cité avec éloge. La conséquence nécessaire de cette proposition, incontestable vis-à-vis du raisonnement, est : que l'impôt ne doit pas frapper le travail (1). L'impôt, sur le revenu, ne doit même porter : que, sur le revenu productif. Celui-là seul doit payer, pour la protection, que lui donnent les travailleurs.

Ces principes compris ; et, il est impossible, à une conscience honnête et non cataractée par les préjugés, de ne pas les comprendre ; tout impôt indirect est un assassinat social : toutes les fois qu'il n'est pas absolument nécessaire, à l'existence de l'ordre, pour rendre possible l'exploitation des masses. Voyons : si, M. Blanqui va se trouver logique avec lui-même ; ou, si des cataractes bourgeoises viendront s'opposer, à ce qu'il

(1) Voyez : notre *Théorie générale de l'impôt.*

déclare les objets : tels, que le tact du bon sens les lui avait fait reconnaître.

— « On devine aisément, dit-il, que la SCIENCE des finances s'empressa d'*exploiter* le nouveau champ qui lui offrait ses récoltes. L'extrême accroissement des produits industriels appela sur cette branche de la richesse publique l'attention des législateurs et des hommes d'État, et c'est ainsi qu'en Angleterre l'élévation des *impôts indirects* a marché de front avec le développement de la production manufacturière. »

— C'est-à-dire : que, par les machines, les profits des capitalistes ont augmenté énormément ; et, que l'on a pris, sur la subsistance du peuple, ce qui aurait dû être pris sur le capital.

Voici, maintenant, la justification de cette théorie bourgeoise :

— « On a cessé tout à coup, dit M. Blanqui, de chercher à diminuer les charges des peuples ; il a paru plus avantageux de leur donner la force de les supporter. PUISQU'IL N'EST PAS POSSIBLE *de diminuer le fardeau, fortifions la monture,* disait un ministre anglais, et ce mot caractérise très-bien la tactique financière des gouvernements modernes. Les peuples, comme les individus, ont cessé de s'enfermer dans le cercle étroit des privations. Ils ont plus de besoins, parce qu'ils ont plus de moyens de les satisfaire : il leur suffit d'augmenter la dose du travail. »

—Après, que M. Blanqui a énoncé mille fois : que, l'ouvrier est malheureux, asservi au capital, attaché à la glèbe du salaire, ayant les fers aux pieds ; et, qu'il y en a des millions, en France, qui ne mangent pas de pain et ne boivent que de l'eau ; venir affirmer : que, l'ouvrier n'a plus besoin de s'enfermer dans le cercle étroit des privations ; que, s'il a plus de besoins, il a plus de moyens de les satisfaire ; et, qu'il lui suffit

d'augmenter la dose de son travail; il y a là : de quoi exciter l'indignation d'un honnête homme ; il y a de quoi le forcer à se taire : de crainte, de laisser échapper, avec trop de violence, l'expression de l'horreur : qu'une pareille palinodie doit inspirer.

Et, que l'on ne dise point, pour excuser M. Blanqui, qu'il ignore : que, les impôts indirects frappent le travail; il le sait parfaitement ; et, il va vous le dire :

— « Singulier contraste, en effet, s'écrie-t-il, que celui de deux peuples (l'Angleterre et la Convention) dont l'un se précipitait vers les impôts indirects, tandis qu'ils étaient abolis par l'autre. Et ces antipathies sont aisées à expliquer. L'aristocratie toute-puissante en Angleterre trouvait simple *de rejeter sur le travail tout le poids des impôts* (par les contributions indirectes). La démocratie victorieuse en France, commettait la même injustice envers la propriété..... Il n'est pas étonnant qu'une guerre implacable ait éclaté entre deux principes si opposés, et cette guerre n'a cessé de régner qu'au moment où l'*économie politique* a opéré une transaction fondée sur l'analyse véritable de la richesse. »

—M. Blanqui oublie : que, les impôts indirects n'ont pas été tous abolis par la Convention. Car, les assignats étaient encore un impôt indirect, qui forçait le travailleur à travailler pour rien. Mais, supposons qu'ils l'aient été tous. Alors, dira M. Blanqui, pourquoi le travail n'a-t-il pas été libre ?

Parce que. la liberté du travail consiste :

Dans l'entrée du sol à la propriété collective (1) ;

Dans la répartition égale, pour autant qu'il dépend

(1) En dehors de toute injustice commise envers les individus, nous ne cessons de le répéter : pour fermer la bouche aux sophistes de mauvaise foi.

de la société, des connaissances acquises : lorsque, ces connaissances existent en réalité et non en apparence ; lorsqu'elles ont pour base : la vérité incontestablement démontrée ; et non une hypothèse donnée comme vérité.

Avant cela : plus, on voudra fouler le sol de la liberté ; et plus, on s'enfoncera dans l'anarchie. L'ordre bourgeois est actuellement le seul possible ; et, bientôt il va cesser : d'être possible.

Du reste nous avons prouvé, surabondamment : que, M. Blanqui connaît et avoue : que, *les contributions indirectes rejettent sur le travail : tout le poids de l'impôt.*

Le résumé du passage, que nous venons de citer, est : que, M. Blanqui veut un *juste milieu;* et, que pour lui, ce juste milieu consiste : à faire payer, en *apparence,* une part du budget à la propriété foncière; qui, en réalité, ne paye rien du tout, tant que la bourgeoisie a le monopole du sol ; et, à faire payer ouvertement, le reste aux travailleurs. Dans tous ses ouvrages, M. Blanqui est plus ou moins partisan des impositions indirectes. Et, cela doit être en sa qualité de bourgeois, de dominateur par le capital. Les impositions indirectes et les emprunts ont remplacé : l'exploitation par l'esclavage domestique.

Nos lecteurs aimeront, peut-être, à connaître : la source des erreurs de M. Blanqui. Nous allons les satisfaire.

— « De ce jour, dit-il, on comprit qu'il n'y avait rien d'ABSOLU dans

la PHYSIOLOGIE SOCIALE ; elle passait naturellement au rang des sciences d'observation, et ses jugements devaient être fondés sur l'expérience et la comparaison des faits accomplis, plutôt que sur des théories primitives. »

— Quiconque, admettra ces propositions, est matérialiste par essence ; et, dès lors, la *justice,* base nécessaire de l'économie sociale, est *relative; relative à la force :* par conséquent, M. Blanqui admet : qu'il n'y a pas de justice.

Les sciences d'observation, sont exclusivement : celles relatives à la matière, à la nécessité, où les faits sont constants, immuables. Dans ce domaine, le point de départ doit être l'observation ; et, le raisonnement doit lui être subordonné. Mais, dans le domaine de la science morale, dans le domaine de la justice, soumettre la justice aux faits, c'est l'annihiler. C'est, du reste, ce que doit faire tout système bourgeois, qui soumet la justice aux majorités. Du moment que les révélations, *faits matériels hypothétiques,* donnés comme primitifs et relatifs à des observations ACCEPTÉES COMME VRAIES, ne peuvent plus servir de base aux sociétés ; l'ordre ne peut résulter : que, d'une théorie, préalablement établie sur un absolu ; et, sans exception possible. Vouloir se soustraire à la nécessité de cette théorie, seule réelle; c'est, vouloir se soumettre à l'observation de tous les faits anarchiques possibles : sans, qu'il y ait possibilité d'arriver à l'ordre et de s'y maintenir. Car, quand même on arriverait à la vérité pratique, sans théorie; cela serait inutile, parce qu'alors même

on ignorerait : que, l'on se trouve dans le domaine de la vérité.

Cette erreur de M. Blanqui, qui, nous le répétons, a pour caractéristique l'expression *physiologie sociale*, est celle de tous les matérialistes du siècle. L'erreur opposée est de croire à la possibilité : de ramener les peuples, au système des révélations.

En parlant de J.-B. Say, M. Blanqui nous dit :

— « L'économie politique n'était que la science de la production des richesses. Il était réservé à un Français de compléter l'œuvre et de nous initier aux systèmes de la distribution des profits du travail, en même temps qu'il nous faisait connaître les phénomènes si variés de la consommation des produits. »

— Sans doute, M. Blanqui entend : la production, la distribution et la consommation des richesses, *selon la justice*. Alors, pourquoi M. Blanqui écrit-il encore ? Rien de plus inutile. Dès que la science est trouvée, écoutons et adorons J.-B. Say. Il est donc bien difficile d'avoir un peu de sens commun !!

M. Blanqui joue de malheur. Presque toujours, il se contredit dans une même page.

— « Le principal mérite de cet ouvrage (de J.-B. Say) fut, dit M. Blanqui, d'avoir défini nettement les bases de la science. *J.-B. Say la sépara de la politique.* »

— Si, la justice doit être la base de l'économie sociale; la politique doit être l'expression de cette même économie. Sinon, la politique est injuste. Or : une politique injuste, un gouvernement injuste sont incom-

patibles avec une économie sociale juste. Il faut donc : que, l'un ou l'autre cède. C'est, ce qui arrive nécessairement : quand, la politique est séparée de l'économie sociale juste. Et, cette séparation existe nécessairement : aussi longtemps que le capital domine.

Un économiste, a voulu, plus par esprit de conciliation que par conviction, séparer la *science* économie politique de la *science* économie sociale; pour, ensuite, les CONCILIER.

D'abord, le mot *science* est improprement appliqué : à des ramassis de propositions, sur lesquelles pas deux personnes, même au sein de l'Académie, ne sont d'accord. Mais laissons cette bagatelle; et, passons à l'essentiel.

L'économie politique est l'économie de ceux qui sont les maîtres de la société; l'économie des gouvernements, l'économie des citoyens *actifs*, pour nous servir de l'expression bourgeoise; et alors, c'est l'économie ou la science des tyrans pour exploiter les esclaves; ou bien, cette économie, alors faussement dite politique, est l'économie de la société, la science de répartir la richesse naturelle, et les produits du travail sur cette richesse, de manière à ce que le tout soit conforme à la justice. Dès, que la seconde valeur, qui comprend *production* et *consommation*, est admise; la première se trouve anéantie; et, dès qu'on les admet toutes les deux, il est évident : qu'elles sont aussi incompatibles que le juste et l'injuste. Aussi, nous nous étonnons beaucoup qu'un homme de mérite ait con-

senti à mettre son nom, à un projet de conciliation, que son propre bon sens doit désavouer.

Après un éloge, qui passe toute borne raisonnable, M. Blanqui ajoute, toujours en parlant de *J.-B. Say :*

— « Les sujets qui nous touchent le plus vivement aujourd'hui, ceux même qui de tout temps ont eu le privilége de remuer les esprits, les questions de salaire, de population, semblent l'*émouvoir à peine ;* il procède à leur examen avec sa rigidité naturelle, et *il adopte* ENTIÈREMENT *à leur égard les idées de Malthus.* »

— Après une pareille oraison funèbre, il ne nous reste rien à dire. Nos lecteurs jugeront et de J.-B. Say et de son panégyriste. Nous devons ajouter, cependant : que, M. Blanqui joint à ses éloges le correctif suivant :

— « C'est par là seul, dit-il, que ses écrits sont vulnérables. »

— Mais nous dirons de J.-B. Say, ce que M. Blanqui a dit de Malthus : toute la doctrine de J.-B. Say était dans l'approbation qu'il faisait de Malthus. Pour lui : le droit de propriété consistait aussi, à affamer ses concitoyens. L'éloge de M. Blanqui pourrait se traduire par ces mots : J.-B. Say était le premier des hommes. Seulement, il lui manquait : une tête et un cœur. Du reste, c'était un ange.

Ne se fatiguera-t-on jamais de ces éloges de coterie ? Qu'un tel ait été fort honnête homme, dans sa famille. Très-bien ! mais, que nous importe ? S'il a été un scélérat, pour la société, flétrissez-le. Il faut : que, celui

qui écrit, tremble; et, qu'il frémisse devant la responsabilité. La pitié, pour l'humanité, doit passer : avant la pitié pour un homme.

Nous passons une foule d'économistes de second ordre, pour arriver : à ce que M. Blanqui appelle les économistes *sociaux* de l'école française. N'oublions pas : que, M. Blanqui a dit : qu'il se faisait honneur d'appartenir à cette école.

De prime abord, M. Blanqui cite le protestantisme *vertueux* de Sismondi, contre les doctrines *cruelles* de l'économie politique; il le combat faiblement; et, triomphe ensuite en disant :

— « Son admirable livre finit par un cri de désespoir :

« Je l'avoue, dit M. de Sismondi, après avoir indiqué où est à nos yeux le principe, où est la justice, je ne me sens pas la force de tracer les moyens d'exécution. La distribution des profits du travail entre ceux qui concourent à les produire nous paraît vicieuse; mais il me semble presque au-dessus des forces humaines de concevoir un état de propriété absolument différent de celui que nous fait connaître l'expérience. »

— Quelle admirable modestie! elle est aussi éloignée de la science vaniteuse de J. B. Say, que peut l'être : la modeste ignorance du martyr d'Athènes, comparée à la vanité sacrilége de l'incendiaire d'Éphèse.

Et, M. Blanqui lui reproche : de n'avoir proposé aucun remède. Ne vaut-il pas mieux : ne présenter aucun remède; que, d'empoisonner le malade? Et M. Blanqui, a-t-il proposé un remède, lui? Oui, la liberté du commerce; actuellement, ce serait l'incendie d'Érostrate.

— « Son livre, dit M. Blanqui, est le meilleur ouvrage critique qui

existe en économie politique ; mais un livre meilleur *sera celui qui doit le* RÉFUTER. »

— Sentinelles ! fusillez le transfuge qui déserte le camp, auquel il a dit : se faire honneur d'appartenir.

M. Blanqui se trompe ; et, ce qu'il dit : est un crime de lèse-humanité. L'ouvrage, qui sera le meilleur, sera au contraire, celui qui réalisera : ce, qui n'était qu'un désir, chez l'illustre et vertueux écrivain.

M. Blanqui arrive à M. de Villeneuve Bargemont ; et, il répète : que, ses remèdes, sont plutôt d'un apôtre ; que, d'un économiste ou d'un administrateur expérimenté. En preuve de son assertion M. Blanqui cite un fragment de sa préface, qui, dit-il, lui semble *résumer tout l'ouvrage*. Donnons ce fragment, nous y ajouterons quelques mots : nos lecteurs jugeront.

— « Ce qui paraît certain, dit M. de Bargemont, c'est que *les temps de monopole et d'oppression sont* ACCOMPLIS SANS RETOUR, *et qu'une grande transition approche*. Or elle ne peut s'opérer que de deux manières : ou par l'irruption violente des classes prolétaires et souffrantes sur les détenteurs de la propriété et de l'industrie, c'est-à-dire par un retour à l'état de barbarie, ou par l'application pratique et générale des principes de justice, de morale, d'humanité, de charité ! Tout le génie de la politique, tous les efforts des hommes de bien, doivent donc tendre à préparer cette transition par des voies de persuasion et de sagesse. »

— Est-ce là un style d'apôtre ?

Entendons-nous, d'abord, sur la valeur du mot *apôtre ;* pris, dans le sens défavorable vis-àvis du raisonnement, que lui donne M. Blanqui.

Un apôtre, dans ce sens, est celui qui prêche un dogme : qu'il veut faire admettre, par la foi ; et, malgré le raisonnement.

Ici, M. de Bargemont est précisément : l'antipode de l'apôtre.

Un apôtre, par exemple, est celui qui veut faire adopter la liberté du commerce, sous le système bourgeois; quand, le raisonnement lui démontre : que, cette liberté, sous ce *système*, serait la ruine de son pays; et, qui répond à toute démonstration : *périsse la France plutôt qu'un principe.*

Voici, les seuls torts que nous trouvions à M. de Bargemont, dans ce que M. Blanqui donne comme le résumé de son ouvrage. C'est, de n'avoir pas vu : que, les deux moyens qu'il met en *alternative*, sont tous les deux : NÉCESSAIRES. Les hommes qui se disent d'*État*, comme M. Blanqui et ses collègues, reconnaîtront seulement leur ignorance, par l'aveu que le système bourgeois est essentiellement anarchique : lorsque, les classes prolétaires et souffrantes, auront fait irruption sur les détenteurs de la propriété. Un autre tort, de M. de Bargemont, est d'avoir distingué les principes de justice, de morale, d'humanité, de charité. Le mot JUSTICE renferme essentiellement : morale, humanité et charité.

Maintenant, nos lecteurs peuvent juger.

— « On ne saurait douter, dit M. Blanqui, que la *misère publique ne soit un grand fait social particulier aux États modernes, et qui se manifeste* DE PLUS EN PLUS A MESURE QUE LA CIVILISATION SE REPAND. Faut-il admettre qu'un tel fait soit inévitable et fatal (1), ou qu'il dépend des institutions humaines de le modifier dans un sens favorable? *Si la politique n'y peut rien, la religion y pourra-t-elle davantage?* »

(1) Cette question est celle de notre second paragraphe.

— Il y a un effroyable blasphème dans cette phrase; mais, tout bourgeois logicien est obligé de blasphémer. Quand on a séparé : l'économie sociale de la politique; ou, la justice de l'organisation de la société; on se trouve obligé : de séparer la politique de la religion. Alors, on se pose en matérialiste; et, l'on s'écrie avec orgueil : si, la politique, qui est bien au-dessus de la religion, ne peut rien contre la misère des peuples; que voulez-vous que puisse faire la religion? Nous le répétons : M. Blanqui est logique. Partout, où règnent des majorités constituantes; la société est nécessairement sans religion. Car, une religion, un droit, ce qui est absolument synonyme, qui ne dépend que du *plus ou moins un,* n'est bonne : que, pour servir les frippons, à exploiter les dupes. Je sais : que, la critique de M. Blanqui ne porte : que, sur l'incapacité de la révélation chrétienne. Mais, qui l'autorise à identifier la religion, le lien religieux, avec telle ou telle révélation? La religion, si elle existe en réalité, appartient à la science sociale; elle en est, exclusivement, la base intellectuelle; et, s'il n'y a pas de religion en réalité, il n'y a d'ordre social possible : que, par les doctrines de Malthus. Est-ce pour cela que M. Blanqui les excuse?

Pour approuver l'incapacité de la religion à procurer le remède social, M. Blanqui s'appuie sur M. Guizot; et, cite le morceau suivant : que, cet écrivain a, dit-il, récemment publié dans la *Revue française :*

— « De nos jours, dit M. Guizot, par le cours des événements, par des fautes *réciproques,* la religion et la société ont cessé de se comprendre et de marcher parallèlement. Les idées, les sentiments, les intérêts

qui *prévalent* maintenant dans la vie temporelle, ont été chaque jour condamnés, réprouvés, au nom des idées, des sentiments, des intérêts de la vie éternelle. La religion prononce anathème sur le monde nouveau et s'en tient séparée : le monde est prêt d'accepter l'anathème et la séparation. »

— C'est, dire clairement : que, M. Guizot accepte l'anathème et la séparation. M. Guizot a donc oublié : que, du moment que religion et société ont cessé d'être *une;* c'est, qu'il n'y a plus ni religion ni société. Rien, du reste, ne doit nous étonner : dans ces déclarations de MM. Guizot et Blanqui. Absence de religion ou matérialisme, absence de société ou anarchie, et bourgeoisisme ou majorités constituantes, sont, par essence, une seule et même chose; c'est : la *trinité représentative.*

M. Blanqui repousse les remèdes de M. de Bargemont.

— « Il est évident, dit-il, que ces palliatifs, d'ailleurs salutaires, n'auraient aucune action importante sur la concurrence universelle, sur *la lutte des gros capitaux contre les petites fortunes et sur l'inégale répartition des impôts.* »

— M. Blanqui a raison. Mais, c'est précisément : parce que la religion chrétienne est UNE religion; et, n'est pas LA religion. Pour qu'un remède, quel qu'il soit, puisse maintenant porter l'ordre au sein de la société; il faut : qu'il soit l'expression d'une autre *trinité :* religion, organisation sociale, et démonstration rationnelle incontestablement reconnue par chacun. En nous servant, deux fois de suite, de l'expression *trinité,* renouvelée des Indous, des Égyptiens et des Grecs, nous nous mettons à la hauteur du langage

de l'époque ; qui, met de la trinité partout, sans en être plus clair; même, en y comprenant la fameuse trinité révolutionnaire : *Liberté, égalité, fraternité.*

M. Blanqui oppose : les doctrines bourgeoises de M. Dunoyer, à la philanthropie aventureuse de Sismondi, et aux prédications religieuses de M. de Villeneuve-de-Bargemont. Ce sont là des discussions : dignes du bas empire ; et, qui ne nous regardent point, ici (1).

M. Blanqui passe à l'économie politique de ce qu'il appelle *les éclectiques*. En tout temps, dans tout lieu, les eunuques ont fait pitié. Ne traînons point leur honte au grand jour.

Nous voilà parvenus à l'école saint-simonienne et aux autres novateurs.

Tous les ans, après les premiers beaux jours du printemps, il arrive à l'Académie des sciences une foule de mémoires sur le mouvement perpétuel, etc., etc. — Il y a longtemps que l'Académie les place au rebut sans les lire. Toutes les fois que la base d'une théorie est absurde, pourquoi perdre son attention à l'examiner? S'il en était ainsi en science sociale, on s'épargnerait bien du temps; et, peut-être mettrait-on à profit, le temps épargné.

Si, par exemple, on s'était demandé : quelle est la base du saint-simonisme? A la réponse : *abolition de l'hérédité*, on aurait pu dire : *absurde*, passez!

Si, on s'était demandé : quelle est la base du fouriérisme? A la réponse : *le développement intégral des*

(1) Nous examinerons ailleurs : la doctrine matérialiste de M. Dunoyer.

passions, sans soumission à la raison, on aurait pu dire : *absurde,* passez!

Si, on s'était demandé : quelle est la base du communisme? A la réponse : *absence de propriété individuelle,* on aurait pu dire : *absurde*, passez!

Et, ainsi de suite.

Mais, il paraît : qu'en science sociale bourgeoise, ce n'est point comme en mathématiques. Pour attirer l'attention générale de Messieurs les bourgeois, il faut bâtir sur l'absurde. C'est, un témoignage qu'il faut rendre à leur génie. Après cela, nul doute : que, l'école saint-simonienne n'ait soulevé des questions, dont la discussion a été fort utile; et, Fourier est certainement le meilleur critique, qui ait jamais existé, de notre prétendu ordre social.

Après, avoir raillé Fourier pendant plusieurs pages; ce qui ne serait même pas permis, ayant fait mieux que lui, M. Blanqui ajoute :

— « On ne saurait pourtant parler avec ironie des rêves de Fourier. Un homme qui voue sa vie entière au culte d'une telle idée, qui veut faire concourir les passions au bien-être de l'humanité.... n'est point un utopiste vulgaire. »

— Nous ne partageons point l'avis de M. Blanqui; et, nous avons plus de respect que lui, pour la mémoire de Fourier. Un utopiste est toujours un utopiste; c'est-à-dire un fou; et, un fou peut inspirer la pitié; mais, jamais l'admiration. Aussi, ce n'est point comme utopiste que Fourier est admirable; c'est, comme le génie le plus étonnant qui ait paru pour exposer les vices

de toute organisation sociale; du moment, que toute révélation devient incapable : de lui servir de base.

A propos d'utopie, M. Blanqui avance de singulières théories. Bientôt; nous serons en pleine tour de Babel.

— « Une utopie, dit-il, n'est souvent qu'une opinion avancée, proclamée à la face d'une génération qui ne la comprend pas. »

— Quelque licence que l'on se donne, pour détourner le sens des mots de leur valeur reçue et surtout étymologique, un académicien, à cet égard, devrait être plus scrupuleux que tout autre. *Utopie* signifie : *qui ne peut avoir lieu,* qui ne peut être mis en pratique en aucun temps, en aucun lieu; une fausse théorie, une absurdité enfin. Mais, Messieurs les bourgeois aiment à donner au mot *utopie* la signification de M. Blanqui. Cela doit être : pour les bourgeois, il n'y a pas de vérité, il n'y a que des boules; et, l'utopie la plus absurde, peut demain devenir une vérité pour eux; il ne s'agit que de savoir manier : la matière électorale.

Malgré, tous ses sarcasmes contre l'école sociétaire; M. Blanqui est bien prêt de donner sa boule : en faveur du triomphe de ce genre d'association.

— « Fourier, dit-il, a jeté les fondements d'une école qui commence à porter ses fruits; car les hommes mêmes qui ne l'ont pas étudiée et par une sorte d'instinct, s'associent sous toutes sortes de formes dans des intérêts matériels ou moraux. L'école sociétaire eût fait beaucoup plus de prosélytes encore si Fourier n'avait pas affecté un si profond dédain pour tous les écrivains du monde, en manquant au premier devoir de tout homme de sens, *au respect des aïeux.* »

— Qu'est-ce que vous nous dites-là, Monsieur Blanqui? Voulez-vous nous rendre Chinois; ou, nous ramener à la féodalité nobiliaire? On ne doit de respect qu'à la vérité; tout mensonge et toute erreur doivent être voués : l'un, au mépris; l'autre à la pitié. Si, M. Blanqui avait des scélérats, parmi ses aïeux; est-ce qu'il s'en ferait gloire? Si, c'étaient des insensés; est-ce qu'il s'en ferait honneur? Où est donc l'écrivain de l'antiquité, jusques et y compris M. Blanqui, qui ait écrit une seule vérité positive; une seule, entendez-vous, Monsieur Blanqui? Et, ce n'est pas nous qui vous le disons : c'est Descartes, c'est Malebranche, c'est Leibnitz, c'est Euler, et tous les grands hommes des temps anciens et modernes; qui, même n'ont été grands : que, pour avoir reconnu cette vérité négative. Et, s'il existait une seule vérité positive; seriez-vous bourgeois, matérialiste, sceptique tout au moins, ce qui est la négation de toute vérité? Et, vous avez blâmé Fourier! Fourier a été noble, en rejetant tous ces crétins. M. Blanqui peut adorer ces fétiches, ils ne sont pas plus absurdes : que, les idoles du représentatif.

— « Il serait téméraire, dit M. Blanqui, de prédire quelles seront les conséquences prochaines de la théorie sociétaire de Fourier. Nous n'avons pas encore vu ce système à l'œuvre... »

— Allons, Monsieur Blanqui, soyez fouriériste! Mais, au moins, ayez le courage de votre opinion; osez l'avouer. Seulement, réfléchissez : que, si le système de Fourier est absurde par la base; ce système n'est pas d'un fou ordinaire. C'est, le système le mieux en-

chaîné qu'il soit possible de voir. Il n'y avait qu'un homme de génie, qui fût capable d'une pareille folie. Dès lors, admettez tout ou rien. Et, ne commettez point l'absurdité des protestants, parmi lesquels se trouvent les gallicans, qui osent se dire chrétiens ; et, répudient : l'infaillibilité du pape.

Nous approuvons ce que dit M. Blanqui, en terminant son travail sur Fourier.

— « Son livre, dit-il, restera comme le travail critique le plus hardi qui ait été publié contre l'économie politique moderne. Mais *il n'a pas été plus heureux qu'elle dans la découverte des solutions sociales.* »

— Ainsi M. Blanqui convient : que, l'économie politique moderne ne donne la solution d'aucune question sociale. Alors, pourquoi donc appelle-t-il *science*, un galimatias ; qui ne donne aucune solution ?

Nous voici arrivés à la récapitulation. M. Blanqui y répète : que, la nuit du 4 août a *détruit les priviléges de tout genre*. Il est admirable l'illustre académicien ! Mille fois il nous a répété : que la société est pleine de priviléges ; et, mille fois il a surajouté : qu'il n'y a plus de priviléges. Mais, s'il n'y a plus de privilége, il n'y a plus rien à écrire sur la société ; tout y est bien, elle est parfaite. Il est fatigant, pour nos lecteurs, de se voir remettre aussi souvent sous les yeux, les contradictions de M. Blanqui. Mais, il s'agit des bases sociales ; et, nous courrons toujours les risques de fatiguer nos lecteurs, plutôt que de laisser passer une seule fois, sans la signaler : l'hérésie sociale la plus monstrueuse, qu'il soit possible de prononcer.

— « La destruction des jurandes, dit M. Blanqui, *accorda la liberté à l'ouvrier.* »

— Vous l'entendez, lecteur ! la liberté à l'ouvrier. Eh bien ! six lignes plus bas, M. Blanqui ajoute :

— « En émancipant les hommes on leur laissait les fers aux pieds. La liberté allait leur devenir plus funeste que la servitude. Au lieu de faire la guerre à leurs maîtres, ils se la firent entre eux. »

— Comment trouvez-vous : des hommes libres, avec des fers aux pieds ; et, une liberté qui est plus funeste que la servitude ? Il faut appartenir à une Académie des sciences morales et politiques, pour avoir le privilége : d'énoncer de pareilles propositions.

Des hommes libres qui se font la guerre ! M. Blanqui ne sait donc pas : que, des hommes qui se font la guerre sont des esclaves ; des esclaves de l'ignorance ? Mais, cela doit être ; toujours, le bourgeoisisme confondra : l'anarchie et la liberté.

Demandez à M. Blanqui, ce que c'est que la liberté ? Il vous répondra : c'est, la liberté... Et, après avoir hésité, en réfléchissant sur la singularité de la réponse, il ajoutera... de faire : ce qui ne nuit à personne ; ce qui n'est pas défendu par les lois. M. Blanqui sent-il : que, d'après cette définition, un nègre à la chaîne est parfaitement libre ? En effet : il a été mis à la chaîne, pour avoir nui à son maître, en faisant, ce qui était défendu par la loi.

La liberté sociale, Monsieur Blanqui ; c'est, l'émancipation de l'ignorance, la soumission à ce que la raison déclare : être conforme à la justice.

— Mais, comment trouve-t-on ce qui est conforme à la justice ; et, qu'est-ce qui sanctionne la justice ?

— Cherchez, Monsieur Blanqui; c'est là le problème social.

Si vous l'ignorez, dites à votre Académie de vous instruire ; et, si elle se récuse; dites-lui : qu'elle est usurpatrice, du nom qu'elle ose porter.

Après nous avoir dit : « que les hommes libres, « au lieu de faire la guerre à leurs maîtres se la font « entre eux. » M. Blanqui va : nous faire l'horrible tableau de cette liberté; et, nous donner, pour panacée universelle, l'*abolition des douanes*. Nous lui avons déjà démontré : que, le remède serait pire que le mal. Mais laissons parler l'historien.

— « Chacun sait, dit-il, les complications imprévues qui sont nées de cet état de choses. Ce fut un beau spectacle, sans doute, que de voir la lice ouverte à toutes les capacités ; mais que de mécomptes ! que d'espérances trompées ! Les uns, en se précipitant vers le mariage comme vers la terre promise, n'engendrèrent que le paupérisme et ne recueillirent que la misère; les autres, s'aventurant sans expérience dans les hasards de l'industrie, n'y rencontrèrent que la banqueroute et crurent se sauver par les prohibitions. Étrange aveuglement, qui leur faisait invoquer, comme un remède à leurs maux, le fléau même qui avait causé les maux de leurs pères, et qui n'était après tout que la résurrection d'un privilége ! Tel fut le point de départ de la première et de la plus funeste contradiction de notre législature : en rendant la liberté à l'industrie, on ne la rendait point au commerce, et la consommation fut attaquée par les fausses mesures que l'on prenait pour augmenter les éléments de la richesse. Loin de sortir de cette fausse route, la France s'y est chaque jour engagée davantage; de sorte qu'on a substitué à l'ancienne aristocratie féodale une aristocratie de douanes, qui profite des monopoles au détriment de la classe des travailleurs. Le résultat de ce système a été de constituer les chefs de l'industrie en hostilité permanente entre eux-mêmes, et de placer les ouvriers dans la nécessité de se faire une perpétuelle concurrence au rabais, c'est-à-dire d'accroître leurs chances de misère et de privations. *La dîme, de nos jours, se lève dans les ateliers ; nos forges*

et nos filatures sont devenues des donjons où siégent, revêtus de leurs armures d'or, les hauts et puissants seigneurs de l'industrie moderne. »

— Convenez ! lecteur : que, la liberté bourgeoise est une belle chose! Aussi, après ce tableau, M. Blanqui fait un magnifique éloge de l'économie politique qui a procuré cet Eldorado. Quel est donc celui, des trente millions de prolétaires existant en France et mourant de faim, qui pourrait se refuser : de joindre ses louanges à celles de M. Blanqui ?

Maintenant, comment trouvez-vous l'objection formant le titre de ce paragraphe :

— « Nous avons existé sous le despotisme jusqu'en 1789; mais depuis cette époque, la partie de l'humanité régénérée par la révolution française est maintenant en état de liberté. »

— Vous paraît-elle exprimer la vérité ?

---

§ 2.

Seconde objection.

SI AU MOYEN D'UNE DÉMONSTRATION INCONTESTABLEMENT RATIONNELLE, LE MONDE APPARAISSAIT AVOIR DU, NÉCESSAIREMENT, RESTER ESCLAVE, PENDANT UNE AUSSI LONGUE SUITE DE SIÈCLES, SANS AUCUN ESPOIR FONDÉ DE JAMAIS VOIR LE RÈGNE DE LA LIBERTÉ LUIRE A NOS YEUX : CE QUI PARAÎTRAIT DEVOIR ÊTRE, DANS LE CAS QUE LA LIBERTÉ SOCIALE NE PUT EXISTER QUE D'UNE MANIÈRE *absolue ;* UNE PAREILLE DÉMONSTRATION SERAIT LA PREUVE LA PLUS ÉVIDENTE DE *l'absence de tout ordre moral, de l'absence de toute justice éternelle ;* ET, LA FORCE BRUTALE, APPUYÉE SUR LE MENSONGE, SUR LE SOPHISME, DEVENANT ALORS LE SEUL DROIT POSSIBLE; IL FAUDRAIT EN CONCLURE : QUE LA SÉRIE CONTINUE DES ÈTRES, OU *le matérialisme* EST SEUL LA VÉRITÉ; OU, CE QUI EST ENCORE LA MÊME CHOSE : QU'IL N'Y A PAS DE VÉRITÉ.

« Quant aux partisans du dogme ancien, ils n'ont compris ni pourquoi il tombait, ni ce qui s'ensuivrait; par le malheur de leur position, ils n'ont pu voir dans la guerre avec les sceptiques qu'une dispute de pouvoir. Vaincus d'abord, ils se sont estimés malhabiles; vainqueurs à présent, ils en font honneur à leur bonne conduite, et ils s'arrangent pour demeurer à l'avenir les plus adroits

et les plus forts. Plus que personne ils parlent de *foi*, *de religion et de morale*, mais par habitude et par calcul; eux seuls n'ont point de croyance, point de religion, point de morale. Les sceptiques en avaient plus qu'eux, ils croyaient *au mal de l'erreur*. C'était leur foi, et elle était vraie et sincère; et parce qu'elle était vraie, elle a prévalu contre l'erreur. Ce n'est point comme adversaires du vieux dogme qu'ils ont succombé, c'est comme *adversaires de tout dogme :* ennemis de ce qui était faux, ils ont vaincu; inhabiles à montrer le vrai, *le besoin d'ordre a séparé d'eux le peuple,* et les a livrés à la vengeance de leurs rivaux. Mais maintenant leurs héritiers arrivent sur la scène, nourris dans le mépris du vieux dogme, libres du soin déjà rempli de le réfuter, avides de nouveautés, et pleins des besoins de leur époque, qu'aucun préjugé (1) ne les empêche de ressentir. A eux se dévoile l'énigme qui avait échappé aux autres; à eux le doute ne paraît plus la révolution, mais *sa préparation.* Ils aperçoivent l'autre moitié de la tâche, et sentent la nécessité de la vérité; et parce que seuls ils la sentent, ils savent qu'en eux seuls est l'avenir, et par conséquent la force. Ils se sentent donc appelés, non plus à poursuivre la querelle terminée du scepticisme et du vieux dogme, non plus à réchauffer dans le peuple des vieilles haines personnelles, un enthousiasme usé, ou des passions d'un autre siècle, mais à chercher la vérité, mais à découvrir la doctrine nouvelle à laquelle toutes les intelligences aspirent à leur insu, au nom de laquelle tous les bras s'armeront, s'il y a lieu (2); qui remplacera dans la croyance le vide laissé par l'ancienne (3), et terminera l'interrègne illégitime de la force. Telle est l'œuvre sociale à laquelle ils se dévouent en silence.

. . . . . .

. . . . . .

(1) Quelle erreur!

(2) La vérité, une fois qu'elle est devenue nécessaire, n'a pas besoin que des bras s'arment pour la défendre. Des bras armés ont toujours horreur de la vérité.

(3) La vérité ne s'appuie jamais sur une *croyance*, parce que toute croyance tombe nécessairement. La vérité ne s'appuie que sur les connaissances; et, il y a aussi loin : de la croyance à la connaissance; que, de l'ombre à la réalité.

« A mesure que le temps marche et qu'avec lui s'augmente le dégoût de ce qui est, et l'attente de la vérité, un grand nombre d'esprits, même parmi ceux qui n'ont point cherché, se trouvent plus ou moins illuminés. Tous seront des apôtres ou des prosélytes, des soldats ou des chefs de la *foi* nouvelle (1). Cette foi est déjà née (2). Elle vit dans l'esprit de plusieurs ; elle est attendue par tous ; car tous ressentent une vague inquiétude, dont elle est l'objet ignoré, et qu'elle seule peut apaiser. Ses ennemis sont usés, divisés, méprisés. Les anciens chefs ne sont plus, et malgré leur ardeur à former des élèves dignes d'eux, ils n'ont pu faire, avec de l'ignorance et du fanatisme, que des hommes plus méchants que redoutables. La force du parti n'a plus de nerfs ; c'est une apparence qui va tomber en poussière au premier mot, au premier signe. Enfin les temps sont arrivés, et deux choses sont devenues inévitables : que la foi nouvelle soit publiée, et qu'elle envahisse la société. »

Revue indépendante, extrait du *Globe* du 24 mai 1815 (Jouffroy) (3).

— « Persuadé donc que la religion de l'avenir ne sera pas la synthèse chrétienne, mais une synthèse nouvelle, nous croyons que le respect superstitieux qui s'attache encore à la religion du passé est un des plus grands obstacles aux progrès de tout genre que la société a à faire. »

Ead., ibid. (4).

(1) Toute foi est éteinte pour ne jamais renaître ; car, *foi* et vérité incontestable sont contradictoires ; et, la vérité seule peut désormais régner. Or, quand *la vérité est une fois devenue nécessaire ;* et, qu'elle vient à paraître ; elle n'a besoin, pour être reconnue : ni de soldats, ni de chefs, ni de prosélytes, ni d'apôtres. Faut-il des soldats, pour faire avouer : que le soleil est lumineux ?

(2) Où est donc son extrait de naissance ?

(3) Après 1830, l'auteur de cet article est entré dans le parti des persécutant les chercheurs de la foi nouvelle. Pourquoi ? parce qu'il voulait qu'une *foi* fût substituée à une *foi ;* et, que vis-à-vis de celui qui raisonne, il ne peut appartenir à une foi, de déraciner le scepticisme.

(4) Et, l'un des plus grands obstacles qui s'opposent à reconnaître : que, la vérité est devenue nécessaire ; est de laisser croire : qu'une foi nouvelle peut, désormais, se substituer à une foi morte.

— Quel moyen allons-nous employer, pour renverser la seconde objection ? Dirons-nous : que, pendant la période d'ignorance primitive, le monde est aussi heureux qu'il peut l'être, pendant cette même période? Nullement. Nous dirons : qu'au commencement, le monde est très-malheureux, plus qu'on ne se l'est figuré jusqu'à présent; et, qu'il l'est de plus en plus : jusqu'à ce que la vérité soit devenue nécessaire.

Dirons-nous ensuite : que, cette série de malheurs blesse l'ordre moral, l'anéantit? Bien loin de là. Nous établirons : que, si le contraire existait *universellement;* ce serait la preuve : que, l'ordre moral n'a aucune existence réelle.

A

EN COMMENÇANT LE MONDE EST TRÈS-MALHEUREUX, PLUS QU'ON NE SE L'EST FIGURÉ JUSQU'A PRÉSENT; ET IL L'EST DE PLUS EN PLUS : JUSQU'A CE QUE LA VÉRITÉ DEVIENNE NÉCESSAIRE.

« Je sais, et cela me suffit, que si la foi antique règne encore dans tel ou tel pays séparé, la science n'y est point encore arrivée, et que si la science y a fait son entrée, la foi en a disparu; ce qui ne s'entend point, comme on le sent assez, d'un changement subit, mais graduel, suivant une autre loi de la nature qui n'admet point les *sauts*, comme dit l'école. Voici donc la loi aussi sûre, aussi invincible que son auteur :

« AUCUNE RELIGION, EXCEPTÉ UNE, NE PEUT SUPPORTER L'ÉPREUVE DE LA SCIENCE.

« Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

« La science est une espèce d'acide qui dissout tous les métaux, excepté l'or.

. . . . . .

. . . . . .

« J'en jure par l'éternelle vérité, et nulle conscience européenne ne me contredira : LA SCIENCE ET LA FOI NE S'ALLIERONT JAMAIS HORS DE L'UNITÉ.

. . . . . .

. . . . . .

« Tout ami de cette unité doit donc désirer que l'ancien édifice achève de crouler *incessamment* chez ces peuples séparés, sous les coups de la science protestante, afin que la place demeure vide pour la vérité (1).

. . . . . .

(1) Le comte de Maistre oublie : que, le catholicisme est lui-même

. . . . . .

« Si les événements contrariaient ce que j'avance, j'appelle de tout mon cœur sur ma mémoire le mépris et les risées de la postérité. »

COMTE DE MAISTRE, *du Pape*, t. II, p. 240, 241, 268.

—Avant d'entrer en matière, qu'il nous soit permis de replacer sous les yeux de nos lecteurs : des principes que nous avons déjà établis, sous d'autres formes ; mais, dont le fond ne peut être rappelé trop souvent.

Le droit, la justice, la société, l'humanité ont exclusivement pour base d'ordre la RELIGION; qu'elle dérive : soit d'une révélation faite par un être existant en dehors de l'humanité ; soit de la révélation humaine, la révélation de la raison.

Ceux qui ne sont point d'accord avec nous sur ces principes doivent nous abandonner. Nous n'écrivons point pour eux ; ils sont incapables de nous comprendre, avant qu'il ne nous soient ramenés : par l'excès du mal social.

A ceux qui nous restent, nous dirons :

De toutes les révélations divines qui ont dominé jusqu'à présent, la révélation chrétienne est la mieux enchaînée, la plus propre à la conservation de l'ordre pendant la période d'ignorance primitive, nécessitant le monopole des développements de l'intelligence ; et, si la révélation humaine ne peut surgir des ténèbres

une protestation contre le raisonnement ; et, qu'il fait partie de l'ancien édifice, devant crouler sous les coups de la science protestante : afin que la place demeure vide pour la vérité. Du reste, et sauf cette erreur, la postérité dira : que, le comte de Maistre avait bien vu.

de la philosophie actuelle, nul doute que la religion chrétienne ne soit la plus propre à rétablir, au sein de l'humanité, l'ordre PAR LE DESPOTISME.

Ceux qui ne conviendront pas avec nous de ces propositions, n'ont encore qu'à nous quitter. Ils sont également incapables de nous comprendre. Nous préférons, quatre lecteurs qui comprennent; à des millions, qui ne comprennent point.

La religion chrétienne n'est *une*, n'est *religion* : que, par l'infaillibilité du pape; et, qui plus est; que, par sa puissance temporelle suprême. Quiconque, n'admet pas ces conséquences, n'est point chrétien, n'est plus sujet d'une révélation divine; il a passé dans le parti protestant, dans l'anarchie. Et, il ne peut rentrer sur le terrain de l'ordre; qu'en se soumettant, de nouveau, à l'autorité illimitée du pape; ou, qu'en entrant dans l'*unité religieuse* ABSOLUE, dérivant de la raison; unité, que le comte de Maistre dit : ne pouvoir être relative qu'au pape.

Que ceux qui n'adopteront point ces propositions s'éloignent encore. Leur défaut d'études préparatoires, les met hors d'état de nous comprendre; et, nous n'écrivons : que, pour ceux qui sont déjà, à hauteur des connaissances acquises.

Il ne nous reste que les partisans de la révélation humaine, révélation pouvant seulement être réelle : *lorsqu'elle est rendue incontestable vis-à-vis de chacun.* Parmi ce petit nombre, il faut encore : que, ceux qui ne se soumettraient point à suivre le raisonnement réel, dans toutes ses conclusions, sans en excep-

ter aucune, cessent de nous lire ; nous répétons : que, ce n'est pas pour eux que nous écrivons ; et qu'ils ne nous comprendraient pas.

Maintenant, nous disons comme le comte de Maistre :

— « AUCUNE RELIGION, EXCEPTÉ UNE, NE PEUT SUPPORTER L'ÉPREUVE DE LA SCIENCE. »

— Nous ajoutons :

— « ET, LA SEULE RELIGION, QUI PUISSE SUPPORTER L'EPREUVE DE LA SCIENCE, EST CELLE QUI DERIVE : DE LA REVELATION HUMAINE ; DE LA REVELATION RATIONNELLE. »

— Ces prolégomènes admis, nous entrons en matière.

En dehors d'une révélation divine, le premier couple, ou les premiers couples qui apparaissent sur la terre, sont, nécessairement, ignorants.

Si, pendant l'époque d'ignorance primitive, époque devant durer éternellement, disent les philosophes et les théologiens : puisque l'esprit, relatif par essence, ne peut connaître la vérité absolue ;

Si, pendant cette époque, l'homme était aussi facilement soumis à la force, que les animaux auxquels les philosophes et les théologiens accordent le sentiment de l'existence ;

L'homme, alors, serait aussi heureux : qu'il est possible de l'être dans l'ignorance.

Mais, il n'en est pas ainsi. L'homme, quelle que soit son ignorance, raisonne, proteste nécessairement con-

tre ce qui lui paraît injuste, quand l'injustice se trouve poussée jusqu'au point : de frapper l'ignorance même.

C'est, dans cette nécessité de raisonner : que, se trouve la source inévitable des maux de l'humanité, pendant l'époque d'ignorance ; et, plus la faculté de raisonner se développe, plus le poids de l'infortune se fait sentir.

Exposons, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la situation, nécessairement et progressivement malheureuse, de l'humanité : depuis l'origine sociale, jusqu'à nos jours.

La première nécessité, que l'ignorance primitive vienne à reconnaître, sous le rapport social ; et, par conséquent, sous le rapport de bien-être et de mal-être ; c'est, d'établir le lien religieux comme vrai ; c'est-à-dire : la réalité du lien des actions de cette vie avec le bien-être ou le mal-être dans une autre vie : selon, que les actions auront été, oui ou non, conformes à une règle.

Comment, à l'origine de l'humanité, établir SOCIALEMENT, la réalité du lien religieux ?

D'abord, en faisant accepter : que, l'âme, la sensibilité, le sentiment de l'existence, la base du raisonnement : est une individualité réelle, immatérielle. Il n'est aucun autre moyen.

Ensuite, en faisant accepter : qu'il existe une sanction des actions dont la source est, en dehors de l'humanité.

Mais, comment faire accepter ces propositions SOCIALEMENT ?

En commençant par la plus nécessaire, par la sanction.

Faire accroire à l'ignorance primitive : que, la sanction des actions, est : ÉTERNELLE; FATALE; IMPERSONNELLE; qu'elle ne dérive pas d'un être semblable à l'homme, semblable quoique infiniment supérieur, infiniment intelligent, infiniment puissant ; qu'elle ne dérive pas d'un être *pouvant comme l'homme puissant,* PUNIR OU PARDONNER; qu'elle ne dérive pas, enfin, d'un ANTHROPOMORPHE; est au-dessus de l'intelligence de toute société primitive : puisque, même à présent; c'est, presque encore au-dessus de l'intelligence de la nôtre : malgré toutes les connaissances acquises.

Dès lors :

Établissement nécessaire, FATAL, d'une divinité anthropomorphe.

Et, ne pouvant dire au peuple : que, l'homme avait fait Dieu semblable à lui-même; le législateur fut obligé de dire : que, DIEU créateur de toute chose, avait fait l'homme à son image.

Mais, la sanction supposait : un sujet, sur lequel elle pût s'exercer ; SUPPOSAIT : l'immatérialité; c'est-à-dire : l'éternité de l'âme.

Alors, et parallèlement à la sanction, il fallait établir : non pas l'immatérialité, l'éternité des âmes : ce qui eût été incompatible avec l'anthropomorphe créateur; mais, leur immortalité. Et, cette immortalité, pour cette époque, ne pouvait être établie : que, par la révélation faite, par le Dieu créateur et capable de

parler. L'immortalité des âmes fut donc SOCIALEMENT révélée : par le Dieu anthropomorphe.

Ce n'était pas assez : il fallait une règle *incontestée* pour chaque société : parce que, dit Rousseau, « le « législateur ne peut se faire obéir ni par la force, ni « par le raisonnement » (*Contrat social,* liv. II, ch. VII); ce qui est absolument vrai : *pour l'époque d'ignorance primitive.*

Dès lors : l'anthropomorphisme, et la révélation, tant de l'immortalité de l'âme que d'une règle de conduite, durent s'établir : simultanément. Ce sont effectivement là : les points, qui sont les bases, de toute révélation. Et, ici, il n'y a point hypothèse; et nous pouvons dire : dans un sens plus réel encore, que ne le disait Newton : il a fallu : que, ce que nous disons, ait existé : *sous peine d'anéantissement de l'humanité.*

Quelles furent les suites, immédiates et inévitables, de cette organisation sociale, primitivement NÉCESSAIRE ?

La négation de la puissance du raisonnement, quant à la démonstration, comme réalités : des dogmes, reconnus NÉCESSAIRES, à l'existence sociale. Accorder cette puissance au raisonnement, eût été en contradiction manifeste, avec la compression de l'examen; et, la liberté d'examen détruisait l'ordre social, en démontrant : que, ses bases n'étaient : que, des hypothèses.

De la compression *nécessaire :* de l'examen, du raisonnement, dérive : la *nécessité* du monopole des développements de l'intelligence; et, de la *nécessité* du

monopole des développements de l'intelligence, dérive, *nécessairement* aussi : l'exploitation des masses.

Mais, l'exploitation des masses aurait pu se trouver compatible avec un certain bien-être, très-facile à procurer : du moment, que la compression des développements de l'intelligence était admise en principe. Il eût suffi, pour que ce bien-être des brutes fût accordé : que, les gouvernements eussent cru eux-mêmes, à la réalité d'une sanction morale, qu'ils avaient trouvé *nécessaire* d'établir.

Il ne pouvait en être ainsi.

Si, l'examen pouvait être comprimé chez les esclaves, il ne pouvait l'être chez les maîtres ; car, ils étaient MAITRES.

Que devait-il, alors, arriver : toujours *nécessairement?*

En dehors de l'immatérialité de l'âme, incontestablement démontrée par les connaissances acquises, et détruisant ainsi l'époque d'ignorance primitive ou de protestantisme ; cette immatérialité, ou plutôt alors cette immortalité, ne peut être individuellement acceptée : qu'en qualité de révélée par la divinité anthropomorphe : une, infinie, créatrice, toute-puissante, etc., etc.

Et, où conduit, toujours *nécessairement,* l'examen de cette hypothèse ?

Au matérialisme : par deux chemins différents ; par deux chemins absolument opposés ; et, les seuls qui, alors, puissent exister.

L'être anthropomorphe, existe, ou n'existe pas.

S'il existe, il est nécessairement *créateur* : car, l'éternité des âmes l'anéantit nécessairement : comme *créateur*.

S'il est créateur, l'homme est créé, l'homme est machine, le créateur est auteur du fonctionnement de la machine, il est auteur de tout. Et, la considération du créateur, comme auteur de tout, anéantissant toute liberté ; la considération du créateur, auteur de tout, conduit : au matérialisme.

S'il n'existe pas, rien n'est changé : dans la conclusion de la première hypothèse. Il y a même plus, dit le protestantisme philosophique, il ne peut exister. Car, si Dieu est, il est infini, sans bornes, il ne peut agir en dehors de lui-même. Dès lors, la négation de l'être anthropomorphe, conduit au panthéisme, qui n'est encore : que, l'absence d'individualité réelle ; ou, le matérialisme.

Aussi, depuis l'origine sociale : tous les exploités ont été *anthropomorphistes;* et, tous les exploitants ayant examiné, *panthéistes* (1).

Que devait-il résulter SOCIALEMENT, de cette identité de doctrine, quant au fond; n'ayant de diversité, que dans la forme ; identité de doctrine, résultant nécessairement de l'ignorance primitive ; et, divisant le monde : en exploités crédules ; et en exploitants matérialistes ?

(1) Voyez, à cet égard, tous les sacerdoces et tous les philosophes indiens, égyptiens, grecs, romains et modernes. Le Xe livre des *Lois* de Platon est, un résumé : que, l'on croirait écrit dans ce siècle. Aussi, Platon finit-il par établir : une inquisition et la peine de mort. C'était juste... Mais, une inquisition n'est plus possible.

L'hypocrisie et l'immoralité des maîtres : l'hypocrisie, pour avoir de l'ordre ; l'immoralité pour satisfaire les passions les plus effrénées; et, définitivement : la condition, aussi malheureuse que possible, des exploités ; dont le malheur alors, est, toujours relatif, est toujours proportionnel : aux développements de l'intelligence.

Et, si encore les exploités avaient pu ne pas se plaindre ! les maîtres, comme des petits sultans dans leurs harems, auraient pu s'endormir dans la volupté ; et, ne rien exiger au delà, de ce que le calme permet de désirer.

Mais, s'il est possible d'avilir l'homme, il est impossible d'anéantir le raisonnement. Et, d'ailleurs, il se trouvait toujours, parmi les maîtres, quelques mécontents : ignorant eux-mêmes le mal qu'ils pouvaient se causer, en détruisant la crédulité populaire ; et, ceux-ci : soit par passion haineuse, soit même par bienveillance, protestaient en face du peuple ; et, faisaient ainsi trembler les maîtres, pour leur domination. Alors, réveillés par la crainte ; et, irrités de ce qu'ils avaient été interrompus dans leur léthargie voluptueuse ; ils se vengeaient, au centuple, des craintes que le peuple leur avait inspirées ; et, plus il y avait, chez le peuple, de développement d'intelligence ; plus les attaques étaient vives ; plus les vainqueurs appesantissaient les fers des vaincus ; plus les vaincus avaient conscience : de leur malheur.

L'imagination ne peut rien se figurer de plus effroyable : que, des malheurs développant l'intelligence ; et,

des développements d'intelligence, qui aggravent le malheur. Il faut donc pardonner à l'ignorance, lorsqu'au premier aperçu elle ose affirmer : qu'une pareille situation humanitaire, devant nécessairement durer des siècles et des siècles ; est incompatible avec l'existence de l'ordre moral ; avec l'existence de l'éternelle justice.

B

SI, LE MAL MORAL N'EXISTAIT PAS; CE SERAIT LA PREUVE : QUE, L'ORDRE MORAL N'A AUCUNE EXISTENCE RÉELLE.

« Les anciens disaient que les initiés seuls parvenaient à la vie heureuse de l'Élysée, et que les autres étaient plongés dans le Tartare. Dans le langage de l'initiation, cela voulait dire sans doute que le reste serait appelé à de nouvelles épreuves; car si on n'admettait pas un tel sens, il y aurait injustice. Servius explique, et il y était autorisé, que l'Enfer, la région inférieure, c'est notre monde. Cette hypothèse s'accorde parfaitement, ainsi que nous venons de le voir, avec les idées antiques, avec les doctrines primitives et traditionnelles de l'épreuve et de l'expiation. »

Ballanche, *Palingénésie sociale*, t. III des *Œuvres*, p. 105.

— « M. de Maistre a voulu justifier la Providence sous le rapport temporel. J'avoue que cette justification me touche peu, et je dirais volontiers : Que m'importe le succès des méchants et les revers des bons ! n'ai-je pas la vie à venir? »

Id., ibid., p. 197.

— « Les États antérieurs de la société, États où une partie de l'espèce humaine était dans des liens si durs, ces États entraient aussi dans les vues de la Providence. Les hommes qui naissent au sein de ces sortes d'organisations sociales sont soumis à une autre forme d'expiation, et sans doute cette forme fut nécessaire en son temps.... Il en est de même des peuples encore barbares. Il en est de même du fléau de la guerre. Il en est de même des innocents persécutés ou tués. Il en est de même des individus qui gémissent sous le poids d'une exclusion sociale ou d'un préjugé qui

les domine eux-mêmes. Il en est de même des mérites méconnus. Il en est de même de toutes les injustices légales ou illégales. Il en est de même des calamités de tout genre qui pèsent sur quelques-uns ou sur des multitudes. Ce sont toujours des épreuves ou des expiations : *à la fin* tout se retrouvera; rien ne se perd dans le sein de DIEU (1). Je vois toujours le perfectionnement social *contrarié par ceux qui devraient le diriger ou le hâter...* Que sais-je si ce moment-ci ne sera pas signalé par une nouvelle expérience du cours naturel des choses *entravé* par les pouvoirs destinés à le protéger? Qui sait si les gouvernements ne finiront point par ajourner pour un temps les développements de l'esprit humain? Nous croyons qu'ils manquent à leur mission. Ils ne font peut-être qu'obéir à une autre mission que nous ignorons, celle d'enchaîner le nouveau Prométhée.... Que savons-nous si, maintenant, LES PEUPLES SONT ASSEZ PURIFIÉS? »

BALLANCHE, *Palingénésie sociale*, t. III des *Œuvres*, p. 208.

— « Je sais qu'une loi providentielle a voulu que la force fût l'origine, la source de toutes les institutions humaines. *C'est même un des signes du droit divin.* Nous reviendrons sur ce règne de la force qui a précédé le règne de la justice. Mais hâtons-nous de dire que, si la justice est un progrès, elle n'est point pour cela le résultat d'une CONVENTION. »

Id., ibid., p. 290.

— « Le monde religieux, je le sais, est en travail d'une *nouvelle* UNITÉ (2). Mais cette unité future ne consiste point dans une reconstruction éphémère du passé. »

Id., ibid., t. II, p. 400.

— Supposons : que, la science soit parvenue à démontrer :

(1) Cet *à la fin*, appartient au panthéisme indien. Tout anthropomorphisme conduit nécessairement au panthéisme : un peu plus tôt, un peu plus tard.

(2) Et, quand donc y a-t-il eu *unité religieuse?* Cette unité appartient à l'avenir : une fois qu'elle existe ; elle est impérissable.

Que, la série continue des êtres est une absurdité ; qu'il n'y a d'êtres réels, d'individualités réelles, que des âmes, se manifestant : par des organisations ;

Que, partout où il y a : âme, unie à une organisation : ayant un centre de mémoire, il y a : humanité ;

Et, que la sanction des actions, commises selon une règle dérivant du raisonnement, sanction qui *lie :* le bien-être ou le mal-être des individualités d'une vie à une autre, selon la conformité des actions avec la règle ; est, elle-même : ÉTERNELLE, IMMUABLE, NÉCESSAIRE, FATALE ;

Suppositions, toutes nécessaires : pour que l'ordre moral puisse exister ;

Quelles seront, alors, les conséquences logiques de ces mêmes suppositions, devenues des vérités ?

Si l'âme est immatérielle : elle est éternelle.

Si l'âme est éternelle : elle a été, éternellement, unie à des organisations successives ; en dehors desquelles, elle ne peut : ni agir ; ni mériter ; ni démériter.

Si, les âmes ont été, éternellement, unies à des organisations : elles ont, éternellement, mérité et démérité.

Si, les âmes ont éternellement mérité et démérité : elles doivent, éternellement, être punies et récompensées : sous peine d'anéantissement ; sous peine de perdre la liberté.

Les âmes ne peuvent être *punies et récompensées* qu'unies à des organisations : *punies* dans des mondes

où il y aura plus de mal, que de bien ; *récompensées* que dans des mondes où il y aura plus de bien que de mal ; et toujours : dans des mondes où il y aura bien et mal. Car, partout où il y a liberté, il y a mérite et démérite ; et, devant la justice éternelle, synonyme d'ordre moral, le mérite et le démérite ne s'équilibrent point ; il faut : que, le bien soit récompensé ; et, que le mal soit puni.

Pour que l'ordre moral existe, il doit donc y avoir :

Des mondes d'expiation : où, le mal surpasse le bien ;

Des mondes de récompense : où, le bien surpasse le mal.

Et, si le bien existait seul, dans l'infinité des mondes : l'ordre moral ne pourrait y exister.

Supposons : qu'il n'y eût pas d'autre monde que le nôtre ; que, dans ce monde unique la vérité vînt frapper l'homme primitivement, nécessairement ; et, que les tendances de passions, fussent toujours et nécessairement, conformes à la tendance de raison.

Dès lors :

Plus d'ignorance primitive ;

Plus de nécessité d'anthropomorphisme ;

Plus de possibilité de maudire Dieu, comme auteur du mal ; et, de le maudire, en raison des développements de l'intelligence : jusqu'à l'arrivée à la négation de l'ordre moral ;

Plus de possibilité de rendre ce monde un enfer, où la nécessité rationnelle de maudire Dieu, de nier l'ordre moral, est le plus grand des supplices ;

Plus de possibilité d'arriver au matérialisme, qui est pour les nations, se maudissant elles-mêmes, le supplice des individus maudissant Dieu.

Et, si du sommet du mal moral nous descendons à la matière, nous dirons :

Plus d'exploitation sociale possible. Car, tous connaissant la vérité, l'organisation de la propriété devient instantanément conforme à la justice.

Puis, impossibilité de mal faire : puisque les tendances de passions, et la tendance de raison, sont nécessairement identiques.

Et, quel serait le résultat de cette utopie de bien moral universel, qui pourrait encore être un enfer : si, les souffrances, par l'organisme, y étaient chroniques et perpétuelles ?

Que, l'humanité serait anéantie. Car, le mal moral n'existant plus ; la liberté n'existerait plus. Et, en dehors de la liberté, la réalité de l'homme disparaît. Cette vérité est tellement inhérente au raisonnement : que, les révélationistes eux-mêmes ont été obligés : de donner anx anges la liberté ; ont été obligés : d'en faire des hommes, capables de bien et de mal ; capables d'adorer ou d'exécrer Dieu.

C'est, qu'en dehors de l'homme, en dehors de la liberté, il ne peut y avoir, en fait de moral : qu'illusion ; NÉANT.

Ainsi, en dehors du mal moral, point d'ordre moral, point de réalité : NÉANT.

Cette vérité admise ; et, le raisonnement ne peut la

rejeter ; tout ce qui se passe, chez nous, est bien ; et, l'ordre moral : existe.

En effet : il est visible alors : que, notre monde est un lieu d'expiation ; où, le mal est la règle ; où, le bien est l'exception.

Faudrait-il même s'étonner : si, l'excès du mal était inhérent à notre globe : pour toute sa durée ?

Non sans doute : car, alors, ce ne serait qu'un lieu de passage, dans lequel, une ou plusieurs vies expieraient : des crimes commis en d'autres globes.

Mais, il n'en est pas ainsi. Car, nous voyons : que, depuis l'origine sociale le mal va en empirant sur notre globe, ne fût-ce que par le développement de l'intelligence qui fait sentir, de plus en plus, l'excès du mal : toujours relatif à l'absence de la vérité. Aussi, voyons-nous approcher le moment : où, par excès de mal social, l'humanité ou le mal social doit disparaître. Remarquons bien : que, la disparition du mal social n'anéantit point le mal moral, ce qui serait anéantir l'humanité ; mais, en faisant disparaître les maux dérivant de l'ignorance sociale, la connaissance de la vérité rend aux individus : la plénitude de leur liberté.

Mais alors, dira-t-on, sans avoir écouté ce que nous venons d'énoncer : la terre deviendrait un paradis. C'est là une utopie.

Encore une fois : l'ordre moral existe ou n'existe pas.

S'il existe, l'homme purifié doit rentrer : dans la plénitude de sa liberté. Et, cela ne peut être : qu'au

sein d'une société libre ; d'une société exempte d'injustice.

En effet : en dehors de cette société, la domination du raisonnement est infiniment plus difficile. Et, cela est juste. Car, jusqu'à ce que l'homme soit réintégré, il doit nécessairement contribuer au mal social, nécessaire pour le punir de ses fautes antérieures.

— Et alors, comment donc les hommes devenus libres, en notre monde, seront-ils punis ou récompensés ?

— D'où sont venus les hommes qui ont peuplé notre monde ? Et, où sont allés : ceux qui vivaient avec eux ; et, avaient mérité d'être plus récompensés que punis ?

Les méchants iront dans un monde où règne encore l'ignorance primitive. Les bons : dans un monde où règne la vérité.

Et, si les mondes sont infinis, les organisations aussi peuvent varier infiniment. Les mondes les plus heureux sont ceux : où, les tendances d'organisation et les tendances de raisonnement se rapprochent le plus de l'identité, sans pouvoir jamais l'atteindre ; les plus malheureux sont ceux ; où, les tendances d'organisation diffèrent le plus des tendances de raisonnement, sans que celles-ci puissent jamais se trouver anéanties ; sans que jamais, dans les unes ou dans les autres, la liberté puisse cesser d'exister.

Et cela, pour le mal moral, exclusivement. Car, il est encore des organismes : où, les souffrances peuvent être presque continuelles ; et, où les jouissances

peuvent aussi être presque continuelles. Combinez ces éléments, d'après le binôme de Newton; et, vous verrez : que l'infinité des mondes est nécessaire à la solution.

Ainsi, dès que l'âme est démontrée être éternelle, immatérielle :

Tout est éternellement bien : dans tous les mondes possibles;

Tout globe cesse d'être une patrie;

Et l'homme, sous la sanction de la justice éternelle, se reconnaît : maître de l'univers.

Il n'en est pas ainsi, sous le système désespérant de l'anthropomorphisme. Ou il faut accuser Dieu, et c'est conduire au matérialisme; ou il faut dire qu'en ce monde : tout est bien; tout est juste; et, c'est la même absurdité, conduisant ainsi à la même conséquence. Le philosophe professeur, conseiller d'État, ministre, etc., a pris ce dernier parti. Voyons comment il va le soutenir.

— « Messieurs, TOUT EST PARFAITEMENT JUSTE EN CE MONDE; le bonheur et le malheur sont répartis comme ils doivent l'être : le bonheur n'est donné qu'à la vertu, le malheur n'est imposé qu'au vice. Je parle en grand, sauf les exceptions, s'IL Y EN A. Vertu et bonheur, malheur et vice, toutes choses qui sont dans une harmonie nécessaire. . . . . Telle est la loi : elle est de fer et d'airain, elle est *nécessaire* et *universelle;* elle s'applique aux peuples comme aux individus. »

(V. COUSIN, *Introduct. à l'hist. de la philosoph.*, p. 284.)

—Quand un système, philosophique ou religieux, n'a plus que de pareilles bases; et, que l'examen ne peut

plus être comprimé ; ce système est bien près de s'abîmer : dans l'absurde.

Résumons cet épilogue.

Primitivement, le despotisme est nécessaire.

Tout est bien, dans tous les mondes possibles.

LIVRE II.

DÉCADENCE DU DESPOTISME PAR SUITE DE LA NAISSANCE ET DES DÉVELOPPEMENTS DE LA PRESSE, RENDANT L'EXAMEN INCOMPRESSIBLE.

« Le moment est venu où aucune vérité ne peut plus être dérobée aux regards humains; et réprimer ou contraindre la liberté de la presse, c'est un vain projet. »

BARRÈRE DE VIEUZAC, Assemblée nationale, 24 août 1789.

— « L'imprimerie a changé le sort de l'Europe, elle changera la face du monde..... (1). »

SIEYÈS.

— « La nation des poëtes n'est point capable, pour l'ordinaire, de distinguer le bon du mauvais..... Mettons, par conséquent, cette loi au nombre des lois..... qui astreint le poëte à ne point s'écarter, dans ses vers, de ce qu'on TIENT dans l'État pour légitime, juste, beau et honnête; qui lui défend de montrer ses ouvrages à *aucun particulier*, qu'auparavant ils n'aient été vus et *approuvés* des gardiens des lois et des censeurs établis pour les examiner. Ces censeurs sont ceux à qui nous avons confié le soin de régler ce qui appartient à la musique (2), et celui qui préside à l'éducation de la jeunesse. »

PLATON, *Lois*, liv. VII.

(1) Voyez ce passage de Sieyès au liv. I, chap. XI, § 3.
(2) L'instruction en général.

— « A l'égard des dieux, *ils* (les sages qui examinent) prétendent qu'ils n'existent point par nature, mais par *art* (1), en vertu de certaines lois; qu'ils sont différents chez les différents peuples, selon que chaque peuple s'est entendu avec lui-même en les établissant; que l'honnête est autre suivant la nature et autre suivant la loi; que pour ce qui est du juste, rien absolument n'est tel par nature; mais que les hommes, toujours partagés de sentiments à cet égard, font sans cesse de nouvelles dispositions par rapport aux mêmes objets; que ces dispositions sont la mesure du juste *pour autant de temps qu'elles durent*, tirant leur origine de l'art et des lois, et nullement de la nature.

« Telles sont, mes chers amis, les maximes que NOS SAGES débitent à la jeunesse, tant les particuliers que les poëtes, soutenant que rien n'est plus juste que ce qu'on vient d'emporter par la force. De là l'impiété qui se glisse peu à peu dans le cœur des jeunes gens, lorsqu'ils viennent à se persuader qu'il n'existe point de dieux tels que la loi prescrit d'en reconnaître; *de là les séditions, chacun tendant de son côté vers l'état de vie* CONFORME A LA NATURE, *lequel consiste dans le vrai* A SE RENDRE SUPÉRIEUR AUX AUTRES PAR LA FORCE, ET A SECOUER TOUTE SUBORDINATION ÉTABLIE PAR LES LOIS (2). »

PLATON, *Lois*, l. X.

— « Jamais les grands maux politiques, jamais surtout les attaques violentes portées contre le corps de l'État, ne peuvent être prévenus ou repoussés que par des moyens pareillement violents. *Ceci est au rang des axiomes politiques les plus incontestables.* Dans tous les dangers imaginables,

(1) On voit : que, le *si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer*, remonte au moins à Platon. Il est évident qu'il remonte à l'origine sociale.

(2) Que diront, les partisans de la philosophie du dix-huitième siècle, de la définition, de l'état de nature, donnée par Platon; et, des résultats auxquels il conduit nécessairement? C'est, d'après ces résultats, inévitables quand l'examen n'est point comprimé; que, Platon : déclare toute société, impossible avec la liberté de publier sa pensée; et, qu'il établit : l'absolue nécessité d'une inquisition, ainsi que nous l'avons dit au chap. XI, § 2, B.

tout se réduit à la formule romaine : *Videant consules, ne respublica detrimentum capiat.* Quant aux moyens, le meilleur [tout crime excepté (1)] est celui qui réussit. »

Comte de Maistre, lettre 1re *Sur l'inquisition.*

— « Si la loi espagnole, écrite pour tout le monde, porte la peine de l'exil, de la prison, de la mort même, contre l'ennemi déclaré et public d'un dogme espagnol, personne ne doit plaindre le coupable qui aura mérité ces peines, et lui-même n'a pas le droit de se plaindre, car il y avait pour lui un moyen bien simple de les éviter, celui de se taire..... A l'égard des Juifs en particulier..... ils savaient à quoi ils s'exposaient s'ils osaient entreprendre de séduire un chrétien. Nul n'a droit de se plaindre de la loi qui est faite pour tous (2). »

De Maistre, *ibid.*, lettre 2e.

— « Je crois cependant devoir ajouter que l'hérésiarque, l'hérétique obstiné, et le propagateur de l'hérésie, doivent être rangés *incontestablement* au rang des plus grands criminels (3). »

De Maistre, *ibid.*

— « Dieu a parlé : c'est à nous de croire. La religion qu'il a établie est *une*, précisément comme lui. La vérité (4) étant intolérante de sa nature (5), professer la tolérance religieuse c'est professer le

(1) Il est évident : qu'ici, le seul crime est de ne pas réussir.

(2) Le comte de Maistre, en écrivant ce passage, ne réfléchissait peut-être pas : qu'il justifiait toutes les persécutions, faites sur les chrétiens primitifs. Toute loi est-elle juste? voilà la question. Si, de Maistre dit *oui;* c'est, la soumission au despotisme le plus brutal; s'il dit non, le voilà anarchiste : jusqu'à la destruction de l'humanité; ou, jusqu'à ce qu'il ait fait distinguer, par tous et par chacun : ce qui est juste, de ce qui est injuste.

(3) Voilà, l'infaillibilité du pape rendue nécessaire, sous peine d'anarchie. Et, tout ce que dit de Maistre, *est incontestablement* vrai en pratique. Il n'y a qu'une difficulté; c'est : que, *cette pratique n'est plus possible.*

(4) C'est-à-dire : ce que la société, donne comme *vérité;* et, qu'elle fait servir de base : à l'existence de l'ordre.

(5) Cela est vrai. Mais, il y a deux espèces de vérités : l'une hypothétique, l'autre démontrée. La première, a besoin de la force pour soumettre : la seconde, n'a besoin que de sa démonstration. Jamais, le bourreau n'a dû être employé, pour faire accepter : que, trois ne sont pas un. Mais, le contraire a eu lieu.

doute, c'est-à-dire exclure la foi (1). Malheur et mille fois malheur à la stupide imprudence qui nous accuse de *damner les hommes!* C'EST DIEU QUI DAMNE, c'est lui qui a dit à ses envoyés : Allez, enseignez toutes les nations! celui qui croira sera sauvé; les autres seront CONDAMNÉS.

« Telle est la profession de foi d'un Espagnol et de quelques autres hommes encore (2). »

DE MAISTRE, *ibid.*, lettre 5e.

— « Il a été solennellement professé en plein parlement..... que si le roi d'Angleterre venait à embrasser une autre religion que l'anglicane, il serait par le fait même privé de la couronne..... Je trouve étrange, en vérité, que le parlement d'Angleterre ait le droit incontestable de chasser le meilleur de ses rois qui s'aviserait d'être catholique, et que le roi *catholique* n'ait pas le droit de chasser le dernier de ses sujets qui s'aviserait d'être protestant (3).

« Voilà comment les nations tombent en contradiction avec elles-mêmes, et deviennent ridicules sans s'en apercevoir. Un Anglais vous prouvera doctement que son roi n'a pas le moindre droit sur les consciences anglaises, et que s'il osait entreprendre de les ramener au culte primitif, la nation serait en droit de se faire justice de sa personne sacrée; mais si l'on dit à ce même Anglais : Comment donc Henri VIII ou *Élisabeth* avaient-ils plus de droit sur les consciences d'alors que le roi Georges III n'en a sur celles d'aujourd'hui, et comment des Anglais de cette époque étaient-ils coupables de résister à ces deux souverains devenus tyrans par rapport à eux, suivant

(1) Rien n'est plus vrai. *Tolérance religieuse* et *ordre*, sont mille fois plus incompatibles : que, l'eau et le feu.

(2) Cette profession de foi, était celle de tout homme sage : quand, elle servait de base à l'existence de l'ordre; quand, l'ordre ne pouvait exister en dehors de cette même profession de foi. Depuis, que l'ordre ne peut plus être basé sur la seule force; cette même profession de foi n'est plus soutenue : que, par des insensés.

(3) Le parlement d'Angleterre et le roi catholique ont tous les deux un égal droit. Mais, pour aussi longtemps : que, ce droit est nécessaire et possible. Du moment qu'il n'est plus possible; il tombe : comme tout droit, relatif à la seule force.

la théorie anglaise? il ne manquera pas de s'écrier, avant d'y avoir réfléchi : *Oh! c'est bien différent!* quoiqu'il n'y ait réellement qu'une seule et incontestable différence, c'est que les opposants d'alors combattaient pour une possession de seize siècles, tandis que les possesseurs d'aujourd'hui sont nés d'hier (1). »

Id., ibid.

— « Le but de la révélation n'est que d'amener l'esprit humain à lire dans lui-même ce que la main divine y traça; ET LA RÉVÉLATION SERAIT NULLE, si *la raison,* après l'enseignement divin, *n'était* RENDUE *capable de se démontrer à elle-même les vérités révélées :* comme l'enseignement mathématique, ou tout autre enseignement humain, n'est reconnu vrai et légitime que lorsque la raison, examinant les nouveaux théorèmes sur la règle éternelle cachée dans le fond de son essence, dit à la révélation humaine : VOUS AVEZ RAISON, c'est-à-dire, vous êtes la raison (2). »

COMTE DE MAISTRE, *Examen de la philosophie de Platon*, t. II, p. 28.

— « Dès que vous séparez la raison de la foi, la révélation ne pouvant plus être prouvée, NE PROUVE PLUS RIEN; aussi, il faudra toujours en revenir à l'axiome si connu de saint Paul, que la foi est justifiée par la raison (3). »

Id., ibid., p. 23.

(1) Le comte de Maistre met une fort sotte réponse, dans la bouche de l'Anglais. S'il lui avait dit : « Henri VIII et Elisabeth ont eu raison : « parce qu'ils ont été les plus forts; comme, les chrétiens ont eu raison, « contre les païens : quand, ils ont été les plus forts. Jusqu'à présent, il « n'y a eu que force; tout le reste, a été coloriage. » Qu'aurait dit le comte de Maistre? Rien. Et, la preuve : c'est, que nous allons le voir : professer, lui-même, le protestantisme le plus stupide; et, mériter d'être brûlé : si l'on brûlait encore.

(2) Ce qu'il y a de curieux, dans ce passage; c'est : que, sous peine de *nullité*, les vérités de la révélation doivent pouvoir se démontrer, comme des propositions mathématiques. Rome a brûlé pour moins; et, Rome faisait bien.

(3) Et, saint Augustin disait : *Credo quia impossibile.* Si, saint Paul était revenu au monde, sous saint Augustin; il aurait singulièrement senti le fagot.

— « Lorsque, toute inquisition est devenue incapable, de faire accepter une hypothèse comme base sociale : la société doit mourir; ou, la vérité doit paraître. »

COLINS, *Mss.*

— « Rien n'est plus possible maintenant : hors la mort naturelle de la société, d'où doit sortir sa renaissance. »

CHATEAUBRIAND.

—Montaigne a dit :

— « Chaque science a ses principes *présupposés*, par où le jugement humain est bridé de toutes parts. »

— Cela, a été vrai : et, se trouve encore vrai. Mais, Montaigne était d'avis : qu'il fallait brider le jugement humain; car, il a dit ailleurs :

— « Lascher la bride aux parts d'entretenir leur opinion, c'est espandre et semer la division, c'est prester quasi la main à l'augmenter, n'y ayant aucune barrière ni coercition des lois qui bride et empesche sa course. »

— Tant qu'il est possible, de *brider* la discussion des principes *présupposés,* Montaigne a raison. Mais, quand cela n'est plus possible : que faut-il faire? Dans cette question, se trouve renfermé : tout le problème social.

L'examen présuppose : la contestabilité, le doute, la non-démonstration, l'ignorance. On n'examine pas : si, *un* est *un* (1) ; on n'*examine* pas une proposition

(1) Est-il nécessaire de dire : qu'ici il ne s'agit que du *un* phénoménal? Car, savoir : si, le *un*, est *un*, en réalité : renferme toute la ques-

de géométrie, que l'on a parfaitement connue, quand même on en a oublié la démonstration : alors, on la recherche.

Un païen religieux n'examinait pas : si, la divinité de Jupiter était stupide ; du moment, qu'il examinait; il était athée : dans le sens de l'ancien anthropomorphisme.

Un chrétien religieux n'examine pas : si, trois ne sont pas un ; si, la création de l'homme est incompatible : non-seulement, avec la raison; mais encore avec la liberté, soit de raisonner, soit d'agir; si, le successeur de saint Pierre est infaillible ; du moment, qu'il examine un seul de ces points : il cesse d'être chrétien.

Un déiste pur, n'examine pas : si, son anthropomorphisme est, plus absurde encore, que les anthropomorphismes païen ou chrétien ; du moment, qu'il examine, il proteste ; il est athée : dans le sens anthropomorphe.

Un économiste politique n'examine pas : si, à une certaine époque, le sol doit entrer à la propriété collective ; si, le travail doit être exempté d'impôt ; si, les développements de l'intelligence ne doivent plus être monopolisés ; si, l'égalité sociale doit exister en réalité, et les inégalités individuelles ne dépendre que

tion philosophique. Une fois que l'on sait : que, le *un* phénoménal, le *moi*, est réellement *un*, est immatériel ; on sait tout ce qu'il est possible, tout ce qu'il est nécessaire de savoir. Le reste n'est plus que déduction. Nous désirons : que, cette note soit inutile, pour beaucoup de nos lecteurs. Ceux, pour lesquels elle ne sera pas inutile, devront : se méfier beaucoup d'eux-mêmes.

des individus ; du moment, qu'il examine ces points capitaux : il est athée politique, révolutionnaire, utopiste.

Un philosophe, de la philosophie existante, n'examine point : si, l'homme existe en réalité ; s'il peut raisonner en réalité ; s'il n'est point un pur phénomène ; s'il ne raisonne point, comme une aiguille marque l'heure ; du moment, qu'il examine ces points : il cesse d'être un philosophe ; c'est un philosophiste, un fou, un perturbateur de l'ordre social : crédules et incrédules, dupes et fripons, sont d'accord sur ce point.

Le préjugé : est une application du raisonnement ; application fausse ou vraie ; mais, non démontrée vraie.

Tout préjugé est une *foi*.

Le protestantisme est l'application du raisonnement, à l'examen d'un raisonnement, dont la conclusion est donnée comme vérité : sans être incontestablement démontrée. *Dieu a parlé, nous devons croire :* voilà, un raisonnement. Examiner ce raisonnement ; c'est, faire appel : de la décision d'un tribunal passé, à un tribunal présent, et cet appel, *source d'anarchie,* peut se continuer : jusqu'à la fin de l'humanité ; fin, qui alors, ne se fait point attendre : si, on n'arrive à un tribunal infaillible. Le comte de Maistre assure : que, cette infaillibilité ne peut dériver : que, de la révélation ; ou, d'une convention. Nous affirmons : que, la révélation ne peut plus la faire accepter ; qu'une simple convention, en est éternellement incapable ; et, que

maintenant, elle ne peut dériver : que, de l'incontestabilité du raisonnement (1).

Tant, qu'il y a préjugé, *foi*, le protestantisme existe : chez les individus, doués des plus belles intelligences, quand l'examen peut être comprimé ; chez les nations, en général, quand l'incompressibilité de l'examen est développée.

Dès, que *préjugés*, *foi*, s'évanouissent devant l'examen ; il y a nécessairement anarchie ; à moins : que, la vérité ne soit trouvée ; et, *socialement* acceptée. Dès, que la vérité est trouvée et *socialement* acceptée ; préjugés, foi, protestantisme, disparaissent.

En mathématiques pures, il n'y a : ni préjugés ; ni foi ; ni protestantisme.

— Mais, nous répétera-t-on pour la millième fois : la vérité, incontestablement démontrée, ne peut exister en morale.

— La question n'est pas là ; voici, où elle se trouve :

Une FOI qui n'est pas entière, ABSOLUE, peut-elle servir de base à l'existence de l'ordre ? Ici, quiconque est apte à répondre ; dit *non*, sans hésiter.

Un *raisonnement* qui n'est point entier, *absolu*, peut-il servir de base à l'existence de l'ordre ? Ici, quiconque est apte à répondre ; dit également *non* ; et, sans aucunement hésiter.

Ces réponses faites, il n'y a plus de question ; il y a, seulement, cette proposition évidente : « *La foi absolue doit renaître ; ou, la vérité absolue doit apparaître ; ou, l'ordre cesse d'être possible.* »

(1) Voyez une épigraphe du liv. I, ch. XI, § 3, D.

Ceux, qui ne conviendront point de ces prémisses, sont priés de ne point nous lire. Quelque aptes qu'ils puissent être ou se croire à progresser, dans la science sociale, nous leur déclarons : qu'ils sont inaptes à nous comprendre : soit par notre faute ; soit par la leur. Dans les deux cas, ils gagneront du temps à nous abandonner. Nous ne voulons, à notre suite : que, ceux qui, d'avance, auront la ferme volonté : de nous suivre ; ou plutôt de suivre la raison ; partout où elle les conduira : quelles qu'en puissent être les conséquences. Nous dirons, à ceux qui rejetteront ces conditions : d'aller se plonger, dans les abîmes de la foi absolue. S'ils refusent encore : nos lecteurs les jugeront.

Avant d'examiner : comment chaque moyen despotique, trouvé, dans notre premier livre, nécessaire à l'existence de l'ordre ; vient, cependant, à défaillir devant l'incompressibilité de l'examen, devant le protestantisme ; nous commencerons : par étudier le protestantisme, d'une manière générale. Nous traiterons, d'abord, du protestantisme contre le raisonnement. Nous étudierons ensuite le protestantisme comme théorie ; et, cette étude nous conduira au besoin de connaître, pour les temps modernes, les principaux représentants du protestantisme de tous les siècles. Nous passerons enfin à l'étude du protestantisme pratique ; c'est-à-dire : à l'étude des effets que le protestantisme produit *nécessairement* sur la société : du moment, qu'il devient incompressible. Ce sera seulement après ces différentes études que nous passerons

à l'examen de la décadence des moyens particuliers du despotisme.

Nous avons dit ailleurs :

« La *science sociale*, coordination des connaissances, « à la direction des actions tant individuelles que so- « ciales ; a toutes les spécialités scientifiques : pour « prolégomènes.

« Nous supposons nos lecteurs, à hauteur des con- « naissances acquises.

« Néanmoins, nous aurons souvent à examiner : les « connaissances particulières, pour en admettre ou « pour en rejeter les conclusions. Nous examinerons, « principalement, celles qui se rapportent : soit à la « philosophie ; soit à la religion.

« Autant que possible, nous séparerons ces diffé- « rents examens, du présent travail général ; et, nous « en ferons des ouvrages spéciaux, que pourront con- « sulter : ceux qui croiront utiles ces lectures com- « plémentaires. C'est ainsi, que nous traiterons à part « et avec détail ; les points : *foi religieuse ; foi maté- « rialiste ; protestantisme ; philosophie de Descartes ; « philosophie de Bacon ; philosophie éclectique ; bour- « geoisisme, etc.* Nous aurons soin d'indiquer, dans le « cours du présent travail, les endroits auxquels se « rattachent ces différents ouvrages.

« Nous agissons ainsi, pour arriver plus tôt à notre « but : la coupe *absolue* de la série dite continue des « êtres ; coupe devant séparer, d'une manière abso- « lue : l'humanité du reste de la série. Cette sépara- « tion établit : l'identité de la religion *réelle* et de la

« philosophie *réelle ;* et, cette identité devient la base :
« de la SOCIÉTÉ NOUVELLE ; société embrassant l'huma-
« nité tout entière. »

Les chapitres I et II du livre II formeront un ouvrage intitulé : PROTESTANTISME.

Le chapitre III, un ouvrage intitulé : PHILOSOPHIE DE DESCARTES.

Le chapitre IV, un ouvrage intitulé : PHILOSOPHIE DE BACON.

Le chapitre V, un ouvrage intitulé : PHILOSOPHIE ÉCLECTIQUE.

Nous passons alors au chapitre VI, en faisant observer :

Que, toutes les philosophies possibles, appartiennent, essentiellement, au protestantisme ; tant, que la philosophie RÉELLE ; la philosophie incontestablement rationnelle ; n'a point une existence RÉELLE.

Il est donc, bien utile, sinon absolument nécessaire, de connaître : et, les philosophies illusoires ; et, pourquoi elles sont illusoires ; avant d'arriver à la philosophie RÉELLE.

CHAPITRE I.

DES EFFETS QUE LE *protestantisme* PRODUIT, NÉCESSAIREMENT, SUR LA SOCIÉTÉ : DU MOMENT, QU'IL DEVIENT INCOMPRESSIBLE.

« L'ancien monde touche à son terme ; il va bientôt achever de se dissoudre : un second chaos doit précéder la création nouvelle ; il faut que les éléments de la nature sociale se mêlent, se combattent, se confondent *pour faire éclore enfin la société véritable* (1). C'est la guerre universelle qui va enfanter la paix de l'univers ; c'est l'entière dissolution des mœurs qui va créer la vertu des nations ; *c'est le malheur de tous qui va nécessiter le bonheur général.*

« Nous sommes au moment le plus terrible de la crise de l'humanité. J'ai cru que la philosophie, qui l'a préparé, pourrait l'adoucir, et rendre moins douloureux ce second enfantement de la nature ; mais la philosophie, dont l'invocation est sur toutes les lèvres, n'a point encore d'empire sur les âmes. On en sent le besoin partout ; on n'en trouve la réalité nulle part. Rien de plus opposé à la philosophie que ces têtes dominantes et prétendues législatives qui n'ont pas même les éléments des mœurs ni les principes du sens commun (2). Avec

(1) La société, dont l'essence est la soumission à un raisonnement quelconque, à une règle quelconque, ne peut être véritable, réelle : que, lorsque le raisonnement, la règle, dominant la société ; est un raisonnement réel ; contre lequel il n'y a rien de rationnel : à opposer.

(2) Ceci, doit s'appliquer à tous les législateurs de l'époque d'ignorance, qui voudront établir des lois au nom des majorités. Le législateur, au nom des majorités, est un matérialiste ou un sot. L'auteur de cet article

le matérialisme on a la morale des brutes ; avec l'irréligion on a la dissociabilité même; avec l'irréflexion habituelle on a l'impuissance de faire des lois stables et de créer un gouvernement (1) ; avec toutes les passions sans frein on a tous les maux sans remède (2).

« Ainsi, nous touchons à l'extrémité des choses humaines. Voici ce que devait enfanter le vieux despotisme mourant de la peste, des crimes dont il a vicié, infecté, épuisé la moralité des nations. La philosophie a dit à la France : *Lève-toi, et ne souffre pas plus longtemps les tyrannies et les infamies du trône;* la France s'est levée. La philosophie crie la même chose à tous les peuples; les uns entendront sa voix, les autres non. La guerre décidera tout. Mais pourquoi donc la guerre, et cette guerre horrible qui se divisera, dans chaque pays, en intestine et en étrangère; qui rongera les entrailles des nations, en même temps qu'elle les armera les unes contre les autres, et qui mettra en conflagration l'état social dans toutes ses parties et tous ses éléments ? Pourquoi? Parce qu'avec toutes ces grandes clameurs de philosophie, il n'y a point de philosophes en France, il n'y en a point en Europe, il n'y en a point dans l'univers..... Regardez donc, regardez, s'il vous est possible, ces hommes qui s'appellent amis de la sagesse, et reculez d'horreur : ce sont des monstres d'une violence effrénée, d'une moralité infâme; une insatiable fureur de domination les possède; ils ont faim de toutes les tyrannies et soif de tous les crimes (3). Voilà les pères de la liberté. Oui, certes,

n'était point un matérialiste ; et, il était législateur. C'était un sot : mais il avait des moments lucides ; et alors il était sublime.

(1) Jamais encore, il n'y a eu : ni lois; ni, gouvernement stables. Pour, que la stabilité existe, il faut : que, la vérité soit devenue nécessaire : cherchée, trouvée, et socialement acceptée.

(2) Une secte socialiste est devenue célèbre : pour avoir soutenu le contraire. En époque anarchique, on ne devient célèbre : que, par des folies.

(3) Voilà, les reproches que se font tous les partis : dans l'époque anarchique; et, néanmoins, dans tous les partis : il y a de très-honnêtes gens. Mais, ils appellent *crimes* chez les autres, ce que chez eux ils appelleraient *vertus*. En dehors de la communauté d'idées, l'intention seule fait la vertu : et, les actes, les plus criminels en apparence, peuvent être, en cette époque, commis : avec la meilleure intention.

ils l'enfanteront par la nécessité où ils auront mis l'humanité de la produire pour exterminer ce dernier despotisme de la licence et de l'impiété, qui vont largement remplacer les despotismes des cours et des superstitions (1). »

CLAUDE FAUCHET, *Journal des Amis*, samedi 16 février 1793. Cité par MM. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la révolution française*, t. XXIV, p. 97.

— Le protestantisme anéantit l'ordre par le despotisme, en rendant de nulle valeur : les moyens que l'empirisme a fait établir, pour la stabilité de cet ordre. L'examen qui fait connaître : comment, chacun de ces moyens vient à s'annihiler ; appartient aux chapitres suivants. Ici, nous ne nous occuperons : que de la décadence du despotisme : considéré dans son ensemble.

(1) Ce passage est admirable. La société, n'est point encore arrivée à l'époque : où, elle en reconnaitra la valeur.

---

§ 1.

Chute du despotisme, considéré dans son ensemble et abstraction faite de tout critérium propre à juger : de son état plus ou moins avancé de décadence.

« Nous ne nous devons jamais laisser persuader qu'à l'évidence de notre raison. Et il est à remarquer que je dis de notre raison et non point de notre imagination ni de nos sens (1). »

DESCARTES, *Discours sur la méthode*, t. I des *Œuvres*, p. 166.

(1) Du moment qu'il a été possible : d'imprimer de pareilles maximes, sans être brûlé ; le despotisme est devenu incapable de servir de base à l'ordre social ; et, la vérité est devenue nécessaire. Dès son apparition, la philosophie de Descartes fut jugée, et bien jugée, au point de vue despotique : par ceux, qui avaient des yeux pour voir ; et, des oreilles pour entendre. En voici les preuves :

« Le principe du jugement privé ou de la souveraineté de la raison individuelle passa d'abord de la religion dans la philosophie, où il excita moins d'alarmes, parce qu'il y eut peu d'esprits assez clairvoyants pour en prévoir les conséquences, et qu'il y a toujours dans le cœur humain une secrète révolte contre l'autorité. M. Laurentie prouve très-clairement que le système de Descartes n'est que la théorie philosophique du protestantisme. Les jésuites s'en aperçurent et combattirent ce système nouveau. Fénelon y opposait la doctrine de saint Augustin ; le docte Huet le réfuta plus fortement encore ; et Bossuet, qui l'avait vu naître, en déplorait déjà les funestes effets. — « Je vois, disait-il, un grand combat se préparer contre l'Église, sous le nom de *philosophie cartésienne*... Un inconvénient terrible gagne sensiblement tous les esprits ; car sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement, ce qui, réduit, à de certaines bornes, est très-véritable, chacun se donne la liberté de dire : J'entends ceci et je n'entends pas cela, et sur ce seul fondement on approuve et on rejette tout ce qu'on veut : sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de généreuses qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renverseroit tout en les niant. Il s'introduit, sous ce prétexte, une liberté de juger qui fait que, sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense. » La philosophie du dix-huitième siècle n'est qu'une vaste et rigoureuse application du principe

— « Épuiser les conséquences du régime propriétaire en développant les droits de tous, tel est, *dans mon opinion*, le seul mode rationnel de nous élever sans secousse à une forme sociale synthétique, c'est-à-dire supérieure à la communauté et à la propriété. »

Proudhon, *Avertissement aux propriétaires*, p. 22.

— Voilà, où conduit la raison; quand on s'en sert avant de savoir : que, se baser *sur une opinion* est, d'une raison fort mal employée, quelque talent que l'on puisse avoir d'ailleurs.

Il faut cependant avouer : qu'il est nécessaire, de s'être aveuglé bien fortement, pour n'avoir point reconnu : qu'en dehors de la propriété : il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais, il ne peut y avoir de société possible; et, que la communauté est une forme sociale, aussi utopique; que, le serait une forme sociale quelconque : en dehors d'un raisonnement, bon ou mauvais.

Si, les mots *forme sociale synthétique* signifient une absurdité; il n'est pas étonnant : que, le prétendu socialisme soit relégué : au sein de quelques individus, à imagination romanesque; vis-à-vis desquels : l'application de leurs théories a toujours été : ce à quoi, ils ont le moins pensé. Mais, nous l'avons dit; il faut : que, toutes les utopies s'évanouissent; avant, qu'il soit possible : de reconnaître la vérité :

fondamental de Descartes. On a tout nié, on a douté de tout, parce que rien n'a paru assez *clair* ni assez *distinct* à la raison philosophique, dernier juge de toutes les questions qu'il lui plaît de mettre en controverse. *Toutes les bases de la religion et de l'État* ont été ébranlées l'une après l'autre, et de progrès en progrès, on en est venu à ce point qu'*il n'y a plus ni vérités ni erreurs pour les hommes.* »

L'abbé de la Mennais, *Nouveaux mélanges* (1826), p. 343.

A

EXPOSITION SOMMAIRE DE LA DÉCADENCE DU DESPOTISME.

« Donc, société actuelle, tu n'as rien dans ton sein... que l'avenir, sans doute. Tu n'as ni Dieu, ni droit, ni loi. Plus je te contemple, plus je vois que tu es folle et insensée. Tu crois au hasard, et tu ne crois pas à autre chose. Tu ne veux plus du passé, et tu t'efforces d'échapper à l'avenir qui t'invite et t'appelle. Tu es dans cet état semblable à la mort qui précède et prépare la vie. Tu vis mécaniquement, comme un automate, ou comme un homme endormi. Tu ressembles à la chrysalide, où le ver s'est enfermé pour renaître un jour avec des ailes, et qui, en attendant la métamorphose, n'est ni chenille, ni papillon, mais un être informe où les deux vies dont elle est le centre s'y disputent pour ainsi dire et entrent en conflit. Les chimistes ont un axiome : *Corpora non agunt nisi soluta, la dissolution précède nécessairement la formation d'un nouveau corps.* Tu es cette dissolution, cette dissolution nécessaire entre une société véritable et une autre société véritable (1). Mais combien il est douloureux de te contempler, ô dissolution ! »

M. Pierre Leroux, *Discours aux philosophes*, p. 131.

(1) Quelle erreur, basée sur l'indétermination du mot *véritable!* Une société basée sur le mensonge ne peut être qu'une société *illusoire.* Il n'y a de société réelle, de société où *chacun sait* que l'ordre social est basé sur la vérité ; que, lorsque la vérité est découverte, généralement connue et généralement acceptée. Or, la vérité est une ; ou, il n'y a pas de vérité. Donc, il ne peut exister deux sociétés véritables : mais bien, une d'ignorance, de despotisme ; l'autre de science, de liberté. La dissolution, ou l'anarchie, est entre les deux.

— Lorsque, nous avons entrepris : l'examen des moyens que le despotisme emploie, empiriquement, pour s'établir et se maintenir au pouvoir ; nous avons prévenu : que, ce n'était point *sciemment ;* et, dans le but d'exploiter les masses ; que, les moyens despotiques avaient été inventés. Nous disons maintenant : que, la destruction de ces mêmes moyens, n'est point préméditée ; et, faite dans le but d'affranchir les majorités ; mais, que la chute du despotisme, est inhérente aux développements de l'intelligence ; développements, qui, nécessairement, caractérisent la marche des sociétés ; comme l'établissement du despotisme, est lui-même inhérent à l'état d'ignorance ; qui, nécessairement aussi, caractérise la naissance et les premières phases de toute société. Cette analogie est remarquable. Nous allons trouver un contraste ; qui, ne l'est pas moins.

En commençant l'histoire de l'établissement du despotisme, nous avons aussi prévenu : que, l'essence de chacun des moyens despotiques ; était : de tendre à diviser et à subdiviser l'humanité. Et, nous avons vu, en effet ; que, tous ces moyens convergeaient : vers ce but, nécessaire à l'existence de l'exploitation sociale, par les plus petites minorités possibles. Avant, de commencer l'examen, de la manière dont, après la naissance de la presse, ces mêmes moyens despotiques s'usent peu à peu ; nous prévenons également : qu'à mesure, que l'activité de chacun d'eux vient à disparaître ; les fractions de l'humanité tendent : à se réunir ; à former unité.

Après avoir ainsi, sous deux points de vue généraux, présenté une analogie et un contraste; commençons par tracer, rapidement, un exposé sommaire de la décadence du despotisme; nous en examinerons ensuite, avec plus de facilité, les différents points de vue spéciaux.

Lorsque, dans le commencement des sociétés, le despotisme est nécessaire à l'existence de l'ordre; c'est, essentiellement, sur la foi qu'il s'appuie. La foi, au commencement des sociétés, est donc : la base absolument nécessaire de tout ordre social.

Lorsque ensuite, par les développements de l'humanité, la presse est devenue indestructible; lorsque, des connaissances sont acquises, qu'elles commencent à se répandre, et que néanmoins il n'y en a pas encore assez, pour établir l'ordre : sur la coordination des développements de l'intelligence; sur une conclusion rationnellement incontestable; il résulte, nécessairement aussi : que, peu à peu, les croyances aveugles s'évanouissent; que, peu à peu, l'anarchie s'établit; et, que cet état anarchique doit durer : jusqu'à ce que, les connaissances acquises soient *suffisantes* : pour être coordonnées, à la direction rationnellement incontestable des actions : tant individuelles que sociales.

C'est, en effet, seulement alors : que, cette coordination peut servir de base à l'existence de l'ordre. Parce que c'est, seulement alors : qu'il est possible de mettre le *droit* en évidence; et, de le rendre scientifiquement perceptible à tous : condition nécessaire pour faire régner, au lieu de la foi devenue impuis-

sante : l'intelligence, le raisonnement, la science, la liberté.

Dans, l'examen de la décadence du despotisme ; nous devrons donc rencontrer continuellement : FOI, rendue obligatoire, comme conséquence nécessaire de l'ignorance primitive ; PROTESTANTISME, s'établissant nécessairement, par le développement des connaissances ; PROPAGATION DU PROTESTANTISME, ayant nécessairement lieu, par la communication des idées, suite nécessaire des développements de la presse. Puis, comme conséquence de ces prémisses : DESTRUCTION DE LA FOI ; et, par ignorance de ce qui peut rendre le droit incontestable, tendance vers l'anarchie : et, au sein de chaque société ; et, au sein de l'ensemble des sociétés.

Ces considérations nous conduiront à reconnaître : l'indispensable besoin, pour l'humanité, d'une réorganisation sociale, complétement opposée à celle qui a existé, depuis l'origine de l'humanité ; réorganisation, que, l'empirisme a déjà caractérisée : de l'épithète de RADICALE.

Tel est l'exposé sommaire de la décadence du despotisme.

Mais, la rapidité de cet exposé nous empêche d'y percevoir : la loi des rapports des temps et des mouvements. Essayons, dès lors, comme dans la machine d'Athwood, de ralentir artificiellement les mouvements ; sans, cependant, rien changer dans leurs rapports avec les temps. Et, comparant ensuite ces mouvements, ainsi ralentis, avec les temps ; nous

parviendrons à déterminer cette loi, si essentielle pour reconnaître préalablement : l'époque, où l'ancien ordre social devient absolument impossible ; et, par conséquent, l'époque, où la réorganisation radicale, devient absolument nécessaire.

La mise en rapport : de la foi avec le despotisme, va nous produire : ces différents résultats.

B

EXPOSÉ, MOINS RAPIDE, DE LA DÉCADENCE DU DESPOTISME; AU MOYEN : DE SA MISE EN RAPPORT AVEC LA FOI.

« La religion est de tout âge, mais elle a surtout un grand empire sur les très-jeunes gens et sur les femmes qui, à certains égards, sont jeunes toute leur vie. Et c'est que dans la jeunesse on aime à plonger dans le mystère; *et la simple croyance c'est le mystère;* et l'autorité qui ne prouve point, qui n'explique point, a une liaison naturelle, immédiate avec la croyance. Plus tard, la raison se développe, on veut comprendre. Alors commence le doute, fils de la science (1). Il interroge l'autorité, qui meurt si elle répond (2), car elle ne peut répondre sans reconnaître à la raison le droit de l'interroger, et par conséquent de juger de la valeur des réponses qui lui sont faites. L'autorité ne doit jamais sortir de la foi pure (3). Quand elle a parlé il suffit, ou elle n'est plus au-

(1) C'est père qu'il aurait fallu dire. La science anéantit le doute. Jusqu'à la mort du doute, la prétendue science n'est qu'opinion, croyance. Le doute est : le fils de l'examen ; le frère de l'ignorance ; et, le père de la science. Le doute et l'ignorance meurent simultanément : dès, que la science est majeure.

(2) Voilà, pour toute l'époque d'ignorance, la nécessité d'une inquisition : sous peine de mort, pour toute autorité relative ; sous peine d'anarchie, ou d'anéantissement de la société. Une autorité illusoire, relative, ne doit répondre : que, par des bourreaux.

(3) Que faire avec une langue où les mots sont aussi indéterminés? Est-ce que la science ne forme pas autorité? Est-ce que la science, ou la raison réelle, n'est pas l'autorité réelle? Il faudrait donc distinguer : l'autorité réelle, fondée sur la science; de l'autorité illusoire, fondée sur la foi. Alors, tout devient clair. Mais, aussi, on reconnaît : que, depuis l'existence de l'humanité, jamais encore il n'y a eu : d'autorité réelle.

torité. Que voulez-vous lui demander de plus? Elle exclut l'examen, parce qu'elle exclut l'incertitude, la possibilité de l'erreur; que la vérité descend d'elle à la raison, et ne remonte point de la raison à elle. La raison l'écoute, se tait et obéit, c'est-à-dire croit, qu'elle comprenne ou non. Elle se pose elle-même, et si elle essaye seulement de se prouver, elle abdique (1); car se prouver, c'est implicitement au moins reconnaître un juge et se soumettre à ce juge (2). Cependant la raison (3), si elle ne veut pas s'anéantir elle-même, exige nécessairement des preuves (4). Voilà pourquoi l'*âge de raison* (5), dans les peuples comme dans l'homme, est fatal à l'autorité; j'entends l'autorité qui ne dépend pas des lois naturelles de la raison même (6). »

M. DE LA MENNAIS, *Discussions critiques*, p. 35.

(1) Cela est vrai; très-vrai : pour l'autorité basée sur la foi. Mais, il n'en est pas de même, pour l'autorité réelle, qui n'est autre : que, la raison se prouvant à *chaque raison* d'une manière incontestable. Du reste, n'oublions pas : que, tout ceci est en style figuré. Au propre, il n'y a pas de raisons; les raisons ne sont pas des êtres; il y a des âmes capables de raisonnement, par leur union à des organismes, et capables de distinguer : un raisonnement réel, d'un raisonnement illusoire. Les raisonnements illusoires servent de bases aux différentes *fois :* au moyen des inquisitions. Quand, les bûchers des inquisitions sont définitivement éteints; il faût : que l'autorité réelle; l'autorité bravant l'examen; apparaisse : ou, que l'humanité périsse.

(2) Oui. Et, quand le juge est inconnu; ce, qui est le cas, aussi longtemps que l'incontestabilité n'existe pas encore; le monde reste nécessairement : soit, sous le despotisme; soit au sein de l'anarchie.

(3) La raison, aussi longtemps que l'incontestabilité n'existe pas, est un mot qui n'a de valeur : que, pour prouver l'absurde. Jusque-là, la raison est exclusivement anarchique.

(4) Et, aussi longtemps qu'elle ne les a pas, ces preuves; aussi longtemps, qu'elle ne les a pas d'une manière incontestable; que fait-elle, quand l'autorité de la foi n'est plus possible? De la force, en absence de toute autorité; c'est-à-dire : qu'elle fait de l'anarchie.

(5) Ce n'est pas l'âge de raison, qu'il fallait dire, vu ce qui va suivre; c'est l'âge d'anarchie. L'âge de raison des peuples est encore à venir; et, loin d'être fatal à l'autorité réelle; il a pour caractéristique : la soumission à cette autorité.

(6) Voilà, l'autorité réelle distinguée de l'autorité illusoire. Mais, cette distinction reste utopique : aussi longtemps, qu'il n'est pas possible de distinguer, d'une manière incontestable, le raisonnement réel du raisonnement illusoire : le syllogisme du sophisme.

— « Dès que vous séparez la raison de la foi, la révélation ne pouvant plus être prouvée ne prouve plus rien (1); ainsi il faudra toujours en revenir à l'axiome si connu de saint Paul : que la foi est justifiée par la raison. »

De Maistre, *Examen de la philosophie de Bacon*, t. II, p. 23.

— « La première chose (dit M. de la Mennais en citant le passage ci-dessus) est donc de prouver la révélation : la révélation ne peut donc avoir plus de certitude et d'autorité que la raison même qui la prouve (2). »

Discussions critiques, p. 115.

— « Il y a des miracles quand on y croit; ils disparaissent quand on n'y croit plus. »

Ibid., p. 64.

— « Le christianisme théologique a des doctrines sombres, sinistres, pleines, je ne dis pas de mystères, le mystère est partout (3), mais d'absolues contradictions (4). Par une route âpre et désolée, il conduit ses disciples au sommet aigu d'un pic gigantesque, au pied duquel est un abîme (5), et sur l'extrême bord de la dernière roche pendante sur cet abîme, il dit à chacun d'eux :

Reste là si tu peux, et saute si tu l'oses.

(1) Si, de Maistre avait publié cette proposition, à une époque où les bûchers n'étaient pas éteints; il aurait été brûlé et avec juste raison. Car, cette proposition est l'anéantissement du christianisme.

(2) C'est très-bien. Mais, si la raison ne conclut à rien; ou, ce qui est le cas de la prétendue science actuelle; si, la raison conclut : à l'anéantissement de la raison; que faire ?

(3) Pendant l'époque d'ignorance, oui; pendant l'époque de science, il n'y a de mystère nulle part. Si, le mystère est partout, la science n'est nulle part. Alors, toute foi est bonne : pourvu qu'elle soit commune; et, dans ce cas, les inquisitions, les bourreaux : sont les véritables bases de l'ordre social.

(4) Essayez donc : de ne point trouver des contradictions partout; si, partout il y a mystère. Partout où il y a mystère, il y a contradiction; et, il n'y a contradiction que là.

(5) Oui : pour celui qui proteste; pour celui qui a perdu la foi et n'a point encore la science. Mais, pour le fidèle, il n'y a point d'abîme. Il n'y a plus de foi dira M. de la Mennais. C'est vrai. Mais, jusqu'à ce que la science vienne à se montrer : l'abîme reste; et, ce qu'il y a de pire, chacun le voit.

Que fera ce pauvre chrétien? Ce que faisait saint Paul. Il fermera les yeux en s'écriant : *O altitudo!* oh! qu'il y a haut! »

Ibid., p. 146.

— « Après des siècles horribles, il en vint de plus horribles encore. Ce règne de Charles-Quint forme le centre d'une des époques les plus désastreuses de l'humanité. Il n'existait plus ni religion, ni droit, ni justice, ni morale, ni honneur. Quelques monstres affamés de puissance et d'argent dévoraient les peuples et se dévoraient entre eux. Jamais l'homme ne fut compté pour moins : il n'y avait que Dieu qu'on méprisât plus. Les moins pervers étaient ceux qui n'y croyaient pas. Quel temps que celui où, je ne dis pas le mensonge et la violence, mais l'assassinat et l'empoisonnement, étaient les moyens ordinaires de la politique, employés sans honte par les princes et leurs agents, par les empereurs et les papes; où les Médicis jetaient leurs bâtards sur le trône pontifical; où sur le même trône s'asseyaient l'inceste, le meurtre et l'athéisme!.....

.....

« Pendant des siècles, les Césars et les pontifes y ont en (en Italie) le pied dans le sang. Durant ce période, elle fut le champ de bataille des deux pouvoirs qui se disputaient le monde. De qui sera-t-il la propriété, la proie? Dieu l'a-t-il destiné aux jouissances du prêtre ou à celles des rois? La terre sera-t-elle un parc ou un bercail? Telle était la question qui se discutait les armes à la main, et dont la solution penchait alternativement d'un côté ou de l'autre, à l'aide du pillage, de l'incendie, des égorgements et du viol. Puis les papes s'étant mis à avoir des enfants de leurs filles, ils n'abandonnèrent certes pas leurs droits imprescriptibles sur les habitants des quatre parties du globe; mais leur politique pratique fut modifiée par les devoirs nouveaux que leur imposait la qualité de pères de famille. Il fallut qu'ils songeassent à ces innocentes petites créatures couvées sous la tiare. Alors ils regardèrent autour d'eux; partout où ils virent quelque prince faible, la guerre, l'intrigue ou le poison en débarrassèrent ses sujets. Force était bien de leur donner un nouveau vicaire de Jésus-Christ au temporel, et il s'en trouvait toujours quelqu'un de prêt dans la race sainte du

vicaire de Jésus-Christ au spirituel.....

. . . . . .

« Après la bâtardise vint le népotisme. Ce n'était plus le temps de fonder des souverainetés indépendantes; mais on fonda d'énormes fortunes unies à des titres splendides. Le titre ne coûtait rien, la fortune ne coûtait que des crimes; on tuait pour confisquer. Il est peu de grande famille romaine, du quinzième au seizième siècle, qui n'ait sa racine dans le sang: plus tard elles ne l'eurent que dans la boue. Aujourd'hui un vieillard, conseillé par d'autres vieillards, serre convulsivement je ne sais quel morceau de terre sacrée, dit-il, haletant d'une vaine frayeur, et s'unissant pour sa défense aux oppresseurs des peuples, à ses propres ennemis; dernière croisade de la papauté, où elle combat pour un tombeau. »

Ibid., p. 44.

— « Partout l'humanité gémit sous la sanglante domination de ses tyrans; elle râle sous les pieds de quelques monstres imbéciles. Et il y a dans le monde un prêtre couronné qui lui dit: Ne bouge pas! laisse-toi fouler, broyer, Dieu te l'ordonne. Tes souffrances, tes angoisses, ton agonie, c'est l'ordre suprême, éternel. Sachant bien que cette vérité pénétrerait difficilement dans ton esprit et dans ta conscience, que jamais tu ne l'aurais découverte toi-même, il a, du haut des cieux, envoyé son fils pour la révéler. Crois, adore, et tais-toi! »

Ibid., p. 183.

— « La foi décline. On ne trouve plus un paysan qui croie à l'enfer; pas un académicien qui croie aux mystères. »

FOURIER, *Fausse industrie*, p. 506.

— « Rien de plus rare chez les hommes que l'amour réel de la vérité..... Ce peu de souci du vrai apparaît principalement dans les discussions religieuses; car voici ce qui se passe d'ordinaire en ceux qui s'engagent dans ces discussions. Ils ne se disent point: Je ne me rendrai pas à la vérité certaine. Ils répugneraient à cette énormité; mais, partant de la supposition, pour eux *indubitable*, que leur croyance est certainement vraie, au lieu de l'examiner en vertu de principes différents d'elle-même, ils jugent de toute chose d'après elle, appellent vrai ce qui y est conforme, faux ce qui

y est opposé; et cela souvent avec une bonne foi qui leur fait une pleine illusion sur le vice, pourtant assez apparent, de ce paralogisme absurde. Cette disposition de l'esprit qu'il ne s'avoue pas, que quelquefois même il ne soupçonne pas, tant elle lui est intime, est surtout commune en ceux dont la foi repose sur une autorité extérieure réputée infaillible. Elle provient de l'opinion inculquée de bonne heure, qu'on ne saurait, sans blesser la conscience, mettre seulement en doute ce qu'enseigne cette autorité. Les controverses alors irritent plus qu'elles n'éclairent. Toutefois, tôt ou tard, la lumière se fait, elle pénètre à travers les préjugés les plus épais, et un jour arrive où l'état de l'intelligence a changé par une lente réaction des lois de l'intelligence même. »

La Mennais, *Discussions critiques*, p. 34.

—La foi, nous l'avons vu, est la base nécessaire de tout despotisme. Mais, la foi, isolément considérée comme croyance aveugle, est toujours *une;* et, le despotisme considéré isolément comme domination par le monopole, est aussi toujours *un*. De part et d'autre, il n'y a donc aucun moyen de les diviser : par *temps* et *mouvements*. Il n'en est plus de même, en mettant le despotisme : en rapport avec la foi.

Si, nous étudions la décadence de la foi ; en y rapportant les diverses transformations, que l'exploitation sociale subit, sous l'influence de cette chute ; nous saisirons, avec facilité, des rapports de temps et de mouvement ; qui, nous échapperaient : sans, cet artifice d'observation.

Nous avons déjà étudié la foi ; mais, seulement comme croyance. Nous allons l'étudier, maintenant, dans ses rapports avec un socialisme quelconque (1).

(1) Est-il besoin de dire : que, *socialisme quelconque* signifie ici : *un ordre social quelconque?*

De ce nouveau point de vue, nous allons rechercher : ce que c'est que la foi ; comment elle s'établit ; se transmet ; chancelle ; et s'écroule.

La foi, absolument, isolément considérée, est, nous l'avons dit : toute croyance reçue *aveuglément*. Et, par reçue, aveuglément, nous avons compris : reçue, par un raisonnement *contestable* quelconque.

La foi, relativement à un socialisme quelconque, est : toute croyance aveugle, imposée par une autorité sociale ; qui, soit seulement dans son propre intérêt, soit aussi dans un but d'ordre, fait admettre, comme vérités incontestables, à ceux qu'elle peut subjuguer : non-seulement les choses possibles ; non-seulement les choses apparemment justes ; mais, encore au besoin : celles, que le raisonnement le plus simple repousse comme absurdes ; ou, comme évidemment injustes.

La foi, *socialement*, est donc : le despotisme en action.

Nous achèverons de connaître : ce que c'est que la foi, socialement considérée ; si, nous étudions : ce qui lui est essentiellement opposé.

Le raisonnement, rendu incontestable, est l'antagoniste de la foi (1).

Étudions, dès lors, ce que c'est : que, le raisonnement rendu incontestable ; aussi considéré socialement.

Le raisonnement, nous l'avons dit ailleurs, peut

(1) Nous ne pouvons dire trop souvent : que, la foi est aussi le résultat d'un raisonnement ; mais d'un sophisme. Le raisonnement, rendu incontestable, est seul : un syllogisme réel ; est seul : l'antagoniste de la foi.

être, relativement à sa conclusion, illusoire ou réel : selon, que la conclusion dérive, par analogies ou par identités, du point de départ ; et, selon que le point de départ est lui-même incontestable : illusoirement ou réellement.

Maintenant, le raisonnement réel, socialement considéré, est la méthode : de ramener les objets de nos sensations, objets que nous appelons indéterminément ÊTRES, à l'identité ou à la non-identité du sentiment de notre propre existence ; de notre propre sensibilité. En SUPPOSANT, néanmoins : que, ce sentiment ; que, la sensibilité ; soit lui-même ; soit elle-même : un être RÉEL ; et non, une RÉSULTANTE D'ORGANISME ; supposition, qui doit se trouver démontrée être une vérité, avant de pouvoir raisonner sans hypothèse ; mais, hypothèse NÉCESSAIRE, pour pouvoir PRÉSUPPOSER : que nous sommes, RÉELLEMENT, capables de raisonner.

Le but que nous avons, alors ; est : de distinguer, parmi les objets de nos sensations : quels sont les êtres moraux ; quels sont les êtres purement physiques, ou non moraux.

Et, cette détermination : est socialement nécessaire ; est la base de toute organisation sociale rationnelle. Car, relativement à la rationalité, à la justice ; c'est, *la sensibilité* et non *le raisonnement*, qui constitue l'être moral. Un idiot, incapable de raisonner, a autant que Newton, des droits à la justice sociale ; une murène sentante autant de droits : qu'un empereur romain (1).

(1) L'opinion qu'il y a des êtres *sensibles*, en dehors de l'homme,

Du point de vue de justice, tout être sentant, tout être moral, appartient à la société : soit comme *majeur :* s'il est complétement développé, sous le rapport de raisonnement; et, s'il n'est point la fraction nécessairement soumise de l'unité famille; soit comme *mineur :* s'il n'est qu'incomplétement développé, sous le même rapport; ou, s'il est cette fraction.

Du point de vue social, le raisonnement réel est en outre : la méthode d'arriver à la découverte, pouvant être rendue incontestable vis-à-vis de chaque individu : de la règle réellement rationnelle des actions, tant individuelles que sociales; et, de son inévitable sanction; ensemble qui ne doit être autre : que, la conclusion de ce raisonnement.

Disons, maintenant : que, cette règle, qui exclut la sanction, doit être cherchée, trouvée, et acceptée, à une certaine époque des développements de l'humanité : sous peine de mort humanitaire.

En effet :

Une règle d'action, réellement ou illusoirement ra-

conduit, chez ceux qui raisonnent exactement, à la déclaration suivante :

— « Rien d'immuable que la loi de la vie, la loi du droit, du devoir, la loi première et fondamentale des êtres, *à quelque ordre qu'ils appartiennent;* car *pour les plus infimes comme les plus élevés, elle est* RIGOUREUSEMENT LA MÊME, variant seulement dans ses apparences, ses formes extérieures, selon la nature de chacun d'eux. »

(LA MENNAIS, *Les Évangiles*, traduction nouvelle avec notes et réflexions, p. 413.)

— Et encore :

— « Science barbare, dur orgueil, qui ravale si bas la nature animée, et sépare tellement l'homme de ses frères inférieurs. »

(MICHELET, *Le peuple*, 2e édition, p. 109.)

tionnelle, est ABSOLUMENT NÉCESSAIRE : à la conservation d'une espèce d'êtres, dont l'existence n'est point exclusivement soumise, à la nécessité physique. Et, une règle d'action réellement rationnelle, devient, par conséquent, de même ABSOLUMENT NÉCESSAIRE : dès, que des règles d'actions illusoirement rationnelles, viennent à se trouver incapables : de maintenir le monde moral en existence. Or, cette circonstance est inhérente aux développements de l'humanité ; et l'expression ABSOLUMENT NÉCESSAIRE, appliquée à la société, signifie : *sous peine de mort humanitaire.*

La règle rationnelle des actions doit ensuite exister : pour déterminer ce qui constitue, le complet développement de l'intelligence ; afin, qu'au milieu de l'ensemble social, les majeurs puissent être distingués des mineurs ; lorsque, la distinction, en *maîtres* et *esclaves,* ne peut plus avoir : d'existence sociale.

De ce qui précède, il résulte :

Que, le raisonnement réel, même du seul point de vue social, a encore pour point de départ *nécessaire :* le sentiment de l'existence, la sensibilité ;

Que, le développement de ce raisonnement a pour objet : la distinction des êtres : en physiques et moraux ; en illusoires et réels ; et, pour les êtres moraux, la fixation de leur degré de développement moral, relativement à la détermination : de leur état de majorité ou de minorité ;

Enfin, que le but de ce raisonnement, est, vis-à-vis de chacun de ceux dont l'intelligence est déjà susceptible d'être complétement développée : la détermination

incontestable de la règle des actions : tant individuelles que sociales.

Pour achever de connaître le raisonnement réel, au point de vue social ; c'est-à-dire : le raisonnement social réel ; répétons, pour ce raisonnement, ce que déjà nous avons dit du raisonnement individuel réel : que, le sentiment de l'existence, c'est-à-dire la sensibilité, est un sentiment toujours nécessairement *identique* chez les individus réels ou moraux : parce qu'il est absolu ; ou du moins, qu'il doit préalablement être considéré comme absolu : pour que son existence, comme base de raisonnement RÉEL, ne soit pas ILLUSOIRE.

Maintenant disons de plus, ce qui du reste sera prouvé dans le cours du présent livre : que, ce même sentiment de l'existence, c'est-à-dire la sensibilité ; produit nécessairement le raisonnement social, illusoire d'abord, et réel ensuite, après une enfance plus ou moins longue ; partout, où la sensibilité réelle existe, unie à un organisme qui la rend susceptible de modifications; pourvu néanmoins : que, cet organisme ait un centre, pouvant servir à la conservation et au rappel des modifications perçues, centre nommé *mémoire;* qu'en même temps, il y ait faculté d'actions ou non-paralysie des organes du mouvement ; et enfin, non-isolement, ou société ; ce qui signifie ici : contact nécessaire, entre plusieurs des êtres existants, sous ces conditions.

On le voit, nous restreignons ici la valeur de l'expression société, à la coexistence de plusieurs êtres

moraux, dans une circonscription et des circonstances qui les mettent : *nécessairement* en contact.

Avec ces différentes données sur le raisonnement réel, considéré au point de vue social, nous pouvons dire :

Que, le raisonnement réel, socialement considéré, est la sensibilité, socialement en action, et complétement développée. Et, comme la sensibilité réelle, dans les circonstances que nous venons d'indiquer, n'est autre : que, l'humanité ou la capacité de liberté ; nous dirons : que, le raisonnement réel, socialement considéré ; est, l'expression de l'humanité : complétement développée, complétement libre.

Maintenant, nous connaissons : ce que c'est que la foi ; et, ce que c'est que le raisonnement ; socialement considérés.

C

ÉTABLISSEMENT ET TRANSMISSION DE LA FOI : SOCIALEMENT CONSIDÉRÉE.

« Il me semble que la superstition (1) a été imaginée pour le bien des États. Si l'on pouvait supposer une société civile entièrement composée d'hommes sages (2), ce genre d'institution ne serait *peut-être* pas nécessaire (3). Mais puisque en tout lieu la multitude est volage, capricieuse, sujette à des passions et à des haines violentes et déraisonnables, il n'y a pas d'autres moyens de la retenir dans l'ordre que par la terreur des châtiments futurs et par l'appareil pompeux qui accompagne *ce genre de fiction* (4). C'est pourquoi les anciens me paraissent avoir agi avec beaucoup de jugement et de pénétration sur le choix des idées qu'ils ont inspirées aux peuples concernant les dieux et un état futur; et le siècle présent montre beaucoup d'indiscrétion d'un si grand manque de sens (5), lorsqu'il tâche d'effacer ces idées, qu'il encourage le peuple à les mépriser, et qu'il lui ôte le frein de la crainte. »

POLYBE, *Hist.*, l. VI, c. LIV, LV.

(1) Vous remarquerez : que, par superstition, Polybe comprend ici : la religion, sans distinction de réelle ou d'illusoire.

(2) On voit que Polybe a été dupe de l'ironie de Platon. Voyez ce que nous avons dit à cet égard au chapitre IV. Une société de sages, selon Polybe, serait : une société de brigands, qui n'existerait : que, le temps nécessaire pour s'égorger.

(3) Lecteurs ! remarquez ces *peut-être*. Un homme, qui dit peut-être, n'a qu'une opinion; et, une opinion, est toujours une sottise.

(4) On voit : que, Polybe était : un matérialiste pur.

(5) Messieurs les philosophes ont toujours voulu : une religion pour le peuple. Sans cela, ils le reconnaissaient comme inexploitable.

— « C'est par une loi nécessaire qu'une doctrine se produit ; c'est par une loi nécessaire qu'elle règne ; c'est par une loi nécessaire qu'elle passe (1), quand sa mission est terminée (2). Celle du christianisme me semble avoir été d'achever l'éducation de l'humanité, et de la rendre capable de connaître la vérité sans figures et de l'accepter sans autre titre que sa propre évidence. Dès que cette œuvre est terminée dans un esprit, il est nécessaire que le christianisme s'en retire; mais en s'en retirant, il emporte avec lui le germe de toute foi, et c'est toujours la philosophie qui lui succède. »

JOUFFROY, *Leçon sur la destinée humaine*, insérée dans les *Premiers mélanges ;* cité par la *Revue indépendante*, novembre 1842.

— « Quel philosophe, en effet, depuis le seizième siècle et même avant, quel philosophe n'a pas douté de la divinité du christianisme? Montaigne en a douté, Bayle en a douté, Pascal lui-même [vous le savez bien (3)]; Pascal en a douté, Gassendi et Descartes en doutaient fort aussi; Locke, l'auteur du christianisme raisonnable a fait plus que d'en douter. Or, Descartes a produit Spinosa, Locke a engendré Hume. Vainement vous reculez devant le dix-huitième siècle; vainement vous répudiez l'héritage philosophique de la France: ce petit nid de philosophes hypocrites, qu'il vous serait si agréable de découvrir pour couver votre œuf à votre aise, n'existe en vérité nulle part, pas plus en Allemagne qu'en France. Kant, comme Jouffroy, doutait de tout, même du doute; et votre maître, Hégel, que vous n'avez pas compris, a produit Strauss, l'incrédule auteur de la *Vie de Jésus* sous la bannière duquel les hégéliens se séparent aujourd'hui en Allemagne de toutes les communions

(1) Que signifie cette expression : *loi nécessaire?* Cela veut-il dire : que, ces choses sont inhérentes aux développements de l'intelligence ? A la bonne heure ! Mais, alors, pourquoi se servir de ce mot nécessaire, qui se rapporte plus au physique qu'au moral ; et, de ce mot *loi* qui, jusqu'à présent, ne signifie rien du tout de déterminé?

(2) Comment trouvez-vous une loi qui a une mission? Avec un style figuré, on fait de la poésie; mais, à coup sûr, on ne fait jamais de la science.

(3) Il s'adresse à M. Cousin.

chrétiennes, et annoncent hautement que le christianisme doit céder la place à la philosophie. »

PIERRE LEROUX, *Mutilation d'un écrit de Jouffroy (par M. Cousin); Revue indépendante*, novembre 1842.

— « Jouffroy, d'ailleurs, fait-il autre chose dans ce livre que répéter ce qu'il avait dit si souvent en Sorbonne? Et quand vous le mutiliez ainsi, ne vous souvenait-il plus qu'il avait jadis, en pleine Université, défini les religions en général, et en particulier le christianisme : « Une production spontanée « des idées des masses se faisant jour et s'incar- « nant, quand elles sont mûres, dans une imagina- « tion exaltée, dupe elle-même le plus souvent de « la révélation qu'elle annonce? » *Leçon sur la destinée humaine*, recueillie, 1er mélange.) »

PIERRE LEROUX, *Mutilation d'un écrit de Jouffroy*, novembre 1842.

— « Quelques personnes voudraient nous imposer aujourd'hui comme authentique la Chronique de Turpin ou celle de Geoffroi Montmouth, auteur dont le talent brille surtout au sujet d'un miracle. Mais saint Augustin a sur tous la priorité, lui qui nous ordonne de croire l'impossible parce qu'il est impossible (1). Épiloguez, écrivez, ergotez, jouez sur les mots, il vous ferme la bouche avec *quia impossibile*.

« Ainsi donc, mortels, ne chicanez pas du tout, croyez; — si la chose est improbable, vous devez la croire, et si elle est impossible, il faut la croire absolument. Il est toujours préférable de croire sur parole. »

LORD BYRON, *Don Juan*, ch. XVI, st. 5 et 6.

— « Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leur opinion d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain les opinions de commande seraient d'*utiles vérités*, le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes : celle des hommes qui *raisonnent* et celle des hommes qui *croient;* celle des *maîtres* et celle des *esclaves*. »

CONDORCET, *Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique*, 20 avril 1792, réimprimé par ordre de la Convention.

(1) La Sorbonne a déclaré qu'un bâton pouvait n'avoir qu'un bout.

— L'homme ne raisonne point en naissant. Pour qu'il puisse raisonner, bien ou mal, il faut : que, l'organe de la mémoire soit développé ; que, deux intelligences soient en contact, pour que le verbe puisse naître. Et, pour qu'il puisse bien raisonner ; il faut qu'il reconnaisse : que, toute modification perçue ; tout mouvement perçu ; toute sensation ; tout sentiment de modification ; c'est-à-dire toute croyance ; jusqu'à ce qu'elle ait été ramenée à l'incontestabilité du sentiment de sa propre existence ; reste exclusivement : une modification perçue ; un mouvement perçu ; une sensation ; un sentiment de modification ; une croyance ; c'est-à-dire : un préjugé, une apparence, un phénomène. Et, avant qu'il puisse être dit : qu'il existe autre chose que préjugé, apparence, phénomène ; il faut : que, le sentiment de l'existence, ou la sensibilité, soit lui-même démontré ; être : une réalité ; et, non point une simple modification d'organisme.

Mais, l'arrivée à cet état des développements de l'intelligence, n'est nullement relative à la vie d'un seul homme ; et, par conséquent, d'une seule génération. Pour, que l'humanité y parvienne ; il faut, puisque l'humanité ne se développe que par ses besoins : que, l'état de raisonnement illusoire, soit devenu incompatible, avec l'humanité même : ce qui, théoriquement, indique un grand nombre de siècles ; et, pratiquement aussi : puisque, même à présent, l'humanité n'y est point encore parvenue.

Or, l'impossibilité de raisonner réellement, sous le rapport social, est un état : d'enfance sociale.

Avant donc, que le raisonnement réel, la liberté réelle ne puissent se trouver, socialement, en activité réelle; l'homme : individuellement enfant, sous le rapport de ses propres facultés; socialement enfant, sous le rapport du développement des facultés de l'humanité; reçoit, nécessairement, les croyances sociales : par autorité étrangère. Il doit croire, aveuglément; avant de croire, sciemment; ou, pour être plus bref, il doit : croire; avant de savoir.

C'est, sur cette nécessité de croire avant de savoir; que, la foi s'établit : socialement.

Dès que la foi, socialement considérée, se trouve établie; nécessairement, elle se transmet sous une forme quelconque, aussi longtemps qu'elle reste compatible : avec l'existence de l'humanité.

Cette proposition, extraordinaire de prime abord, n'a cependant rien d'exagéré.

En effet :

La foi, socialement considérée, n'est autre : qu'un raisonnement social illusoire. Et, c'est sur un raisonnement social illusoire; que, primitivement, l'ordre social repose.

Or, l'humanité ne change, radicalement, de manière d'exister; que, lorsqu'un pareil changement devient : un besoin réel. Et, pour l'humanité, toujours socialement considérée, il n'y a de besoin réel : que, la condition d'exister.

L'humanité ne peut donc abandonner la foi, aussi longtemps : qu'elle peut exister, basée sur des croyances aveugles. Et, la foi, socialement considérée, se

transmet nécessairement; aussi longtemps : qu'elle reste compatible, avec l'existence de l'humanité.

Voyons, maintenant : comment, l'empirisme travaille, nécessairement, à la transmission de la foi, socialement considérée.

Le raisonnement réel, étant l'antagoniste essentiel : de toute foi; de tout raisonnement contestable, admis comme vérité; toute foi, considérée comme base d'ordre social, doit se trouver : à l'abri de l'examen.

Cette prémisse, une fois incontestablement établie; que doit faire l'empirisme : pour, que toute croyance aveugle se transmette nécessairement? Une discussion, aussi courte que possible, suffira pour l'établir.

Toute croyance, admise comme réelle, indépendamment du raisonnement; c'est-à-dire : toute croyance aveugle, qui ne doit pas être soumise à l'examen, est reçue par l'éducation. Le nom d'instruction est réservé : aux connaissances reçues par le raisonnement; que, celui-ci soit illusoire ou réel; qu'il soit sophisme ou syllogisme.

C'est donc, par l'éducation, que la foi, socialement considérée; c'est-à-dire : le despotisme; se transmet nécessairement. Et, l'instruction, sous le despotisme, doit, essentiellement, se trouver soumise aux croyances aveugles reçues par l'éducation : sinon, l'instruction détruirait les résultats de l'éducation; et, empêcherait ainsi, pour les générations suivantes : que, la foi se transmît.

Ainsi, pour que toute croyance aveugle se transmette nécessairement; il suffit : de toujours soumet-

tre l'instruction, à la foi socialement établie et transmise par l'éducation ; c'est-à-dire : qu'il suffit : de baser l'instruction sur l'éducation.

En dehors du despotisme, au contraire ; sous le règne de la liberté réelle, du raisonnement réel ; l'éducation doit se trouver exclusivement basée : sur l'instruction. Et, les croyances reçues par l'éducation, toujours nécessairement des croyances aveugles, doivent toutes pouvoir être incontestablement démontrées ; lorsque, l'âge de l'individu lui permet : de recevoir l'instruction.

Nous pouvons donc traduire, ce qui est relatif à la transmission nécessaire des croyances aveugles, ou à la transmission nécessaire du despotisme ; en disant : que, l'éducation est à la foi ; ce, que la chair est à l'humanité ; et, que si l'humanité meurt ; dès, que la chair cesse de la perpétuer ; de même, la foi meurt ; dès, que l'éducation cesse de la transmettre.

D

ÉBRANLEMENT DE LA FOI, SOCIALEMENT CONSIDÉRÉE. DISCUSSION, A CET ÉGARD, D'UNE PROPOSITION DE PASCAL.

« Je ne puis concevoir autre chose de la *plupart* de ceux qui meurent, sinon qu'ils passent dans une vie plus douce et plus tranquille que la nôtre (1) ..... et, quoique la religion nous enseigne beaucoup de choses sur ce sujet, j'avoue néanmoins en moi une infirmité, qui m'est, ce me semble, commune avec la plupart des hommes, à savoir que, nonobstant que nous voulions croire et même que nous pensions croire très-fermement tout ce qui nous est enseigné par la religion, nous n'avons pas coutume d'être si touchés des choses que la seule foi nous enseigne et où notre raison ne peut atteindre, que de celles qui nous sont avec cela persuadées par des raisons naturelles fort évidentes (2). »

DESCARTES, *Lettre de condoléance à M. de Zuithehen*, t. VIII, p. 634.

— « Dans ce moment solennel où tout annonce que l'Europe touche à une révolution mémorable, dont celle que nous avons vue ne fut que le terrible et indispensable préliminaire..... que les princes surtout s'aperçoivent que le pouvoir leur échappe, et que la monarchie européenne n'a pu être constituée et ne peut être conservée que par la religion *une* et *unique*, et que si cette alliée leur manque, il faut qu'ils tombent (3)... »

DE MAISTRE, *Du Pape*, t. II, p. 315.

(1) C'est, ce qui est précisément contraire à la foi.

(2) Une foi pareille est déjà bien ébranlée.

(3) Quand, on n'a que de pareilles raisons, pour appuyer sa foi ; elle est bien près de s'éteindre.

— « Le but de la révélation n'est que d'amener l'esprit humain à lire dans lui-même ce que la main divine y traça; et *la révélation serait* NULLE, *si la raison*, après l'enseignement divin, *n'était rendue capable de se démontrer à elle-même les vérités révélées :* COMME l'enseignement mathématique ou tout autre enseignement humain n'est reconnu vrai et légitime que lorsque la raison, examinant les nouveaux théorèmes sur la règle éternelle cachée dans le fond de son essence, dit à la révélation humaine : Vous avez raison, c'est-à-dire vous êtes la raison (1). »

DE MAISTRE, *Examen de la philosophie de Bacon*, t. II, p. 28.

— Nous venons de voir : que, sous le despotisme, la foi sociale est inébranlable, aussi longtemps : que, l'éducation reste au pouvoir du despotisme qu'elle supporte; et, que l'instruction demeure soumise, aux croyances reçues par l'éducation. Mais, aussi; que, toute foi s'écroulait au contraire : lorsque l'instruction cessait de se trouver soumise, aux croyances aveuglément reçues par l'éducation.

Maintenant, nous avons à examiner : comment, l'instruction, malgré le despotisme, vient à dominer l'éducation.

Pour faciliter cet examen, nous étudierons préalablemeut : quels sont, sur les sentiments, les résultats de l'éducation généralement considérée. Et, pour ne point étendre nos recherches au delà de nos besoins actuels; nous les bornerons : à l'étude de deux points de vue généraux :

1° Les sentiments, considérés comme moraux;

(1) Quand, la révélation dominante peut être examinée, comme un théorème de géométrie; toute foi a disparu.

2° Les sentiments, considérés comme naturels ou normaux.

Commençons par l'étude des sentiments : considérés comme moraux.

Déjà, nous avons démontré *théoriquement :* que, les sentiments, *en général;* dès, qu'ils sont considérés comme indépendants du raisonnement rationnellement incontestable ; sont tous des préjugés ; et, que tous dérivent, essentiellement, de l'éducation. La proposition *particulière*, relative : aux sentiments de bien et de mal ; aux sentiments moraux ; est donc : également vraie.

Avant de démontrer : que, la *pratique* est ici conforme à la théorie ; nous renvoyons nos lecteurs : à ce que nous avons déjà dit, à cet égard, au chap. II du présent livre, § 1, L.

Nous y ajouterons quelques nouvelles autorités. Nous les prendrons au hasard ; s'il fallait les énoncer toutes, il faudrait des volumes.

Au chapitre IV, nous avons déjà cité Platon disant : que, la justice n'est autre chose : que, ce qui est avantageux au plus fort. Dans un endroit, que nous n'avons pas cité, il fait dire par Socrate : que,

— « La vertu n'est pas naturelle à l'homme (le Menon), qu'elle ne peut s'apprendre ; mais qu'elle survient par une influence divine à ceux en qui elle se rencontre, sans intelligence de leur part. »

— On voit ici : que, Platon est l'inventeur de la grâce ; et, selon lui : il n'y a pas plus de mérite, pour

un homme, d'être vertueux ; que, pour une chienne, de lécher ses petits.

Dans le même dialogue, on trouve :

— « Est-il bien vrai, Socrate, que vous ne savez pas ce que c'est que la vertu ? Est-ce là ce que nous publierons de vous à notre retour chez nous ? — *Socrate*. Non-seulement cela, mon cher ami, mais ajoutez que je n'ai encore trouvé personne qui le sût, à ce qu'il me semble. »

— Et, plus loin, toujours dans la bouche de Socrate :

— « Si je fais naître des doutes dans l'esprit des autres, ce n'est pas que j'en sache plus qu'eux ; je doute au contraire plus que personne, et c'est ainsi que je fais douter les autres. Maintenant donc, au sujet de la vertu, JE NE SAIS POINT DU TOUT CE QUE C'EST. »

— Et, Aristote ? saura-t-il mieux, que son maître et son rival, ce que c'est : que, le bien et le mal ; la justice ? Voyons.

— « Les droits, dit-il, varient suivant l'espèce d'organisation politique ; la justice se modifie dans le même rapport. »
(*Polit.*, liv. V, ch. IX.)

— « Égalité, justice, sont le cri des faibles et le jouet des puissants. »
(*Polit.*, liv. VI, ch. III.)

— « Tous n'ont pas des idées uniformes sur ce qui constitue la vertu ; par conséquent, on diffère sur la nature des œuvres de vertu. »
(*Polit.*, liv. VIII, ch. VI.)

— Il est évident : que, pour ces Messieurs, il n'y a ni bien ni mal ; ou, plutôt : que, le bien est d'être fort ; et, le mal, d'être faible.

Et, Cicéron en sait-il davantage ? Voici son avis :

— « Qui sint boni, et quid sit bene agi, magna questio est. »
(*De Off.*, lib. III, c. XVII.)

— « Sæpe enim tempore fit, ut, quod plerumque turpe haberi solent, inveniatur non esse turpe. »

(*Ibid.*, lib. III, cap. v.)

— Au chapitre vi, du même livre, vous y trouverez : qu'il est permis de voler, avec bonne intention.

En voilà encore un, pour lequel : il n'y a ni bien ni mal.

Et, pour Pascal ; pour le philosophe chrétien ; y en a-t-il ? Écoutons-le.

— « Le larcin, l'inceste, le meurtre des enfants et des pères, tout a eu sa place entre les actions vertueuses. »

(Pascal, *Pensées*, partie Ire, art. 6, no 9.)

— « Les philosophes ont beau dire : Rentrez en vous-même, vous y trouverez votre bien, on ne les croit pas. Et ceux qui le croient sont les plus vuides et les plus sots. »

(Pascal.)

— Il paraît : que, Pascal est comme les autres.

Et Montaigne ?

— « J'ai vu telle chose qui étoit capitale devenir légitime....., et en l'espace de peu d'années, prenant une essence contraire. »

(Montaigne.)

— « Nous n'avons autre mire de la vérité et de la raison que l'exemple et l'idée des opinions et usances du pays où nous sommes. Là est toujours la parfaicte religion, la parfaicte police, parfaict et accomply usage de toutes choses. »

(Montaigne, liv. I, ch. xxx.)

— Théoriquement ; et, de l'aveu de tous ceux qui ont écrit à cet égard ; les sentiments moraux, les sentiments de bien et de mal, dépendent donc : de l'éduca-

tion. Prouvons : que, pratiquement, cette assertion est aussi réelle.

Pour obéir aux croyances, aux tendances reçues par l'éducation, les fanatiques, c'est-à-dire les fidèles, à quelque foi qu'ils appartiennent, assassinent, tout aussi naturellement : que, l'anthropophage tue son prisonnier et le mange ; que, les militaires tuent l'homme sur un champ de bataille ; que, des juges le font tuer sur un échafaud ; que, des législateurs ordonnent le massacre ou l'exposition de nouveau-nés ; que, d'autres font avorter les femmes ; que, d'autres ordonnent la promiscuité des sexes et le communisme ; que, Caton se suicidait ; que, l'Indienne se brûle, sur le bûcher d'un mari qu'elle déteste ; que, le mage et tant d'autres épousaient leurs sœurs ; que, toutes les vierges d'un fief se livraient à leur suzerain ; que, celui-ci les déflorait ; que, le propriétaire colon possède des esclaves ; que, le propriétaire européen possède le sol ; que, le brahme repousse de ses aliments tout ce qui, selon lui, a été animé ; que, l'esclave africain vénère son maître ; que, l'Européen vénère son roi ; que, le Turc ou le chrétien vénère : soit l'auteur de la révélation ; soit la révélation elle-même.

Il n'en est pas autrement des sentiments de parenté, quelque singulière que cette assertion puisse paraître. Un enfant, changé en nourrice, vénère ses prétendus parents ; et, en est chéri, absolument, comme si l'échange n'avait pas eu lieu. Et, il en est de même : pour toute répulsion à l'inceste (1).

(1) « Il ne faut pas chercher dans la nature les causes de prohibition

Il faut donc en conclure ;

D'abord :

Que l'assassinat, l'anthropophagie, le parricide, le

du mariage. La doctrine de l'*horror naturalis* est une fiction créée par les législateurs et confirmée par les mœurs. Elle n'a été soutenue dans un sens absolu, que par des moralistes hors d'état de distinguer la nature de la coutume, et de découvrir la véritable politique des institutions législatives. L'histoire des peuples repousse cette doctrine. Les nations les plus policées, telles que les Phéniciens, les Egyptiens, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens ; les peuples sauvages, tels que les Tartares (*) et les Indiens du nord de l'Amérique, par exemple, ont été dans l'usage de faire des mariages parmi leurs plus proches parents. Moïse dit expressément que l'auteur de la nature créa à dessein le premier homme et la première femme dans les rapports les plus étroits. Il ne pensait donc pas que Dieu eût inspiré à l'homme aucune aversion naturelle pour un mariage avec la femme qui était une partie de sa chair.

« Les raisons qui ont fait interdire le mariage à certain degré de parenté, dérivent du besoin de maintenir les mœurs dans toute leur pureté au sein de la famille. Car si des rapports d'intimité étaient permis entre proches parents et légitimés par la coutume, les occasions fréquentes de former des liaisons intimes, particulièrement pendant la première jeunesse, introduiraient une dissolution et une corruption générales. Mais le précepte moral variant avec sa cause, est susceptible de s'étendre sans inconvénient, dans des mesures très-variables, chez les différentes nations aux différents âges du monde. »

(*Études sur les législations anciennes et modernes;* Paris, 1839.)

Ajoutons : que, chez les Athéniens, le divorce, l'adultère et l'inceste étaient autorisés, par la loi : pour protéger l'organisation de la propriété.

— « Un Athénien qui a des enfants ne peut disposer de ses biens qu'en leur faveur; s'il n'en a point, et qu'il meure sans testament, la succession va de droit à ceux à qui le sang l'unissait de plus près ; s'il laisse une fille unique héritière de son bien, c'est au plus proche parent à l'épouser : mais il doit la demander en justice, afin que dans la suite personne ne puisse lui en disputer la possession. Les droits du plus pro-

(*) Ils s'unissent par le mariage à tous leurs parents en général, excepté leur mère, leur fille, et leur sœur du côté de la mère; car ils sont dans l'usage d'épouser leur sœur du côté du père, ainsi que la femme de leur père après la mort de celui-ci. Le plus jeune frère, ou quelque autre de sa famille, est obligé d'épouser la veuve du frère aîné. (V. C. Mills, p. 367.)

meurtre, le suicide, l'inceste, l'impudicité, la tyrannie, la propriété du sol, la superstition, l'esclavage, le sentiment religieux et jusqu'aux sentiments de parenté, dès que ces sentiments se trouvent considérés indépendamment du raisonnement rendu incontestable, sont tous également naturels, appartiennent également au prétendu droit naturel (1) ; c'est-à-dire que tous, considérés en dehors de l'instruction réelle, ne sont bien ou mal : que, relativement à l'éducation.

Ensuite :

che parent sont tellement reconnus, que si l'une de ses parentes, légitimement unie avec un Athénien, venait à recueillir la succession de son père mort sans enfants mâles, il serait en droit de faire casser le mariage et de la forcer à l'épouser.

« Mais si cet époux n'est pas en état d'avoir des enfants, il transgressera la loi qui veille au maintien des familles, il abusera de la loi qui conserve les biens des familles. Pour le punir de cette double infraction, Solon permet à la femme de se livrer au plus proche parent de l'époux.

« C'est dans la même vue qu'une orpheline, fille unique ou aînée de ses sœurs, peut, si elle n'a pas de bien, forcer son plus proche parent à l'épouser ou à lui constituer une dot : s'il s'y refuse, l'archonte doit l'y contraindre, sous peine de payer lui-même mille drachmes. C'est encore par suite de ces principes que, d'un côté, l'héritier naturel ne peut pas être tuteur, et le tuteur ne peut pas épouser la mère de ses pupilles ; que, d'un autre côté, un frère peut épouser sa sœur consanguine et non sa sœur utérine. En effet, il serait à craindre qu'un tuteur intéressé, qu'une mère dénaturée, ne détournassent à leur profit le bien des pupilles ; il serait à craindre qu'un frère, en s'unissant avec sa sœur utérine, n'accumulât sur sa tête et l'hérédité de son père et celle du premier mari de sa mère. »

(Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, t. I, p. 119, 120, où se trouvent citées toutes les autorités affirmant ces faits.)

(1) Le vol, dont nous n'avions point parlé, appartient plus particulièrement que tout autre sentiment au prétendu droit naturel. « Cratyle cite l'exemple d'Hercule, qui ne voulut ni acheter, ni recevoir en don les troupeaux de Gérion, mais qui préféra s'en rendre maître par la force, afin de les posséder en vertu du droit de nature. » (Note sur la traduction d'Aristote, par Champagne.)

Comme, en dehors de l'instruction incontestable, toute instruction appartient à l'éducation ; et que, alors toute éducation est arbitraire ; il en résulte : que, en dehors de l'instruction réelle ; tous les sentiments de bien et de mal, sont purement : arbitraires.

Enfin, comme l'instruction réelle n'a jamais existé ; il en résulte enfin : que, tous les sentiments moraux, *sans en excepter un seul,* ont été jusqu'ici : purement arbitraires ; purement illusoires ; quant à être bien ou mal : d'une manière absolue.

Passons, maintenant, à l'examen des sentiments, considérés : comme *naturels* ou *normaux*.

L'expression *sentiment,* appliquée à la direction des actions, et considérée en dehors de tout raisonnement quelconque, a pour valeur : *tendance.*

L'expression *tendance,* ainsi considérée, a exclusivement pour valeur, celle de : *tendance organique.*

L'expression *tendance organique,* signifie : *tendance naturelle.*

Pour distinguer : les tendances ainsi dites *naturelles;* de celles qui appartiennent à l'éducation ou à l'instruction ; ces tendances *naturelles* doivent être étudiées : chez les animaux, les plus rapprochés de l'homme ; et, chez les hommes, en faisant abstraction de leur éducation et de leur instruction.

Or, il n'existe, dans ces circonstances, nul sentiment de propriété indépendant de la force ; nul sentiment de respect soit pour la vie, soit pour ce que nous appelons si indéterminément l'honneur des autres individus. Dès lors, nous devons conclure : que, l'assas-

sinat, l'anthropophagie, le meurtre, l'inceste, etc., etc. sont essentiellement dans la nature.

Si, ensuite, quelque chose peut corriger ces tendances naturelles, essentiellement anti-sociales; ce sont, exclusivement, les tendances rationnelles. Et, si la nature ou ces tendances peuvent être corrigées; c'est, exclusivement, par l'éducation et l'instruction, dont l'ensemble se résume dans le mot : *raisonnement*.

Disons, maintenant : que, tous les sentiments naturels sont, au moindre accès d'une passion quelconque, essentiellement antisociaux; et, par conséquent, immoraux; s'il était possible de donner le nom de moraux : à des sentiments considérés indépendamment du raisonnement.

Ce n'est point, ici, la seule faute : que, l'éducation, l'habitude nous fassent commettre. On dit, généralement : que, relativement aux sentiments moraux, l'habitude est *la seconde nature;* l'organisme étant alors considéré : comme la première.

Est-il nécessaire de relever : le vice de ce raisonnement ?

L'organisme est exclusivement physique.

Le raisonnement est, aussi, exclusivement physique : si, l'âme n'est qu'une résultante de l'organisme; si, l'âme est matérielle.

Dans ce cas, il n'y a pas de tendance morale proprement dite; il n'y a pas même de raisonnement proprement dit.

Si, l'âme n'est point matérielle; le moral pro-

prement dit, existe; mais, alors, il est exclusivement relatif : au raisonnement; à un raisonnement bon ou mauvais; mais enfin : à un raisonnement.

Il est donc faux de dire : que, l'habitude, qui, ici n'est autre que le résultat de l'éducation, soit la seconde nature; au point de vue moral, l'habitude, la coutume, l'éducation, sont la première nature : puisqu'en dehors de l'éducation, dont la base est le verbe, le moral ne serait point développé; le moral serait : comme s'il n'existait pas.

Relativement aux sentiments moraux, il est, à la vérité : une seconde nature. C'est, l'instruction : lorsque, celle-ci ne vient point confirmer, ce qui a été reçu par l'éducation.

Dans ce cas, il y a anarchie au sein de chaque individu, chez lequel les natures morales sont en opposition; et, c'est ce qui arrive, généralement, aux individus : à l'époque, où l'ignorance dure encore; et, où l'examen ne peut plus être comprimé.

Après avoir examiné les sentiments : comme étant, primitivement, les résultats de l'éducation : dès, qu'ils sont considérés au point de vue moral;

Après avoir distingué : l'éducation de l'instruction, pour l'époque où l'instruction ne peut plus être comprimée : au point de rester toujours, soumise à l'éducation;

Après avoir distingué : l'instruction illusoire, de l'instruction réelle caractérisée par l'incontestabilité; nous pouvons aborder l'examen tendant à savoir : comment l'instruction, illusoire d'abord, vient à do-

miner l'éducation ; et, à ébranler toute foi : jusqu'à ce que l'instruction réelle soit découverte ; jusqu'à ce que celle-ci serve de base à l'éducation ; et, que toute foi, dérivant toujours essentiellement de l'éducation, devienne assurée : de se voir confirmée par l'instruction sociale, lorsque l'intelligence, relative à l'individu ayant reçu une foi, se trouve développée : au point de pouvoir raisonner ; au point de rendre ses conclusions incontestables : vis-à-vis de lui-même.

Commençons cet examen.

La foi, socialement considérée, ne peut se trouver ébranlée, aussi longtemps : que, l'éducation reste au pouvoir des despotes. Mais, si celle-ci leur échappe, avant que l'instructien réelle soit découverte : toute foi perd sa base ; tout despotisme devient incapable d'assurer l'ordre ; et, l'anarchie devient inévitable : puisque l'ordre n'est pas encore possible : par le raisonnement réel.

Ces propositions sont incontestables : mais, elles n'ont rien de parfaitement déterminé. C'est un éclair qui frappe ; et, redouble ensuite : l'obscurité.

Comment, l'éducation échappe-t-elle au pouvoir des despotes ? Comment, peut-on s'assurer qu'ils ne la dirigent plus ? Quand, l'instruction illusoire cesse-t-elle : de dominer la société ? A quoi, reconnaît-on le règne : du raisonnement réel ; de l'instruction réelle ? Voilà, des questions qu'il faut résoudre.

Pour, qu'elles puissent l'être ; les expressions : *éducation, instruction illusoire, instruction réelle ;* mises en rapport avec les expressions : *société, humanité ;* doi-

vent être déterminées, mieux encore : qu'elles ne l'ont été, jusqu'à présent.

Nous arriverons à ce but, par la discussion d'une proposition de Pascal, relative au sujet dont nous traitons.

En parlant de l'instruction, comme étant exclusivement relative à l'espèce humaine, Pascal a dit :

— « Toute vérité découverte par *un homme* est acquise *à l'humanité*. »

— Cette proposition, abstraction faite de relation aux différentes époques sociales, est complétement fausse. C'est, seulement, depuis la naissance de la presse : qu'elle a commencé, à pouvoir devenir un jour : une réalité.

N'oublions pas : que, la proposition de Pascal est essentiellement sociale : humanité, société, et ordre étant des expressions, dans le fond, de même valeur. C'est donc, principalement, sous les rapports : d'ordre, de despotisme, de liberté ou d'anarchie; que, nous devons l'examiner.

Avant la presse; si, quelque vérité, tendant à ébranler la foi, base de l'autorité despotique, pouvait être produite : ou, elle était étouffée, immédiatement après sa naissance; ou, si l'autorité despotique ne pouvait l'anéantir; elle s'en emparait, la monopolisait, et, l'enveloppant de sophismes, elle la faisait servir à se reconsolider. C'est ainsi qu'il en a été, pour toutes les propositions primitivement répandues : par le christianisme.

Pour que les découvertes, faites par *un homme*,

puissent réellement appartenir à l'humanité ; et, non point seulement aux despotes ; il ne suffit donc point : que, ces vérités aient déjà une existence humaine réelle. Pour, qu'elles appartiennent à l'humanité entière, il faut en outre : que, un instrument indestructible, comme inhérent aux développements de l'humanité même, soit trouvé d'abord ; et, ensuite : que, cet instrument, quant à l'expansion des vérités découvertes, puisse agir par lui-même ; c'est-à-dire : que, le besoin que l'humanité en aura, le fasse agir *nécessairement :* de manière, à rendre les vérités découvertes : immonopolisables.

Cet instrument, est : la presse.

Avant la presse, mille Galilées ont pu exister. Et, si leurs découvertes, en ébranlant la foi relative à l'époque, ont pu contrarier le despotisme ; toutes, immédiatement, ont dû être : étouffées et perdues pour l'humanité. Dès, que la presse existe, au contraire ; le dernier des Galilées trouve : que, la terre tourne autour du soleil ; et, cette vérité, essentiellement opposée à la foi, alors, socialement établie ; n'ayant cependant qu'un homme pour appui ; devient, une fois confiée à la presse ; aussi indestructible : que, la presse elle-même.

Mais, une vérité, même devenue indestructible par la presse, n'est point acquise à l'humanité ; aussi longtemps : que, cette même vérité peut être monopolisée. Elle est seulement, alors, acquise au despotisme. Et, dès lors, même avec la presse, la proposition de Pascal est encore une erreur : au moins, pour un certain laps de temps.

Si, en effet, nous interrogeons le peuple ; nous verrons : combien peu d'individus ont reçu leur part, de la découverte de Galilée. Ce monopole ne doit même pas nous étonner. Il est inévitable, aussi longtemps : que, l'éducation n'est point basée sur l'instruction (ce qui n'a jamais eu lieu) ; et que, l'éducation et l'instruction ne se donnent point : complétement à chacun ; ce qui, de même, n'a jamais été ; et, de plus, ne peut être; sinon : lorsque, ces conditions deviennent : nécessaires à l'existence de l'humanité.

A l'existence de la presse, donnée comme nécessaire, pour que, la proposition de Pascal puisse devenir une vérité ; nous devons donc ajouter : que, la presse remplit seulement ce but : lorsque, elle a enlevé le monopole de l'éducation au despotisme ; que, la destruction de ce monopole, a détruit toute foi ; que, la destruction de toute foi, a porté à l'anarchie ; et que, l'excès des maux, dérivant de l'anarchie, a forcé : de découvrir l'instruction réelle, pour en faire la base d'une éducation : *socialement* mise à la portée de tous ; et, *socialement* confirmée, chez tous : au moyen de l'instruction.

L'accomplissement, de pareilles conditions, apparaît, dès l'abord : comme impossible. Et, lorsque, ensuite, ces mêmes conditions sont examinées avec plus d'attention ; les difficultés, au lieu de s'évanouir, semblent redoubler encore.

En effet : la découverte du mouvement de la terre, par Galilée, ne peut plus il est vrai, une fois la presse existant : se perdre, pour l'humanité. Mais, il n'en est

pas de même, pour toute découverte. Nous allons mettre en évidence : cette distinction, d'une importance essentielle.

La démonstration du mouvement de la terre est relative à l'ordre physique. Dès lors, une fois que cette découverte se trouve *théoriquement* établie ; elle ne peut être soustraite, pour sa vérification *pratique*, aux expériences domestiques : toujours suffisantes, pour vérifier, pratiquement, un fait physique. Aussi, à peine la découverte de Galilée eut-elle été rendue théoriquement incontestable ; que, toutes les autorités despotiques, l'ont reconnue comme réelle ; et, se sont empressées de s'en emparer : pour la rendre conciliable, par des explications quelconques, avec la foi socialement établie.

Quand, au contraire, une découverte appartient à l'ordre moral ; et, dans ce cas, toujours à l'ordre social ; il n'est plus suffisant, même lorsqu'une découverte est *théoriquement* établie comme réelle, de la vérifier, *pratiquement*, par des expériences domestiques : pouvant avoir lieu, en dehors du consentement des despotes. C'est, une vérification de pratique sociale, qui devient nécessaire. Et, cette vérification ne peut exister : en dehors du consentement, de ces mêmes despotes. Cependant, toute découverte, en fait d'ordre social ; même, lorsqu'elle est théoriquement établie ; peut toujours : se trouver reléguée parmi les utopies ; pour autant qu'elle n'a point été : pratiquement, socialement vérifiée.

Pour, annihiler toute découverte sociale ; il suffit

donc : du seul mépris des despotes. Et, par ce seul mépris, toutes vont se confondre au milieu des innombrables utopies : que, le besoin d'ordre fait nécessairement naître ; lorsque toute foi commence à chanceler. Et, là ; malgré la presse ; elles sont : comme, si jamais elles n'avaient existé.

Après la presse, néanmoins ; l'impossibilité de mettre, en expérience, les diverses théories sociales ; toutes, alors, également contestables ; il y a, vers la destruction de toute foi ; et, par conséquent, vers la destruction du despotisme, par l'établissement de l'anarchie ; un progrès remarquable.

L'instruction, laquelle, dans sa généralité, n'est autre : que, la collection des différentes théories, illusoires ou réelles, vérifiées ou non vérifiées, ne réside plus, exclusivement, entre les mains des despotes ; ainsi, que nous l'avons vu : pour la découverte de Galilée. Dès lors, l'instruction domestique cesse : de rester exclusivement basée sur l'éducation despotique. Et, comme sous le despotisme, c'est toujours l'instruction domestique, illusoire ou réelle, qui donne l'éducation aux générations qui s'élèvent ; le monopole de l'éducation échappe également, au moins en partie d'abord, aux despotes.

Mais, la plus faible partie de l'instruction domestique, soustraite à l'autorité, suffit : pour laisser à nu, également en partie, l'illusion relative à la base donnée : tant à la règle d'action ; qu'à l'autorité qui la sanctionne ; c'est-à-dire : l'illusion relative à toute foi ; à toute croyance aveugle, base exclusive de despo-

tisme. Et, si cette faible portion d'instruction, échappée au pouvoir, ne suffit point dès l'abord, pour rendre nécessaire : la généralisation des découvertes ; et, rendre réelle la proposition de Pascal, en abolissant tout monopole d'éducation et d'instruction ; au moins, cette perte du pouvoir suffit ; pour : que, le protestantisme social prenne naissance ; que, son inévitable expansion en soit la suite nécessaire ; et que, cette expansion finisse, en peu de temps, par soustraire complétement au pouvoir : les monopoles de l'éducation et de l'instruction.

Alors, le despotisme est détruit ; et, ne se remplace, néanmoins : que, par l'anarchie. Car, l'ordre réel ne peut se baser : que, sur l'instruction réelle. Et, celle-ci n'existe point encore.

C'est ainsi : qu'avant, même, que le despotisme ne se trouve complétement détruit ; avant, que l'anarchie ne soit devenue générale ; toute foi, considérée comme base sociale, se trouve : complétement ébranlée.

E

ÉCROULEMENT DE LA FOI, SOCIALEMENT CONSIDÉRÉE; ET, RETOUR A LA PROPOSITION DE PASCAL.

« Pas un temple qui ne soit déserté, pas une institution du passé qui ne croule. »

La Mennais, *Amschaspands et Darvands*, p. 60.

— « Il est clair que l'ignorance des peuples est naturellement favorable au pouvoir du sacerdoce. Un peuple très-éclairé cesse d'être religieux (1). Peu à peu le *philosophisme* étouffe en lui son penchant naturel vers une croyance que l'esprit fort, c'est-à-dire façonné par l'éducation, méprise et abandonne. C'est pour cela que les prêtres s'emparent autant que possible de l'éducation des peuples. Nous les voyons chercher à rendre cette éducation moins dangereuse par le tour qu'ils lui donnent. Ils aimeraient mieux certainement n'avoir point à instruire les hommes; mais plutôt que de laisser ce soin à des ennemis, ils le prennent eux-mêmes. D'ailleurs, observons bien une chose : *les prêtres dirigent l'ignorance et ne la dissipent pas.* C'est là tout le secret de leur politique. »

Comte Henri de Viel-Castel, *De la société et du gouvernement*, t. I, p. 226.

— « Toutes les sections de la cour de cassation réunies et présidées par M. le garde des sceaux, ont rendu un jugement conforme aux conclusions de M. Barrot, malgré l'éloquence énergique de

(1) Voilà, le dix-huitième siècle résumé en quelques mots. C'est, précisément, le contraire qu'il fallait dire : un peuple ignorant est toujours superstitieux; c'est, seulement, un peuple éclairé : qui est réellement religieux. Et, jusqu'à présent, la seule superstition a existé.

l'illustre défenseur de Louis XVI et la vive opposition de plusieurs conseillers : et quand ils ont demandé, pour sauver au moins l'honneur de la magistrature, que le mémoire où se trouvent les paroles qu'on vient de lire (la loi en France est athée et doit l'être), on leur a répondu, avec raison, que ces deux arrêts seraient contradictoires, et la doctrine de *l'athéisme légal* a triomphé (1).

« Il n'est pas sans importance de faire observer que les membres du consistoire et les personnes les plus distinguées de l'Église réformée de Paris assistaient au plaidoyer de M. Barrot, et semblaient autoriser par leur présence ses principes, contre lesquels, d'ailleurs, aucun d'eux n'a réclamé. C'était leur cause qu'il défendait, et c'est le protestantisme tout entier qui s'est retranché publiquement dans l'athéisme politique, son dernier refuge, et où LE PREMIER TRIBUNAL DE LA MONARCHIE l'a déclaré inexpugnable.

« Ainsi donc, parmi nous, il est reconnu que la loi est athée; que par conséquent l'État ou le corps politique est athée; que le gouvernement, quelle que soit la croyance personnelle des individus dont il se compose, est athée; que les tribunaux sont athées; que tous les agents de l'autorité, considérés comme hommes publics, sont athées : c'est-à-dire que la société entière est athée *et doit l'être*. En 1793, on n'avait pas encore aussi bien compris cette nécessité, puisque Robespierre lui-même fit de l'existence de l'Être suprême un dogme national consacré par la loi (2).

(1) L'expression *athéisme légal* signifie *matérialisme social* ou ne signifie rien. En effet : ou l'âme est matérielle ou elle ne l'est pas. Si, l'âme est matérielle, peu importe qu'il existe un dieu anthropomorphe. Si, l'âme est immatérielle; sujet d'ordre moral; elle est la base du raisonnement; et, l'ORDRE MORAL n'est alors : que, LA CONFORMITÉ AU RAISONNEMENT. Alors, de quoi sert le dieu anthropomorphe : puisque, la sanction des actions, selon leur conformité ou leur non-conformité au raisonnement, est éternelle; comme l'ordre moral, lui-même, alors, exclusivement relatif aux âmes? L'anthropomorphisme n'a été inventé : que, pour servir de base : à, l'immatérialité des âmes; et à la sanction des actions. Du moment, que cette immatérialité et cette sanction sont démontrées exister par elles-mêmes; le dieu anthropomorphe s'évanouit : comme superfétation sociale.

(2) Robespierre ne parla d'Être suprême : que, pour servir de base à

Il est étrange qu'on ait attendu, pour abolir cette loi, le règne du roi très-chrétien (1). On aurait pu, ce semble, à toute force, en trouver dans le code révolutionnaire qu'il eût été plus pressant d'effacer du code monarchique.

« Enfin, la sagesse d'une cour souveraine en a jugé autrement ; elle a déclaré que l'État ne connaît point de Dieu, que dès lors la religion de l'État n'est qu'un vain nom. Mais comme elle n'a pas expliqué ce que c'est que la morale sans religion, sans Dieu, il s'ensuit que l'État ne connaît point de morale, dans le sens où ce mot a été entendu jusqu'ici (2) ; et pour être conséquent, il faut tolérer les morales individuelles comme on tolère les religions et les opinions individuelles. . . . . .

. . . . . .

« On m'apprend que M. Odilon-Barrot, choqué de mes réflexions sur l'arrêt rendu par la cour de cassation dans l'affaire du sieur *Roman*, a jugé à propos de m'adresser une vive réprimande dans le *Constitutionnel*. . . . . .

. . . . . .

« En ce qui me concerne, je dois des remercîments à M. Barrot, qui, obligeamment, ne laisse échapper aucune occasion de confirmer par ses aveux ce que j'ai cru devoir dire de la tendance de ses principes.

« Il avait soutenu qu'en France *la loi n'est d'aucune religion ;* de là je conclus que, selon lui, *la loi est athée.* — Oui, répond-il aussitôt, *la loi est*

l'immatérialité de l'âme ; et, à la sanction des actions, en dehors de laquelle toute probité est une sottise. Robespierre, l'homme le plus probe de la révolution, ne voulait pas être un sot. Les matérialistes, qui ne voulaient pas être des sots, dans le crime ; lui firent payer de sa tête : sa justification de la vertu.

(1) C'est, qu'il paraît : que, très-chrétien ; et très-vertueux ; n'est pas toujours synonyme.

(2) Il n'y a pas de doute : qu'en dehors d'une sanction inévitable, la morale consiste : à être le plus fort ; et à se sacrifier le monde entier. MM. Guizot et Cousin professent, cependant : que, la morale est indépendante de la religion. Cette profession de foi, est la conséquence nécessaire, du scepticisme social sur l'immatérialité de l'âme ; ou, plutôt, de la négation de la science à cet égard. On n'ose pas dire ouvertement : que, la morale est le moyen : dont, les fripons se servent ; pour duper les sots.

athée et doit l'être (1). Si, dans sa lettre, il se fâche, ce n'est point parce que je lui impute ces deux assertions; au contraire, il les avoue, il les répète de nouveau : *Pour moi*, dit-il, *qui ai commis le crime énorme de dire que la loi doit être ce qu'elle est*, etc. Sa colère vient uniquement de ce que cette maxime, *la loi doit être athée*, ne me paraît pas tout à fait aussi admirable qu'à lui.

« J'en avais tiré la conséquence que la loi doit tolérer toutes les morales, comme elle tolère toutes les religions, ou, en d'autres termes, que *la loi n'est d'aucune morale comme elle n'est d'aucune religion*. M. Barrot en convient encore, car il est d'une franchise étonnante. Voici ses paroles :

« Après avoir posé en principe que *la loi n'existe que pour contraindre* (2), il ajoute : « Dans « ce siècle désenchanté, nous reconnaissons deux « espèces de devoirs dans la société, ceux qui sont « *forcés* (3), et *ceux qui sont abandonnés au libre* « *arbitre de chacun*. Les premiers tombent dans « le domaine des *contraintes légales;* les seconds « dans celui de la simple persuasion. La religion « et la *morale* sont dans cette dernière classe. »

« La loi n'existe que pour contraindre; la morale ne tombe pas dans le domaine des contraintes légales; les devoirs qu'elle impose sont abandonnés au libre arbitre de chacun. Cela est clair, ce me semble.

« Tels sont, continue M. Barrot, les principes » qui nous régissent, et vers lesquels tendent tou-

(1) Si, M. Barrot a voulu dire : la loi ne reconnaît aucune religion; donc, pour être conséquente, la loi est athée et doit l'être; M. Barrot a eu raison. Mais, il aurait dû ajouter : une pareille loi, par essence, est antisociale. Si, M. Barrot a voulu dire. d'une manière absolue, que *la loi doit être athée*, dans le sens de privée de tout appui de sanction religieuse : dans ce cas, M. Barrot n'est plus de notre ressort; c'est, ailleurs, qu'il doit être jugé.

(2) Quiconque est religieux, dit : que, la loi est, ou doit être : l'expression de la justice. Quiconque n'est pas religieux, doit dire : que, la loi est l'expression de la force. La loi ne peut avoir de base : que, la religion ou le bourreau. Le dix-huitième siècle; et, à son exemple; le dix-neuvième; ont choisi le bourreau. Il faut : que, cela soit ainsi : *momentanément*. TOUT EST BIEN : où, il n'y a pas d'ordre moral.

(3) Et, quand on est assez adroit, pour échapper à la force, au bourreau : que devient le devoir? On le met à Charenton.

« tes les sociétés modernes. C'est le résultat de la « civilisation. »

« Ainsi, le résultat de la civilisation est d'avoir exclu des lois la religion et la morale. Je n'ose montrer tout ce que cette assertion renferme d'absurdités détestables. Je craindrais de nouveaux aveux de M. Barrot. Sa logique l'entraîne si loin que je tremblerais de tenter une troisième fois un esprit si droit dans l'erreur. Je me tais pour le sauver des dernières conséquences de sa doctrine. »

L'abbé de la Mennais, *Nouveaux mélanges* (1826).

— « De quelque côté que l'on regarde la race humaine, de sinistres symptômes annoncent un vice interne qui altère en elle les sources de la vie. Elle ressemble à ces corps en décomposition où chaque molécule détachée des autres n'a plus avec elle aucun lien, inerte amas de poussière que disperse le vent. »

La Mennais, *Amschaspands et Darvands*, p. 64.

— Lorsque, le protestantisme, contre l'autorité unitaire, interprète de révélation, s'est introduit chez les rois; les minuties de formes, relatives à la vénération du fond; c'est-à-dire : les minuties de culte, pour l'autel; et, d'étiquette, pour le trône; commencent, aux yeux des rois, à perdre de leur importance.

Bientôt, il en est de même pour les grands feudataires, devenus protestants à leur tour, contre l'autorité des rois. Et, en peu de générations, les diverses minuties relatives à l'autel et au trône, sont considérées : comme, des restes de la barbarie, inhérente au premier âge humanitaire.

Ici, il devient intéressant d'examiner : comment, les rois, qui, maintenant se plaignent tant de l'anarchie, ont été, eux-mêmes, les premiers anarchistes;

et, comment le protestantisme, contre toute autorité, a pris sa source : dans la rébellion des rois, contre l'interprète de leur règle d'action ; alors, nécessairement donnée : par une révélation.

Pour suivre, la filiation du protestantisme, en partant de cette source, rappelons-nous :

Que, sous le despotisme, l'existence des devoirs repose : sur les sentiments ; et non, sur le raisonnement ; sur l'éducation ; et non, sur l'instruction ;

Que, les sentiments, reçus par l'éducation, constituent la foi ;

Et, que toute autorité, sanction des devoirs, repose alors exclusivement : sur la foi.

Rappelons-nous, également :

Que, le protestantisme, antagoniste de toute foi, repose sur le raisonnement ; abstraction faite : de contestabilité ; ou, d'incontestabilité ;

Que, le raisonnement, autrement dit instruction, détruit alors : les sentiments ; à cette époque, contestables par essence ;

Que, par conséquent, le raisonnement, autrement dit instruction, détruit alors : *éducation, foi, devoirs* et *autorité.*

Ces prémisses rappelées ; plaçons, sous notre point de vue actuel : d'une part, ce qui appartient au sentiment, à la foi, à l'éducation ; d'une autre, ce qui appartient au raisonnement illusoire ou réel ; au scepticisme ; ou, à l'incontestabilité, composant l'instruction.

Le respect, que les rois devaient, les premiers, té-

moigner à l'interprète de la règle d'action; chef, sous ce rapport, de la révélation; et, ainsi lui-même trône et autel; se traduisait : par des minuties d'étiquette et de culte. Ces minuties appartenaient : à l'éducation, reçue sous l'influence de l'autel. L'éducation, c'est-à-dire le sentiment qui en dérivait, faisait donc reconnaître ces *minuties,* comme étant des *devoirs.*

Le protestantisme, chez les rois, contre ces mêmes minuties d'étiquette et de culte, considérées comme des devoirs; dérivait exclusivement : de leur raisonnement; de leur instruction; toujours abstraction faite : d'illusion ou de réalité.

Maintenant, rappelons de nouveau :

Que, sous le despotisme, l'instruction, *essentiellement,* doit se trouver soumise : aux sentiments reçus par l'éducation;

Que, sous le despotisme, l'éducation et l'instruction ne peuvent être *nationales, sociales : en tant, que données* ÉGALEMENT *à tous les individus;* mais, seulement *domestiques,* ou données : soit par les pères; soit par leurs représentants; sous l'influence de leur propre éducation, et de leur propre instruction;

Et, nous en conclurons :

Que, de ce moment : que, le raisonnement, l'instruction, se trouvent, chez les rois, soustraits au despotisme de l'autel, relativement à quelques minuties d'étiquette et de culte dérivant de l'éducation; minuties, jusqu'alors reconnues, chez les rois, comme étant des devoirs; leurs enfants se trouvent ensuite également soustraits à ce despotisme : non plus seulement

par leur propre instruction ; mais encore, par l'éducation qu'ils reçoivent de leur père. C'est dire : que, sous ces rapports, les enfants n'ont plus d'éducation à combattre.

Sous les rapports, de ces mêmes minuties d'étiquette et de culte, ces enfants de rois se trouvent donc livrés : au protestantisme ; au scepticisme ; à l'anarchie ; puisqu'à cette époque, il n'y a encore d'ordre possible : que, par la foi ou le despotisme.

Ces enfants de rois, ainsi partiellement soustraits ; par le raisonnement ; par le libre examen ; par l'instruction de leurs pères ; au despotisme de l'éducation, émanant de l'autel ; raisonnent, ensuite, également par eux-mêmes ; et, considèrent, à leur tour, d'autres parties d'étiquette et de culte, comme étant peu importantes ; comme étant de pures minuties de formes ; minuties, que leurs pères s'étaient cependant crus obligés, de laisser subsister parmi les devoirs. Une fois devenus pères, ils continuent de diriger l'éducation de leurs enfants, sur ce qu'ils appellent les progrès de leur propre instruction. Et, relativement à l'étiquette, au culte, aux formes, il y a ainsi : une suite d'actions du raisonnement composant l'instruction des pères ; sur les sentiments qu'ils ont reçus par l'éducation ; et, de réactions sur l'éducation des enfants, les prédisposant à de nouveaux développements de négations : lorsqu'ils deviennent pères.

Puis, comme sous le règne du despotisme, du sentiment, de la foi ; tout, est exclusivement *formes;* c'est-à-dire : *illusion* ou *contestabilité;* bientôt, dans les fa-

milles des rois et sous le rapport : du *fond;* de la *réalité;* de l'*incontestabilité;* du *droit;* c'est-à-dire : des *devoirs;* il ne reste absolument rien.

Mais, les enfants de rois ne peuvent tous devenir rois. Et, cependant, l'éducation protestante, reçue par un fils de roi ; et, la réaction de cette éducation, sur les prétendus progrès de l'instruction ; ne se perdent point : par cela seul, que des fils de rois n'occupent point de trône. C'est, même le contraire qui a lieu, lorsque ces fils, non couronnés, deviennent : grands feudataires.

Les grands feudataires imitent donc les rois; et, leurs enfants imitent les fils de rois. Les nobles imitent les grands feudataires. Les bourgeois imitent les nobles. Les prolétaires imitent les bourgeois. Et, chez les individus, composant la société tout entière, il n'y a bientôt plus : que, des *formes;* et, plus de *devoirs;* c'est-à-dire : plus de *fond :* dès, que les individus se trouvent assez forts : pour, pouvoir se dispenser des *formes.*

Donc : du premier moment qu'un roi a osé se dispenser : soit, de baiser les pieds du chef de la révélation ; soit, de porter, devant lui, le glaive en signe de vasselage ; il a autorisé le prolétaire : à le renverser, lui roi; à le fouler aux pieds; et, à saisir ce même glaive pour l'en frapper : toutes les fois, que, lui prolétaire : peut se croire le plus fort.

C'est, ainsi : que, la foi se trouve écroulée. C'est, ainsi : que, le despotisme s'anéantit, pour ne laisser exister que l'anarchie : jusqu'à ce que le raisonne-

ment réel, soit découvert ; et, que son application sociale, soit devenue : nécessaire à l'existence de l'humanité.

Revenons à la proposition de Pascal.

En discutant cette proposition, nous avons vu : comment, et en quoi, l'éducation, produisant les sentiments, diffère du raisonnement, produisant l'instruction ; comment l'instruction, sous forme de protestantisme, se soustrayant aux influences de l'éducation despotique, vient à renverser, toute espèce d'éducation non justifiée par le raisonnement réel ; et, comment, lorsque le raisonnement réel n'existe pas encore, ce renversement : de toute éducation, de tous les sentiments, de toute foi, de tout devoir, de toute autorité alors susceptible d'exister ; conduit : à l'anarchie.

Il nous reste à examiner : comment le raisonnement, l'instruction, conduisant d'abord à l'anarchie ; viennent à se retrouver : bases d'éducation, de sentiments, de foi, de devoirs, d'autorité, d'ordre ; par, l'anéantissement de tout protestantisme.

Lorsque le raisonnement, l'instruction, peuvent avoir, pour résultat, de détruire : toute espèce d'éducation, de sentiment, de foi, de devoir, d'autorité, d'ordre ; c'est, que sous le rapport de l'ordre : l'éducation, les sentiments, la foi, les devoirs, l'autorité, prétendent encore : que, le raisonnement, l'instruction leur soient soumis ; c'est, qu'il y a encore anarchie : entre l'éducation et l'instruction ; ou, disons-le en un mot : que, l'éducation et l'instruction ne sont pas encore : essentiellement *une*.

Examinons : ce qui arrive ; tant, chez les individus ; qu'au sein des sociétés ; lorsque l'éducation et l'instruction ne sont point encore UNE *par essence;* comment, l'éducation et l'instruction peuvent être UNE *par essence;* et, ce qui est absolument nécessaire : pour, que l'éducation et l'instruction deviennent UNE *par essence*.

Lorsque, l'éducation et l'instruction ne sont point encore UNE *par essence;* il y a, chez les individus, anarchie : d'abord entre les sentiments qui portent à l'action, et le raisonnement, qui décide les actions ; ensuite, entre les divers raisonnements, successivement portés : sur un même sentiment.

En effet :

Aucun critérium de raisonnement, pris en dehors des passions, n'ayant encore d'existence socialement reconnue ; les critéria de raisonnement, chez les individus, varient comme les passions ; lesquelles, varient elles-mêmes : comme, le nombre infini de circonstances, qui agissent sur l'organisation.

Dans ces mêmes circonstances, il y a en outre : anarchie entre les individus ; c'est-à-dire : au sein des sociétés.

Nous venons de voir, en effet, qu'il y a anarchie, chez chaque individu : entre les sentiments et le raisonnement ; et même, entre les divers raisonnements successivement portés sur un même sentiment. Il n'y a, dès lors, vis-à-vis de chacun : aucune règle d'action, même donnée par soi-même, qui ne soit, par soi-même : à chaque instant contestée.

A fortiori, il n'y a donc, entre les individus, com-

posant les sociétés, aucune règle d'action socialement donnée : qui ne soit, individuellement contestée. Or, ces circonstances caractérisent, essentiellement, l'état d'anarchie : tant, chez les individus; qu'au sein des sociétés.

Nous pouvons donc conclure :

Que, lorsque, tant chez les individus qu'entre les individus, l'éducation et l'instruction ne sont point UNE *par essence;* ce qui, nous l'avons vu, arrive, nécessairement, dès que le protestantisme existe au sein de la société; l'anarchie, c'est-à-dire la destruction de tout ordre social, est la suite nécessaire : de cette absence d'unité.

Quant, à la question de décider : comment, l'éducation et l'instruction peuvent être UNE *par essence;* pour la résoudre, il suffit d'observer :

Que, l'éducation : étant une *direction;* une modification de l'organisation; est toujours, lorsqu'elle est socialement considérée; donnée par un raisonnement *illusoire* ou *réel;* c'est-à-dire par une *instruction.*

Ainsi, pour qu'il soit, seulement possible : que, l'éducation et l'instruction soient toujours UNE *par essence;* il faut, nécessairement . que, l'éducation soit basée sur une instruction; et, que l'instruction servant de base, soit, elle-même, INVARIABLE.

Passons, maintenant, à la troisième question; celle, de savoir : ce qui est absolument nécessaire : pour, que l'éducation et l'instruction soient UNE : *par essence.*

L'éducation et l'instruction sont, essentiellement, soumises aux influences domestiques; aussi longtemps :

que, l'une et l'autre ne sont point données *socialement;* c'est-à-dire : données, indistinctement, à tous les individus composant la société.

Lorsque, l'éducation et l'instruction restent dans le domaine des influences domestiques ; et, que le protestantisme existe socialement ; c'est-à-dire : qu'il y a une prétendue liberté de la presse ; l'éducation et l'instruction diffèrent, essentiellement : tant chez les individus qu'entre les individus, nous venons de le voir ; et, l'anarchie est la suite nécessaire : de cette absence d'unité.

La première chose indispensable ; pour, que l'éducation et l'instruction deviennent UNE *par essence;* c'est-à-dire : pour, que l'humanité puisse persister sur le globe, une fois que le protestantisme existe socialement ; est donc : *que, l'éducation et l'instruction soient données socialement.*

Mais, cette première condition est insuffisante. Car, il faut en outre, nous venons également de le voir : que, l'instruction, devant servir de base à l'éducation, soit essentiellement invariable : relativement à la direction des actions, tant individuelles que sociales. Or, cette condition implique, nécessairement : la découverte de l'instruction réelle ou incontestable : puisque, cette instruction est seule : invariable.

Pour, que l'éducation et l'instruction deviennent UNE : *par essence;* c'est-à-dire : pour, que l'humanité puisse persister, sur le globe, une fois que le protestantisme existe socialement ; une fois, qu'une prétendue liberté de la presse existe ; il faut donc : que, l'instruction

réelle ou incontestable soit découverte ; et, que tout protestantisme, prétendu rationnel, soit rationnellement anéanti.

Une nouvelle condition est, maintenant, indispensable. C'est, que les maux, résultant, de l'anarchie causée par le protestantisme, soient portés à l'excès ; pour, que la société puisse comprendre : que, ce qu'elle a, jusqu'à présent, considéré comme une instruction réelle ; n'est, cependant, qu'instruction illusoire ; c'est-à-dire : qu'ignorance.

En effet ; en dehors de cet excès de maux, rendant évidente l'illusion de l'instruction existante ; par l'imminence du danger où l'humanité se trouvera de disparaître du globe, en restant appuyée sur cette fausse base ; le besoin de l'instruction réelle ne peut se faire sentir. Car, il n'y a de besoin RÉEL : que, ce qui est nécessaire à la conservation de l'existence.

Or, l'instruction réelle ne peut : se rechercher, se découvrir et s'appliquer, SOCIALEMENT : que, par un besoin social réel. Et cela : parce que cette instruction anéantit le despotisme ; parce que, jusqu'à ce que cette instruction soit socialement établie, le despotisme possède exclusivement tout le pouvoir social ; et, enfin : parce que le despotisme doit, comme condition d'existence, empêcher l'instruction réelle, de dominer : socialement.

Pour, que l'éducation et l'instruction deviennent UNE : *par essence;* c'est-à-dire : pour, que l'humanité puisse persister sur le globe, une fois que le protestantisme existe SOCIALEMENT ; il faut donc : que, les

maux résultant de l'anarchie, causée par le protestantisme, soient portés à un tel excès : que, l'humanité soit prête à disparaître du globe ; et, qu'elle s'en aperçoive : SOCIALEMENT.

Enfin, une dernière condition est également nécessaire. C'est, que l'humanité soit définitivement amenée : à une seule et même société.

En effet : ce qui constitue l'unité de société ; c'est : l'unité d'instruction.

Or, aussi longtemps que l'humanité n'est point socialement UNE : il n'y a point unité d'instruction ; l'éducation et l'instruction ne sont point UNE : *par essence;* le protestantisme persite ; et, l'humanité reste exposée : à disparaître du globe.

Résumons ce qui précède.

Dès, que le protestantisme est *socialement* établi ; c'est-à-dire : dès, qu'une prétendue liberté de la presse existe ; que les civilisations communiquent entre elles ; et, que les rois se sont soustraits aux jougs des chefs de révélations ; il faut, pour que l'ordre puisse exister : ou, ce qui est la même chose, pour que l'humanité puisse persister sur le globe :

1° Que, l'instruction réelle ; instruction rationnellement incontestable ; donnant la règle des actions, tant individuelles que sociales ; soit découverte ;

2° Que, cette instruction, invariable par essence, serve de base à l'éducation ;

3° Que, l'éducation et l'instruction, devenues UNE par essence ; soient *socialement* données : à chaque individu de la société ;

4° Que, la société, devenue UNE *par essence;* embrasse l'ensemble de l'humanité ;

5° Que, par l'excès des maux, résultant de l'anarchie, toutes ces conditions soient devenues : nécessaires à l'existence de l'humanité; et, SOCIALEMENT *reconnues;* comme telles.

Il faut, en un mot : que, tout protestantisme, prétendu rationnel, soit : rationnellement anéanti.

C'est ainsi : que, le raisonnement, l'instruction, conduisant d'abord à l'anarchie ; viennent à se retrouver : bases d'éducation, de sentiments, de foi, de devoirs, d'autorité, d'ordre.

Revenons, maintenant, à la proposition qui nous a servi de support : pour, maintenir présent à l'esprit de nos lecteurs, le sujet de notre discussion actuelle : la distinction entre l'éducation, l'instruction illusoire et l'instruction réelle ; et disons : c'est seulement, lorsque les diverses conditions que, nous venons de déterminer, ont une existence sociale réalisée ; que, la proposition de Pascal, énonçant : que, *toute découverte faite par un homme est acquise à l'humanité;* peut devenir une proposition vraie. Et, alors, la société se trouve organisée : d'une manière complétement opposée, à celle qui a existé : depuis l'origine de l'humanité.

Nous venons d'étudier la décadence du despotisme, considéré dans son ensemble. Nous avons été à même de reconnaître : l'indispensable besoin, pour l'humanité, d'une réorganisation sociale, complétement opposée à l'organisation ayant existé, depuis l'origine de

l'humanité ; organisation que l'empirisme a déjà caractérisée : du nom de *radicale*. Passons, maintenant, au choix d'un critérium, capable de nous faire juger, à chaque instant : du degré de décadence, auquel se trouve le despotisme : *analytiquement considéré*.

---

§ 2.

Choix d'un critérium relatif à la détermination : du degré, plus ou moins avancé, de la décadence du despotisme : analytiquement considéré.

A

« La meilleure preuve qu'un système est absurde, c'est lorsque ceux qui le professent n'oseraient avouer les conséquences qui en résultent (1). »

ROBESPIERRE, *Assemblée nationale*, 14 juillet 1791.

— « Chose bizarre! Nos publicistes de toute espèce répètent, depuis six ans, que nous sommes à une époque de doute et d'incrédulité, ce qui fait visiblement, de la nécessité d'une certitude, la grande question contemporaine; et pas un d'eux cependant n'aborde encore cette question. Discuter sans poser authentiquement un principe, se permettre d'avancer une opinion (2) sur quoi que

(1) C'est, l'empirisme qui faisait énoncer cette vérité à Robespierre. Pendant l'époque d'ignorance, tout système est, nécessairement : absurde dans ses conséquences; et, celui de Robespierre, basé sur *le sens moral,* l'était plus que tout autre.

(2) Quand on pose un principe, il est contestable ou incontestable. S'il est contestable, tout ce qu'on en déduira le sera également et le critérium ne sert plus à rien. Quand on a un véritable critérium, il n'y a plus d'opinion. L'existence d'une opinion est la négation de tout critérium commun.

ce soit, avant d'en avoir et d'en manifester *une* à l'égard du problème qui domine toute polémique (1), prétendre, en un mot, se diriger soi-même et diriger les autres, sans *critérium*, nous paraît caractériser une excessive ignorance, ou une excessive mauvaise foi. »

MM. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la révolution française*, t. XXIX, préface, p. VII (2).

— « J'ai bien reconnu que M. Herbert prend beaucoup de choses pour des notions communes, qui ne le sont point; et il est certain qu'on ne doit recevoir pour *notions* que *ce qui ne peut être nié de personne* (3). »

Descartes, déjà cité au ch. II.

(1) Encore une fois, un critérium qui n'est basé que sur une opinion, ne peut être critérium : que, pour ceux qui accepteraient cette opinion; et, quiconque a une opinion, pour critérium, est certain d'arriver à l'absurde : s'il ose le suivre partout où il le conduira, quand même son *opinion* serait *vérité*. Prenez l'âme, pour critérium, et supposez : que, les âmes soient des vérités, les seules vérités réelles. Tant que vous n'aurez point prouvé : leur réalité; et, les moyens de distinguer les âmes réelles des âmes illusoires; vous prendrez des âmes de chien pour mesure; puis, des âmes de carottes; et, bientôt votre critérium, comme mesure individuelle, sera réduit à rien.

(2) Personne ne se dirige sans critérium : sans cesser d'être une personne. Tout raisonnement est un critérium. Quant : à vouloir diriger les autres, par son raisonnement, par son critérium; cela se peut, sans ignorance et sans mauvaise foi : pourvu qu'on soit le plus fort. Si, par exemple, on est le plus faible, on est très-ignorant. Depuis l'origine de l'humanité, il n'y a eu de sagesse : qu'à être le plus fort. C'est, la seule sagesse sociale possible : en époque d'ignorance. Quand, on veut faire accepter son critérium par les autres, sans user de la force, il faudrait : être clair; et, ne point prendre pour guide : une indétermination. Prendre, la morale pour critérium, comme, font MM. Buchez et Roux; sans, préalablement : déterminer la valeur de l'expression morale; et, savoir, en outre; si, en réalité, il y a une morale; est, un critérium qui ne peut avoir de base : que, le *compelle intrare*. Il est encore plus curieux : de prendre, pour critérium, la morale évangélique; et, de se refuser à reconnaître l'infaillibilité du pape; qui seul pourrait déterminer cette morale : vis-à-vis de ceux qui reconnaîtraient cette infaillibilité.

(3) Et, qu'est-ce qui ne peut être nié de personne, en dehors des mathématiques; où, il y a un critérium hypothétique? Le critérium social ou moral ne peut avoir pour but : que, de séparer l'ordre physique de l'ordre moral; et, ce critérium doit être absolu : si, la séparation est

—« Qu'est-ce que la vraie morale ? qui le dira ? La même raison qui juge des dogmes, juge aussi des préceptes ; et comment, n'étant pas obligé de croire, serait-on obligé d'agir comme si on croyait ? Il faudra que chacun se fasse sa morale, comme chacun se fait sa croyance ; et les devoirs, à leur tour, devenus de simples opinions, n'offriront rien de plus certain ni de plus fixe que tout le reste (1). »

L'abbé de la Mennais, *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil,* page 173.

— « Rien d'imparfait n'est la *juste* mesure de *quoi que ce soit* (2). »

Socrate, *République de Platon,* liv. VI, t. II, page 117.

— Si, l'instruction, réelle, absolue, existait; nous aurions son critérium, le seul critérium réel possible: les âmes, démontrées réelles ; et, pouvant se distin-

absolue; si, la séparation n'est point une affaire de plus ou de moins; une affaire physique. Et, qu'est-ce qui distingue le moral du physique; si, cette distinction existe d'une manière absolue? L'âme, exclusivement l'âme. L'âme est donc, exclusivement, le critérium absolu ; si, un tel critérium existe. Prouvez que l'âme existe; et, vous aurez ce critérium. Mais, n'oubliez pas : que, la preuve doit renfermer les moyens de distinguer : les âmes réelles des âmes illusoires ; sinon, vous n'avez rien. M. Cousin a dit :

— « La perfection ne peut mesurer le perfectionnement qu'autant qu'on a déterminé le type de cette perfection. »

(*Introd. à l'hist. de la philosophie,* p. 257.)

—C'est là du vrai galimatias. La perfection est absolue ; ce qui se perfectionne est relatif ; il y a là : deux natures qui ne peuvent se mesurer; ou, la perfection n'existe pas.

(1) La morale, à pratiquer, est la règle à suivre. Il est évident : que, partout où chacun se fait sa règle, il y a anarchie. Quand, la science n'existe pas encore ; la seule base possible de règle commune, de morale commune ; est : la foi, dans la règle, qui renferme : la foi, en un interprète infaillible.

(2) Quand on veut parler de critérium, voilà ce qu'il faudrait toujours avoir présent à l'esprit. Les âmes seules sont *justes mesures ;* ou, il n'y a pas de mesure réelle.

guer des âmes illusoires. Mais, jusqu'à ce que cette instruction ait été exposée, d'une manière rationnellement incontestable; nous devrons ne considérer toute instruction, prise comme critérium de l'état de décadence de chaque moyen despotique; que, d'une manière relative.

Ce sont, dès lors, des instructions relatives; qui devront nous servir de critéria; et, nécessairement, nous devons les choisir les moins défectueuses possible : puisque, des instructions relatives, ne peuvent être parfaites.

A cet égard, il faudra : que, les diverses instructions, que nous prendrons comme critéria, soient prises de manière : que, leur expression, inébranlablement constatée, soit par l'histoire, soit par la contemporanéité, puisse toujours faire ressortir les illusions, auxquelles elles sont nécessairement relatives : lorsque, l'instruction réelle, absolue, aura elle-même : une existence réelle; une existence incontestable.

Pour parvenir à ce but, nous remarquerons : que, jusqu'à ce que l'instruction réelle existe et soit devenue générale; il en est, nécessairement, une infinité d'illusoires, toutes différentes les unes des autres, souvent même opposées entre elles, chacune formant secte, et toutes, par *sentiment*, se prétendant *instructions réelles*.

Une multitude d'entre elles sont dès lors et nécessairement, indifférentes à nos études, insaisissables d'ailleurs, et doivent ainsi : être éliminées.

Mais, parmi cette multitude, il en est deux espè-

ces : qui, par leurs continuels rapports à la pratique et à la théorie; et, par la possibilité de toujours constater leur expression; nous commandent : une attention particulière.

La première, de ces instructions spéciales, est formulée par l'autorité despotique, comme énonçant, pour chaque localité, le DROIT ÉTABLI. Nous l'appellerons, relativement à l'actualité de son application : PRATIQUE SOCIALE.

Cette première instruction, est essentiellement relative : à la foi, *socialement* considérée (1).

La seconde de ces instructions est vague. Elle se présente, sous mille formes différentes. Mais, toutes se réunissent en un centre : *le protestantisme contre le droit établi;* par le préjugé, les sentiments, l'éducation, la foi. Sous ce rapport, et aussi relativement à chaque localité, nous considérerons cette instruction comme déterminée; et, nous l'appellerons OPPOSITION. Cette seconde instruction est, évidemment, relative : au protestantisme, *socialement* considéré.

Les discussions, sur les questions traitées contradictoirement entre la pratique sociale et l'opposition, c'est-à-dire : entre la foi et le protestantisme; produisent sur les individus, des effets qui, varient : selon l'éducation, l'instruction, les passions, les intérêts, constituant les idiosyncrasies sociales.

(1) Aussi longtemps : que, la vérité n'est point démontrée; et, *socialement* acceptée; il y a partout une *foi sociale.* Dans les pays, où, comme en France, *la loi est athée;* la foi sociale n'est point religieuse; mais, elle fait accepter, comme bien et comme mal, ce qui est déclaré tel, par les magistrats. De toutes les fois sociales, celle-ci, sans contredit, est : la plus absurde; si, l'absurde peut avoir des degrés.

Le résultat, de cet ensemble de causes ; est, pour chacun : UNE OPINION.

Et, le résumé de toutes ces opinions, résumé qu'il est si difficile de saisir; et, que chacun interprète à sa manière; se nomme *indéterminément :* OPINION.

C'est, à ce critérium; à l'opinion; que, nous finirons par rapporter chaque moyen despotique; pour juger, définitivement : de son degré de décadence.

B

DISCUSSION DE L'OPINION, EN TANT QUE CHOISIE COMME CRITÉRIUM; ET, JUSTIFICATION DE CE CHOIX.

« Les charlatans scientifiques ont soin de ne pas heurter l'opinion; ils prennent des formes patelines, insinuantes; ils évitent les annonces invraisemblables : mais celui qui publie une découverte réelle ne serait qu'un charlatan s'il ne contredisait personne; il n'apporterait rien de neuf : Colomb, Galilée, Copernic, Newton, Harvey, Linnée, furent obligés de heurter de front leur siècle, de démentir les opinions les plus enracinées. »

FOURIER, *Nouveau monde industriel,* avant-propos.

— « Le dernier des torts qu'on pardonne est celui d'annoncer des vérités nouvelles. »

THOMAS, *Éloge de Descartes.*

— « La pomme de terre et le café ont été proscrits par des arrêts du parlement; la vaccine, le mécanisme à vapeur ont été de même diffamés dans leurs débuts..... Citez un charlatan qui ait été repoussé, citez un inventeur qui ne l'ait pas été. Les académiciens, pour s'excuser, rejettent la faute sur les siècles peu éclairés; le nôtre, qui se dit pourvu de lumières, n'a-t-il pas éconduit FULTON et LEBON, inventeurs du bateau à vapeur et de l'éclairage au gaz ? »

FOURIER, *Nouveau monde industriel,* Avant-propos.

— « Une opinion qui serait celle du plus grand nombre n'a pas le droit de dominer. »

COMTE DE MIRABEAU, Assemblée nationale, déjà cité, ch. II, § 2 F (1).

(1) Cette opinion, dans la bouche de celui qui ne reconnait pas le droit

— « Il est évident que, puisqu'il nous arrive de divers endroits, et souvent des mêmes, des vœux contradictoires; il est évident, dis-je, que l'opinion publique, *puisqu'on appelle ainsi des vœux particuliers*, n'est point encore parfaitement formée. Dans une question aussi importante (celle des assignats), *il faut se décider par la puissance des raisons et non par le nombre des autorités* (1). »

MIRABEAU, Assemblée nation., 7 octobre 1790.

— « L'opinion est la reine du monde (2). »

PASCAL.

— « La reine du monde c'est l'intrigue; le droit de la force, qui régit l'espèce humaine, n'est autre chose que le droit de la ruse. »

ROBESPIERRE, *Défenseur de la constitution*, mai 1792.

— « Lorsque l'autorité de l'opinion détruit celle de la raison, les mœurs sont perdues; il n'y a plus de force que celle des supplices. »

MASSILLON.

— « Il faut des siècles pour détruire une opinion populaire. On la nomme la *reine du monde;* elle l'est si bien que quand la raison vient la combattre, la raison est condamnée à mort. Il faut qu'elle renaisse vingt fois de ses cendres pour chasser enfin tout doucement l'usurpatrice (3). »

VOLTAIRE, *Dict. phil.*, article OPINION.

— « Il n'y a point de doute qu'on ne doive préférer la vérité à toutes les opinions qui lui sont opposées, pour anciennes et communes qu'elles puissent être, et que tous ceux qui enseignent les autres ne soient obligés de la rechercher de tout

divin et ne connaît pas encore le droit rationnellement incontestable; est, au moins, singulière.

(1) Voilà, l'opinion; et, le système des majorités, qui n'en est que la formule; rejetés : par, ceux-là même, qui étaient chargés de les faire triompher.

(2) La reine du monde va être bien mieux déterminée, dans la citation suivante.

(3) Si, l'opinion n'est qu'usurpatrice; elle n'est donc pas reine légitime? Alors, elle n'est que la force; et, comme dit Robespierre : une force, qui n'est que l'expression de la ruse.

leur possible, et de l'enseigner après l'avoir trouvée (1). »

DESCARTES, t. IX, p. 26.

— « Trois journaux, trois avis différents; trois philosophes, trois systèmes; trois députés, trois votes; trois socialistes, trois utopies; trois religionnaires, trois sectes. »

TIMON (M. DE CORMENIN), *Feu! feu!* p. 40.

— « Etenim qui ex errore imperitæ multitudinis pendet, hic in magnis viris non est habendus. »

CICER., *de Off.*, l. I, c. XIX.

— Les opinions particulières de chacun; et, la vérité rendue incontestable; peuvent être : diamétralement opposées.

Ce qui est tenu, par l'un, pour être l'opinion *générale;* ne sera, pour un autre : qu'une opinion *particulière.*

L'opinion générale, même constatée, si cela était possible, même identique à la vérité, ne peut être considérée comme vérité : jusqu'à ce que l'instruction réelle existe; et, que celle-ci soit *nécessairement, socialement* mise à portée de chacun. Dès ce moment, l'opinion perd son nom d'opinion; et, prend celui : de vérité.

De ces prémisses, nous conclurons : qu'il est bien difficile; ou, plutôt, qu'il est impossible; dans l'état social actuel : de donner, à l'opinion, une *forme réelle;* et, que par conséquent, notre critérium est illusoire.

(1) C'est, très-bien; mais, très-inutile; à moins de savoir : comment, on distingue une opinion d'une vérité; et, cela, d'une manière rationnellement incontestable. C'est, ce que Descartes n'a point fait.

Nous le choisissons cependant; parce que : si, même nous venons à nous tromper, en formulant l'opinion, il n'en résultera aucun changement, dans les conséquences : relativement, au jugement que nous et les autres porterons : sur le degré de décadence du despotisme, analytiquement considéré.

En effet : chacun, en partant de son propre jugement, pourra, et sans inconvénient, substituer : la forme, qu'il donne à l'opinion; c'est-à-dire : son propre critérium au nôtre. Car, nous ne conclurons point, relativement à notre opinion particulière, prise comme critérium, en ce qu'elle peut différer des autres; mais, relativement à toutes les opinions, quant à ce qu'elles ont d'identique : sur l'incompatibilité avec l'ordre, du moyen despotique, dont il s'agira de déterminer : le degré de décadence.

En nous servant, ainsi, d'un critérium provisoire ou relatif; nous avons, en outre, eu pour but : de rendre palpable, la nécessité d'un critérium définitif ou absolu; et, d'indiquer un chemin conduisant : non-seulement, à la découverte, mais encore à l'adoption : de ce critérium absolu, comme devenu nécessaire.

En socialisme, d'ailleurs; et, jusqu'à ce que la vérité soit socialement reconnue; l'opinion est un élément essentiel. Il est, la moyenne proportionnelle entre les extrêmes : *pratique sociale* et *opposition; foi* et *protestantisme;* comme étant : la racine de leurs produits. Un pareil élément devait entrer, comme fondamental, dans la position de l'équation sociale; pour aussi longtemps, nous le répétons : que, l'*incontesta-*

bilité, n'est point devenue : la base nécessaire de la science.

Passons, maintenant, à l'aide de ce critérium provisoire ; à l'examen : du despotisme ; analytiquement considéré.

CHAPITRE VII.

PREMIER MOYEN DESPOTIQUE.—ESCLAVAGE OU APPROPRIATION DU TRAVAIL DE L'HOMME ; ET POUVOIR DE DISPOSER DE SA VIE ; ÉRIGÉS EN DROITS, PAR LA SOCIÉTÉ.

« Que sont des droits électoraux ou municipaux pour des hommes enchaînés à la misère? Les Anglais ont raison d'appeler l'aisance une *indépendance.* »

M. Michel Chevalier, *Des intérêts matériels*, page 5.

— « Voulez-vous sur la terre éterniser le paupérisme, le crime, la guerre, les convulsions, le despotisme ? Eternisez le prolétariat. »

Proudhon, *De la création de l'ordre*, page 518.

— « Les esclaves trouvent le toit et la bouillie sur la terre du maître ; les vilains et les vassaux reçoivent presque à titre de redevance la rente aumônière du château, ou bien peuvent réclamer comme un droit le secours du couvent ; les cultivateurs et les pasteurs se réchauffent aux rayons pâlis de la bienfaisance amicale du village ; les vieillards de la corporation ont quelques bribes à toucher sur la masse commune : mais l'ouvrier des ateliers, l'ouvrier de nos villes, qui marche libre, seul, qui ne dépend que de la loi, qui rougirait d'emprisonner sa conscience dans les chaînes d'un don de charité, qui n'a plus de couvent ni de caisse de corporation ; qui cent fois dans le cours de sa carrière industrielle a vu changer au-dessus de lui son patron, autour de lui ses camarades ; qui habite un monde

variable et fait partie d'une association éphémère née à cinq heures du matin, morte à huit heures du soir ; l'ouvrier des ateliers de nos villes, où trouve-t-il à dormir et à manger lorsque l'âge l'envahit, ou bien que, jeune encore, une blessure au travail lui a rompu bras et reins ? »

PIERRE LEROUX, *Revue indépendante*, mai 1842 (1).

— « Devons-nous déshonorer le patriotisme en l'appelant esprit séditieux, et honorer l'esclavage par le nom d'amour de l'ordre et de la paix ? »

ROBESPIERRE, *Assemblée nationale*, 22 février 1790.

— « Permettez que des ouvriers vous dévoilent toutes les malversations et turpitudes que nos maîtres maçons trament pour nous soulever en nous poussant au désespoir. Non contents d'avoir amassé des fortunes énormes aux dépens des pauvres manœuvres, ces avides oppresseurs, ligués entre eux, font courir contre nous d'atroces libelles, pour tâcher de nous enlever nos travaux : ils ont poussé l'inhumanité jusqu'à s'adresser aux législateurs pour obtenir contre nous un décret barbare qui nous réduise à périr de faim. Ces hommes vils, qui dévorent dans l'oisiveté le fruit de la sueur des manœuvres, et qui n'ont jamais rendu aucun service à la nation, s'étaient cachés dans les souterrains les 12, 13 et 14 juillet. Lorsqu'il sont vu que la classe des infortunés avait fait seule la révolution, ils sont sortis de leur tanière pour nous traiter de brigands; puis, lorsqu'ils ont vu les dangers passés, ils ont été cabaler dans les districts pour y arracher des places ; ils ont pris l'uniforme et des épaulettes. Aujourd'hui ils se croient les plus forts, ils voudraient nous faire ployer sous le joug le plus dur ; ils nous écrasent sans pitié et sans remords. »

Lettre signée de 340 ouvriers travaillant à la nouvelle église de Sainte-Geneviève, publiée par *l'Ami du peuple* le 12 juin 1791.

« Suit la note des maîtres maçons ayant de 20 à 200,000 livres de rente, et des moyens qu'ils ont employés pour avoir ces fortunes ; puis ils ajoutent :

« Voilà une esquisse des moyens de parvenir

(1) Nous avons déjà donné ce passage. Nous avons cru pouvoir le répéter.

de nos vampires et de leurs fortunes scandaleuses. Gorgés de richesses comme ils le sont, croiriez-vous qu'ils sont d'une avarice sordide? qu'ils cherchent encore à diminuer nos journées de quarante-huit sous que l'administration nous a octroyés? Ils ne veulent pas faire attention que nous ne sommes occupés au plus que six mois de l'année, ce qui réduit nos journées à vingt-quatre sous; et sur cette chétive paye, il faut que nous trouvions de quoi nous loger, nous vêtir, nous nourrir et entretenir nos familles, lorsque nous avons femme et enfants. Ainsi, après avoir épuisé nos forces au service de l'État, maltraités par nos chefs, exténués par la faim, et rendus par la fatigue, il ne nous reste souvent d'autres ressources que d'aller finir nos jours à Bicêtre (1); tandis que nos vampires habitent des palais, boivent les vins les plus délicats, couchent sur le duvet, sont traînés dans des chars, et qu'ils oublient dans l'abondance et les plaisirs nos malheurs, refusant souvent à la famille d'un ouvrier, blessé ou tué à midi, le salaire du commencement de la journée. »

Cité par MM. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t.XII, page 113.

— « Le grand événement du mois (2), c'est la fête de Lille, la fête de M. Rothschild.

« M. Rothschild a gagné quelque cent millions que la France pouvait gagner; il donne une fête, il dépense quelque bribes de cet immense butin. On crie *vive Rothschild!* Des princes, des députés, des pairs de France, lui servent de cortége, et les *hommes de lettres* entonnent ses louanges. Le *Journal des Débats* s'écrie : *Il y a quelque chose de plus puissant que la foi, c'est la richesse* (3).

« Quinze jours après, dans une ville voisine de celle où l'on avait rendu de tels honneurs à la puis-

(1) Cette ressource est enlevée. Il faut maintenant de la protection pour y être admis.

(2) Juin 1846.

(3) C'est, la richesse qui détrône la foi. C'est, le règne de la richesse, qui constitue l'anarchie. C'est, l'anarchie, qui rend la vérité, nécessaire. C'est, la vérité : qui, détrônera la richesse; et, la rendra son esclave.

sance du capital, à Nancy, une bande de malheureux inondaient les rues, demandant du pain. On les a maltraités (1).

« Ce département du Nord, où l'or mène le triomphe de ce qui est plus puissant que la foi, doit pourtant bien savoir par expérience ce que coûte la royauté du capital. A Lille, cette ville où l'on crie *vive Rothschild!* sur 70,000 habitants, il y a, suivant l'ancien préfet, M. de Villeneuve, plus de 22,000 pauvres recevant des secours de la charité publique, et quels secours ! Toutes les autres villes de ce riche département sont dans la même proportion.

« Il y a quelques mois, une correspondance de Lille, insérée dans l'*Éclaireur de Saint-Omer*, donnait d'effrayants détails sur la misère des classes pauvres à Lille, dans toutes les villes de la frontière et plus particulièrement en Belgique :

— « Quel hiver fatal pour nos populations, et « pour celles de la Belgique ! Ce pays possède une « nombreuse classe de travailleurs qui ne pourront « et ne peuvent déjà plus subvenir à leur subsistance. « Aussi combien de mendiants rencontre-t-on dans « les rues, sur les routes ! Les dépôts de mendicité « ne suffisent plus, et des vols s'exécutent tous les « jours par des individus qui n'ont d'autre intention « que de trouver un asile en se faisant arrêter (2). « Les prisons sont transformées en dépôt, et c'est « par centaines que les malheureux y arrivent journel- « lement. Une bonne récolte de pommes de terre aurait « préservé de la faim cette multitude. Que de scènes « se passent chaque jour ! A Gand où 2,000 familles « riches, puissantes, ont beaucoup de peine à sou- « tenir le siége que leur font nuit et jour *quarante* « *mille* malheureux, on voit des bandes d'indivi- « dus, affrontant tous les périls, porteurs de four- « ches, de bâtons, sommer les plus riches proprie- « taires de laisser faire main basse sur leurs récoltes, « sous peine de dévastations. Nous n'exagérons

(1) L'époque d'ignorance n'a que ce moyen de les satisfaire. L'auteur a-t-il un autre moyen ? Qu'il le donne. Mais que ce soit clair, pratique, incontestable.

(2) Le publiciste Pufendorf dit : que, le vol est légitime : quand il est nécessité par la misère. Où en sera la société : lorsque le besoin aura rendu cette doctrine générale ? Et il faut, nécessairement il faut : que la société en vienne là. Tout ce qu'on dira, auparavant, sera inutile.

« rien de cet horrible tableau. Les passants sont « accostés dans les rues, au point de se voir mal- « traités si leur bourse ne se délie à l'instant. . . »

« Mais à quoi bon continuer? Pourquoi donc retracer, ce que tout le monde sait (1), l'effroyable misère des populations sous la direction des seigneurs du capital! Cette puissance de la richesse, que l'on met au-dessus de la foi, consiste tout simplement à enrichir quelques riches et à dépouiller les nations (2). »

REVUE SOCIALE, numéro 10, *publiée par* PIERRE LEROUX.

— Notre énoncé, du premier moyen despotique; énoncé, que nous allons blâmer; et, que cependant nous avons ainsi formulé, à dessein; n'aura, probablement, été condamné comme vague : que, par un petit nombre de nos lecteurs. Il l'est, cependant; et, aussi longtemps : que, des expressions indéterminées, sont tolérées dans les discussions où il s'agit de l'ordre, de l'existence sociale; il est impossible : d'arriver, à des conclusions; qui, ne puissent être contestées : avec la plus grande facilité.

Par exemple, dans notre énoncé, que signifie le mot *société?* La coalition des plus forts. Et, que signifient les mots *travail de l'homme :* lorsque, l'homme seul est susceptible de travailler : sous peine, de ne pouvoir accorder au mot travail : qu'une valeur absolument illusoire? Ces réflexions faites, l'énoncé devrait se trouver : « Esclavage ou appropriation du

(1) Non, tout le monde ne le sait pas. Allez à l'Académie des sciences morales et politiques, vous y entendrez varier, sur tous les tons de la gamme : que, jamais le peuple n'a été aussi heureux.

(2) Et, il faut que cela soit; et, soit poussé jusqu'aux dernières limites supportables; pour, que la vérité : devienne nécessaire.

« travail des faibles ; et, pouvoir de disposer de leur « vie ; érigés en droit : par les plus forts. » Ce simple changement, loyalement discuté et franchement accepté, aurait, pour ainsi dire, rendu inutile : tout notre premier livre. Nous espérons : que, beaucoup de nos lecteurs profiteront : de cette simple réflexion.

En traitant du premier moyen despotique, au précédent livre, nous avons été forcé : de l'embrasser dans sa complexité. Nous partions de l'origine de l'humanité ; et, alors, l'appropriation du travail et le pouvoir de disposer de la vie du faible, étaient des éléments : pour ainsi dire, inséparables.

Maintenant, que nous avons à traiter : de la décadence de ce moyen, par le développement des connaissances ; nous sommes censé avoir parcouru le cercle des connaissances ; et, nous devons considérer séparément : ce qui appartient à l'esclavage ; et, ce qui appartient au prétendu droit de vie et de mort.

---

§ 1.

Esclavage.

« Beaucoup d'hommes ont écrit sur l'esclavage; tous en parlent ; car tel dans notre Europe est esclave, *qui certainement ne s'en doute pas.* Tous l'ont appelé l'ALIÉNATION DE LA LIBERTÉ, sans avoir fixé l'idée de ce mot LIBERTÉ autrement que par un galimatias confus et inintelligible. »

MIRABEAU, *Essai sur le despotisme*, p. 23.

— « Vous vous rappelez que ce grand homme (J.-J. Rousseau) a commencé le sublime ouvrage que nous discutons par ce beau principe; *l'homme est né libre* (1). Écoutez maintenant où il arrive en finissant le chapitre qui nous occupe : *l'impulsion du seul appétit est l'esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est la liberté* (2). Or, selon lui, l'impulsion du seul appétit est la loi de nature (3), et la soumission à la loi sociale est l'état civil. Donc l'homme n'est pas libre, mais esclave (4); donc il ne trouve sa liberté que loin de lui-même et hors de la nature. Ce qui est dans Rousseau la plénitude de la contradiction est en soi la perfection de l'absurdité. Il a bien raison de conclure que le sens philosophique du mot *liberté*

(1) Toutes les fois, qu'on se sert d'une expression sans la déterminer, on se trouve conduit : à dire des folies. L'homme, peut être libre : individuellement; et, socialement. Un homme, esclave socialement, est libre individuellement : s'il obéit à sa raison; s'il domine ses passions. Un homme libre, socialement, peut être esclave, individuellement; s'il est asservi par ses passions. Quant, à l'enfant qui vient de naître; il n'est : ni libre ni esclave; il est encore dans l'*éternité;* et, la liberté, comme l'esclavage, sont relatifs : au *temps.*

(2) Ce passage est, sans contredit, le meilleur ; nous dirions, presque, le seul bon; qu'il y ait dans le *Contrat social.* C'est, précisément, celui que ces Messieurs, rejettent : comme absurde. Cela doit être.

(3) A cela, il n'y a pas encore de doute; du moment, que l'on exclut de la loi de nature, ce qui dérive du raisonnement.

(4) Pas plus l'un que l'autre; du moment, qu'on le considère : indépendamment de la condition de ses pères.

n'est pas ici de son sujet ; mais comme il n'épargne pas plus la chose dans sa pensée que le mot dans la phrase, et que l'enchaînement de sa première idée avec toutes celles qu'il en déduit et qui en dérivent très-exactement montre l'homme de la nature comme une brute asservie à l'instinct, et l'homme de l'état civil comme un être qui sort de sa destinée native pour s'élever par *artifice* (1) à la liberté, il est évident qu'il déshonore tous les principes (2), et qu'il atteint au *non-sens le plus antiphilosophique* et le moins digne de son génie (3). »

FAUCHET, *Cinquième discours au Cercle social* (1790), *renfermé dans le n° XIX.*

— « En 1614, sous Louis XIII, les actes authentiques des états généraux constatent l'existence des mêmes faits. Le tiers, ayant osé dire que les trois ordres sont *frères*, la noblesse répond : « Qu'il « n'y a aucune fraternité entre elle et le tiers ; « qu'ils ne veulent pas que les enfants de cordon- « niers et de savetiers les appellent leurs frères ; et « qu'il y a autant de différence entre eux et le « tiers comme entre *le maître et le valet.* »

« Puis, déléguant un député pour porter plainte au roi de l'insolence de ce *valet,* cet organe de l'ordre entier de la noblesse s'exprime ainsi :

— « J'ai honte, Sire, de vous dire les termes qui « de nouveau nous ont offensés. Ils comparent vos- « tre Estat à une famille composée de trois frères ; « ils disent que l'ordre ecclésiastique est l'aîné, le « nôtre le puîné et eux les cadets. En quelle misé- « rable condition sommes-nous tombés si cette pa- « role est véritable ! Hé quoi ! tant de services signa- « lés rendus de temps immémorial, tant d'honneurs « et de dignités transmis héréditairement à la no- « blesse, et mérités par leurs labeurs et fidélité, « l'auroient-ils, au lieu de l'élever, tellement rabais- « sée qu'elle fût avec le vulgaire en la plus étroite

(1) Raisonnement et artifice sont une seule et même chose : à l'exception que le premier se prend en bonne part et le second en mauvaise. Mettez raisonnement ou développement d'intelligence en place d'artifice, et la proposition sera juste et de sens et d'expression.

(2) Sauf l'intention, on pourrait dire qu'il rend ridicule le prétendu principe d'un état de nature, socialement, humainement considéré.

(3) Il est curieux de voir les adorateurs mêmes du *Contrat social,* l'année où une statue fut légalement décernée à son auteur, renverser eux-mêmes l'idole : qu'ils ont placée sur l'autel.

« sorte de société qui soit parmi les hommes, qui « est la fraternité ! Chacun reconnoît qu'ils ne peu- « vent en aucune façon se comparer à nous. »

La Mennais, *L'esclavage moderne*, p. 19.

— « Nous venons de dire que le prolétaire est l'homme qui vit de son travail et qui ne pourrait vivre s'il ne travaillait. Ainsi le prolétariat a pour terme correspondant le salaire ou la rétribution accordée par le capitaliste en échange du travail. La nécessité de vivre rend donc le prolétaire dépendant du capitaliste, le lui soumet irrésistiblement; car dans la bourse de celui-ci est la vie de celui-là. Que cette bourse se ferme, que le salaire vienne à manquer à l'ouvrier, il faudra qu'il meure, à moins de mendier, autre servitude plus humiliante, plus dure ; et, en outre, la loi punit la mendicité comme un délit. Imagine-t-on une dépendance comparable à une dépendance fondée sur le droit absolu de vie et de mort ?

« Le prolétaire dépend, en second lieu, du capitaliste, quant à la quotité du salaire. Ce n'est pas qu'il ne puisse se débattre ; mais, d'une part, la législation, telle au moins que les tribunaux l'interprètent et l'appliquent, favorise constamment le capital aux dépens du travail ; et, d'une autre part, le capitaliste pouvant toujours attendre, tandis que le travailleur ne le peut pas, et dès lors maître des conditions du contrat réciproque, fixe seul en réalité, sauf la concurrence entre les capitalistes eux-mêmes, le salaire ou le prix du travail.

«Le capitaliste et le prolétaire sont donc entre eux, de fait, à peu près dans les mêmes relations que le maître et l'esclave des sociétés antiques : aussi le mot même est-il resté ; on dit le *maître* et l'ouvrier et l'on dit très-bien.

« Qu'était l'esclave à l'égard du maître ? Un instrument de travail, une partie, et la plus précieuse, de sa propriété. Le droit reçu attachait radicalement à l'esclave ce caractère de chose possédée, et la contrainte physique le forçait à l'obéissance. Des chaînes et des verges étaient la sanction de ce droit monstrueux de l'homme sur l'homme (1).

(1) Pas déjà si monstrueux : puisque, pour aussi longtemps que dure l'époque d'ignorance ; l'humanité périrait : si, ce droit n'existait. Pour, cette même époque ; c'est, l'anéantissement de ce droit qui est monstrueux : en ce, qu'il cause l'anarchie.

« Qu'est aujourd'hui le prolétaire à l'égard du capitaliste? Un instrument de travail. Affranchi par le droit actuel, légalement libre de sa personne, il n'est point, il est vrai, la propriété vendable, achetable de celui qui l'emploie. Mais, cette liberté n'est que fictive. Le corps n'est point esclave, mais la volonté l'est. Dira-t-on que ce soit une véritable volonté que celle qui n'a le choix qu'entre une mort affreuse, inévitable, et l'acceptation d'une loi imposée? Les chaînes et les verges de l'esclavage moderne, c'est LA FAIM (1).

« Car enfin l'esclave était au moins toujours assuré de la nourriture et du vêtement, d'un abri pour s'y réfugier le soir, de soins pendant la maladie, à cause de l'intérêt que le maître avait de le conserver; et le même intérêt empêchait qu'on ne l'accablât sous le poids d'un travail excessif: tandis qu'on peut impunément accumuler sur le prolétaire les fatigues les moins tolérables, et que jamais il n'est sûr du lendemain. S'il souffre, qui s'en inquiète? s'il meurt, qui le sait? Un autre lui succède: *tant les rangs sont pressés, tant* la faim *est prompte* à remplir les places!

« Ainsi voilà le sort du pauvre: dépendre entièrement de qui l'emploie; vivre quand on occupe ses bras, quand il y a pour le riche quelque profit à tirer de lui; mourir quand le travail lui manque, ou quand le salaire est insuffisant. Est-ce là, oui ou non, de l'esclavage? En vérité, je m'étonne peu que quelques-uns, n'envisageant que le côté matériel des choses, le présent séparé de l'avenir, en soient venus à regretter, au milieu de notre civilisation, la servitude antique. »

LA MENNAIS, *L'esclavage moderne*, p. 39.

— « Il n'est pas besoin d'un long examen pour reconnaître que la maxime générale d'égalité n'est qu'une vaine fiction, IMAGINÉE pour satisfaire, je veux dire pour tromper la conscience publique. Des multitudes de lois émanent, au contraire, d'un principe évident d'inégalité. Faites par les hommes du privilége, elles ont pour but leur intérêt particulier, au détriment de l'intérêt du peuple, de

(1) L'esclave moderne, n'est plus possédé individuellement; mais, il est possédé collectivement. Auparavant, il n'avait qu'un maître qui s'intéressait à lui; maintenant, il en a des milliers: qui, le voient mourir sans crainte: de rien perdre, par sa mort.

l'intérêt presque universel. Que de lois de monopole ! Et à qui servent-elles ? qui favorisent-elles ? Est-ce l'intérêt de tous, ou celui de quelques-uns, qui règle le tarif des douanes, détermine la nature ou l'étendue des prohibitions ? Octrois, impôts de toute sorte, sur quoi sont-ils prélevés pour la plus grande partie, sinon sur le nécessaire du peuple ? Il a les charges de la société, d'autres en recueillent les bénéfices.

« Nous ne sommes pas au bout de ce tableau trop fidèle de l'état du peuple dans un pays renommé entre tous pour sa civilisation, son esprit libéral, ses mœurs douces et humaines.

« Dans ses rapports avec la distribution de la justice, l'ordre civil présente encore une choquante inégalité qui va fréquemment jusqu'à l'oppression. Ainsi, en ce qui touche les personnes, quelle sévérité pour le peuple ! quelle facile indulgence pour le riche ! Sur le moindre indice de délit, on enlève au travail qui nourrit sa famille le pauvre prolétaire; pour lui point de caution, qui la fournirait ? On le jette donc en prison, sans aucun souci de sa vieille mère infirme, ni de sa femme, ni de ses enfants. Là, dans cette prison, au milieu de ce qu'une société corrompue a de plus immonde et de plus pervers, il compte douloureusement les jours qui le séparent des siens ; il se représente leurs larmes, leurs souffrances, leurs poignantes angoisses; il entend la nuit, dans la fièvre d'un demi-sommeil, chacun d'eux lui crier : J'ai faim! Et quand, reconnu innocent, on lui dit : Va-t-en, il sort avec une santé ruinée, un avenir perdu. Qu'importe à ceux qui font les lois, à ceux qui les appliquent ?

« Nous parlons ici de l'ordre ordinaire; en politique c'est bien autre chose. On a d'abord établi en droit que certains personnages, élevés au-dessus de la loi par leur naissance ou par leurs titres, ne sont soumis, quels que soient leurs actes, à aucune juridiction, ne peuvent être atteints par aucune peine ; de sorte que, prévenus du même délit que de simples citoyens et principaux auteurs de ce délit, ils sont renvoyés sans jugement, tandis qu'on sévit contre les subalternes.

« L'inégalité ne s'arrête pas à ce premier terme, pour ainsi parler. Voyons-la tout de suite à son autre terme extrême.

« Une émeute éclate-t-elle, ou le pouvoir a-t-il besoin, pour raffermir sa caduque existence, d'effrayer la chambre et le pays par quelque conspiration de commande; alors malheur aux prolétaires! Sous le prétexte le plus futile, ou sans aucun prétexte, par mesure préventive, on les arrache de leurs ateliers, on les entasse dans des cabanons privés d'air et de soleil, où leurs forces déclinent rapidement, faute d'une nourriture suffisante et saine, et par suite de l'irritation que produisent en eux des vexations sans nombre, mille tortures physiques et morales savamment combinées pour affaiblir ces corps robustes et courber ces âmes vigoureuses.

« Aucune charge ne pesant sur la plupart d'entre eux, il faudra bien enfin leur ouvrir les portes des cachots où leur santé se détruit chaque jour, où leur raison quelquefois s'altère. Ainsi, sans doute, on va hâter l'instruction, le jugement, et plus le tribunal sera solennel, plus il montrera d'empressement à réparer l'injustice de détentions si déplorables. Vous le pensez; désabusez-vous. Tandis que sur la paille humide des prisons du gouvernement, ou dans le secret de ses oubliettes nouvellement décorées du nom de cellules pénitentiaires par une niaise et atroce philanthropie, des malheureux creusent leur douleur, toujours, toujours, pendant les longues heures d'attente, leurs nobles juges s'en vont, durant six mois, sept mois, se reposer aux champs et promener dans les parcs verdoyants de leurs châteaux, sous les ombrages de leurs riantes villas, leurs loisirs aristocratiques. Croyez-vous que si le prisonnier était un des leurs; que si, par son nom, ses relations, sa richesse, il appartenait à ce qu'on appelle encore les classes supérieures, les hautes classes, on osât prolonger ainsi son supplice préventif? Alors on se souviendrait des prescriptions de la loi, ou, au défaut de la loi, on trouverait que l'humanité parle un langage plus impératif, plus sacré encore. Mais le prolétaire, est-ce un homme? Ce n'en est pas du moins un pour vous, hauts et puissants seigneurs de ce serf, maîtres dédaigneux de cet esclave!

« Quelle que soit sa misère, il peut arriver cependant qu'il ait des intérêts à défendre, une injustice à repousser; qu'il soit, en beaucoup de circonstances, obligé de recourir à la protection des

tribunaux. En droit, la loi, sous ce rapport égale pour tous, lui en permet l'accès : il lui est, de fait, presque entièrement fermé par d'autres dispositions légales. Car ses intérêts à lui sont minimes, ce sont intérêts de pauvres, quelques francs peut-être ; mais ces quelques francs, c'est son pain, sa vie. Or, on a élevé à tel point les frais de justice, qu'on la lui a rendue presque inaccessible, et que d'ailleurs, gagnant sa cause, il perdrait encore plus qu'il n'aurait gagné par la sentence des juges. Force lui est donc, le plus souvent, de subir en silence les iniquités dont il est victime et d'en appeler des hommes à Dieu.

« Autre inégalité : un riche meurt, le fisc prélève sa part de la succession, et, quelle que soit cette part, les héritiers la payent aisément et sans regret ; la leur est encore assez belle. Par un long travail secondé de circonstances heureuses, par une sévère économie, le prolétaire aura péniblement recueilli quelques faibles épargnes, unique ressource qu'en mourant il puisse laisser aux siens. Ils en jouiront apparemment ; la veuve, les orphelins ne se trouveront pas tout à fait dénués des premiers moyens de subsistance. Oh ! qu'il n'en va pas de la sorte dans notre société. Le fisc accourt, instrumente, procède, et dévore en frais inévitables l'héritage entier, le fruit sacré du labeur du pauvre.

« Mais voici quelque chose de plus inouï, de plus monstrueux encore.

« On amène devant le juge une créature humaine, hâve, défaite, amaigrie, dont quelques sales lambeaux de vêtement déguisent à peine la nudité. Vous avez, lui dit le juge, été trouvée tendant la main, ou couchée sur la voie publique.

« La créature humaine explique, d'une voix éteinte, que, manquant de travail ou incapable de travailler à cause de l'âge ou de la maladie, il lui fallait bien ou mourir, ou recevoir d'autrui un secours charitable ; que, sans asile aucun, sans parents, sans amis, elle est tombée de lassitude et d'épuisement au coin de la rue.

« Sans asile ! reprend le juge ; la loi a prévu ce cas ; vous êtes à ses yeux coupable de vagabondage. Délit donc de mendicité, délit de vagabondage, tous deux punis de l'emprisonnement.

« Naguère un chiffonnier, glorieux combattant de Juillet, accusé de ce délit qui ne se pardonne

pas, répondit au juge : — « J'ai passé aussi pendant « ces trois jours la nuit dans la rue, et alors on « ne m'appelait pas vagabond ! »

« Si le Christ eût vécu parmi nous, un sergent de ville l'aurait profané de son ignoble attouchement, et un juge l'aurait fait écrouer pour vagabondage : car le Fils de l'Homme n'avait pas une pierre pour y reposer sa tête.

« Ainsi la faim place le prolétaire dans la dépendance absolue du capitaliste. Pour lui nulle garantie de liberté individuelle, nulle défense possible de ses intérêts contre l'injustice et l'oppression ; nul moyen de transmettre à sa femme et à ses enfants souvent même un faible débris du modique pécule acquis à la sueur de son front ; et lorsque les infirmités, la vieillesse, ont usé ses forces, pas un petit coin de terre au soleil où on le laisse expirer en paix. Implore-t-il de la charité du passant un peu de pain : la prison; épuisé de besoin, s'assied-il le soir près de la borne : la prison!

« Nous le demandons encore, est-ce là, oui ou non, de l'esclavage? Et qui, à ne regarder que le pur fait, sans égard au droit insolemment violé, mais reconnu, qui ne préférerait l'esclavage ancien ?

. . . . . .

« Et ce peuple esclave, de qui se compose-t-il? Non plus seulement des prolétaires, des hommes dépourvus de toute propriété, mais de la nation entière, à l'exception de deux cent mille privilégiés, sous la domination desquels se courbent honteusement trente-trois millions de Français, *véritables serfs* de cette époque, puisque leurs seigneurs et maîtres à deux cents francs d'imposition, seuls investis du droit de participer à la confection de la loi, disposent d'eux, de leur personne, de leur liberté, de leurs biens, au gré de leurs caprices, et, bien entendu, selon leur intérêt exclusivement propre. Après un demi-siècle de lutte contre la tyrannie féodale et royale, après tant d'efforts et de sacrifices, tant de combats pour affranchir l'humanité d'un joug écrasant, voilà où nous en sommes. »

La Mennais, *De l'esclavage moderne*, p. 61.

A

PRATIQUE SOCIALE.

« Égalité, justice, sont le cri des faibles et le jouet des puissants. »

ARISTOTE, *Politique*, l. VI, ch. III.

— « Qu'est-ce qu'un esclave? C'est un instrument animé dont on est propriétaire. »

Id., ibid., l. I, ch. III.

— « Y a-t-il donc une si grande différence entre l'esclave et la bête? Leurs services se ressemblent; c'est par le corps seul qu'ils nous sont utiles. »

Id., ibid.

— « Lorsqu'un esclave devenait vieux, on l'envoyait mourir de faim dans une île du Tibre. Caton lui-même se débarrassait ainsi de ses vieux serviteurs. »

VICOMTE ALBAN DE BARCEMONT, *Hist. de l'écon. polit.*, p. 194.

— « Il est prononcé dans leurs lois (des Juifs) (*Exode*, ch. XXI; *Lévit.*, ch. XXV; et *Genèse*, ch. XXVII, XXXII) qu'ils pourront acheter leurs frères pour six ans, et les étrangers pour toujours. »

VOLTAIRE, *Dictionnaire philos.*, art. ESCLAVES.

— D'après la pratique sociale, l'esclave est un individu dont un autre individu, nommé maître, peut disposer directement : comme d'un meuble, pour le vendre; comme d'une bête, pour le faire agir; comme d'un être humain, pour le prostituer.

Telle est, dans le langage de notre prétendue civi-

lisation, la seule définition capable d'établir une distinction sociale : entre, l'état d'esclavage ; et, l'état de liberté. A moins, cependant, de vouloir qu'il existe un état social, qui ne soit : ni, d'esclavage ; ni, de liberté.

B

OPPOSITION.

« Les uns prétendent que les pouvoirs du maître, du père de famille, du magistrat et du monarque, sont tous de même nature. Nous avons déjà parlé de cette opinion au commencement de cet ouvrage. D'autres soutiennent que le pouvoir du maître sur l'esclave est contre la nature : la loi, disent-ils, établit seule la différence entre l'homme libre et l'esclave. Or, la nature fait les hommes égaux ; donc l'esclavage est une injustice, attendu qu'il est le résultat de la violence. »

ARISTOTE, *Polit.*, l. I, ch. III.

— « Ces mots, *esclavage* et *droit*, sont contradictoires; ils s'excluent mutuellement, soit d'un homme à un homme, soit d'un peuple à un peuple ; ce discours sera toujours insensé : Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira, et que tu observeras tant qu'il me plaira. »

J. J. ROUSSEAU, *Contrat social*, l. I, ch. IV.

— « Ce n'est pas le souverain, c'est la loi qui doit régner sur les peuples (1). »

MASSILLON.

— « La liberté sans la justice, c'est une véritable contradiction (2). »

J. J. ROUSSEAU, *Lettres de la montagne*, lettre VIII.

(1) C'est très-bien. Mais, qui fait la loi ? Et, si la loi réelle ne se fait pas; comment distinguera-t-on la loi réelle de celle qui est donnée pour telle ? S'exprimer ainsi : c'est parler pour ne rien dire.

(2) Qu'est-ce que la justice ? La justice, est-ce l'expression de la force : oui ou non ? Rousseau, est aussi obscur : que, Massillon.

— « Il n'y a pas de liberté sans loi, ni où quelqu'un est au-dessus des lois : dans l'état même de nature, l'homme n'est libre qu'à la faveur de la loi naturelle qui commande à tous (1). Un peuple libre *obéit*, mais il ne *sert* pas (2) ; il a des chefs et non pas des maîtres (3) ; il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois, et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes (4). »

J. J. Rousseau, *ibid.*

— « Après avoir tant aimé le gouvernement républicain, faudra-t-il changer de sentiment dans ma vieillesse et trouver enfin qu'il y a plus de véritable liberté dans les monarchies que dans les républiques (5) ? »

J. J. Rousseau, *ibid.*, lettre IX.

— « Dans les États du sud (Etats-Unis d'Amérique), la moitié de la population y est composée de PROLÉTAIRES DANS TOUTE L'ACCEPTION DU MOT, *c'est-à-dire* d'ESCLAVES. »

M. Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre XXX (6).

— Sous le règne de la seule force, il n'y a aucune nécessité : que, les valeurs des expressions, ne soient point absurdes : explicitement ou implicitement. Les despotismes les plus forts, ordonnent de croire : dès,

(1) Et, où se trouve la sanction de cette loi? Et, où se trouve son expression? Et, comment la comprend-on, sans avoir une seule idée? Et, où est-elle cette nature, qui commande à qui n'a pas d'idées; et, par conséquent, ne peut obéir plus qu'une pierre? Rousseau, ici, est plus obscur que lui-même; et, c'est beaucoup dire.

(2) Et, comment distingue-t-on l'obéissance de la servitude ?

(3) Et, comment distingue-t-on : un chef, d'un maître?

(4) Et, si les lois lui disent d'obéir aux hommes? Ce ne sont point alors des lois, dira Jean-Jacques. Et, où est la preuve de cette affirmation? Et, où est la sanction de cette preuve ?

(5) Il valait bien la peine de faire le *Contrat social*, pour finir : par une pareille conclusion. Et cela : pour, s'être servi d'expressions, sans valeur déterminée.

(6) Depuis ces lettres, M. Chevalier a été nommé professeur d'économie politique, conseiller d'État, etc.

qu'ils jugent une croyance, nécessaire à l'existence de l'ordre. Et, les esclaves croient : parce qu'en eux l'éducation, créatrice des sentiments, détruit ou au moins neutralise : la puissance du raisonnement. Elle la neutralise même, de plus en plus, à mesure, que l'intelligence se développe davantage. C'est, que sous le règne de la seule force, l'ordre social est nécessairement basé : sur des sophismes.

Mais, quand ce règne devient impossible; quand, l'absurdité de la valeur des expressions, données par le despotisme comme devant être acceptées pour qu'il puisse exister, apparaît avec évidence; et, que le mensonge, ou même l'hypothèse pouvant être vérité, cessent de pouvoir assurer l'ordre social; la valeur des expressions doit, nécessairement, cesser d'être absurde.

Dès, que la pratique sociale restreint la valeur du mot *esclave,* dans les limites de sa définition; et, qu'elle ne reconnaît aucun état intermédiaire : entre l'état d'esclavage et l'état de liberté; entre le joug de l'erreur, et la soumission volontaire au sceptre de la vérité; les individus, qui se trouvent en dehors des limites assignées à l'*esclavage;* et, osent prétendre à la liberté, en se disant *esclaves;* sont nommés, par elle : des rebelles, contre la société; des révolutionnaires; des anarchistes.

Une fois, qu'il y a des hommes ainsi nommés anarchistes; et, que la société n'a pas la force de les anéantir; cette même société est elle-même : en état d'anarchie.

Lorsqu'une pareille société vient à reconnaître : que, le despotisme est devenu incapable, de maintenir l'ordre au milieu des individus qui la composent; et, que les malheurs, suites nécessaires de l'anarchie, forcent cette même société à vouloir devenir réellement libre; la première chose indispensable, pour arriver à ce but, est de savoir avec précision : en quoi consiste, réellement, la présence ou l'absence : du despotisme; de l'anarchie; et, de l'ordre; c'est-à-dire : en quoi consistent, réellement : et, l'état d'esclavage; et, l'état de révolution; et, l'état de liberté. Nous ajoutons : que, ces distinctions doivent être faites; sinon : en cherchant, continuellement, à saisir le vague; sociétés et individus, doivent s'épuiser : à poursuivre une illusion de bien-être social; illusion, qui s'éloignera en raison : des efforts faits pour l'atteindre. Et, alors, chacun se persuade : que, le bien-être, devant exister sous le nom d'état de liberté sociale; état, devant être l'absence du despotisme et de l'anarchie; n'est, en réalité : qu'une utopie; une chimère, fille fugitive d'une imagination déréglée.

Pour connaître, avec précision : et l'esclavage et la liberté; et, pour pouvoir tirer de ces connaissances : des conclusions, réellement applicables à la société, dans le but de détruire : et, le despotisme; et, l'anarchie; il faut, préalablement :

1° Préciser : la valeur rationnelle : de l'expression *esclavage;* par conséquent, la valeur également rationnelle; de l'expression *liberté*. Puis, comparer l'application qui doit être faite de ces valeurs, pour que la

liberté existe; avec l'application des valeurs données par la pratique sociale actuelle : afin de pouvoir juger : si, dans notre état de prétendue civilisation, il y a réellement : liberté.

2° Connaître : les rapports de l'esclavage à la *propriété;* et, par conséquent, la valeur de l'expression *propriété.* Puis, déterminer : si, la propriété individuelle, en distinguant celle-ci en foncière et mobilière; est, *plus juste,* ou *plus naturelle :* que ne l'est l'esclavage même.

3° Savoir : si, ce qui est généralement compris, par *anéantissement de l'esclavage;* n'est point, au contraire, un moyen dont les maîtres se servent, pour leurrer les esclaves; et, river successivement leurs fers, aussi fortement que possible : selon les différentes époques.

4° Déterminer : si, à une certaine époque, lorsque les *maîtres* parlent d'émanciper les *esclaves,* comme le devant par *justice,* et n'y travaillent qu'*illusoirement;* il ne leur serait pas plus *urgent,* par *égoïsme :* de chercher, en quoi consiste l'*émancipation;* et, de les émanciper *réellement.*

Et, dans, le cas : que, par les solutions des questions précédentes, il viendrait à être reconnu : qu'il est nécessaire de donner aux esclaves, ce qui, jusqu'alors, a été, si vaguement et si illusoirement, nommé liberté.

5° Avoir : des idées parfaitement claires : non-seulement, sur la compatibilité ou l'incompatibilité de l'émancipation, avec la propriété individuelle prise en

général, ou avec l'une ou l'autre spécialité de cette propriété; mais, encore, sur l'application pratique qui doit être faite des principes, sous ces rapports, reconnus incontestables; pour, que les intérêts de tous les propriétaires, ou au moins ceux de leur immense majorité, soient complétement conciliés, avec cette même application.

Discutons, successivement; et, comme résumés d'opposition; ces différentes conditions; dont, l'intelligence est devenue nécessaire, pour pouvoir conclure : relativement à l'esclavage, considéré : comme moyen de maintenir l'ordre social, établi sur le despotisme.

C

PREMIÈRE CONDITION PRÉALABLE.

PRÉCISER : LA VALEUR RATIONNELLE : DE L'EXPRESSION *esclavage;* PAR CONSÉQUENT, LA VALEUR ÉGALEMENT RATIONNELLE : DE L'EXPRESSION *liberté.* PUIS, COMPARER L'APPLICATION QUI DOIT ÈTRE FAITE DE CES VALEURS, POUR, QUE LA LIBERTÉ EXISTE; AVEC L'APPLICATION DES VALEURS DONNÉES PAR LA PRATIQUE SOCIALE ACTUELLE; AFIN DE POUVOIR JUGER : SI, DANS NOTRE ÉTAT DE PRÉTENDUE CIVILISATION, IL Y A RÉELLEMENT : LIBERTÉ.

« L'Europe, qui porte avec raison un si vif intérêt à la cause des noirs, ne sait pas assez qu'il existe à ses portes, et l'on peut dire dans son sein, plus de sept millions d'hommes, chrétiens comme nous, qui sont traités de chiens en leur qualité de chrétiens, par un gouvernement auprès duquel toutes les puissances chrétiennes ont des ambassadeurs accrédités! L'Europe ne sait pas assez qu'à l'heure qu'il est, il n'y a pas en Turquie une seule femme chrétienne dont l'honneur ne soit à la merci du premier musulman auquel elle aura eu le malheur de plaire! L'Europe ne sait pas que les Turcs entrent quand bon leur semble dans la maison d'un chrétien, et y prennent tout ce qui leur convient; que la plainte est plus dangereuse que la résistance, et que les plus simples garanties accordées aux derniers des hommes, dans les pays les plus arriérés, seraient des faveurs immenses pour les habitants de la Bulgarie (1). »

M. Blanqui, *Voyage en Bulgarie,* p. 180.

(1) Eh grand Dieu! M. Blanqui, toute l'Europe, composée de ses gou-

— « L'esclave, le serf de la glèbe, le paysan taillable et corvéable, l'artisan dont le salaire était calculé pour la plus stricte et la plus indispensable subsistance, l'indigent, le PROLÉTAIRE, tous étaient les fils de Dieu aussi bien que l'enfant né dans la pourpre ou sur les marches du trône ; mais ils n'étaient pas les frères de tous dans la communauté sociale. A cette époque la distinction des classes mettait une barrière, non-seulement pour les emplois, pour les distinctions, pour les hiérarchies, mais même pour le genre des affections. Au reste, à cet égard, *aucun juste reproche* aux temps anciens *qui ne retombe plus ou moins sur nous-mêmes,* tant que nous ne serons pas entièrement entrés dans l'adoption du sentiment le plus général, le plus universel, le plus complet de l'humanité ; UNE SEULE EXCLUSION LES FAIT TOUTES COMPRENDRE. »

BALLANCHE, *Essais sur les institut. sociales*, t. I, p. 444.

— « Je crois le gouvernement actuel usurpateur de l'autorité, violateur de tous les droits du peuple, qu'il a réduit au plus déplorable esclavage. C'est l'affreux système du bonheur d'un petit nombre fondé sur l'oppression de la masse. Ce peuple est tellement emmuselé, tellement environné de chaînes par le gouvernement aristocratique, qu'il lui devient plus difficile que jamais de les briser. »

Interrogatoire de BABEUF, juin 1796 ; cité par LE COMTE DE MAISTRE, *Considérations sur la France,* p. 53.

— « On trouvait dans plusieurs pays si peu de différence entre l'état de serf et l'indépendance dont on pouvait jouir, que plusieurs bourgs dédaignaient les priviléges qu'on leur offrait. Il nous reste des chartes dans lesquelles les seigneurs féodaux invitaient eux-mêmes leurs vassaux à jouir de la liberté, tantôt en leur parlant des avantages de l'industrie et du commerce, tantôt en leur vantant l'aspect et la fertilité du territoire. L'histoire nous offre l'exemple de plusieurs communes résistant au *bienfait* qu'on voulait leur *imposer*, et

vernements, sait cela ; le sait parfaitement ; et s'en moque ou s'en applaudit. Est-ce que M. Blanqui l'ignore ? Et, faut-il le féliciter : de sa bonne foi ; ou de son adresse ?

plaidant contre leur seigneur pour rester telles qu'elles étaient. »

MICHAUD, *Histoire des croisades.*

— « Il est un fait qui témoigne hautement et de la malheureuse condition des travailleurs libres et de l'abrutissement des travailleurs asservis, c'est la résistance qu'ont opposée les serfs de certaines contrées à leur émancipation..... La condition de prolétaires libres leur semblait si peu digne d'envie (1), qu'ils lui préféraient encore les corvées et le fouet du maître. »

M. CHERBULIEZ, professeur d'économie politique et de droit public à Genève, *Esclavage et servage*, p. 106.

— « Louis IX fut obligé d'ordonner que les individus assez riches pour acheter leur franchise seraient contraints d'acquérir le bien qu'on leur offrait et que plusieurs méprisaient (2). »

B. DE MOROGUES, *Polit. basée sur la morale*, p. 57.

— « Le maître fait travailler son esclave, le récompense ou le punit, le laisse mourir de faim ou le tue : une fois l'esclavage admis en principe, tout cela est logique et peut exister, et existe même pour chaque esclave aussi longtemps que de ses fers il ne brise pas le crâne de son maître. Mais la loi dont la lettre abolit la propriété de l'homme sur l'homme, et dont l'esprit fait de la propriété des lumières, de laquelle dérivent toutes les autres propriétés, un monopole en faveur de quelques-uns et contre tous les autres, cette loi est cent fois pire que le despotisme (3); c'est l'ironie, l'injustice, l'outrage, joints à la barbarie. »

DE POTTER, *Etudes sociales*, t. I, n. 1, p. 16.

— « Quel est le fonds d'exploitation de celui qui loue ses services? Le besoin présumé que le propriétaire a de lui, et la volonté qu'il lui suppose

(1) Ce n'était pas prolétaires qu'ils devenaient, c'était infiniment mieux, c'était vassal, paysan ou bien ouvrier dans une corporation. Si, on leur avait offert d'être prolétaires; ils se seraient fait massacrer, jusqu'au dernier, plutôt que d'accepter.

(2) C'est-à-dire : qu'on prenait leur malheureux pécule; pour les rendre plus malheureux qu'ils n'étaient.

(3) C'est, toujours le despotisme; mais, avec un nouveau masque; et, un joug plus pesant.

gratuitement de l'occuper. Comme autrefois le roturier tenait sa terre de la munificence et du bon plaisir du seigneur, de même aujourd'hui l'ouvrier tient son travail du bon plaisir et des besoins du maître et du propriétaire : c'est ce qu'on nomme posséder *à titre précaire* (1). »

PROUDHON, *Qu'est-ce que la propriété?* p. 94.

— « La question de l'amélioration du sort des prolétaires est essentiellement de l'ordre moral (2). Un remaniement moral de la société en est la condition préalable (3). Or, qui dit *morale* dans le sens le plus large du mot, dit *religion* (4). La philanthropie et la philosophie n'ont de force pour agir sur la moralité humaine (5), que celle qu'elles empruntent à la religion. La philanthropie est l'ombre d'une religion qui s'en va; la philosophie n'est moralisante qu'autant qu'elle est le crépuscule d'une religion qui vient ou qui renaît (6). A la religion seule il sera donné de toucher assez profondément le cœur de toutes les classes, et d'illuminer assez vivement les esprits pour que le riche et le pauvre conçoivent de nouveaux rapports entre eux, et se déterminent à les observer (7). »

MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord,* lettre XXIX.

(1) « *Précaire* de *precor*, je prie, parce que l'acte de concession marquait expressément que le seigneur avait concédé aux prières de ses hommes ou serfs la permission de travailler. » (*Note de M. Proudhon.*)

(2) La science, des voleurs, appartient aussi : à l'ordre moral ; si, ordre moral il y a. La science, actuelle, dit : que, les voleurs, seuls ne sont pas des sots. Il faut convenir : que, cette science n'est pas très-sociale.

(3) Si un remaniement moral de la société est nécessaire : c'est, que jusqu'à présent, jamais la société n'a été organisée moralement. Sans cela, un remaniement serait : nécessairement immoral.

(4) Nous avons donné des citations de MM. Cousin et Guizot; prouvant : que, ces Messieurs sont d'un avis, complétement opposé. Ce sont, cependant, les maîtres de M. Chevalier.

(5) Il parait que leur force est bornée : à la moralité des dindons.

(6) Alors jusqu'à présent il n'y a jamais eu de philosophie. Prenez garde, M. Chevalier ! vous vous ferez anathématiser par MM. Cousin et Guizot.

(7) Il est douteux : que, ce prodige soit opéré : par la religion saint-simonienne.

— « L'esprit universel des lois de tous les pays est de favoriser toujours le fort contre le faible, et celui qui a contre celui qui n'a rien. Cet inconvénient est inévitable, et il est sans exception (1). »

ROUSSEAU, *Émile*, t. II, p. 174.

— « Toujours le malheureux sera sacrifié au petit nombre, et l'intérêt public à l'intérêt particulier. TOUJOURS ces noms spécieux de justice et de subordination serviront d'instrument à la violence et d'armes à l'iniquité (2). »

ROUSSEAU, *ibid.*

— Nous venons de voir : la valeur attachée, par la pratique sociale, à l'expression *esclavage*. Recherchons, pour lui être comparée, quelle est la valeur rationnelle, que cette expression doit avoir; et, servons-nous, à cet égard, des connaissances précédemment exposées.

L'état d'esclavage est exclusivement relatif : aux individus; aux sociétés; à l'humanité.

Chez les individus, l'esclavage est exclusivement relatif : aux êtres actuellement capables de liberté; aux êtres réels chez lesquels le verbe est développé; aux êtres moraux. Un enfant, un idiot, un chien, une laitue ne sont ni libres, ni esclaves ; ni moraux, ni immoraux.

Nous disons que le chien ne peut être *esclave*. Mais, pour cela, il faudrait, qu'il fût démontré : que, le chien ne sent pas; car s'il sent, il est absurde de

(1) Cela est vrai ; mais, pour l'époque d'ignorance seulement. Si, Rousseau le savait : pourquoi donc a-t-il fait son *Contrat social;* lui, qui prononce l'inévitabilité, d'une manière absolue ?

(2) Alors, pourquoi avoir fait le *Contrat social?* Si, la justice sociale est une chimère, l'abrutissement des masses est à désirer. Si, le mal est inévitable ; ne pas le sentir, est à préférer.

dire qu'il n'est pas esclave, s'il appartient à un maître qui le fasse souffrir : pour son profit ; ou, pour son amusement.

Voilà, donc, la valeur et l'application du mot esclavage, réduits à une distinction : dont, l'humanité est encore incapable. Ajoutons : que, si cette distinction n'existe pas, d'une manière absolue ; que, si le chien sent : le mot *liberté;* et tous les mots possibles ; par conséquent, le mot *raisonnement;* n'ont aucune valeur réelle.

Supposons : que, la distinction soit faite ; et, qu'il soit démontré : que, l'homme seul sent, raisonne ; quelle peut être la valeur rationnelle du mot *esclavage,* en ne considérant que les individus ; et, abstraction faite, de ce qui peut leur arriver : du côté de la société ?

L'homme est libre ; l'homme n'est pas esclave ; quand il se soumet, volontairement, au joug de sa raison ; et, parvient ainsi : à dominer ses passions. Alors, même dans les fers, il est libre ; il n'est pas esclave.

Mais, ceci n'est que pour chacun. Une société, composée de pareils êtres, d'êtres n'obéissant qu'à leur raison ; n'ayant aucune raison commune : aucune règle commune ; serait : dans une effroyable anarchie. C'est, l'état auquel notre prétendue civilisation se trouverait ; si, tous étaient d'honnêtes gens ; et, au sein d'une prétendue liberté sociale. Alors, bientôt ils se mangeraient. Notre société n'est encore tenable : que, parce que la majorité de ceux qui la composent,

sont de véritables coquins ; ou, ce qui est pire encore : de la canaille facilement corruptible.

Une société est libre ; lorsqu'elle obéit à la raison; et, qu'elle est la plus forte. Car, supposez qu'elle soit libre ; et, qu'une société plus forte vienne l'asservir; détruire son organisation rationnelle ; la replonger dans le sein des préjugés ; sera-t-elle encore libre ?

Une société est libre, disons-nous ; lorsqu'elle obéit à la raison. Mais, qu'est-ce que la raison ? Trois égalent un est une raison. Il y a donc raison sotte et raison sage. Très-bien ! Mais, comment distinguer la sotte de la sage ? Jusque-là, voilà la liberté de toute société : impossible.

Ainsi, pour que la liberté d'une société soit possible, il faut : non-seulement que la raison réelle, incontestable, soit connue, en même temps que la raison de chaque individu ; ce qui suppose : que, la société aura donné l'éducation et l'instruction aux individus ; mais encore, que, cette société soit la plus forte. Or, comme aussi longtemps qu'il existe deux sociétés, au sein de l'humanité ; l'une des deux, actuellement la plus forte, peut demain, être la plus faible ; il s'ensuit : que, pour que la liberté d'une société soit assurée ; il faut : que, cette société embrasse : l'humanité tout entière (1).

(1) « S'il existait entre les peuples des tribunaux dont les sentences eussent une sanction suffisante comme il en existe entre les individus (*a*), on verrait peu à peu changer l'opinion en ce qui touche la

(*a*) Des peuples soumis à une même sanction et par conséquent à une même règle, ne sont plus des peuples, mais des fractions locales d'un même peuple. L'indé-

Ce qui précède, nous dispense de parler : de la liberté; ou, *ce qui est la même chose*, de l'esclavage, relativement à l'humanité. Nous venons de dire : *ce qui est la même chose :* parce que, la liberté, est ce qui n'est pas l'esclavage; et, l'esclavage, ce qui n'est pas la liberté. Lorsque l'on connaît la valeur rationnelle de l'un; on connaît, nécessairement, la valeur rationnelle de l'autre.

Nous ne nous sommes pas arrêté, sur la détermination de la valeur de l'expression société. Nous avons déjà dit : qu'il y a société illusoire et société réelle; que, sous le despotisme toute société, relativement à l'ensemble des individus qui la composent, est nécessairement illusoire; et, qu'il n'y a de société réelle :

guerre (*a*); elle inspirerait la même horreur que tout autre genre de meurtre (*b*), parce qu'elle ne serait plus en effet que le meurtre pur et simple (*c*). Les développements futurs de la civilisation amèneront-ils un état semblable? *Je le crois, et ce temps ne me paraît pas extrêmement éloigné* pour les nations chrétiennes (*d*). Mais nécessairement il faudra que tous les vieux gouvernements de famille et de caste disparaissent avec *le droit qui leur sert de base* (*e*). »

(La Mennais, *Discussions critiques*, p. 169.)

termination dans la valeur des expressions est la source de toutes les erreurs possibles.

(*a*) Une fois, qu'il n'y a qu'un peuple; il n'y a plus de guerre possible. Quand la guerre existe; l'anarchie existe; le désordre existe; l'unité est brisée.

(*b*) Aussi longtemps, qu'un soldat existe; la liberté sociale est impossible. Un soldat; c'est, le joug de la raison.

(*c*) Elle n'a jamais été autre chose; et, ne peut être autre chose.

(*d*) Du moment qu'il est possible de dire : des nations chrétiennes; il ne peut y avoir : que, des nations ennemies. La nation chrétienne a disparu : avec l'autocratie du pape. Des sectaires ne peuvent : que, s'exterminer.

(*e*) Le droit qui leur sert de base, est le christianisme. Comment des nations chrétiennes formeront-elles un seul peuple quand le christianisme aura disparu? Aussi longtemps qu'un soldat, ou un chrétien auront du pouvoir : la liberté sociale est impossible.

que, celle qui est véritablement libre. La société libre est encore : dans l'avenir.

Sauf, des données *théoriques;* dont, *en théorie,* il est possible de se passer : en les supposant connues; nous connaissons, maintenant, les valeurs rationnelles des expressions *esclavage* et *liberté;* ou mieux : état d'esclavage et état de liberté. Ces valeurs consistent : pour l'état d'esclavage, dans la non-application; pour l'état de liberté, dans l'application : aux individus, aux sociétés, à l'humanité, de la raison; ou, sous un autre nom, de la justice : considérée, comme conclusion : du raisonnement réel.

Nous pouvons, par conséquent, comparer l'application qui doit être faite de cette justice, pour que l'état de liberté existe et que l'état d'esclavage disparaisse; avec l'application des valeurs données, par la pratique sociale, autre justice prétendue; et, juger : si, dans nos sociétés actuelles, l'état de liberté a une existence : illusoire ou réelle.

Dans la valeur établie, par la pratique sociale; l'essence de l'esclavage est d'appartenir à un seul maître, de pouvoir être vendu comme mobilier, etc., etc. Mais, quel intérêt peut avoir un individu, à ne pouvoir appartenir, sous le nom d'*esclave,* à un seul *maître;* si, sous un autre nom, illusoirement synonyme de *libre;* il peut, en réalité, être infiniment plus malheureux; et, appartenir à plusieurs? Que lui importe, en outre, une énumération de conditions; comme, devant exister *toutes* explicitement pour qu'il soit reconnu en état d'esclavage; si, *une seule,*

d'entre elles, les renferme toutes : implicitement?

Loin, que les individus esclaves puissent se trouver intéressés, à une pareille énumération de conditions; il sera possible au contraire, dès que toutes sont données comme essentielles à l'existence de l'esclavage, de simuler une émancipation, en anéantissant une ou plusieurs d'entre elles; tandis, qu'en réalité, l'esclavage sera devenu plus dur : qu'il n'était auparavant.

Abolissons, par exemple : la condition de ne pouvoir être possédé ou vendu comme mobilier; en proclamant : que, la liberté de l'homme est inaliénable; que, nul ne peut appartenir à un individu déterminé; en proclamant, enfin, toutes les déclarations qu'il a plu à une prétendue philosophie de rassembler à cet égard, sous la fiction nommée *droit naturel;* et voyons : si, l'esclavage sera réellement aboli.

Si, l'individu prétendu libre, d'après la supposition précédente; est cependant obligé de travailler : soit, pour un maître; soit pour plusieurs; au lieu de ne travailler que pour lui et les siens (1); en est-il moins esclave? Qu'il puisse ou non être vendu, en est-il moins possédé? Et, si alors, il est déclaré ne pouvoir être vendu individuellement; n'est-ce point uniquement : parce que, pour le plus grand profit des maîtres, il est possédé : collectivement?

(1) Aussi longtemps, que le sol reste aliéné, le prolétaire paye, sur son travail, à ceux qui disposent du budget : tout ce qu'il supporte de ces impositions. Voyez : notre *Théorie générale de l'organisation de la propriété.* Aussi longtemps que le sol est aliéné, le prolétaire est esclave. Le prolétaire, dit M. Michel Chevalier, est plus esclave que le nègre esclave de la Caroline et de la Virginie.

Supposons, maintenant, pour épuiser l'hypothèse : qu'un homme soit effectivement libre ; lorsque, pour prix, de cette prétendue liberté, il est obligé : de sacrifier la moitié, ou plus encore de son travail ; et, de vivre, du reste, lui et les siens. Est-il libre encore : lorsque, l'état social l'oblige, en outre de ce sacrifice, de se prostituer à n'importe quel maître, pour obtenir ce demi-salaire : parce que, la prétendue libre concurrence le met hors d'état de trouver du travail ; et, par conséquent, de vivre lui et les siens ; sinon : à ce prix de prostitution ? Est-il libre, enfin : lorsque, son intelligence est développée pour tout ce qui peut accroître ses besoins ; et, que ce développement est arrêté, pour tout ce qui peut les régler ou les satisfaire ? Cet homme, incontestablement, est plus esclave, plus malheureux : que, celui qui a un maître déterminé ; lequel, le nourrit et le soigne pour son travail ; trouve un intérêt quelconque à ne pas le prostituer ; et, règle le développement de ses besoins : sur les moyens qu'il mettra à sa portée.

Or, la classe renfermant ces esclaves, décorés d'un vain titre ; plus esclaves, néanmoins, que ceux qui en portent le nom ; est, précisément, celle des individus, que nous avons nommés *esclaves politiques;* quoique la pratique sociale, dans un but de despotisme, leur ait imposé : le nom d'*hommes libres.*

La relation, à un maître déterminé ; et, la possibilité d'être vendu comme un meuble, etc., ne constitue donc pas, exclusivement, l'esclavage. Changer la dénomination d'une condition, n'est nullement chan-

ger cette condition. Décorer l'esclave, du titre d'homme libre; n'est pas plus lui donner la *liberté*, que, les Juifs ne donnaient au Christ la *royauté*, en le saluant ironiquement : du nom de *roi*.

La connaissance relative à l'état de liberté, illusoire ou réelle, étant acquise; voyons : de combien de vains titres, les despotes ont décoré l'esclavage.

Esclaves, serfs, affranchis, paysans, prolétaires : sont, des expressions de conditions sociales, relatives aux différentes phases du despotisme. Les valeurs de ces expressions sont analogues. Toutes ont signifié : un état dit de liberté. Seulement, dans l'ordre du développement social où elles sont placées; les besoins, des individus qu'elles désignent, augmentent, en raison : que, les facultés de satisfaire ces mêmes besoins, diminuent. Dès lors, ces conditions se trouvent placées, dans un ordre d'aggravation, pour les générations successives qui les subissent; et, le prolétaire est infiniment plus malheureux; plus *esclave*, que, l'*esclave primitivement dit*.

Remontons, la gradation indiquée; pour, nous assurer de la vérité.

Le prolétaire, privé de travail : par la prétendue libre concurrence des travailleurs; et, par le monopole de la propriété, de la propriété du sol; est plus malheureux, même au seul point de vue de la vie animale; que, le paysan, sous la protection de ses seigneurs spirituels et temporels. A la vérité, le prolétaire est libre de la féodalité nobiliaire : consistant, dans l'usurpation du sol, rendue transmissible par hé-

rédité exceptionnelle ou de primogéniture. Mais, il est esclave de la féodalité bourgeoise : consistant, dans l'usurpation du sol rendue transmissible par hérédité commune; et, il est mille fois plus malheureux, toujours sous ce seul rapport, qu'il ne l'était comme paysan, sous la protection spéciale d'un noble.

Le paysan, est plus malheureux : que, l'affranchi, sous la protection de son pécule et des connaissances qui le lui ont procuré. A la vérité, le paysan est libre de la persécution de chaque noble et de chaque bourgeois. Mais, c'est que déjà le paysan s'est donné à un seul; c'est qu'il a abandonné la lutte sociale; et, qu'il s'est livré comme vaincu; sous le nom : de *vassal.*

L'affranchi, bientôt dépouillé de son pécule, par la société qu'il ne connaît point, est plus malheureux que le serf, sous la protection de la glèbe, à laquelle il est attaché. Mais, l'affranchi est dit *libre.* Il a le droit : de se laisser mourir de faim, sans être battu. Sans être battu, il peut même se mouvoir dans certaines limites : sauf, néanmoins : les coups qu'il recevra, au nom des lois établies : contre le vagabondage, l'oisiveté, etc., etc.

Le serf, toujours sous le même rapport, est plus malheureux que l'esclave. Car, celui-ci se trouve placé : sous la protection d'un seul maître, intéressé à satisfaire tous ses besoins, ainsi que ceux de sa famille. Le serf, au contraire, est, presque toujours accablé de privations, pour satisfaire aux besoins de ses maîtres. On craint moins de le perdre : la valeur

du serf est toujours très-inférieure, à celle de l'esclave.

Mais, le serf ne peut être vendu *individuellement*. Il est attaché à la glèbe ; il est *libre* de la chaîne. C'est un échange : d'illusions qu'il reçoit ; contre ce qu'il perd en réalité.

L'esclave enfin est le moins malheureux. Le maître, dans son propre intérêt, peut satisfaire à tous ses besoins. Et ces derniers, exclusivement relatifs à des objets physiques qui s'obtiennent facilement par le travail, sont réellement satisfaits. Quant aux besoins moraux, ils sont exclusivement relatifs aux développements de l'intelligence. Ces besoins ne font jamais souffrir l'esclave ; car, le maintien, de l'état d'esclavage primitivement dit, exige : que, ces développements soient en lui aussi comprimés que possible.

Primitivement et comme tous les autres, cet esclave est aussi déclaré libre..... libre de la mort : auquel son sort de prisonnier de guerre le condamnait. Il porte même, spécialement, le nom d'homme libre : *servus, conservé, sauvé, libre*. Faut-il s'étonner : si, le prolétaire est aussi déclaré libre ?

Comparons maintenant : les extrémités ; les situations respectives entre l'*esclave domestique*, primitivement dit ; et, l'*esclave politique ;* ou, pour commencer à énoncer le nom véritable, l'esclave social, décoré du vain titre de *travailleur libre*.

Supposons, pour l'esclave, le plus mauvais des maîtres. Avec un bon maître, la comparaison ne serait plus soutenable. Sous un bon maître, l'esclave

est comme l'enfant, sous un bon père. Des hommes, disent nos prétendus philanthropes, ne peuvent pas toujours rester enfants. La question n'est pas là; il s'agit : *du plus ou moins de souffrance*. Chercher à embrouiller les questions, prouve : que, l'on sait avoir tort; et, qu'on ne veut pas en convenir.

Le mauvais maître soigne bien ses esclaves, pour tout ce qui concerne la vie animale. En cas de maladie, il en a plus de soin que de ses propres enfants : ils coûtent cher, ils valent beaucoup d'argent. Ceci fait peu d'honneur au mauvais maître; mais, ici il ne s'agit pas de lui : c'est, de ses esclaves. Ils sont bien soignés; voilà, ce que nous voulons constater. Il meurt quatre enfants de prolétaires sur un enfant d'esclave; et, quarante enfants trouvés, dits enfants de la patrie; sur un négrillon.

Arrêtons-nous un instant. Ce que nous allons dire, des esclaves, se rapporte à la théorie; ou, ce qui est la même chose, au raisonnement. Ceux, qui voudront nier la valeur du raisonnement, devront en faire de meilleurs : et, dans tous les cas, comme il s'agit de faits; il faudra vérifier le tout : sur le fait; sur la pratique. Pour cela, il faudra : aller, ou avoir été, où il y a des esclaves domestiques. Nous, nous y avons été, longtemps; nous les avons étudiés, longtemps; nous en avons eu, longtemps; et ce que nous dirons, ne sera : qu'une explication de ce qui est.

Un mauvais maître battra souvent son esclave. Sous les coups, l'esclave crie. Voyez-le cinq minutes après; une minute même. Selon l'occasion et les cir-

constances, il rit, il chante, il danse. C'est, que la douleur a cessé ; et, que son éducation ne le rend sensible : qu'aux douleurs qui ne dérivent pas du raisonnement. Son dîner est prêt; il le dévore avec jouissance. Comparez cette situation, avec celle du prolétaire ; auquel, dix maîtres viennent de refuser du travail le plus poliment possible, ce qui n'arrive pas toujours ; et, qui sait : que, s'il reste oisif, sa famille va mourir de faim. Lequel des deux est le plus malheureux? Et, ne dites pas : que, cela arrive rarement au prolétaire; vous feriez tort : soit à vos connaissances; soit à votre bonne foi.

Le mauvais maître vendra l'enfant de son esclave. Voyons d'abord, ce qui arrive : quand l'enfant d'un esclave meurt ; et, à cet égard observons la mère : l'amour maternel est toujours le plus fort. Quand, l'enfant d'un esclave meurt : toutes les mères de l'habitation se rassemblent ; et, toutes hurlent, c'est le mot, toute une nuit près du cadavre. Il serait difficile : de distinguer celle qui est la mère. Le lendemain, toutes rient ; il serait difficile de dire : quelle est celle qui a perdu son enfant. C'est, qu'en dehors des développements de l'intelligence, le temps n'existe pour ainsi dire : qu'au présent. Une mère esclave, ayant eu l'éducation de son état, se trouve, le lendemain de la mort de son enfant ; comme, une bonne mère française, deux ans après avoir perdu le sien. Revenons, maintenant, à l'enfant vendu par un mauvais maître. Le lendemain la mère n'y pensera plus. Si c'est un bon maître qui ait vendu un enfant par besoin, la

mère viendra lui en offrir un autre. Et, ne vous en étonnez pas. Vous admirez les mères grecques, qui sacrifiaient leurs enfants à la patrie. La patrie de l'esclave est la maison de son maître ; et, son maître est son roi ; il l'aime infiniment plus que ses enfants ; il n'y a pas là, l'ombre d'une comparaison. Mais, ce qui doit se comparer ; c'est, le sort de ce père esclave, avec celui du prolétaire ayant l'intelligence développée, auquel on enlève son fils pour en faire un soldat ou un matelot.

Le mauvais maître forcera les filles de ses esclaves à se prostituer à ses plaisirs. Disons d'abord : que, le mauvais maître agit rarement ainsi, d'une manière patente : parce que, cela est contre ses intérêts. Il a toujours : ou, une famille ; ou, des voisins à ménager. Mais, laissons de côté ces considérations ; ne voyons : que, le fait et la souffrance, qui en résulte pour les esclaves.

Commençons par faire observer : que, le mot FORCER est ici emprunté : au dictionnaire philanthropique. Il n'est pas une fille, réellement esclave (1), qui ne se trouve honorée de se donner à son maître ; il en est de même de ses parents. S'il s'agit du mari ou de l'amant, avant de prononcer, que l'on veuille bien se reporter : aux siècles du droit du seigneur. L'éduca-

(1) Nous disons : réellement esclave ; parce que : tout esclave né, et qui n'est pas content de son état, n'est plus esclave que de nom ; n'est plus soumis qu'à la force ; le protestantisme a déjà pénétré chez lui ; il n'est plus esclave que de la chaîne ; dans son esprit, il est libre. Et, qu'on n'aille pas croire : que, tout esclave veut être libre. Cela est faux. Que ceux qui le disent, aillent voir ; et, ils verront. C'est, comme si l'on disait : que, tous les Français veulent être républicains.

tion, nous le répétons, fait les sentiments; et, il est aussi facile à l'éducation, de faire : que. le père ou le mari présentent fille ou femme à l'étranger; que, de faire qu'ils les refusent. Mais, quand l'éducation vient à faire nommer : cette cohabitation prostitution; quand, elle avilit, jusqu'à l'infamie, celle qui s'y livre et ceux dès lors qui y consentent; quel est le plus malheureux : du père esclave qui a livré sa fille; du mari esclave qui a livré sa femme; ou, du père prolétaire ou du mari prolétaire, dont la fille ou la femme se seront prostituées malgré eux peut-être (1); et, malgré elles; mais qui se seront prostituées : soit, pour sauver les jours de leur père ou de leur mari; soit, pour avoir du pain pour leurs enfants?

Nous venons de choisir le plus mauvais des maîtres; prenons, maintenant, le moins mauvais des gouvernements représentatifs.

Le fils du prolétaire a développé son intelligence, autant qu'il est possible, sous le moins mauvais des gouvernements représentatifs. Son éducation a été : religieuse; ou, matérialiste. Si, son éducation a été matérialiste : ou, il est un sot; ou, il se met sur un grand chemin, s'il est brave; ou, il prépare des banqueroutes, sous une forme quelconque, s'il est lâche. Sur cent, de ceux-ci, quatre-vingt-dix-neuf peut-être, sont flétris par les tribunaux. Le centième devient

(1) « Nous rappellerons au lecteur, dit M. Eugène Sue, que le père ou la mère sont admis à faire inscrire leur fille sur le livre de prostitution *au bureau des mœurs.* »

(*Mystères de Paris*, t. IX, p. 114.)

millionnaire ; et, se fait le bourreau de ses frères. Si, son éducation a été religieuse, il commence par reconnaître : que, tous les chemins lui sont fermés : parce qu'il est prolétaire ; parce qu'il n'a pas eu l'argent nécessaire pour acquérir les mauvaises connaissances, qui vous font recevoir bachelier ; ou, parce qu'il n'a pas le premier capital, nécessaire pour être citoyen ; et, qu'il ne peut l'épargner, sur le pain qu'il mange. S'il n'a pas de parent à secourir ; s'il a de la santé et du courage ; il pourra vivre, parce qu'il est seul ; mais : est-ce vivre que d'être seul ? Et, s'il profite des développements de son intelligence, pour examiner ses croyances ; s'il devient sceptique ! s'il examine la société, et s'il devient révolutionnaire ! Mais, laissons de côté ces suppositions, qui sont autant de sources de souffrances ; et, n'enlevons pas la foi à ce malheureux. Il se marie et devient père. Il y a cent, contre un, à parier ; et, bientôt il en sera convaincu : que, sa femme et ses filles devront se prostituer ; et, que ses fils deviendront des brigands. Lequel est le plus malheureux : du prolétaire ; ou, de l'esclave domestique ?

Écoutez la vermine prétendue philanthropique. Le prolétaire, disent-ils, sent sa dignité, l'esclave ne la sent point. Eh oui, malheureux ! le prolétaire sent sa dignité ; et, c'est précisément là, ce qui le rend plus à plaindre que l'esclave. Pour qu'il soit moins à plaindre, il faut qu'il vous égorge. Est-ce à ce prix que vous voulez son bonheur ? Quand, ces hypocrites d'humanité, ont une fois parlé de dignité humaine ; ils se

croient des saint Vincent de Paul; et, tous les ans, ils vendent vingt-six millions de prolétaires, aux mangeurs héréditaires du budget. Vous en trouverez d'autres, qui, également incapables : et, de résister à l'évidence des démonstrations; et d'avouer qu'ils sont des sots; ne voient qu'une chose, dans le malheur du prolétaire, considéré comme infiniment plus grand que celui de l'esclave domestique. Ils vous accusent. de vouloir faire rétrograder la société, à l'état d'esclavage domestique; de prétendre : que, selon vous, il eût mieux valu que la révolution de 89 n'eût pas eu lieu. Dites-leur : que, la question n'est pas là; que, le passage de l'état social, où l'exploitation se fait par l'esclavage domestique, à l'état social actuel, où les prolétaires subissent l'exploitation, est *nécessaire;* que, la révolution de 89 était aussi dans la nécessité des développements sociaux : ils ne vous entendront pas; ou ils demanderont ce que vous voulez. Répondez-leur que vous voulez : que, personne ne soit exploité; que, pour cela il faut : que tous reçoivent la même éducation et la même instruction, que, le sol puisse entrer à la propriété collective; que, l'impôt frappe la richesse et non le travail; ils vous accuseront d'être fou; et, vous serez heureux : s'il ne vous arrive rien de pire. Mais, laissons déraisonner ces pauvres d'esprit, auxquels le royaume des cieux appartiendra difficilement, s'il est le prix de leur mérite; et, voyons : comment, la transition sociale de l'état d'esclavage à l'état de prolétaire; se fait : NÉCESSAIREMENT.

Dès l'origine des sociétés ; il y a : des esclaves : nous l'avons vu.

Quand, il y a trop d'esclaves; et, que leur réunion, dans chaque intérieur domestique, les rend dangereux à la sécurité des maîtres ; ceux-ci, pour les diviser par des intérêts, leur disent : que, les plus méritants d'entre eux vont cesser d'être esclaves. Alors, ils en attachent une partie à la glèbe, en les appelant *libres :* sous le nom de *serfs* (1).

Quand les maîtres, propriétaires du sol, ont trop de serfs, vu l'accroissement des populations ; quand, vu ce même accroissement, les terres rapportent plus et plus facilement, par le travail d'hommes qui se croient plus libres que les serfs, que par les serfs eux-mêmes ; les maîtres : tant pour affermir leur autorité par des espèces de surveillants qu'ils s'adjoignent ; que, pour augmenter leur revenu et s'emparer, au moyen de l'offre du rachat, du pécule des serfs ; finissent par anéantir la servitude, en faisant : des *affranchis*.

(1) Les Spartiates, les grands de Rome, les satrapes de l'Orient, furent à la vérité des maîtres barbares. L'avarice déployait toute sa cruauté dans les travaux des mines ; mais presque partout l'INTÉRÊT avait adouci l'esclavage dans les familles particulières. L'impunité des violences commises contre le serf de la glèbe était plus grande encore, puisque la loi elle-même en avait fixé le prix. La dépendance était presque égale *sans être compensée par autant de soin et de secours*. L'humiliation était moins continue, mais l'orgueil avait plus d'arrogance. L'esclave était un homme condamné par le hasard à un état auquel le sort de la guerre pouvait un jour exposer son maître. Le serf était un individu d'une classe inférieure et dégradée.

« C'est donc principalement dans ses conséquences éloignées que nous devons considérer cette destruction de l'esclavage domestique. »

(CONDORCET, *Tableau des progrès de l'esprit humain*, p. 116.)

Quand, ensuite, il y a trop d'affranchis; qu'une partie d'entre eux est devenue caste bourgeoise; et, que toujours par suite de l'accroissement de population et des communications qui en résultent, le nombre des affranchis, restés sans propriétés, devient inquiétant : et, pour la féodalité bourgeoise; et pour la féodalité nobiliaire; toutes les deux, d'accord entre elles, ne reconnaissent plus : que, des *vassaux* et des *ouvriers*..

Dès qu'il y a trop de vassaux et trop d'ouvriers : relativement à l'intelligence, à la population, et aux communications de l'époque; et, que vassaux, ouvriers et même féodalité bourgeoise ou financière, se trouvent, vis-à-vis de la féodalité nobiliaire, confondus sous le nom commun de *peuple;* la féodalité bourgeoise exploitante, mais aussi exploitée, pousse le peuple à la révolte, contre la noblesse et le clergé, féodalité dominante. Les bourgeois accusent, à tort, les nobles et les prêtres, d'être la cause des maux que la société éprouve; tandis, que cette cause ne se trouve : ni, dans les individus; ni, dans les classes; mais, bien : d'une part, dans l'ignorance sociale primitive et encore existante; nécessitant, par conséquent, pour que l'ordre soit possible, le monopole des développements de l'intelligence, comme servant de base à une règle d'action arbitrairement établie, et alors toujours rationnellement contestable; d'une autre part, dans l'impossibilité de maintenir l'ordre, par le monopole des developpements de l'intelligence; depuis : que, l'accroissement de population rendant iné-

vitables les communications entre les individus ; et, la naissance de la presse rendant inévitables les communications entre les générations et les sociétés ; viennent renverser toute règle d'action arbitrairement établie ; et, par conséquent, non rationnellement incontestable. Bientôt, alors ; mais seulement, et remarquons-le bien, par l'impossibilité de maintenir l'ordre à cette époque ; les bourgeois, au moyen des vassaux et des ouvriers qu'ils trompent, s'emparent du pouvoir ; et, dominent la société. C'est seulement à partir de cette époque, déjà nous l'avons dit, qu'il y a : des prolétaires.

Mais, aussi : dès, qu'il y a trop de prolétaires ; dès qu'il n'est plus possible de rétablir le vasselage et les corporations ; et, qu'il y a une égale impossibilité, de rendre les prolétaires plus esclaves qu'ils ne le sont, en feignant de les gratifier d'une nouvelle émancipation prétenduë ; émancipation, socialement bornée à la concession d'une dénomination nouvelle ; impossibilités, qui sont celles de notre époque ; l'ensemble qui, jusqu'alors, a été *faussement nommé société;* ne peut plus exister. Et, par besoin d'ordre ; c'est-à-dire : par *nécessité sociale;* l'existence de la *société réelle,* devient elle-même : NÉCESSAIRE.

Jusqu'à présent, nous n'avons considéré la fausse application de l'expression *libre,* comme opposée à *esclave :* que, dans les diverses conditions inhérentes aux générations successives ; et, abstraction faite de différence de sexe. Remarquons, maintenant : combien, cette même application est fause, sous le rapport de cette différence ; même au milieu des classes

les plus privilégiées. A cet effet, bornons-nous à un exemple.

Une femme, porte cent mille francs de rente, en dot à son mari. Bientôt : par la faiblesse inhérente à son sexe; par la conviction, qu'une femme doit avoir : que, son mari en sait plus qu'elle; et, qu'il est honnête homme; pour obéir, d'ailleurs, à l'unité de puissance, qui, nécessairement, doit exister dans la famille; cette femme autorise son mari à aliéner sa dot. Peu après · la fille, d'un homme qui a consacré sa vie entière, à assurer l'indépendance sociale de son enfant; la mère d'enfants qui devraient se trouver à l'abri des maux, que la société actuelle rend, inévitablement, le partage des pauvres; se trouve obligée : de se prostituer en secret; peut-être même de prostituer sa fille; pour nourrir ses frères ou leur père. Cette femme est-elle esclave? Sans aucun doute elle l'est; et, certainement elle l'est plus : que, celle qui se trouvant née au sein de l'esclavage domestique, n'éprouve jamais : que, des besoins purement matériels; et presque toujours satisfaits. Or, si cette femme, ayant reçu en dot cent mille francs de rente, est esclave *accidentellement;* et, plus que celle qui se trouve née au sein de l'esclavage domestique; celle, qui ne reçoit rien de ses pères; et, qui par suite de l'état social actuel, se trouve avoir, nécessairement, l'intelligence tout aussi développée; et, par conséquent, tout autant de besoins; n'est-elle point esclave *essentiellement?* Et, cet esclavage de la moitié de l'humanité, s'aggrave également : à mesure, que la *société,* en prenant ce mot dans le sens illusoire

de la pratique sociale, s'approche davantage : de la société réelle.

Maintenant, que nous venons de considérer l'humanité : dans ses générations successives ; et, dans les différentes transitions sociales, qui lui sont inhérentes ; nous pouvons affirmer : que, nos connaissances, relativement aux valeurs réelles, des expressions *esclavage* et *liberté,* se trouvent, complètes ; et, qu'ayant comparé ces mêmes valeurs, aux valeurs données par la pratique sociale, nous pouvons également conclure et dire : que, l'état de liberté, tant pour notre civilisation que pour toute autre, jamais encore n'a existé ; mais, que par suite des développements de l'humanité, cet état de liberté doit bientôt exister : NÉCESSAIREMENT.

D

SECONDE CONDITION PRÉALABLE.

CONNAÎTRE LES RAPPORTS DE L'ESCLAVAGE A LA *propriété;* ET, PAR CONSÉQUENT, LA VALEUR DE L'EXPRESSION *propriété.* PUIS, DÉTERMINER : SI, LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE, EN DISTINGUANT CELLE-CI EN FONCIÈRE ET MOBILIÈRE, EST *plus juste,* OU *plus naturelle :* QUE, NE L'EST L'ESCLAVAGE MÊME.

« Si l'on considère l'homme dans l'état de nature, il est difficile de concevoir un véritable droit de propriété (1), moins encore une propriété transmissible (2) à des successeurs. La nature (3) a donné à l'homme la terre en commun.....

« C'est donc l'établissement de la société, ce sont les lois conventionnelles (4) qui sont la véritable source du droit de propriété..... »

TRONCHET, Assemblée nationale, 5 août 1791.

(1) Il faut convenir : que, le dix-huitième siècle était atteint d'une bien singulière folie : avec son état de nature, au sein duquel il n'y avait pas de raisonnement; et, avec un droit, qui ne peut être relatif qu'au raisonnement; droit, considéré comme pouvant s'exercer : au sein d'un état, incapable de raisonnement. Jamais, les loges de Charenton n'ont pu retentir : d'un plus effroyable galimatias.

(2) Transmissible à qui? dans un État où il n'y a pas de famille. Et, l'on a pu écouter toutes ces belles choses, sans les siffler!

(3) Et, où est-elle cette nature? Comment son nez est-il fait! Toujours des figures! Cette nature était une grande sotte : de laisser dire tant de folies à ses enfants.

(4) *Lois conventionnelles :* était encore une charmante expression du dix-huitième siècle. Jamais les lois n'ont été, ne seront, ni ne peuvent être : conventionnelles. Les lois sont toujours l'expression : de la justice, réelle ou illusoire; l'expression d'un raisonnement réel ou illusoire, mais tenu pour réel; et en cela il n'y a : rien de conventionnel; rien d'arbitraire; rien de gré à gré. Cicéron a dit :

— « La propriété ayant pour fondement l'état social (1), elle est assujettie, comme les autres avantages dont la société est l'arbitre, à des lois, à des conditions : aussi voyons-nous partout le droit de propriété soumis à certaines règles, et renfermé, selon les cas, dans des limites plus ou moins étroites. C'est ainsi que chez les Hébreux, les acquisitions, les aliénations de terre, n'étaient que pour un temps, et que le jubilé voyait rentrer au bout de cinquante ans tous les héritages dans les familles de leurs premiers maîtres. »

Discours de MIRABEAU lu à l'assemblée nationale le jour de sa mort, 2 avril 1791.

— « La première loi sociale est celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister (2); toutes les autres sont subordonnées à celle-là; la propriété n'a été instituée (3) ou garantie que pour la cimenter; c'est pour vivre d'abord que l'on a des propriétés (4). Il n'est pas

— « Faire dépendre la justice des conventions humaines, c'est détruire toute morale. »

— Mais, aussi : Cicéron n'était pas du dix-huitième siècle.

(1) Mirabeau appartenait au dix-huitième siècle; mais, c'était en général, pour lui reprocher toutes ses folies. Il y a autant de différence : entre Mirabeau et Cromwell; qu'entre un savant et un pédant. La propriété, comme le dit Mirabeau, a pour base : l'état social; et, l'état social a pour base : le raisonnement. Hors le raisonnement, pas de société, pas de propriété. En société, l'organisation de la propriété varie : selon l'état du raisonnement; selon les circonstances, dans lesquelles la société se trouve.

(2) Cette loi, est si peu la première : qu'elle est la dernière; qu'elle n'a jamais existé; et, n'existe pas encore. Ce malheureux Robespierre, comme son prototype Rousseau, confond toujours : ce qui doit être et n'a jamais été; avec, ce qu'il s'imagine avoir été. L'infortuné a été victime : de sa vertu et de ses erreurs. Voilà, plus de deux mille années que l'on se prosterne : devant la mort de Socrate. Idolâtres! Étudiez donc la mort de Robespierre.

(3) Instituée! Ne dirait-on pas : qu'il a été un temps; où, la propriété n'existait pas, au sein de la société? La société, n'est autre chose: que, l'organisation de la propriété. Société, propriété, sont les premiers résultats du raisonnement.

(4) C'est faux. L'on a des propriétés, pour que l'ordre existe; et, l'ordre est la vie de la société; et, la vie de la société se place toujours : au-dessus de la vie des individus; ou, plutôt, de la vie de quelques individus, quelques nombreux que soient ceux-ci.

vrai que la propriété puisse jamais être en opposition avec la subsistance des hommes (1).

« Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même (2). Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société même (3). Il n'y a que l'excédant qui soit une propriété individuelle et qui soit abandonné à l'industrie des commerçants (4). Toute spéculation mercantile qui se fait aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage et un fratricide.

« D'après ce principe, quel est le problème à résoudre en matière de législation sur les subsistances? Le voici : assurer à tous les membres de la société la jouissance de la portion des fruits de la terre qui est nécessaire à leur existence (5); aux propriétaires ou aux cultivateurs le prix de leur industrie, et livrer le superflu à la liberté du commerce (6).

« Je défie le plus scrupuleux défenseur de la propriété de contester ces principes, à moins de déclarer ouvertement qu'il entend par ce mot le droit de dépouiller et d'assassiner ses semblables (7). »

Robespierre, *Sur les subsistances,* Convention nationale, décembre 1792.

(1) Cela est tellement vrai : que, cela n'a jamais été autrement. Voyez : les vieux esclaves ; que, le vertueux Caton, envoyait mourir de faim, dans une île du Tibre.

(2) Ceci est de la tautologie déclamatoire. Le fait est : que, les aliments et la vie, n'ont jamais été sacrés.

(3) Oui : quand la justice est devenue : nécessaire à l'existence de l'ordre. Mais. aussi longtemps que la force suffit à cette existence; tout ce qui est indispensable, pour la conserver, loin d'être une propriété commune à la société; est, à juste titre, la propriété de quelques-uns. Pour la société, la première chose est de vivre.

(4) Et, cet excédant : comment le déterminerez-vous? Pauvre utopiste !

(5) Et. cela sans travailler ? — Non, dirait Robespierre. — Alors ce que vous voulez est donc : l'organisation du travail; l'organisation de la propriété; l'organisation de la société. Et, vous appelez cela, la législation sur les subsistances? Autant vaudrait l'appeler : la législation des boulangers.

(6) C'est, comme si l'on disait : il faut que la société soit bien organisée; sans indiquer : comment cela peut être. Quand, donc, se fatiguera-t-on : de cette manière de parler pour ne rien dire?

(7) Il n'y a pas de doute : que, pendant l'époque d'ignorance, le droit

— « Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour en déterminer la nature et la légitimité; de manière que votre déclaration paraît faite, non pour les hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. Je vous propose de réformer ces vices en consacrant les vérités suivantes :

« Art. 1er. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi (1).

« Art. 2. ..... etc. »

Robespierre, Convention nationale, 24 avril 1793.

— « En arrêtant sa pensée sur la société et sur ses rapports, on est frappé d'une idée générale qui mérite bien d'être approfondie: c'est que *presque* (2) toutes les institutions civiles ont été faites *pour* les propriétaires (3). On est effrayé en ouvrant le Code des lois, de n'y découvrir partout que le témoignage de cette vérité. *On dirait* qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages (4). Cependant on ose dire (5) : Après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a

de propriété, ne soit le droit de faire mourir quelques-uns de ses semblables; mais, c'est aussi le moyen de faire vivre la société; ce qui est empêcher la mort de tous. Autorisez les conclusions du particulier au général; et, vous pourrez faire dire : toutes les sottises possibles.

(1) Robespierre s'imaginait-il : que, la propriété eût jamais été autre chose? Il serait curieux : que, la propriété fût la portion des biens, non garantie par la loi. C'est toujours : parler pour ne rien dire.

(2) Le *presque* est mauvais : c'est *toutes* qu'il fallait dire; et cela doit être, pendant l'époque d'ignorance : pour, que l'humanité puisse exister.

(3) Elles ont été faites *par* eux. Il serait étonnant, il serait même stupide : qu'elles eussent été autrement. Aussi longtemps, qu'elles peuvent être ainsi; c'est qu'elles doivent être ainsi. Sinon : IL N'Y AURAIT PAS D'ORDRE MORAL.

(4) Le *on dirait* est encore de trop. Cela, est ainsi; et cela devait être : ainsi.

(5) Voyons! ce qu'on ose dire. Il y a dix à parier contre un : que, ce sera une sottise.

presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse de citoyens. Que nous importent vos lois de propriété? pourraient-ils dire; nous ne possédons rien. Vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons (1). »

NECKER.

— « A ne regarder que *la nature*, il n'y a rien qui appartienne à l'un plutôt qu'à l'autre (2). »

CICÉRON, *les Off.*, l. I, ch. VII.

— « Des philosophes, des politiques, et de simples littérateurs, ont aussi donné des projets de constitution. Tous se rapprochent davantage que les deux républiques de Platon de la forme des anciens gouvernements, ou de ceux qui existent de nos jours. Aucun de ces législateurs n'admet ni la communauté des femmes et des enfants, ni les banquets publics des femmes. A la place de ces innovations chimériques, ils posent des bases plus solides. Persuadés que l'intérêt est une source

(1) Comment! Quand, en dehors de l'ignorance sociale, des lois *réelles* de propriété, de justice, de liberté sont établies; la classe la plus nombreuse ne possède rien, n'a rien à défendre, et doit mourir demain : si, MM. les propriétaires ne daignent leur accorder du travail! Il faut être fou, pour dire de pareilles choses. Quand, l'ignorance sociale peut être anéantie; quand, de véritables lois de propriété sont établies; il y a pour tous : justice et liberté. Sinon, ces prétendues lois ne seraient que des brigandages, peut-être nécessaires ; mais, brigandage, ou exercice de la force. Quand, il y a lois de justice, la propriété est justement organisée et il y a liberté. Et, quand il y a liberté, il y a justice et organisation rationnelle de la propriété. Dans tous ces cas : ce n'est point, *la classe la plus nombreuse* qui est aussi heureuse que possible, socialement parlant. C'est, TOUS SANS EXCEPTION AUCUNE. Tant qu'il y a une seule exception, la société n'est encore : qu'un brigandage, au sein de l'ignorance.

(2) La nature, en tant que considérée en dehors du raisonnement, est une sotte; ou, plutôt, elle n'est ni sotte ni sage; elle n'est rien, dans l'ordre moral. Une pierre n'appartient pas plus à un arbre qu'un arbre n'appartient à une pierre. La proposition de Cicéron, accueillie par Messieurs du dix-huitième siècle, est un non-sens. *L'appartenance est exclusivement relative au raisonnement.* Or, le raisonnement, le sens commun dit : *qu'à moins de circonstances qui nécessiteraient le contraire*, le sol appartient : à ce qui raisonne, à ce qui travaille, *en général* ; et, que le fruit du travail appartient : à celui qui a travaillé, en *particulier*.

féconde de révolutions, presque tous ont regardé comme le plus important de leurs devoirs de régler par de sages lois le mode de propriété (1). Phaléas est le premier qui est parti de ce principe (2). »

ARISTOTE, *Politique*, l. II, ch. v.

— Si, l'esclavage consiste essentiellement : dans l'assujettissement au monopole des développements de l'intelligence (3);

Si, les développements de l'intelligence sont essentiellement liés : à l'organisation de la propriété (4);

Si, l'organisation de la propriété est essentiellement liée : à l'existence de l'ordre social (5);

Propositions qui toutes ont déjà été démontrées. Nous devons en conclure :

« Que toute propriété, quelle que soit sa qualité de « foncière ou de mobilière, est, au sein de la société, « UNE SOURCE D'ESCLAVAGE, lorsqu'elle ne contribue point, « essentiellement, au complet développement de l'in- « telligence de tous; mais, aussi : qu'elle y est, alors,

(1) Il n'y a pas de doute : que, l'organisation de la propriété est idenique, à l'organisation de la société; mais, pour autant : que, cette organisation est supposée avoir une sanction, autre que la force, qui ne peut être qu'une sanction religieuse. Avec cette sanction, toute organisation de propriété est bonne; dès, que la sanction religieuse vient à manquer, il n'y en a pas de bonne; et, la meilleure serait : la plus mauvaise.

(2) Toujours, et toujours l'organisation de la société, a été l'organisation de la propriété. En époque d'ignorance, cette organisation doit être injuste; doit être au profit du petit nombre; en époque de connaissance, l'organisation doit être : au profit de tous : dans la première époque il y a nécessairement des maîtres et des esclaves; dans la dernière il n'y a plus que des frères.

(3) V. liv. I.

(4) V. liv. I.

(5) V. liv. I.

« UNE SOURCE D'ORDRE; pour aussi longtemps : que,
« l'esclavage est nécessaire, à la sécurité de la pro-
« priété. Tandis, qu'au contraire : toute propriété,
« quelle que soit sa qualité de foncière ou de mobi-
« lière, est UNE SOURCE D'ANARCHIE; lorsqu'elle ne contri-
« bue point, essentiellement, au complet développe-
« ment de l'intelligence de tous; dès, que l'état
« d'esclavage devient incompatible : avec la sécurité
« de la propriété. »

Tels sont les rapports : de l'esclavage à la propriété.

Passons aux expressions : *plus juste* et *plus naturel*.

Juste, nous l'avons déjà dit, signifie : *rationnel;* ou, n'a aucune espèce de valeur.

Naturel, dans le règne moral, dans le règne de la liberté, signifie : rationnel; ou, n'a aucune valeur.

Juste et *naturel* ont donc une seule et même valeur. Passons aux comparatifs de ces expressions, ou plutôt au comparatif de *juste;* puisque : l'expression *naturel* peut se rapporter aux deux règnes; et, que dans l'un elle signifie *libre*; et, dans l'autre, tout le contraire.

Plus juste, signifie : ce qui n'est pas tout à fait juste; ce qui rend les expressions *plus juste*, et *moins que juste*, ou *moins juste :* de même valeur. Servez-vous donc de pareils outils!

En époque de connaissance, le juste est absolu; et, par conséquent, n'a ni plus ni moins. En époque d'ignorance, dans laquelle nous nous trouvons encore,

on a une foule de critéria tous défectueux; mais, dont on se sert tant bien que mal. Servons-nous des principaux de ces mètres pour savoir : si, la propriété est *moins juste* que l'esclavage; et, commençons : par la propriété foncière.

Juste, peut avoir pour critérium :

« Ne pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait pas « qu'il fût fait à soi-même. »

Rapportons ce mètre à la propriété foncière; et, nous trouverons :

« Si, tu as de la propriété, qui ne dérive pas du tra- « vail de l'homme; et, qui par cela même appartient « à l'humanité, sans distinction d'individus; ne prive « point de cette propriété, sous prétexte d'une pre- « mière occupation, qui n'est qu'un droit de primogé- « niture relatif aux générations, droit déjà renversé « par toi-même, eu égard aux individus; ne prive « point, disons-nous, de cette propriété, ceux auxquels « elle est nécessaire pour n'être point esclaves : puis- « que, toi-même ne voudrais pas être esclave. »

D'après, ce premier critérium, la propriété foncière, cause de l'esclavage; est moins juste : que, l'esclavage.

Prenons le critérium des majorités.

Ici, tous les possesseurs de fonds de terre, doivent être récusés; il s'agit de leur cause.

Allez, maintenant, demander aux prolétaires, après leur avoir démontré : que, l'aliénation du sol est une source nécessaire d'esclavage; si, la propriété foncière est moins injuste que la propriété de l'homme; et, vous verrez : ce qui vous sera répondu.

Prenons un autre critérium, l'antiquité.

L'esclavage est plus ancien : que, la propriété foncière attribuée aux individus.

L'esclavage est donc plus juste : que, la propriété foncière.

Prenons : maintenant, les révélations.

Toutes consacrent la justice de l'esclavage. La révélation chrétienne, la plus favorable aux esclaves, ne reconnaît d'égalité : que, dans une autre vie. Aussi, la Genèse reconnaît des esclaves. Saint Paul, le plus instruit des apôtres, ordonne aux esclaves de ne paraître devant leur maître : qu'avec crainte et tremblement; et, saint Augustin, lui-même, avait des esclaves.

Prenons le raisonnement vulgaire.

Ce raisonnement démontre : que, l'esclavage qui nourrit l'esclave, est moins injuste : que, la propriété foncière qui le fait mourir : lorsque, dans la circonscription, il n'existe plus de sol libre.

Prenons le sentiment.

Mais, le sentiment n'est autre : que, le raisonnement vulgaire basé : sur l'éducation, les préjugés ; ou, plutôt, le sentiment en est l'empreinte. C'est un logarithme, dont le raisonneur vulgaire fait usage, sans s'être donné la peine de recourir au calcul, qui l'a procuré, pour en vérifier l'exactitude ; et, dont l'usage produit un résultat, bon ou mauvais, selon la qualité du logarithme même.

Eh bien ! d'après le logarithme social actuel, le sentiment rend palpable : qu'il est moins injuste, de s'emparer d'un individu et de le nourrir en le faisant tra-

vailler ; que, de s'emparer de la propriété foncière, qui seule peut le nourrir ; et, de le laisser ensuite mourir de faim, en faisant qu'il ne puisse obtenir de travail.

De plus : ce même sentiment repousse avec horreur : ceux qui, préalablement, obligent les malheureux dépouillés de se prostituer à eux, plus ou moins longtemps, avant de leur accorder un travail, qui bientôt après leur est refusé : dès qu'ils deviennent impropres : à la prostitution.

Prenons la nécessité.

Ici, il s'agit : de *nécessité sociale*.

L'aliénation du sol produit nécessairement l'exploitation des masses (1) ; soit, par les possesseurs du sol, dominant le capital ; soit par les possesseurs du capital, dominateur des possesseurs du sol.

Lorsque, l'examen ne peut plus être comprimé ; les prolétaires voient : que, l'aliénation du sol est la cause principale de ce qu'ils sont exploités ; et, ils le voient : avant, que les esclaves domestiques s'aperçoivent : qu'ils sont esclaves. Bientôt, et même avant qu'ils ne s'aperçoivent de la cause de leurs maux, l'excès de misère, suite nécessaire de la liberté d'examen, pendant l'époque d'ignorance ; cause une anarchie universelle, qui ne peut être arrêtée : que, par une nouvelle organisation de la propriété, faisant entrer le sol à la propriété collective. Sous ce rapport, la propriété foncière est donc encore moins juste : que, l'esclavage.

(1) Voyez nos ouvrages prolégoménaux à la *Science sociale*, intitulés : *Qu'est-ce que la science sociale?* l'*Économie politique, source des révolutions et des utopies prétendues socialistes; Société nouvelle, sa nécessité ;* et, *de la Souveraineté.*

D'après, ces différents critéria ; et, il en serait de même de tous ceux que nous choisirions ; la propriété foncière, attribuée aux individus, est moins juste : que, l'esclavage.

Appuyons cette conclusion : de quelques autorités, émanant des principes les plus exaltés de la pratique sociale, établie sur le monopole des développements de l'intelligence ; monopole, lui-même essentiellement basé : sur celui de la propriété foncière. Ces quelques autorités appartiennent aux deux classes, qui depuis l'origine sociale, se disputent le pouvoir : les *théologiens ;* et, les *philosophes*.

Commençons par les théologiens.

— « La propriété privée, dit saint Ambroise (1), est une véritable usurpation. »

— Voilà, saint Ambroise un parfait communiste. Nous traiterons bientôt du communisme. Saint Ambroise était dans l'erreur. La propriété privée, même celle du sol, n'est une usurpation : que, lorsque cette propriété est devenue : incompatible avec l'existence de l'ordre. Mais, saint Ambroise faisait abstraction des temps ; et, il sentait : que, dans un ordre rationnel, la propriété foncière attribuée à des individus, est une irrationalité, une injustice ; et, voilà ce qu'il faut entendre, par ce mot : usurpation.

Passons à Bossuet ; l'oracle des théologiens gallicans.

(1) *De officiis ministr.*, lib. I, cap. XXVIII, n° 132, tom. II, p. 35.

Avant d'énoncer, ce que dit cet auteur sur la propriété, voyons d'abord : comment, il considère les lois qui la régissent.

— « Toutes les lois, dit-il (1), sont fondées sur *la première de toutes les lois, qui est celle de* LA NATURE, c'est-à-dire SUR LA DROITE RAISON ET SUR L'ÉQUITÉ NATURELLE. »

— Voilà, la droite raison donnée : comme base de toutes les lois, la loi divine non exceptée. Peut-être, si on avait demandé à Bossuet : ce qui caractérise la droite raison ; aurait-il été fort embarrassé de le dire. Il n'en est pas moins vrai : que, voilà Bossuet à la tête des anarchistes ; jusqu'à ce que la droite raison puisse être démontrée : d'une manière rationnellement incontestable.

Continuons :

— « Dans un gouvernement réglé, dit-il (2), chaque particulier renonce au *droit* d'occuper par la *force* ce qui lui convient. »

— On voit : que, c'est du sol qu'il s'agit ; car il n'y a que le sol qui soit occupé. On n'occupe pas un morceau de pain.

Il est, du reste, assez singulier de voir Bossuet, reconnaître : la *force* comme un *droit*.

Bossuet eût été, également, fort embarrassé de dire : ce qu'il entendait, par un gouvernement bien réglé ; et, d'autant plus embarrassé, qu'il s'était ôté la res-

(1) *Politique tirée de l'Écriture sainte,* liv. I, art. IV, prop. 2.
(2) *Id., ibid.,* art. III, prop. 4.

source de dire : que, c'est le gouvernement approuvé par le pape.

— « Otez le gouvernement, continue-t-il, *la terre et tous ses biens sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lumière.* »

— Voilà, qui est aussi clair que possible. Ainsi, l'organisation de la propriété est du ressort des lois ; et, les lois sont du ressort : de la raison.

Et, quel doit être le résultat de ce que la raison ordonne ? Il nous dira bientôt : que, c'est de remettre :

— « en quelque sorte en communauté, des biens (le sol) qui ont été partagés pour la commodité publique et particulière. »

— Voyons : quelques autres passages, qui précèdent celui que nous venons de citer.

— « Le partage des biens entre les hommes et la division des hommes mêmes en peuples et nations ne doit point, dit-il, *altérer la société générale du genre humain* (1). »

— Ainsi, la loi, expression de la raison, doit embrasser le genre humain ; sinon elle n'est que l'expression de la force ; elle n'est pas une véritable loi.

— « La loi, s'écrie-t-il, serait trop inhumaine, si, en partageant les biens, elle ne donnait pas au pauvre quelque recours sur le riche. »

— A cet égard, il cite le Deutéronome.

(1) *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. I, art. v, prop. unique.

— « Ne prenez point à votre frère les instruments nécessaires pour la vie, comme la meule dont il moud son blé; car autrement il vous aurait engagé sa propre vie (1). »

— Bossuet ne dit pas : où, est le tribunal, auquel le pauvre pourra citer le riche, pour rendre efficace son recours contre le riche. Quand, l'organisation de la propriété est conforme à la raison ; il n'y a pas de pauvres.

Bossuet dit : que, l'Écriture défend d'engager sa propre vie. Il est cependant incontestable : que, le sol, d'où provient le blé ; le sol, qui est l'outil avec lequel on le fait ; est un outil infiniment plus nécessaire, pour que le pauvre n'engage point sa vie ; que, ne peut l'être la meule pour moudre le blé. Car, enfin, pour moudre du blé il faut en avoir. Et pour en avoir, il faut : ou posséder du sol afin de le travailler ; ou pouvoir travailler ailleurs : soit pour louer une partie de sol ; soit pour acheter du blé. Or, le premier est impossible : lorsque le sol se trouve complétement aliéné; tandis, que le second l'est également : lorsque, par la complète aliénation du sol ; par l'accroissement de population ; par la prétendue libre concurrence ; le pauvre ne peut gagner, malgré sa bonne volonté de travailler : ni, de quoi louer une partie de sol ; ni, de quoi acheter du blé.

C'est, après ce passage, que Bossuet ajoute :

— « C'est ainsi que *la loi* remet en quelque sorte *en communauté* des biens qui ont été partagés pour la commodité publique et particulière. »

(1) Deutér., XXIV.

—Il paraît : que, selon Bossuet ; le prolétaire a droit d'employer la force, lorsque la loi qui ordonne de remettre en quelque sorte tout en communauté, n'est pas exécutée.

Au moins, peut-on affirmer : que, l'intention de Bossuet a été de faire comprendre :

« Qu'aussitôt, que l'aliénation du sol cesse d'être « utile à la commodité publique et particulière ; elle « cesse d'être conforme : à la loi sociale réelle ; à l'au- « torité publique réelle ; au gouvernement réel ; au « droit réel. »

Passons, à des autorités qui se prétendent philosophiques.

D'abord, nous renvoyons : à ce que nous avons placé en tête de la présente subdivision ; et, à ce que nous avons cité au chap. II du premier livre traitant de l'établissement du premier moyen despotique.

Maintenant, encore quelques citations.

— « Vous tenez vos richesses de vos ancêtres, disait Pascal à un fils de duc ; mais n'est-ce pas par mille hasards que vos ancêtres les ont acquises et qu'ils vous les ont conservées ? Vous imaginez-vous aussi que ce soit par quelques lois naturelles que ces biens ont passé de vos ancêtres à vous ? Cela n'est pas véritable. *Cet ordre n'est fondé que sur la volonté des législateurs*, qui ont pu avoir de bonnes raisons pour l'établir (1), mais dont aucune certainement n'est prise d'un droit que vous avez sur ces choses. »

(*Esssai de Nicole*, t. II.)

— « Tout homme naît avec un penchant assez violent pour la domination, la richesse et les plaisirs, et avec beaucoup de goût pour la paresse ;

(1) Donc, quand ils auront de bonnes raisons pour le détruire ; il faut qu'il soit anéanti. La citation suivante, va montrer le revers de médaille. Nous la donnons pour faire voir : de quel homme, le dix-huitième siècle a été idolâtre.

par conséquent, tout homme voudrait avoir l'argent et les femmes ou les filles des autres, être leur maître, les assujettir à tous ses caprices, et ne rien faire, ou du moins ne faire que des choses très-agréables. Vous voyez bien qu'avec ces belles dispositions il est aussi impossible que les hommes soient égaux qu'il est impossible que deux prédicateurs ou deux professeurs de théologie ne soient pas jaloux l'un de l'autre (1).

« Le genre humain, tel qu'il est (2), ne peut subsister, à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout. Car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre (3); et si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un maître des requêtes qui vous la fera (4). L'égalité est donc à la fois la chose la plus naturelle et en même temps la plus chimérique (5).

. . . . . .

« Il est *impossible* (6) *dans* notre malheureux globe que les hommes vivant en société ne soient pas divisés en deux classes, l'une de riches qui commandent, l'autre de pauvres qui servent; et ces deux se subdivisent en mille, et ces mille ont encore des nuances différentes.

«Tu viens, quand les lois sont faites, nous dire : Je suis homme comme vous; j'ai deux mains et deux pieds, autant d'orgueil et plus que vous, un esprit aussi désordonné pour le moins, aussi inconséquent, aussi con-

(1) Quel rapport nécessaire y a-t-il : entre les tendances organiques; et l'organisation sociale? Si, les tendances organiques étaient la base de la société; l'anarchie existerait; et, la société disparaîtrait.

(2) Que signifie ce *tel qu'il est?* Cela ne peut signifier : que, tel qu'il est organisé socialement; ou, tel qu'il est organisé physiquement. Si, c'est tel qu'il est organisé socialement, c'est une pitoyable tautologie; si c'est tel qu'il est organisé physiquement, c'est une folie. M. de Voltaire savait bien que l'organisation physique ne changerait jamais.

(3) Il n'y a pas de doute : qu'aussi longtemps que le sol est aliéné; il y aura une infinité d'hommes utiles, qui ne posséderont rien du tout.

(4) C'est encore vrai. Mais, il est également vrai : que, dans une organisation sociale rationnelle, beaucoup de maîtres de requêtes, de notre époque, n'y seraient point bons : à faire des cordonniers. Alors, ils raccommoderaient des souliers.

(5) Comme c'est joli ! de mettre en équation : le naturel et le chimérique !

(6) Vous avez eu tort, M. de Voltaire, de dire *impossible :* d'une manière absolue. Si vous aviez dit : « Aussi longtemps que des philosophes, comme nous, seront admirés par une tourbe idiote; il est impossible, etc., » vous auriez eu parfaitement raison. En votre qualité d'académicien vous auriez pu dire : *sur* notre malheureux globe.

tradictoire que le vôtre. Je suis citoyen de Saint-Marin, ou de Raguse, ou de Vangirard ; donnez-moi une part de la terre. Il y a dans notre hémisphère connu environ cinquante mille millions d'arpents à cultiver, tant passables que stériles. Nous ne sommes qu'environ un milliard d'animaux à deux pieds, sans plumes, sur le continent ; ce sont cinquante arpents pour chacun ; faites-moi justice, donnez-moi mes cinquante arpents.

« On lui répond : Va-t-en les prendre chez les Cafres, chez les Hottentots ou chez les Samoïèdes ; arrange-toi avec eux à l'amiable ; ici toutes les parts sont faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger, le vêtir, le loger et le chauffer, travaille pour nous, comme faisait ton père ; sers-nous ou amuse-nous, et tu seras payé ; sinon tu seras obligé de demander l'aumône (1), ce qui dégraderait trop la sublimité de ta nature et t'empêcherait réellement d'être égal aux rois et même aux vicaires de village, selon les prétentions de ta noble fierté.... »

(Voltaire, *Dict. phil.*, article Égalité.)

— « Le droit de propriété n'est point naturel, mais acquis ; il ne dérive point de la constitution de l'homme, mais de ses actes. Les jurisconsultes en ont expliqué l'origine d'une manière satisfaisante pour tout homme de bon sens. *La terre est un bien commun* que la bonté du ciel a donné aux hommes pour les usages de la vie ; mais le partage de ce bien et de ses productions est le fait de ceux-ci ; chacun d'eux a reçu du ciel TOUTE LA PUISSANCE et TOUTE L'INTELLIGENCE nécessaires pour s'en approprier une partie *sans nuire à personne* (2).

« Les anciens moralistes ont comparé avec justesse le droit commun de tout homme aux productions de la terre, avant qu'elle ne soit occupée et devenue la propriété d'un autre, à celui dont on jouit dans un théâtre : chacun, en arrivant, peut s'emparer d'une place *vide*, et acquérir par là le droit de la garder pendant toute la durée du spectacle ; mais personne n'a le droit de déposséder les spectateurs déjà placés. — La terre est un vaste théâtre que le Tout-Puissant a disposé avec une sagesse et une bonté infinies pour les plaisirs et les travaux de l'humanité tout entière. Chacun a droit de s'y placer comme spectateur et d'y remplir son rôle comme acteur, mais sans troubler les autres. »

(Reid, *traduction de Jouffroy*, t. VI, p. 363 ; cité par M. Proudhon : *Qu'est-ce que la propriété ?* p. 41.)

(1) Le dix-neuvième siècle a fait un progrès, il dit : tâche d'être assez heureux pour pouvoir nous servir ou nous amuser : sinon tu seras obligé : ou, de te jeter à l'eau ; ou, d'aller en prison. Après cela, il est difficile d'avancer davantage. C'est une bien belle chose que le progrès ! Quel dommage qu'il ne soit pas indéfini ! Le prolétariat serait transformé : en un esclavage plus infernal encore.

(2) De toutes les propositions extravagantes, avancées par le philosophe anglais, celle-ci n'est pas la moins singulière.

— « Conséquences de la doctrine de Reid :

« 1° Pour que la partie que chacun peut s'approprier « ne fasse tort à personne, il faut qu'elle soit égale au « quotient de la somme des biens à partager, divisée « par le nombre des copartageants ;

« 2° Le nombre des places devant être toujours égal « à celui des spectateurs, il ne se peut qu'un seul spec- « tateur occupe deux places, qu'un même acteur joue « plusieurs rôles ;

« 3° A mesure qu'un spectateur entre ou sort, les « places se resserrent ou s'étendent pour tout le monde « dans la même proportion : *Car*, dit Reid, *le droit de « propriété n'est point naturel, mais acquis ;* par consé- « quent il n'a rien d'absolu ; par conséquent la prise « de possession qui le constitue étant un fait contin- « gent, elle ne peut communiquer à ce droit l'invaria- « bilité qu'elle n'a pas. C'est ce que le professeur « d'Édimbourg, philosophe d'un sens éminemment « moral, semble avoir compris, lorsqu'il ajoute :

— « Le droit de vivre implique le droit de s'en procurer les moyens, et la même règle de justice qui veut que la vie de l'innocent soit respectée, veut aussi qu'on ne lui ravisse pas les moyens de la conserver. Ces deux choses sont également sacrées.... Mettre obstacle au travail d'autrui, c'est commettre envers lui une injustice de la même nature que de le charger de fers ou de le jeter dans une prison ; le résultat est de la même espèce et provoque le même ressentiment.

. . . . . .

. . . . . .

« Les insulaires pourraient-ils sans crime, sous prétexte de propriété, repousser avec des crocs de malheureux naufragés qui tenteraient d'aborder sur leur côte? L'idée seule d'une pareille barbarie révolte l'imagination. Le propriétaire, comme un Robinson dans son île, écarte à coups de pique et de fusil le prolétaire que la vague de la civilisation submerge,

et qui cherche à se prendre aux rochers de la propriété. — Donnez-moi du travail, crie celui-ci de toutes ses forces au propriétaire; ne me repoussez pas, je travaillerai pour le prix que vous voudrez. — Je n'ai que faire de tes services, répond le propriétaire en présentant le bout de sa pique ou le canon de son fusil. — Diminuez du moins mon loyer. — J'ai besoin de mes revenus pour vivre. — Comment pourrai-je vous payer, si je ne travaille pas? — C'est ton affaire. Alors l'infortuné prolétaire se laisse emporter au torrent, ou, s'il essaye de pénétrer dans la propriété, le propriétaire le couche en joue et le tue.

. . . . . .

. . . . . .

« Victor Cousin, en sa *Philosophie morale*, p. 15, nous enseigne que toute morale, toute loi, tout droit, nous sont donnés dans ce précepte : ÊTRE LIBRE, RESTE LIBRE (1). Bravo, maître! je veux rester libre, si je puis.....

. . . . . .

. . . . . .

« En définitive, pour devenir propriétaire selon Victor Cousin, il faut prendre possession par l'occupation et le travail; j'ajoute qu'il faut encore venir à temps, car si les premiers occupants ont tout occupé, qu'est-ce que les derniers venus occuperont? Que deviendront ces libertés ayant instrument pour agir au dehors, mais de matière point? Faudra-t-il qu'elles s'entre-dévorent? Terrible extrémité que la prudence philosophique n'a pas daigné prévoir, parce que les grands génies négligent les petites choses.

« Remarquons aussi que Victor Cousin refuse à l'occupation et au travail pris séparément la vertu de produire le droit de propriété, et qu'il le fait naître de tous deux réunis comme d'un mariage. C'est là un de ces tours d'éclectisme familiers à Victor Cousin, et dont plus que personne il devrait s'abstenir. Au lieu de procéder par voie d'analyse, de comparaison, d'élimination et de réduction, seul moyen de découvrir la vérité à travers les formes de la pensée et les fantaisies de l'opinion (2), il fait de tous les systèmes un amalgame; puis, donnant à la fois tort et raison à chacun, il dit : Voilà la vérité (3).

(1) C'est clair comme de l'éclectisme. Peut-être le célèbre professeur, en écrivant ces mots, a eu dans la pensée : ÊTRE RAISONNABLE, NE DÉRAISONNE PAS! Mais, alors, on aurait pu demander à M. Cousin : comment faut-il faire pour ne pas déraisonner? Et, pour répondre clairement, le grand maître se fût trouvé : dans un immense embarras.

(2) Voilà M. Proudhon, tout aussi obscur : que M. Cousin.

(3) « Chez certains peuples, quand un riche se marie (*), il fait cou-

(*) M. Proudhon aurait bien dû nous dire quels sont ces peuples; et ne pas, en nous le disant, citer des fables de voyageurs.

. . . . . .

« J'ai suivi Victor Cousin jusque dans son style, et j'en ai honte. Faut-il des termes si pompeux, des phrases si sonores pour dire des choses si simples? L'homme a besoin de travailler pour vivre; par conséquent, il a besoin d'instruments et de matériaux de production. Ce besoin de produire fait son droit (1); or ce droit lui est garanti par ses semblables, envers lesquels il contracte pareil engagement (2). Cent mille hommes s'établissent dans une contrée grande comme la France et vide d'habitants; le droit de chaque homme au capital territorial est d'un cent-millième (3). Si le nombre des possesseurs augmente, la part de chacun diminue en raison de cette augmentation; en sorte que si le nombre des habitants s'élève à trente-quatre millions, le droit de chacun sera d'un trente-quatre-millionième (4). Arrangez maintenant la police et le gouvernement, le travail, les échanges, les successions, etc., de manière que les moyens de travail restent toujours égaux et que chacun soit libre, et la société sera parfaite (5). »

(Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété?* p. 51.)

cher la première nuit de ses noces un esclave avec sa femme, tenant indigne de lui d'approcher d'une vierge. En d'autres pays, la jalousie a suggéré aux maris l'idée de s'assurer de la vertu de leur femme au moyen d'une serrure dont ils gardent la clé. De ces deux coutumes, quelle est la meilleure? Un éclectique répondrait gravement : Ces usages sont des formes diverses par lesquelles se manifeste l'amour conjugal. Or la vraie philosophie accepte tous les éléments de l'humanité et n'en rejette aucun; l'erreur est dans l'exclusion. Faites déflorer vos épousées et mettez des serrures à vos femmes. — Voilà l'éclectisme de Victor Cousin. »

(*Note de M. Proudhon.*)

(1) Quelle origine donnée au droit!

(2) Où? quand?... cet engagement a-t-il été pris? Jamais.

(3) Jusqu'à présent, le droit de chaque homme a été : de n'avoir rien du tout, quand il est le plus faible. Quand on est matérialiste, comme M. Proudhon; il n'y a de droit possible, de droit non utopique : que, celui de la force. Ce ne peut être, que par esprit de contradiction : que, M. Proudhon a entrepris de défendre la justice. S'il avait cinq cent mille livres de rente, nous dirions : que, c'est par hypocrisie; car, c'est un homme de beaucoup d'esprit. Mais, il nous a dit qu'il est prolétaire.

(4) C'est, précisément, ce qui existe NÉCESSAIREMENT : quand le sol est entré à la propriété collective.

(5) Cela signifie : arrangez la société de manière qu'elle soit parfaite et elle sera parfaite. Il vaudrait mieux dire : ce qu'il faut faire pour que la société soit parfaite.

Ce, que M. Proudhon n'a point fait, nous allons le faire.

— Nous pourrions ici multiplier les autorités. Mais, ce même sujet doit encore être traité en examinant : comment, l'aliénation du sol est devenue incapable : de contribuer au maintien de l'ordre.

Maintenant nous pouvons conclure et dire :

La propriété foncière est plus injuste ; est moins naturelle : que, ne l'est l'esclavage même.

Quant, à la propriété mobilière, attribuée aux individus; elle est, nous l'avons déjà vu, nécessaire à l'existence sociale ; elle en est, même, l'expression matérielle ; abolissez cette propriété, l'homme disparaît, il ne reste : que, la bête. La chose la plus étonnante du siècle est, peut-être, d'avoir vu le communisme, mis en discussion par des gens : auxquels on n'avait pas encore nommé de tuteurs. Après cela, une des choses les plus curieuses a été de voir : un homme, de beaucoup d'esprit, prononcer : que, la propriété, c'est le vol. A cause de cette belle proposition, les communistes l'ont adopté pour leur coryphée ; et cela devait être. Entre l'abolition de toute propriété et le communisme, il n'y a de place : que, pour la folie. Cependant, dans le même ouvrage où il est dit : que, la propriété, c'est le vol ; on trouve aussi le passage suivant ; qui, rapproché de celui que nous venons de citer, fait un singulier contraste.

La société est parfaite :

1° Quand l'ignorance sur la réalité du droit se trouve anéantie;

2° Quand la connaissance de la réalité du droit est socialement démontrée à tous et à chacun ;

3° Quand le sol est entré à la propriété collective.

C'est clair, précis; et, rationnellement incontestable.

— « Je ne dois pas dissimuler, dit M. Proudhon (1), que, hors de la propriété ou de la communauté, personne n'a conçu de société possible (2); cette erreur à jamais déplorable a fait toute la vie de la propriété (3). Les inconvénients de la communauté sont d'une telle évidence (4) que les critiques n'ont jamais dû employer beaucoup d'éloquence pour en dégoûter les hommes (5). L'irréparabilité de ses injustices, la violence qu'elle fait aux sympathies et aux répugnances, le joug de fer qu'elle impose à la volonté, la torture morale où elle tient la conscience, l'atonie où elle plonge la société, et, pour tout dire enfin, l'uniformité béate et stupide par laquelle elle enchaîne la personnalité libre, active, raisonneuse, insoumise de l'homme, ont soulevé le bon sens général et condamné irrévocablement la communauté (6).

(1) *Qu'est-ce que la propriété?* p. 217 à 220.

(2) Cela est vrai, parce qu'il est aussi impossible : de trouver une société, entre la propriété et la communauté ; qu'il l'est, de trouver entre zéro et un; une unité qui soit unité.

(3) A entendre parler ainsi M. Proudhon, on croirait : qu'il a exposé, cet état social, qui se trouve en dehors de la propriété et de la communauté. Il n'en est absolument rien.

(4) En théorie : les inconvénients de la communauté sont exclusivement de manifester : la folie de ceux, qui sont susceptibles d'admettre : de pareilles absurdités. En pratique : la communauté est, absolument, sans inconvénient ; par l'excellente raison : qu'il lui est aussi impossible d'exister; qu'il le serait, à un homme sans tête, de se faire couper les oreilles. Jamais, depuis que le monde est monde, il n'y a eu d'exemple d'une seule communauté, dans le sens d'absence : de propriété individuelle. Dans une prétendue communauté, il y a toujours un chef; et, ce chef est alors : le seul propriétaire. Dira-t-on : que, dans une communauté, il y a impossibilité d'aliéner les biens fonds? Alors, toute la féodalité était une communauté. Là, où il y a des hommes ; là il ne peut y avoir communauté; parce que : celle-ci, est la négation du raisonnement. Il n'y a de communauté : que, chez les fourmis et leurs analogues.

(5) Dégoûter de quoi? de l'impossible? L'éloquence d'ailleurs n'est bonne : qu'à faire admettre des bêtises; et des bêtises ne se renversent pas, avec de l'éloquence. L'expérience seule en dégoûte : parce que ceux, qui admettent des bêtises, ne raisonnent pas.

(6) Voilà, de l'éloquence bien mal employée. Il était plus court de dire : la communauté, dans le sens d'absence de propriété, n'a jamais existé, ni pu exister. Mais, c'eût été trop tôt fait. M. Proudhon confond ici une communauté de trappistes, avec la communauté dans le sens du communisme. La communauté trappiste est une société particulière, où, loin d'y avoir jamais absence de propriété, tout est possédé par le chef.

« Les autorités et les exemples qu'on allègue en sa faveur se tournent contre elle. La *République* de Platon suppose l'esclavage (1); celle de Lycurgue (2) se faisait servir par des ilotes qui, chargés de tout produire pour leurs maîtres, leur permettait de se livrer exclusivement aux exercices de la gymnastique et à la guerre. Aussi J. J. Rousseau a-t-il dit quelque part que sans l'esclavage il ne concevait pas l'égalité des conditions possible (3); les communautés de l'Église primitive ne purent aller jusqu'à la fin du premier siècle (4), dégénérèrent bientôt en moine-

(1) La *République* de Platon est une plate bêtise mise sur du papier. Elle est reléguée : parmi les plus sottes théories.

(2) La république, de Lycurgue, était si peu communiste ; que, ceux qui n'avaient pas de quoi payer leur écot, au pique-nique national : étaient relégués parmi les prolétaires ; et, perdaient leur droit de citoyen. C'était le bourgeoisisme : dans toute son horreur. Le pique-nique, était le cens électoral. Aristote connaissait probablement Sparte aussi bien que M. Proudhon. Voici. ce que dit le prince des philosophes :

— « On trouvera encore des vices essentiels dans l'organisation des repas publics. Il eût été plus sage d'ordonner, comme en Crète, que la dépense entière de ces repas serait à la charge de l'État. Mais à Lacédémone, chacun contribue à la dépense commune, et plusieurs sont si pauvres, qu'ils ne peuvent contribuer dans la proportion déterminée. De là un ordre de choses tout opposé à la volonté du législateur. Il voulait faire de ces repas communs une institution démocratique (et non pas communiste, vous voyez). mais le mode de l'organisation n'est rien moins que populaire. Il est difficile que le citoyen très-pauvre fournisse son contingent pour la dépense commune ; et *une coutume, qui a force de loi, exclut des droits de citoyen celui qui ne peut contribuer.* »

(*Politique*, liv. II.)

— Voici qui est plus clair encore :

— « A ces vices de la constitution de Lacédémone, ajoutez une législation imparfaite sur la répartition des propriétés. Les uns possèdent des biens immenses, tandis que les autres sont à peine propriétaires ; de manière que le pays presque entier est le patrimoine de quelques individus. »

(*Politique*, liv. II.)

— Avec des témoignages aussi précis, comment est-il possible que tant de grands hommes aient parlé du communisme de Lacédémone ? Ces grands hommes parlaient sans savoir ce qu'ils disaient. C'est, en général, ainsi : que, les grands hommes ont parlé.

(3) Après une pareille proposition, il est évident : que, Jean-Jacques Rousseau était un très-grand homme.

(4) Les communautés, de l'Eglise primitive, étaient des babioles : auprès de la communauté chinoise, qui dure depuis des milliers d'années. Il faut avoir de la bonté de reste, pour appeler cela des communautés, dans

ries (1) ; dans celles des jésuites du Paraguay, la condition des noirs a paru à tous les voyageurs aussi misérable que celle des esclaves des colons (2), et il est de fait que ces bons pères étaient obligés de s'entourer de fossés et de murailles pour empêcher leurs néophytes de s'enfuir (3). Les Babouvistes, dirigés par une horreur exaltée de la propriété (4) plutôt que par une croyance nettement formulée (5), sont tombés par l'exagération de leur principe ; les saint-simoniens, cumulant la communauté et l'inégalité (6), ont passé comme une mascarade. Le plus grand danger auquel la société soit exposée aujourd'hui, c'est de faire encore une fois naufrage contre cet écueil (7).

« Chose singulière! La communauté systématique, négation réfléchie de la propriété, est conçue sous l'influence directe du préjugé de propriété, et c'est la propriété qui se retrouve au fond de toutes les théories communistes (8).

« Les membres d'une communauté, il est vrai, n'ont rien en propre ;

le sens d'absence de propriété. Il parait : que, pour M. Proudhon, partout où il n'y a qu'un propriétaire, il n'y en a pas du tout. Un grand homme a dit : que, UN c'est la même chose que PLUSIEURS. M. Proudhon veut : que, *un* soit *rien du tout*. Ces Messieurs ont aussi raison l'un que l'autre.

(1) Si, par moinerie, vous entendez : soumission à un seul ; cherchez donc une communauté, qui ne soit pas moinerie?

(2) Il parait que M. Proudhon ignore : que, la condition des esclaves des colons est beaucoup moins misérable : que, celle des prolétaires français. C'est, la philanthropie du jour : s'extasier sur le malheur des noirs; et ne pas faire attention aux blancs.

(3) Ils étaient donc bien maladroits ! Un colon part avec ses nègres, pour aller défricher, sur les confins d'une forêt de mille lieues; et, personne ne bouge. M. Proudhon aurait bien dû prendre de meilleures informations. Il est vrai : que, les grands hommes ont le droit de tout dire.

(4) Comment! la propriété, c'est le vol; et, M. Proudhon est près d'accuser de folie : ceux qui ont horreur de la propriété ! Ah ! M. Proudhon : vous êtes un bien grand homme !

(5) Comment trouvez-vous : une croyance qui a une formule nette? Vous croyez peut-être : que, vous trouverez cette formule chez M. Proudhon ? Eh bien ! allez-y voir.

(6) Les saint-simoniens communistes ! Oui, comme les Chinois; où, tout appartient à l'empereur.

(7) Consolez-vous, M. Proudhon. La société n'a jamais fait ce naufrage; et, elle ne le fera jamais.

(8) C'est, que l'homme a beau être assez fou pour dire : qu'il n'est pas un homme ; même, en niant; il affirme, ce qu'il nie.

mais la communauté est propriétaire (1) non-seulement des biens, mais des personnes et des volontés (2). C'est d'après ce principe de propriété souveraine que dans toute communauté le travail, qui ne doit être pour l'homme qu'une condition imposée par la nature, devient un commandement humain, par là même odieux (3); que l'obéissance passive, inconciliable avec une volonté réfléchissante (4), est rigoureusement prescrite (5); que la fidélité à des règlements toujours défectueux (6), quelque sages qu'on les suppose, ne souffre aucune réclamation (7); que la vie, le talent, toutes les facultés de l'homme, sont propriété de l'État (8), qui a droit d'en faire, pour l'intérêt général (9), tel usage qu'il lui plaît; que les sociétés particulières doivent être sévèrement défendues, malgré toutes

(1) Ce serait joli de voir une communauté propriétaire! Comment, une communauté a-t-elle le nez fait? La société est toujours soumise: ou, à un homme, qui se fait aider de plusieurs autres; ou, à la raison; ou, elle est en état d'anarchie. Dire: que, jusqu'à présent, une société, une communauté a été l'expression de la raison; c'est, se moquer: de soi-même; ou, des autres.

(2) Il serait très-curieux: que, l'on pût être maître des biens; sans être maître des personnes et des volontés. Essayez donc: de rendre possible ce tour de force!

(3) Est-ce la nature qui prend le sol aux prolétaires? Est-ce la nature qui impose le travail? Nous parlerons donc toujours: sans rien dire!

(4) Une volonté réfléchissante est très-jolie; mais, laissons cela de côté. Essayez donc de ne pas être passif; essayez donc de regimber contre la proposition: deux et deux font quatre.

(5) Prescrite par qui? Celui-là est donc le maître? celui-là est donc le propriétaire? Alors où est la communauté? Et, d'ailleurs: des hommes de foi, qui renoncent à user de leur raison, qui soumettent leur volonté à celle d'un autre, même en obéissant, se soumettent encore: à leur propre volonté. Ce sont des fous, direz-vous. Ceci, est une autre question.

(6) Les règlements qui viennent: soit de Dieu, pour ceux qui ont la foi; soit, de la raison, lorsqu'elle est incontestablement démontrée; n'ont rien de défectueux. Du moment, qu'il est possible de croire un règlement défectueux; il est anéanti comme juste: et, n'existe plus: que, comme joug. Voilà pourquoi, toutes les sociétés imaginées par les utopistes; sont: des anarchies.

(7) Quand, une règle souffre une réclamation; on peut cracher dessus.

(8) Encore une fois! ne dirait-on pas: que, l'État est quelqu'un? Et c'est, cependant, avec de pareilles figures: que, l'on babille sans se comprendre aucunement.

(9) Il est joli l'intérêt général! Dites donc: l'intérêt d'un seul, qui se fait aider par les plus madrés.

les sympathies et les antipathies de talents et de capacités (1), parce que les tolérer serait introduire de petites communautés dans la grande, et par conséquent des propriétés (2); que le fort doit faire la tâche du faible (3), bien que ce devoir soit de bienfaisance, non d'obligation; de conseil, non de précepte (4); le diligent celle du paresseux, bien que ce soit injuste; l'habile celle de l'idiot, bien que ce soit absurde (5); que l'homme enfin, dépouillant son *moi* (6), sa spontanéité, son génie, ses affections, doit s'anéantir humblement devant la majesté et l'imprescriptibilité de la communauté.

« La communauté est inégalité, mais dans le sens inverse de la propriété. La propriété est l'exploitation du faible par le fort (7); la communauté est l'exploitation du fort par le faible (8). Dans la propriété, l'inégalité des conditions résulte de la force, sous quelque nom qu'elle se déguise : force physique et intellectuelle, force des événements, hasard, *fortune*, force de propriété acquise, etc. Dans la communauté, l'inégalité vient de la médiocrité du talent et du travail, glorifiée à l'égal de la force (9). Cette équation injurieuse révolte la conscience et fait murmurer le mérite (10); car si ce peut être un devoir au fort de secourir le

(1) Où en sommes-nous donc? à la communauté des femmes, etc. Toutes ces utopies n'ont jamais eu et ne peuvent avoir d'application. Tout cela : c'est, parler pour faire du bruit.

(2) Et, M. Proudhon, qui ne veut pas de propriété, veut donc toutes les horreurs du communisme?

(3) Eh non! Tous travaillent pour le maître. Les uns plus, les autres moins.

(4) Ce qui signifie : que, le devoir n'a pas de sanction. Voilà, de belles bases données au devoir!

(5) Voilà, cependant, où conduit la belle maxime : que, la propriété c'est le vol.

(6) Lequel? il y en a deux. Celui de passion et celui de raison. On n'est libre qu'en se dépouillant, du moi de passion, c'est-à-dire qu'en le dominant. Quant au *moi* de raison, essayez donc de vous en dépouiller! Quand on se soumet au communisme, c'est encore par raison, bonne ou mauvaise; mais, toujours par raison.

(7) Quand, chacun possède conformément à la raison : personne n'est exploité.

(8) Le faible, qui exploite les forts, est très-joli! Est-ce pour se moquer du communisme? est-ce pour dire : que, de telles idées sont l'élucubration de quelques fous : que, M. Proudhon s'exprime ainsi?

(9) De quelle force? Est-ce de la force intellectuelle, du talent, du travail? Il n'y a qu'à Charenton où l'on puisse glorifier le moins à l'égal du plus. Est-ce de la force physique? Alors le moindre talent, le moindre travail doivent être glorifiés à l'infini aux dépens de la force.

(10) Une pareille équation ne se fait qu'à Charenton. Jamais, le mérite n'en murmure; il en a pitié.

faible, il veut le faire par générosité ; il ne supportera jamais la comparaison (1). Qu'ils soient égaux par les conditions du travail et du salaire (2), mais que jamais le soupçon réciproque d'infidélité à la tâche commune n'éveille leur jalousie (3).

« La communauté est oppression (4) et servitude. L'homme veut bien se soumettre à la loi du devoir (5), servir sa patrie, obliger ses amis (6) ; mais il veut travailler à ce qui lui plaît (7), quand il lui plaît, autant qu'il lui plaît ; il veut disposer de ses heures, n'obéir qu'à la nécessité (8), choisir ses amitiés, ses récréations, sa discipline (9), rendre service par raison, non par ordre (10) ; se sacrifier par héroïsme (11), non par une obligation servile (12). La communauté est essentiellement contraire au libre exercice de nos facultés (13), à nos penchants les plus nobles, à nos sentiments les plus intimes ; tout ce qu'on imaginerait pour la

(1) Voyez-vous les partisans de l'égalité ! M. Proudhon, parce qu'il est né avec deux bons yeux, se croît supérieur au malheureux né aveugle. M. Proudhon veut bien être généreux. Depuis que le monde est monde, les aveugles-nés et les sourds-muets de naissance sont livrés à la générosité. Voyez ce qui en arrive. M. Proudhon ne veut pas s'imaginer qu'il eût pu naître : aveugle ; ou, sourd-muet.

(2) C'est-à-dire : que, s'il est né aveugle ou sourd-muet ; il n'a qu'à crever de faim, ou rester brute.

(3) Pour que cela soit, il faut : que l'organisation sociale soit rationnelle ; que chacun la connaisse telle ; et, la soutienne : dans son propre intérêt. Voilà ce qu'il eût fallu établir.

(4) Ce qui va suivre vaut mieux. Mais que de taches encore !

(5) La loi du devoir ! Il y a donc des lois du non-devoir ?

(6) Et cela sans raison ? Alors, c'est un sot.

(7) Vraiment ! Même quand sa raison lui dit que ce qui lui plaît est une sottise ? C'est : comme cela qu'on prend le chemin de l'échafaud.

(8) Comment, n'obéir qu'à la nécessité ? D'abord, il n'y a qu'un sot, qui regimbe contre la nécessité. Ensuite, c'est à la raison, qu'il faut obéir ; la nécessité, on la subit.

(9) Mais, à moins d'être esclave ; on la choisit toujours sa discipline. Un trappiste, choisit sa discipline.

(10) Est-ce que la raison n'ordonne pas ? Vous supposez donc : des ordres contraires à la raison ? Alors, c'est l'esclavage.

(11) Quand, on se sacrifie ; c'est toujours : par héroïsme ou par sottise. Par héroïsme, si la vertu n'est pas une sottise ; par sottise, dans ce dernier cas.

(12) La vertu consiste exclusivement : à se soumettre *servilement, en esclave*, à ce que la raison ordonne. Un trappiste, de bonne foi, est très-héroïque.

(13) Cela serait vrai pour le communisme. Mais, le communisme, dans le sens de l'auteur, est une lubie ; qui, ne peut avoir d'existence que sur le papier ; quant à la communauté, dans le sens du trappiste, ce qui

concilier avec les exigences de la raison individuelle et de la volonté n'aboutirait qu'à changer la chose en conservant le nom; or, si nous cherchons la vérité de bonne foi, nous devons éviter les disputes de mots.

« Ainsi la communauté viole l'autonomie de la conscience (1) et l'égalité : la première, en comprimant la spontanéité de l'esprit et du cœur, le libre arbitre dans l'action et dans la pensée (2); la seconde, en récompensant par une égalité de bien-être le travail et la paresse, le talent et la bêtise, le vice même et la vertu. Du reste, si la propriété est impossible par l'émulation d'acquérir, la communauté le deviendrait bientôt par l'émulation de fainéantise. »

— Voilà, le communisme formellement condamné. Peut-être, eût-il été plus simple de dire : qu'il faut être fou : pour penser à abolir la propriété; qu'il est aussi impossible d'abolir la propriété, qu'il le serait : d'anéantir l'humanité. Mais, M. Proudhon avait établi: que, la propriété ne pouvait plus exister ; et, il n'a osé se contredire. D'où vient ce galimatias, chez un homme de mérite ? De ce qu'avant d'écrire, il ne s'est pas fait une idée claire : de la valeur, qu'il attachait au mot PROPRIÉTÉ.

Comment se fait-il : qu'une idée aussi biscornue ; aussi hétéroclite ; aussi absurde, tranchons le mot, que le communisme ; se soit introduite dans le monde scientifique, au point qu'il n'est, pour ainsi dire, plus un réformateur : qui, ne s'en soit coiffé : plus ou moins ?

est aussi éloigné du communisme, que l'ordre l'est de l'anarchie; c'est, le plus haut exercice de ses facultés. Nous ne disons pas : que, ce soit le meilleur usage qu'on puisse en faire ; mais, c'est, certainement, un de ceux qui demandent : la volonté la plus forte.

(1) Comment, un matérialiste peut-il parler : d'autonomie ? L'autonomie de la conscience, chez un matérialiste ; est, l'autonomie d'une horloge : sonnant les heures.

(2) Le libre arbitre, existant chez une machine ! C'est ce que M. Proudhon appelle, lui-même, *un resort pensant!* Est-il possible : qu'un homme d'esprit dise de pareilles choses !

Cette question mérite : quelques lignes d'examen.

Pendant, toute l'époque d'ignorance, il existe partout une pratique sociale, basée sur une révélation; et, une opposition, Protée changeant de forme à chaque instant; opposition, toujours vaincue : aussi longtemps que l'examen reste compressible. Dans notre civilisation, depuis vingt-quatre siècles; deux hommes ont été les représentants de ces nécessités sociales : Platon, pour la pratique sociale; et, Aristote pour l'opposition. Nous savons, tout ce qu'il y a de singulier, à donner: Platon pour l'homme de la pratique; et, Aristote, pour celui de l'utopie. Un peu de réflexion fait cependant reconnaître : que, la base de notre pratique sociale est le christianisme; et, le christianisme tout entier, en tant que pratique sociale, est dû à Platon. C'est à Platon que le christianisme doit : la trinité; la foi; la grâce; le prétendu communisme des premiers chrétiens; et, enfin, l'inquisition. Quant, à Aristote; quelles qu'aient pu être les opinions variables de l'Église à son égard; il a toujours été : le prince des philosophes; le prince des utopistes sociaux; et, il n'est pas une folie, du dix-huitième siècle, qui n'ait sa source dans Aristote.

Nous avons déjà cité : ce, que dit Platon du communisme, dans sa *République*. Cet ouvrage, Platon lui-même le reconnaît comme utopique, en tant que présentant le type de la perfection. Mais, son ouvrage, sur les lois, était destiné à exposer le possible; et, voici comment il y parle de la communauté sociale :

— « L'État, le gouvernement et les lois, qu'il faut mettre au premier

rang, sont ceux où l'on pratique le plus à la lettre, *dans toutes les parties de l'État*, l'ancien proverbe qui dit que TOUT EST VÉRITABLEMENT COMMUN entre amis. Quelque part donc qu'il arrive, ou qu'il doive arriver un jour, que les femmes soient communes, les enfants communs, les biens de *toute espèce* communs, et qu'on apporte tous les soins imaginables pour retrancher du commerce de la vie *jusqu'au nom même de propriété...*, on peut assurer que *c'est là le comble de la vertu politique;* et personne ne pourrait à cet égard donner aux lois une direction *ni meilleure ni plus juste.....* C'est pourquoi il ne faut point chercher ailleurs *le modèle d'un gouvernement.* »

(PLATON, *Lois*, livre VI.)

— Telle est la source protectrice : de toutes les idées sur le communisme.

Du reste, le communisme de Platon, tel qu'il existait dans sa pensée, n'était pas aussi utopique : que, le communisme de ses prétendus sectateurs. Platon professait ouvertement : que, les magistrats devaient mentir au peuple ; le tromper pour son bonheur. Et pendant l'époque d'ignorance, le bonheur du peuple signifie toujours : le bonheur de ceux qui le gouvernent. C'était donc : le communisme des biens des gouvernés ; au profit des gouvernants ; qui était le beau idéal politique de Platon. De ce point de vue, le communisme a existé : depuis que le monde est monde (1).

Concluons maintenant :

La propriété mobilière, en tant qu'attribuée aux individus, ne peut être abolie.

(1) Voici l'expression *pratique* du communisme *théorique* de Platon : — « Il faut surtout extirper du monastère, et jusqu'à la racine, ce vice que quelqu'un possède quelque chose EN PROPRE. Que personne n'ose rien donner ni recevoir SANS L'ORDRE DE L'ABBÉ, ni rien avoir EN PROPRE, aucune chose, ni un livre, ni des tablettes, ni un stylet, ni quoi que ce soit ; car il ne leur est pas même permis d'avoir en leur propre puissance : LEUR CORPS ET LEUR VOLONTÉ. »

(RÈGLE DE SAINT BENOÎT, ch. XXXIII.)

La propriété mobilière, attribuée aux individus, contribue au monopole des développements de l'intelligence.

Cette propriété se trouve donc, en même temps : nécessaire ; et, injuste ou irrationnelle.

Dès lors ; du moment que la société ne peut plus se baser : sur l'injustice, sur le sophisme ; l'injustice de la propriété mobilière doit être équilibrée ; et, elle le sera : dès, que ceux qui la possèdent contribueront au développement de l'intelligence de tous ; au point : que, celle-ci ne puisse plus contribuer : à monopoliser ce développement.

Nous connaissons, maintenant, les rapports de l'esclavage à la propriété ; et, nous pouvons déterminer : si, la propriété individuelle, en distinguant celle-ci en foncière et mobilière, est plus juste ou plus *naturelle :* que, ne l'est l'esclavage même.

E.

TROISIÈME CONDITION PRÉALABLE.

SAVOIR : SI, CE QUI EST GÉNÉRALEMENT COMPRIS, PAR *anéantissement de l'esclavage;* N'EST POINT, AU CONTRAIRE, UN MOYEN DONT LES MAITRES SE SERVENT POUR LEURRER LES ESCLAVES; ET, RIVER SUCCESSIVEMENT LEURS FERS; AUSSI FORTEMENT QUE POSSIBLE : SELON LES DIFFÉRENTES ÉPOQUES.

« Les ouvriers français sont si misérables que, dans les provinces de haute industrie, comme la Picardie, entre Amiens, Cambrai et Saint-Quentin, les paysans, sous leurs huttes de terre, n'ont point de lit; ils se forment une conchette de feuilles sèches qui, pendant l'hiver, se changent en fumier plein de vers; de sorte qu'au réveil les pères et enfants s'arrachent les vers attachés à la chair. La nourriture, dans ces huttes, est de même élégance que le mobilier. Tel est l'heureux sort de cette belle France. On citerait une douzaine de ses provinces où la misère est au même degré : Bretagne, Limousin, haute Auvergne, Cévennes, Alpes, Jura, Saint-Étienne, et même dans la Touraine, dite jardin de la France.

« A cela les industriels répondent qu'il faudrait répandre les lumières, l'instruction. Eh! que sert-elle à des misérables qui n'ont pas de quoi subsister? Elle les poussera à la révolte! »

FOURIER, *Nouveau monde industriel*, p. 37.

— « En face de tant de maux, de tant de hontes, que faire, qu'inventer, que donner? Des conseils? A qui? sur quoi? Des remèdes? La gangrène est venue, le malade est fou, il bat les

médecins, il les chasse, il les tue. Que reste-t-il donc qui soit possible? Avertir et pleurer! »

AUGUSTE LUCHET, *Le Nom de famille.*

— « Dans toute l'Europe, depuis vingt années, la durée de la vie moyenne s'est sensiblement accrue; partout le chiffre des populations s'élève dans une progression soutenue; partout les guerres tendent à devenir plus difficiles et les fléaux plus rares; partout les causes de la mortalité s'affaiblissent, mais nulle part l'abondance des moyens de subsistance ne s'accroît assez rapidement; partout le prix des objets de luxe tend à s'avilir; nulle part celui des denrées de première nécessité ne s'abaisse : d'où il suit que partout se propage le goût contagieux d'un luxe prématuré et que partout devient plus incurable et plus hideuse la plaie de la misère.

« *La misère a changé de face;* elle n'est déjà plus généralement l'état grossier d'une population superstitieuse et rustique, NE RESSENTANT PRESQUE AUCUN BESOIN; elle est l'extrémité terrible d'une multitude incrédule et corrompue supportant impatiemment *des privations nombreuses.* »

ÉMILE DE GIRARDIN, *Études politiques,* p. 135.

— « L'industrie et la frugalité de l'ouvrier ne peuvent pas le mettre à l'abri de la misère; la masse des salariés employés à l'agriculture est nue, elle meurt de faim dans un pays où il existe surabondance de vivres. »

Assemblée des artisans de Birmingham.

— « Londres, chambre des communes, 28 février 1826. M. Huskisson, ministre du commerce, dit : « Nos fabriques de soieries emploient des mil-
« liers d'enfants qu'on tient à l'attache depuis trois
« heures du matin jusqu'à dix heures du soir; com-
« bien leur donne-t-on par semaine? Un schelling
« et demi, trente-sept sous de France, environ cinq
« sous et demi par jour, pour être à l'attache dix-
« neuf heures, surveillés par des contre-maîtres
« munis d'un fouet dont ils frappent tout enfant
« qui s'arrête un instant. »

« Voilà l'esclavage rétabli par le fait. »

FOURIER, *Nouveau monde industriel* p. 35.

— « Les esclaves ici (Amérique du Nord) sont moins surchargés de travail et mieux soignés *que la plupart des paysans d'Europe*. Leur état de bien-être est attesté par la rapidité avec laquelle leur race pullule. »

M. Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, note 4.

— « Pour la démocratie, la liberté se présente sous un autre aspect : *la plus dure servitude* pour elle, ce n'est pas la privation de certaines franchises politiques ; *le joug qu'elle porte*, celui dont elle est le plus impatiente de se délivrer, c'est celui de la misère. L'homme qui a faim n'est pas libre, car évidemment il n'a pas la disposition de ses facultés soit physiques, soit intellectuelles, soit morales. »

M. Michel Chevalier, *Des intérêts matériels*, p. 4.

— « La *Presse*, et en général tous les journaux, ont inséré la note suivante :

« L'administration fait en ce moment préparer « un projet de loi concernant la mendicité dans le « royaume, etc. »

« Il résulte de cette note que la France, sur trente-deux millions d'habitants..... compte quatre millions de mendiants. »

Revue indépendante, avril 1842.

— « Pendant le même espace de temps et parmi les hommes de même âge, il meurt deux personnes dans la société libre et cinq forçats. Dans les mêmes circonstances, il meurt deux personnes dans la société libre et de six à sept détenus dans les maisons centrales. Un homme de trente ans au bagne a la même chance de vie qu'un homme de cinquante-huit ans dans la société libre. Un homme de trente-trois ans dans la maison centrale a la même chance de vie qu'un homme de soixante-quatre ans dans la société libre.

« L'âge où la mortalité sévit le plus dans les maisons centrales est l'âge de seize à vingt ans.

« Lorsqu'il meurt deux jeunes gens de seize à vingt ans dans la société libre, il est pénible de remarquer qu'il en meurt douze en prison. »

Journal des Économistes, bulletin, octobre 1843.

— « Il est vrai que l'on ne tient plus à la cé-

lébration du dimanche et des fêtes. Il se trouvera donc des économistes pour calculer que l'ouvrier ayant permission de travailler toute l'année, regagne ainsi sur le dimanche ce que la diminution réelle du salaire lui fait perdre! Quant à moi, je propose d'écrire sur le Panthéon, au-dessus de cette inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, cette autre inscription : *Les ouvriers travaillaient six jours et vivaient le septième sans travailler; la révolution est venue, et l'ouvrier a été obligé de travailler les sept jours de la semaine pour vivre.* »

PIERRE LEROUX, *de la Ploutocratie. Revue indépendante,* octobre 1842.

— « La France peut donc se définir ainsi : moins d'un million d'individus, hommes, femmes, enfants, représentés par cent quatre-vingt-seize mille chefs de famille, forment une vaste maison de commerce possédant un capital qu'on ne saurait estimer et qui a pour nom la FRANCE. Cette maison met annuellement en activité trente-quatre millions d'employés et d'ouvriers, hommes, femmes, enfants. Le fruit de ses opérations est de rapporter, *au minimum*, neuf milliards de revenu brut; déduction faite des semences et autres frais matériels d'entretien de son outillage général, il lui reste en bénéfice, ou en revenu net, trois milliards huit cents millions (1).

Id., ibid.

— « La grande plaie, la plaie horrible et toujours béante de la propriété (2), c'est qu'avec elle la population, *de quelque quantité qu'on la réduise*, demeure toujours et nécessairement sura-

(1) Divisez 3,800,000,000 par 196,000 chefs de famille, vous aurez, en moyenne, plus de 20,000 fr. de revenu pour chaque famille d'électeur.

(2) Le grand vice des ouvrages de M. Proudhon est d'avoir laissé indéterminé : le mot PROPRIÉTÉ; et, surtout, d'avoir nommé souvent PROPRIÉTÉ, la propriété du sol. Il y a longtemps : que, cette faute est commise ; il y a longtemps : que, Daunou a dit :

— « Réserver ce dernier nom (de propriété) *aux seuls domaines territoriaux*, c'est employer un langage inexact et dangereux.

(*Essai sur les garanties individuelles*, p. 34.)

— Il est bien à désirer : que, M. Proudhon rectifie son langage; et, surtout qu'il reconnaisse : que, le matérialisme est la source de toute anarchie. Alors, ses écrits seront d'une grande utilité.

bondante. Dans tous les temps on s'est plaint de l'excès de population, dans tous les temps la propriété s'est trouvée gênée de la présence du paupérisme, sans s'apercevoir qu'elle seule en était cause : aussi rien n'est plus curieux que la diversité des moyens qu'elle a imaginés pour l'éteindre. L'atroce et l'absurde s'y disputent la palme.

« L'exposition des enfants fut la pratique constante de l'antiquité. L'extermination en gros et en détail des esclaves, la guerre civile et étrangère prêtèrent aussi leur secours. A Rome, où la propriété était forte et inexorable, ces trois moyens furent si longtemps et si efficacement employés, qu'à la fin l'empire se trouva sans habitants. Quand les Barbares arrivèrent, ils ne trouvèrent personne : les campagnes n'étaient plus cultivées ; l'herbe poussait dans les rues des cités italiennes.

« A la Chine, de temps immémorial, c'est la famine qui est chargée du balayage des pauvres. Le riz étant presque la seule subsistance du petit peuple, un accident fait-il manquer la récolte? En quelques jours la faim tue les habitants par myriades ; et le mandarin historiographe écrit dans les annales de l'empire du milieu, qu'en telle année de tel empereur, une disette emporta vingt, trente, cinquante, cent mille habitants. Puis on enterre les morts, on se remet à faire des enfants, jusqu'à ce qu'une autre disette ramène un même résultat. Telle paraît avoir été de tout temps l'économie confucéenne.

« J'emprunte les détails suivants à un économiste moderne.

« Dès le quatorzième et le quinzième siècle, « l'Angleterre est dévorée par le paupérisme ; on « porte des lois de sang contre les mendiants. » [Cependant sa population n'était pas le quart de ce qu'elle est aujourd'hui (1).]

(1) Il est bien à remarquer : que, toujours le paupérisme a été dit : avoir sa cause dans l'excès de population. Le fait est : que, la population, de la province la plus peuplée d'Europe, pourrait doubler ; et, avoir encore du superflu : sous une bonne organisation sociale; sous une bonne organisation de la propriété.

Voyez à cet égard, dans notre *Économie politique*, l'étude relative à la population.

« Édouard défend de faire l'aumône sous peine « d'emprisonnement..... Les ordonnances de 1517 « et 1560 présentent des dispositions analogues en « cas de récidive. — Élisabeth ordonne que cha- « que paroisse nourrisse ses pauvres. Mais qu'est- « ce qu'un pauvre? Charles II décide qu'une rési- « dence *non-contestée* de quarante jours constate « l'établissement dans la commune; mais on con- « teste, et le nouvel arrivé est forcé de déguerpir. « Jacques II modifie cette décision, modifiée de « nouveau par Guillaume. Au milieu des examens, « des rapports, des modifications, le paupérisme « grandit, l'ouvrier languit et meurt.

« La taxe des pauvres, en 1774, dépasse 40 mil- « lions de francs; 1783, 1784, 1785 ont coûté, « année commune, 53 millions; 1812, plus de « 187,500,000 francs; 1816, 250 millions; en « 1817, on la suppose de 317 millions.

« En 1821 la masse des pauvres inscrits dans « les paroisses était évaluée à quatre millions, du « tiers au quart de la population.

« *France*. En 1544, François Ier institue une « taxe d'aumône pour les pauvres, avec contrainte « pour l'acquittement. 1566, 1586 rappellent le « principe en l'appliquant à tout le royaume.

« Sous Louis XIV, quarante mille pauvres in- « festaient la capitale (autant à proportion qu'au- « jourd'hui). Des ordonnances sévères furent ren- « dues sur la mendicité. En 1740, le parlement de « Paris reproduit pour son ressort la cotisation « forcée.

« La Constituante, effrayée de la grandeur du « mal et des difficultés de remède, ordonne le « *statu quo*.

« La Convention proclame comme *dette natio-* « *nale* l'assistance à la pauvreté. Sa loi reste sans « exécution.

« Napoléon veut aussi remédier au mal : la « pensée de sa loi est la réclusion. Par là, di- « sait-il, je préserverai les riches de l'importu- « nité des mendiants et de l'image dégoûtante « des infirmités de la honteuse misère. O grand « homme!

« De ces faits, que je pourrais multiplier bien davantage, il résulte deux choses : l'une, que le paupérisme est indépendant de la population; l'au-

tre, que tous les remèdes essayés pour l'éteindre sont restés sans efficacité (1).

« Le catholicisme fonda des hôpitaux, des couvents, commanda l'aumône, c'est-à-dire encouragea la mendicité; son génie, parlant par ses prêtres, n'alla pas plus loin (2).

« Le pouvoir séculier des nations chrétiennes ordonna tantôt des taxes sur les riches, tantôt l'expulsion et l'incarcération des pauvres, c'est-à-dire, d'un côté la violation du droit de propriété (3), de l'autre la mort civile et l'assassinat.

« Les modernes économistes, s'imaginant que la cause du paupérisme gît tout entière dans la surabondance de population, se sont attachés surtout à comprimer son essor. Les uns veulent qu'on interdise le mariage aux pauvres; de sorte qu'après avoir déclamé contre le célibat religieux, on propose un célibat forcé qui nécessairement deviendra un célibat libertin.

« Les autres n'approuvent pas ce moyen, trop violent, et qui ôte, disent-ils, au pauvre *le seul plaisir qu'il connaisse au monde.* Ils voudraient seulement qu'on lui recommandât la *prudence;* c'est l'opinion de Malthus, Sismondi, Say, Droz, Duchâtel, etc.

« Mais, si l'on veut que le pauvre soit *prudent*,

(1) Combien, cette question serait simplifiée ! combien, elle serait facilement résolue ! si, l'on voulait se donner la peine de reconnaître : que, le paupérisme, pendant l'époque d'ignorance, est le *sine qua non* de l'existence humanitaire. Si, pendant cette époque, le paupérisme n'existait pas, l'examen existerait inévitablement; et l'anarchie détruirait la société. Le paupérisme est la conséquence, *inévitable*, de l'exploitation des masses; et, l'exploitation des masses, pendant cette même époque, est la condition, *inévitable*, d'ordre social.

(2) Et, pour cette époque, il n'était pas possible : d'aller plus loin.

(3) Il n'y a pas de doute : qu'attacher, au mot *propriété individuelle*, un sens absolu; un sens indiquant : que, ce qui est possédé se trouve indépendant du pouvoir social, est une absurdité. Les impôts, sont un démenti à cette détermination. Les expropriations, pour cause d'utilité publique avec indemnisation, en sont un autre; et, quand ces indemnisations sont au-dessus de la possibilité sociale; une déclaration surgit et prend, avec raison, tout ce qu'elle croit propre au salut social. Quand, le vaisseau est prêt à couler; on jette le matériel à l'eau. Il en est de même, dans une tempête sociale; il faut : sauver le vivant; aux dépens du mort.

il faut que le riche lui en donne l'exemple : pourquoi l'âge de se marier serait-il fixé à dix-huit ans pour celui ci et à trente pour celui-là?

« Puis il serait à propos de s'expliquer catégoriquement sur cette prudence matrimoniale que l'on recommande si instamment à l'ouvrier ; car ici la plus fâcheuse des équivoques est à redouter, et je soupçonne ces économistes de ne s'être point parfaitement entendus. « Des ecclésiastiques peu éclai-« rés s'alarment lorsqu'on parle de porter la pru-« dence dans le mariage ; ils craignent qu'on ne « s'élève contre l'ordre divin : *croissez et multi-« pliez*. Pour être conséquents, ils devraient frap-« per d'anathème les célibataires. » (V. Droz, *Economie politique*.)

« M. Droz est trop honnête homme et trop peu théologien pour avoir compris la cause des alarmes des casuistes, et cette chaste ignorance est le plus beau témoignage de la pureté de son cœur. La religion n'a jamais encouragé la précocité des mariages, et l'espèce de *prudence* qu'elle blâme est celle exprimée dans ce latin de Sanchez : *An licet ob metum liberorum semen extra vas ejicere?*

« Destutt de Tracy paraît ne s'accommoder ni de l'une ni de l'autre prudence ; il dit : « J'avoue « que je ne partage pas plus le zèle des moralistes « pour diminuer et gêner nos plaisirs, que celui « des politiques pour accroître notre fécondité et « accélérer notre multiplication. »

« Son opinion est donc qu'on fasse l'amour et se marie tant qu'on pourra. Mais les suites de l'amour et du mariage sont de faire pulluler la misère ; notre philosophe ne s'en tourmente pas. Fidèle au dogme de la nécessité du mal, c'est du mal qu'il attend la solution de tous les problèmes. Aussi ajoute-t-il :

« La multiplication des hommes continuant dans « toutes les classes de la société, le superflu des « premières est successivement rejeté dans les clas-« ses inférieures, et celui de la dernière est néces-« sairement détruit par la misère. »

« Cette philosophie compte peu de partisans avoués (1); mais elle a sur toute autre l'avantage

(1) Cette théorie est la seule rationnelle, au point de vue matérialiste; si, le matérialiste pouvait raisonner. Cette philosophie, devrait donc

incontestable d'être démontrée par la pratique. C'est aussi celle que la France a entendu professer naguère à la chambre des députés, lors de la discussion sur la réforme électorale. *Il y aura toujours des pauvres*, tel est l'aphorisme politique avec lequel le ministre a pulvérisé l'argument d'Arago (1). *Il y aura toujours des pauvres;* oui, avec la propriéte (2). »

PROUDHON, *Qu'est-ce que la propriété?* p. 167.

— « D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, les remèdes au paupérisme et à la fécondité indiqués par l'usage constant des nations, par la philosophie, par l'économie politique et par les réformateurs les plus récents, sont compris dans la liste suivante : masturbation, onanisme, pédérastie, tribadie, polyandrie, prostitution, castration, réclusion, avortement, infanticide.

« L'infanticide vient d'être publiquement demandé en Angleterre par une brochure dont l'auteur se donne pour disciple de Malthus. Il propose un *massacre annuel des innocents* dans toutes les familles dont la génération dépasserait le nombre fixé par la loi; et il demande qu'un cimetière magnifique, orné de statues, de bosquets, de jets d'eau, de fleurs, soit destiné à la sépulture spéciale des enfants surnuméraires. Les mères iraient dans ce lieu de délices rêver au bonheur de ces petits anges, et toutes consolées reviendraient en faire d'autres qu'on y enverrait à leur tour. »

PROUDHON, *Qu'est-ce que la propriété?* p. 168.

— « Il résulte de cette note quasi officicielle que la France compte quatre millions de mendiants..... Près du nuevième de la population réduit à la condition de mendiant! Le neuvième

être celle de M. Proudhon; dont, tous les ouvrages prouvent le matérialisme.

(1) Et, cet aphorisme restera vrai : aussi longtemps qu'il pourra y avoir des pauvres; et, aussi longtemps qu'il ne sera point démontré : qu'il est possible d'organiser la société, la propriété de manière : à ce qu'il ne puisse y avoir de pauvres.

(2) Si, par *propriété*, M. Proudhon entend : l'aliénation du sol à des individus; il a raison. Mais, l'entrée du sol à la propriété collective, sans la découverte de l'instruction réelle; ne ferait, que plonger la société : au sein de l'anarchie.

de la France tombé dans un état plus abject à bien des égards que celui des esclaves de l'antiquité.

. . . . . .

« Il y a tel arrondissement de Paris qui, sur une population de quatre-vingt mille habitants, compte annuellement quinze, vingt, et jusqu'à vingt-quatre mille indigents inscrits sur ses contrôles. Il y a telle ville de France, Reims, par exemple, qui, sur une population de trente-six mille âmes, compte vingt-deux mille ouvriers non patentés, dont dix à douze mille déclarés indigents.

« Ces indigents des villes ne doivent pas être confondus avec les quatre millions de mendiants de la statistique officielle. . . . .

« Ajoutez à cette masse d'indigents officiellement secourus par les bureaux de bienfaisance ceux, etc.

. . . . . .

« Et vous trouverez que porter cette classe au même nombre que celle des mendiants, c'est probablement rester au-dessous de la vérité.

. . . . . .

« S'il fallait prendre Paris pour le type de la condition des habitants des villes, ce nombre d'indigents devrait être estimé beaucoup plus grand. Car il y a telle année où, à Paris, le nombre des décès dans les hôpitaux, dans les prisons et à la Morgue, s'est trouvé de 44 1/2 sur 100 comparé au nombre total des morts.

. . . . . .

« Ils remarquent que si le tiers de ceux qui meurent à Paris meurent dans les hôpitaux, le quart de ceux qui y naissent, naissent dans ces mêmes hôpitaux. »

M. Pierre Leroux, *de la Plontocratie.*

— « *Adimanthe.* Qu'entendez-vous par oligarchie? — *Socrate.* J'entends une forme de gouvernement où le cens décide de la condition de chaque citoyen, où les riches par conséquent ont le commandement, auquel les pauvres n'ont aucune part. . . . . On se livre de plus en plus à la passion d'amasser; plus le crédit des richesses augmente, plus celui de la vertu diminue. L'or et la vertu ne sont-ils pas, en effet, comme deux poids mis dans une balance dont l'un ne peut monter que l'autre ne baisse ?. . . Par conséquent, la vertu et les gens de bien sont moins estimés dans un État

à proportion qu'on y estime davantage les riches et les richesses.....
.....
.....

« *Socrate.* Dans toute société où vous verrez des pauvres, il y a des filous cachés, des coupeurs de bourse, des sacriléges et des fripons de toute espèce..... — *Adimanthe.* Mais dans les gouvernements oligarchiques n'y a-t-il pas beaucoup de pauvres? ..... Presque tous les citoyens le sont, à l'exception des chefs. — *Socrate.* Ne sommes-nous point autorisés à croire qu'il s'y trouve beaucoup de scélérats armés d'aiguillons que les magistrats contiennent dans le devoir par la vigilance et par la force? — *Adimanthe.* Oui. — *Socrate.* Mais si l'on nous demande qui les a fait NAÎTRE, ne dirons-nous pas que c'est l'ignorance, la mauvaise éducation, et le vice intérieur du gouvernement? — *Adimanthe.* Sans doute. »

PLATON, *République*, liv. VIII.

Cette question n'est autre : que, celle de l'application de la fausse valeur du mot *liberté;* question, déjà discutée : en examinant la valeur du mot *esclavage*. Nous y renvoyons nos lecteurs.

F.

QUATRIÈME CONDITION PRÉALABLE.

DÉTERMINER : SI, A UNE CERTAINE ÉPOQUE, LORSQUE LES *maîtres* PARLENT : D'ÉMANCIPER LES *esclaves*, COMME LE DEVANT PAR *justice*; ET, N'Y TRAVAILLENT QU'*illusoirement*; IL NE LEUR SERAIT PAS PLUS *urgent*, PAR *égoïsme*, DE CHERCHER : EN QUOI CONSISTE L'*émancipation*; ET, DE LES ÉMANCIPER *réellement*.

« Là, les besoins sont sans nombre et les projets plus nombreux encore que les besoins ; *des rêves d'organisation s'y discutent dans le trouble ; les vengeances se préparent dans les ténèbres ;* on attend que les classes riches et élevées viennent au secours de tant de misères..... Mais, sachez-le bien, on commence à se lasser d'attendre ; et si l'on n'y prend garde, l'année prochaine, demain peut-être, sorti du gouffre escaladé, paraissant terrible sur les bords de l'abîme franchi, le peuple, secouant la résignation comme une poussière immonde, ou s'en dépouillant comme d'un vêtement incommode, respirant la vengeance implacable, apparaîtra pareil à l'ange exterminateur sur la porte de vos riches hôtels, et, pour son malheur et le vôtre, jusqu'au milieu de vos somptueuses demeures. »

*Prédication de l'*ABBÉ DE BREUILLE, *Saint-Lô*, juin 1845. *Épigraphe d'une satire de* BARTHÉLEMY, journal *le Siècle* 15 juin 1845.

—«Pourquoi vous bornez-vous, négrophiles d'Europe
A découvrir des maux avec un télescope ?
Craignez-vous d'imposer, avec un zèle égal,
La réforme à la Seine ainsi qu'au Sénégal ?
Ne pouvez-vous sauver, d'un bras philanthropique,
La zone tempérée et celle du tropique?

Dans le temps qu'à travers l'immensité des flots
Votre oreille saisit de lugubres sanglots,
Que vos yeux paternels pleurent la destinée
De l'inconnu que vend la marâtre Guinée,
Ces oreilles, ces yeux, sans entendre ni voir
Entre les mêmes murs, sur le même trottoir,
Tolèrent les douleurs, les mêmes agonies
Qui vous soulèvent tant contre les colonies.
Les vaisseaux qui, puisant dans un vaste bercail,
Aux avides planteurs portent le noir bétail,
Dans leur case fétide enferment des tortures
MOINDRES que sous les toits de nos manufactures.
Sous tant de soupiraux, de bouges, de greniers,
Combien d'infortunés libres, mais prisonniers,
N'arrachant aux travaux d'une longue semaine
Qu'un salaire impuissant pour l'existence humaine,
BÉNIRAIENT UN DESTIN QUI LEUR FERAIT AVOIR
LA CASE, LA PATURE ET LE MAITRE DU NOIR !
De tout ce qu'une ville, au fond de ses mansardes,
Cache de traits flétris, de figures hagardes,
On ne s'en doute pas dans un joyeux salon ;
Le fouet du commandeur, le rotin du colon,
C'est le froid, c'est la faim, incessante ennemie,
Qui réveille la chair un moment endormie,
Que ne saturent pas l'impalpable produit,
Le labeur combiné du jour et de la nuit.
Oh! comment contempler dans son immense gouffre
Ce peuple d'artisans qui travaille et qui souffre,
Sans tressaillir d'effroi, sans qu'un frisson nerveux
De la plante des pieds monte jusqu'aux cheveux!
L'ulcère du besoin vainement les dévore,
Plus souffrants, plus nombreux ils renaissent encore;
Pour transmettre leurs maux à des infortunés,
D'un germe prolifique ils sont empoisonnés ;
Dans l'humide repaire où le destin les plonge
Leurs fils étiolés croissent comme l'oronge;
Et peut-être qu'un jour de ses murs étouffants
L'atelier encombré vomira ses enfants
Jusque sur le pavé de vos places publiques,
Les jettera tout nus armés de leurs suppliques,
Farouches, blasphémant, d'un front séditieux,
La double providence et de l'homme et des cieux.
Que direz-vous alors, charlatans de morale?
Qu'aurez-vous à répondre à leur voix sépulcrale?
Serez-vous assez forts pour mettre des bâillons
A des bouches sans pain, hurlant sous des haillons?
Vanterez-vous encore à ces races proscrites

Vos judaïques lois, vos bienfaits hypocrites,
Vos vertus de tréteaux, ironique soutien
Que prête l'homme riche à l'homme qui n'a rien?
Ah! taisez-vous! *jamais une époque néfaste*
Dans l'ordre social n'offrit plus de contraste;
AVEC PLUS DE RIGUEUR QU'EN CE SIÈCLE DAMNÉ
JAMAIS L'HOMME NE FUT PAR L'HOMME ABANDONNÉ.»

BARTHÉLEMY, *Némésis*, 15 juin 1845, journal *le Siècle*.

— « Dans les pays que nous nommons florissants, il y a à peine un riche sur cent mille habitants; et il n'y a pas une personne sur mille qui jouisse d'une honnête aisance. »

SAY, *Discours préliminaire*, p. LXIII.

— « La société de Saint-Vincent de Paul de Lille avait chargé une commission de faire une enquête sur la situation de deux cents familles pauvres, prises AU HASARD parmi celles qui sont sous le patronage de cette société. Voici quelques résultats que nous extrayons du rapport de la commission, rédigé par M. Binand, médecin distingué de cette ville, et récemment publié.

« La population de ces deux cents familles s'é-
« lève à mille deux cent douze individus (1).

« Sur ces mille deux cent douze personnes, cinq
« cent quatre-vingt-seize seulement, hommes, fem-
« mes et enfants, sont des travailleurs; ce sont
« euxqui pourvoient aux besoins de tous.

« Ces travailleurs gagnent par an tout au plus
« 600 francs; tandis qu'il en faudrait au moins 962
« pour leur procurer à eux et à leur famille le
« strict nécessaire. Le déficit sur le nécessaire est
« donc de 362 francs par an.

« Un tiers de cette population est affectée de
« maladies chroniques, la plupart *incurables*. Sur
« cent chefs de famille, SOIXANTE-TROIS en sont
« atteints, *et plus de la moitié* des mères est af-
« fectée des mêmes maladies. »

« Les quartiers qu'habitent ces mille deux cent douze individus pauvres sont généralement de véritables quartiers infects et putrides. M. Binand les nomme éloquemment la petite Irlande de Lille.

(1) Voilà l'expérience, le fait, démontrant : que, la famille du pauvre s'élève, moyennement, à plus de six individus. Nous prions nos lecteurs de prendre note de ce fait; nous le leur rappellerons dans le cours du présent livre.

Leurs habitations ne sont bien souvent que des cloaques d'impureté, de puanteur, sans air ni lumière. Il arrive, pour un grand nombre, que la paille sur laquelle ils couchent n'est pas renouvelée tous les ans; elle est humide, pourrie, comme la paillasse qui la recouvre. »

Journal *la Réforme*, 8 décembre 1843.

— « Quand la misère a pénétré dans les masses, ce ne sont plus des faits individuels qui la causent, mais des généralités sociales. »

Philosophie du budget, par M. Édelstand du Méril, t. I, p. 327.

— « Lorsqu'une société est si profondément gangrénée, avant de recouvrer quelque moralité, il faut qu'un cataclysme social la régénère dans un baptême de sang. »

Id., ibid., p. 384.

— « Dans l'arène humaine où l'intelligence combat pour la dictature, la force armée des gouvernants n'est pas plus légitime que celle des insurgés. »

Id., t. II, p. 57.

— « Les réformateurs actuels touchent par tous les points à des réalités douloureuses; ils écrivent avec une plume trempée dans les larmes, et des cris d'angoisses répondent à leur voix. Et comment n'en serait-il pas ainsi dans une société aussi cruelle envers ses enfants? Voyez donc comme elle les traite! Voici un homme qui se présente à la société, et lui dit :

« — J'ai ma part d'intelligence, de savoir, de zèle, de force physique à vous consacrer; occupez-moi!

« — Je ne puis vous occuper; cela ne dépend pas de moi. Cherchez; les uns ou les autres vous donneront bien du travail.....

« — J'en ai cherché partout inutilement.

« — Que puis-je y faire?

« — Pourquoi donc êtes-vous instituée, Société?

« — Pour protéger tous les intérêts et faire respecter tous les droits.

« — Mais le premier intérêt, c'est bien l'intérêt de la conservation, et le droit le plus sacré, c'est bien le droit de vivre, de satisfaire sa faim.

« La Société ne répond pas.

« — Vous voulez donc que je demande l'aumône?

« — Si vous le faites, je vous condamnerai à la prison, car la mendicité est un délit.

« — Alors je vais me jeter contre une borne; peut-être que quelque passant aura pitié de moi et me recueillera.

« — Si vous le faites, je vous condamnerai à la prison encore; car vous aurez commis alors le délit de vagabondage.

« — Ah! Société, vous êtes stupide autant qu'atroce. Vous voulez me faire mourir! Eh bien donc, guerre entre nous deux! »

M. DE CARNÉ, membre de la chambre des députés.

— « Au mois de janvier 1843 les maisons centrales contenaient encore quarante récidivistes sur cent détenus.

« Quant aux crimes et aux délits en général, le tableau placé en tête de ce rapport fait voir qu'ils n'ont *jamais* augmenté aussi vite que depuis 1839, la moyenne des années 1839, 1840 et 1841 dépassant de plus de onze mille accusés ou prévenus la moyenne de la période précédente, ce qui ne s'était jamais vu. »

M. DE TOCQUEVILLE, *Rapport du projet de loi sur les prisons*, supplément A, au *Moniteur* du 6 juillet 1843.

— « Un jeune auteur, doué de plus de sagacité et d'une raison plus mûre que n'en comporte ordinairement son âge, a publié les résultats intéressants de ses savantes recherches sur les taux des salaires comparés aux prix des objets de consommation, de 1802 à 1830 (1). Il y déduit de faits qui paraissent suffisamment justifiés, que, sans remonter au delà de la période de 1790 à 1830, les prix de consommation se sont élevés dans cet intervalle, de 111 pour cent, tandis que les salaires ne se sont accrus que de 37 pour cent. De 1800 à 1830, les prix de consommation ont augmenté de 60 pour cent, tandis que les salaires, au contraire, ont baissé de 22 pour cent. Enfin, si l'on prend un terme de comparaison encore plus rapproché, par exemple de 1810 à 1830, on re-

(1) *Essai sur les salaires et les prix de consommation*, par A. Duchatellier.

connaît que dans cet espace de temps, les prix de consommation ne se sont à la vérité élevés que de 12 pour cent, mais aussi que les salaires ont fléchi de 6 pour cent.

« Le résumé de son travail prouve que, pour le dix-neuvième siècle, COMME POUR LES PRÉCÉDENTS, lorsque les prix généraux de consommation s'élèvent, les salaires ne les suivent que de loin et ne les atteignent jamais, et que, quand ils restent stationnaires, les salaires sont aussitôt en baisse.

« Ainsi, chaque jour, l'ouvrier employé aux arts industriels ne peut payer avec son salaire qu'une quantité moindre d'objets de consommation, et il est encore obligé de les acheter d'une qualité inférieure et moins saine. Le pain et la viande ne sont plus aujourd'hui pour lui des bases alimentaires ; la pomme de terre est sa principale ressource. Ce fait est positif, même pour Paris ; il résulte de documents officiels et des recherchês consciencieusement faites par nos savants les plus distingués.

« D'après les registres du Châtelet, la consommation annuelle de la viande, à Paris, en 1668, était par tête d'habitant de..... 140 liv.

« En 1789, d'après Lavoisier, de.... 105

« En 1817, suivant M. Benoiston de Chateauneuf, et d'après les registres de l'octroi de dix années, cette quantité est réduite à..... 88

« Il est probable qu'elle a encore diminué depuis 1817, à raison de l'augmentation du tarif des douanes sur l'importation des bestiaux.

« Et cependant la capitale étant devenue le siége du gouvernement et le centre de toutes les affaires publiques et commerciales, sa population a dû s'accroître des classes aisées, des gens suivant la cour et des poursuivants de la fortune.

« En généralisant la question pour toute la France, la consommation de la viande par an et par personne a été

« En 1789, suivant Lavoisier, de.... 40 liv.

« En 1806, d'après Sauvegrain, de.. 14 3/4

« En 1812, selon Chaptal, qui, ayant été ministre de l'intérieur, doit avoir établi ses calculs sur des données officielles, elle n'était plus que de..... 11 13.

.....

« l'occasion de l'arrivée du roi de Naples à Paris, en 1830, il a été donné un secours temporaire à deux cent vingt-sept mille individus, indépendamment de soixante-dix mille inscrits pour recevoir des secours réguliers. Ainsi plus de la moitié des habitants de la capitale est réduite à la misère et au mépris, à la débauche, à toute la flétrissure et à tous les vices qui lui servent de hideux cortége! »

M. le baron Bouvier du Molard, ancien préfet, ancien conseiller d'État, etc., *Des causes du malaise, etc.*, p. 46.

— « Il m'a été démontré à Lyon qu'un ouvrier en soie *unie*, en travaillant dix-huit heures par jour, ne gagnait que 18 sous, dans une ville où le pain coûtait 5 sous la livre, et où les logements sont plus chers qu'à Paris. »

Id., ibid., p. 28.

— « Voici jusqu'où est allée la décroissance du salaire : la pièce de coton, dont la main-d'œuvre était payée, en 1776, par la maison Peel et Cie de Blackburn, 137 francs, se vend aujourd'hui de 12 à 13 fr. 25 c., et il résulte des recherches de S. Marshall que le prix de la main-d'œuvre, dans les manufactures de coton, a baissé, depuis 1814, des onze douzièmes. (*Revue britannique*, juin 1833.) »

M. Édelstand du Méril, *Philosophie du budget*, t. I, p. 113.

— « Le pouvoir lui-même ne nous a-t-il pas dit qu'en France *huit millions d'hommes* sont sans pain? En Angleterre l'ouvrier ne meurt-il pas d'inanition devant la porte des fabricants qui lui doivent leur or? Dans la plantureuse province de Flandre du riche royaume de Belgique, il y a environ un quart de la population qui vit des secours publics. Serait-ce trop s'avancer que de dire que la moitié de cette population n'a que tout juste, c'est-à-dire n'a, strictement parlant, pas assez? Reste donc un quart qui possède suffisamment : et de ce quart la moitié a évidemment trop. Singulière équité sociale qui, après avoir accablé de ses faveurs quelques rares élus, ne répand autour d'elle que la misère, les angoisses et la mort!»

M. de Potter, *Études sociales*, t. II, p. 39.

— « D'autres, mues par les mêmes causes (des

causes vertueuses), ou par un excès de piété filiale, se hasardent à parcourir dans l'ombre de la nuit les rues et les boulevards, seules et avec un embarras involontaire, dans l'espoir d'attirer l'attention des passants; leurs allures réservées sont, à leur insu, un vif stimulant pour ces derniers; ils s'attachent à leurs pas, leur adressent des paroles flatteuses et les sollicitent avec d'autant plus d'empressement qu'elles se montrent plus timides. C'est avec le prix qu'elles mettent, ou plutôt que l'on met à leurs faveurs qu'elles peuvent subsister, elles et leurs enfants ou leurs parents infirmes. Cruelle nécessité, qui les expose souvent à l'envie et aux injures des filles publiques, qui, se croyant investies d'une sorte de privilége, les contraignent à quitter le théâtre de leur cynique industrie, alors même qu'elles apprennent de leur bouche que le salaire de leur prostitution est destiné à faire vivre des enfants en bas âge ou de vieux parents accablés d'infirmités ! Les ouvrières qui sont entraînées à se prostituer par le sentiment affreux de la misère, ou par de PIEUX MOTIFS, sont malheureusement nombreuses. »

FREZIER, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes*, ouvrage récompensé, en 1838, par l'Académie des sciences morales et politiques.

— « Plus l'homme est resté près de sa condition naturelle, plus la différence de ses facultés à ses désirs est petite, et moins par conséquent il est éloigné d'être heureux (1). Il n'est jamais moins misérable que quand il paraît dépourvu de tout : car *la misère ne consiste pas dans la privation des choses, mais dans le besoin qui s'en fait sentir.* »

ROUSSEAU, *Émile*, t. I, p. 107.

Pour résoudre la présente question, il faut la rapporter successivement : aux différentes phases sociales, qui caractérisent : le développement de l'humanité.

(1) Cela est faux. Il eût été juste de dire : *moins il est malheureux*. Nous le répétons : l'esclave domestique est moins malheureux : que, le prolétaire; et telle est la pensée de Rousseau; et tel est aussi l'avis de M. Michel Chevalier.

Lorsqu'il n'y a point encore de *serfs;* et, que le mot générique : *esclaves;* ne renferme encore aucune spécialité, il est évident : que,

Si les terres, par défaut de population, n'ont encore aucune valeur commerciale ;

Si, le nombre des esclaves s'accroît au point : qu'il soit trop grand, pour les besoins des maîtres ;

Si, par défaut de communications, facilitant les échanges ; l'entretien du nombre d'esclaves superflus, est plus coûteux : que, ce qu'ils produisent ne rapporte ;

Si, le rassemblement d'un grand nombre d'esclaves, dans une même domesticité, donnant à tous un même intérêt ; devient dangereux : à la sécurité des maîtres ;

Il sera avantageux, à ceux-ci, de confier à un certain nombre d'esclaves, qu'ils feront semblant d'émanciper sous le nom de *serfs,* des terres incultes : dont, les maîtres conserveront la propriété ; et, dont les serfs, pouvant toujours être vendus avec la terre, n'auront qu'un usufruit conditionnel. Ces terres se trouveront améliorées ; et, augmenteront : non-seulement les revenus; mais aussi les capitaux des despotes. De plus : ces despotes se débarrasseront, ainsi, du fardeau : de nourrir, vêtir, loger, soigner : dans l'enfance, la maladie ou la vieillesse ; des esclaves qui leur sont inutiles ; tandis qu'en même temps, condition bien autrement importante, ils créeront à chaque famille serve, des intérêts particuliers ; qui les rendront toutes rivales ; et, les mettront, ainsi, hors d'état de pouvoir s'unir, dans le but d'attenter : au despotisme qui les domine. Les maî-

tres, en outre, font valoir cette prétendue émancipation ; comme étant une récompense : de la pratique des vertus, qu'ils ont intérêt d'inculquer aux esclaves. Et, comme ils sont maîtres de l'*éducation ;* et, de ce qu'ils appellent *instruction ;* ils ont soin de toujours faire consister : la vertu, dans ce qui leur est avantageux ; le crime, dans ce qui leur est nuisible ; et, le dévouement le plus complet envers la personne du maître, quand même il serait injuste ou cruel, est toujours représenté : comme, le summum de la perfectibilité humaine. C'est, du reste, sur ce point d'éducation et d'instruction, que repose, essentiellement : le despotisme. Le *rendez à César ce qui appartient à César ;* en considérant *César,* comme le *maître ;* et, *l'obéissance,* comme ce qui est dû à *César ;* est un principe qui se trouve consacré par toutes les révélations, bases nécessaires, nous l'avons vu, de toute espèce de despotisme.

A mesure : que, la population s'augmente ; que, par le plus grand développement de la population des maîtres, le rapport numérique des despotes aux esclaves s'augmente également ; et que, cependant, par l'accroissement des communications accélérant les développements de l'intelligence générale, les moyens de maintenir l'espèce d'esclavage relatif à l'époque viennent à s'affaiblir ; de nouvelles émancipations illusoires deviennent successivement nécessaires ; et, en même temps, utiles : au nombre toujours croissant des maîtres. C'est, même, seulement, à l'aide de semblables illusions ; que, pendant une longue suite de siècles, l'esclavage reste possible.

L'esclave passe ainsi, toujours sous le nom d'*homme libre*, aussitôt qu'il se trouve émancipé du servage ; par les transformations despotiques : d'*affranchi*, d'abord ; puis, de *vassal*, sous un seigneur ; ou, d'*ouvrier*, sous une corporation bourgeoise ; puis, enfin, de *prolétaire*.

Mais, il est un terme : où, ces émancipations illusoires, qui en réalité ne sont que des aggravations de l'esclavage, doivent nécessairement s'arrêter. Elles finiraient par anéantir l'humanité.

Par exemple : lorsque l'esclave, d'affranchissement en affranchissement, est tombé dans l'abîme du prolétariat ; et, que cet abîme s'élargit au point : que, les despotes, de plus en plus, se voient menacés de s'y trouver entraînés ; reste-t-il, pour sauver les maîtres, et par conséquent l'humanité par le despotisme, un moyen jusqu'à présent inconnu : d'affranchir, de nouveau, les esclaves illusoirement ; pour les plonger, en réalité, dans un nouvel abîme ? Voilà ce que nous allons examiner.

En faisant passer l'exploité, de l'esclavage domestique à la servitude, à la glèbe ; les maîtres présentaient, à l'esclave, l'avantage de ne pouvoir être vendu isolément ; par conséquent celui de ne pouvoir être séparé de sa propre famille ; à laquelle on avait déjà cherché à l'attacher par tous les moyens de l'éducation ; ayant déjà observé : que, sous le seul empire de l'organisme, l'homme ne tient pas plus à sa famille que la brute. Les maîtres avaient, en retour, l'avantage : d'exploiter les serfs gratis ; et, par-dessus tout, celui si

important : de diviser les esclaves. Ils assuraient ainsi : leurs jouissances ; et, leur sécurité.

En faisant passer le serf à l'état d'*affranchi*, on lui donnait l'apparente liberté de ses mouvements ; et, le maître en retirait le prix de l'affranchissement. Les liens de famille retenaient ensuite l'affranchi comme *vassal ;* ou, il devenait vassal de tout autre maître : et, là commence l'*esclavage politique, la possession collective.*

En faisant passer soit le paysan, soit l'ouvrier, du vasselage ou de la corporation au prolétariat ; le peuple composé de vassaux et d'ouvriers, s'est trouvé affranchi : des chaînes imposées par la féodalité nobiliaire. Mais, les bourgeois, en enlevant le monopole aux nobles leurs rivaux ; et, en forçant ceux-ci de devenir bourgeois ; ont pu exploiter plus librement le travail du prolétaire ; et, ils l'exploitent : jusqu'aux limites du désespoir. Existe-t-il, maintenant, pour sauver les maîtres, un nouvel avantage illusoire à offrir aux esclaves ? Aucun. Le prolétaire, en apparence, est libre comme l'air. Son travail, il est vrai, est indirectement pressuré. Mais, directement ? Jamais il ne lui est demandé une obole. Le prolétaire, a-t-il, ensuite, quelque chose à perdre, qui puisse avantager les maîtres ? Rien ; absolument rien. Il ne reste, au prolétaire, que la liberté : de se prostituer, si le bourgeois daigne s'abaisser jusqu'à lui ; ou, de se suicider, s'il est trouvé impropre à la prostitution.

Le despotisme, peut-il soulager l'esclave prolétaire ; possibilité, qui pourrait contribuer, au rétablissement de la sécurité des maîtres ?

Nullement.

Lorsque, le gouvernement, représentant les bourgeois ; et, sous ce rapport, si bien nommé *représentatif;* voudra placer l'impôt sur les bourgeois, *ses maîtres ;* il sera renversé par ceux-ci : comme, le gouvernement représentatif nobiliaire, a été renversé par les nobles eux-mêmes ; lorsque, ce gouvernement a voulu placer l'impôt sur les nobles. Le gouvernement, représentant les bourgeois, est donc aussi esclave : que, les prolétaires mêmes. Et, peut-être, plus encore. Car, il se trouve écrasé : entre le désespoir imminent des prolétaires ; et, l'ignorance aussi crasse qu'invincible des bourgeois ses maîtres. Cette circonstance, de l'impossibilité ; où, le gouvernement représentatif bourgeois se trouve d'améliorer le sort des esclaves, doit être spécialement considérée : à une époque, où, la nécessité d'améliorer le sort des masses, pour que la société reste possible, se fait : généralement sentir.

L'esclavage du prolétariat, peut-il persister ? Voilà, une dernière question, qu'il devient important d'éclaircir.

Si, en France, le nombre des esclaves prolétaires, est au nombre des maîtres propriétaires : comme, vingt-cinq est à neuf (1) ;

Si, les esclaves prolétaires, en outre de leur supériorité numérique, qu'ils reconnaîtront infailliblement ; sont plus malheureux : que, ne l'étaient les esclaves domestiques, et que toutes les espèces d'esclaves qui

(1) Voyez *Prolétaires et bourgeois;* en tête de l'*Économie politique*, tom. I.

les ont précédés : dont, cependant, lerassemblement dans une même circonscription ; et, l'union dans un même intérêt à un nombre infiniment moindre, vu la difficulté des communications ; a déjà obligé les maîtres à prononcer une foule d'émancipations illusoires ;

Si, une nouvelle émancipation illusoire, est impossible ;

Si, par les développements, devenus inévitables, du protestantisme ; le jour où les prolétaires reconnaîtront : et, leur supériorité numérique ; et, leur infériorité sociale ; approche avec une rapidité, progressivement croissante ;

Si, par ce même développement du protestantisme, il devient impossible, en outre : de faire admettre, plus longtemps, aux esclaves prolétaires : que, la justice n'a de rapport, qu'au bien-être des propriétaires ; et, nullement au bien-être des prolétaires ;

Si, enfin, voyant le danger, les maîtres viennent à se diviser, entre eux, sur les moyens de remédier au mal : ce qui est inévitable ;

La persistance de l'esclavage du prolétariat, est impossible ; et, les esclaves prolétaires doivent être *réellement* émancipés ; sinon, les propriétaires ne cesseront de s'y trouver sous la terreur de l'épée de Damoclès : tant, pour la perte de leurs propriétés ; que, pour celle de leur propre vie.

Or, toutes les hypothèses que nous venons d'établir; moins, la première relative au nombre des prolétaires comparé au nombre des propriétaires ; sont déjà rendues incontestables. Et, très-prochainement, cette

même première hypothèse sera également démontrée : être une réalité.

La persistance, de l'esclavage inhérent à l'état de prolétaire, est donc réellement impossible ; et, pour notre époque, les émancipations illusoires le sont également.

Concluons et disons :

« Par égoïsme, il serait plus urgent pour les pro-
« priétaires ; de chercher : en quoi consiste l'émanci-
« pation des esclaves prolétaires ; et, de les émanciper
« *réellement ;* que, de parler : du désir de voir s'ac-
« complir leur émancipation, comme étant de *justice ;*
« et, de n'y travailler qu'*illusoirement.* »

G

CINQUIÈME CONDITION PRÉALABLE.

VOIR DES IDÉES PARFAITEMENT CLAIRES : NON-SEULEMENT SUR LA COMPATIBILITÉ OU L'INCOMPATIBILITÉ DE L'ÉMANCIPATION AVEC LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE, PRISE EN GÉNÉRAL, OU AVEC L'UNE OU L'AUTRE SPÉCIALITÉ DE PROPRIÉTÉ; MAIS ENCORE, SUR L'APPLICATION QUI DOIT ÊTRE FAITE DES PRINCIPES, SOUS CES RAPPORTS RECONNUS INCONTESTABLES : POUR, QUE LES INTÉRÊTS DE TOUS LES PROPRIÉTAIRES, OU AU MOINS CEUX DE LEUR IMMENSE MAJORITÉ; SOIENT COMPLÉTEMENT CONCILIÉS, AVEC CETTE MÊME APPLICATION.

« Chose bizarre! nos publicistes de toute espèce répètent, depuis six ans, que nous sommes à une époque de doute et d'incrédulité, ce qui fait visiblement de la nécessité d'une certitude (1) la grande question contemporaine; et pas un seul cependant n'aborde encore cette question. Discuter sans poser authentiquement un principe (2), se

(1) Il est deux espèces de certitudes : la première, relative à l'éducation, à une *foi* quelconque; l'autre, relative à l'instruction, à la *science*, à l'incontestabilité. Lorsque, le doute est devenu général; lorsque, les propositions, dérivant de l'instruction, sont mises au-dessus de celles dérivant de l'éducation; lorsque, en un mot, il n'y a plus de foi sociale possible; il ne reste de certitude possible : que, celle dérivant de la science. Alors, ce n'est pas *une certitude*, qu'il faut dire; mais, *la certitude*.

(2) Par le mot *principe*, MM. Buchez et Roux entendent probablement : une vérité, sur laquelle ceux qui raisonnent, soient d'accord. Mais, c'est précisément là ce qui manque : il n'y en a plus de principes.

permettre d'avancer une opinion (1) sur quoi que ce soit, avant d'en avoir, et d'en manifester une à l'égard du problème qui domine toute polémique, prétendre, en un mot, se diriger soi-même et diriger les autres sans *criterium* (2), nous paraît caractériser une excessive ignorance ou une excessive mauvaise foi (3). »

MM. Buchez et Roux, *Histoire parlem. de la révolution française*, t. XXIX, Préf., p. VII.

— « Cela même que j'ai tantôt pris pour une règle, à savoir que les choses que nous concevons *très-clairement* et *très-distinctement* sont toutes vraies, n'est assuré qu'à cause que Dieu *est* ou *existe*, et qu'il est un être parfait, et que tout ce qui est en nous vient de lui..... Si nous ne savions pas que tout ce qui est en nous de réel (4), de vrai, vient d'un être parfait et infini (5), *pour claires et distinctes que fussent nos idées* (6), nous n'aurions aucune raison qui nous assurât qu'elles eussent la perfection d'être vraies. »

Descartes, *Discours sur la méthode*, t. I, p. 165.

Jusqu'à présent il n'y en a même jamais eu qu'un : *Dieu créateur*. Ce principe n'est plus : *ex nihilo nihil* l'a détruit. Il en faut un autre. MM. Buchez et Roux le donnent-ils ? En rien. Et, cependant, ils discutent.

(1) Ceux qui ont un principe n'ont pas d'opinion. Il n'y a d'opinions sociales : que, depuis qu'il n'y a plus de principes.

(2) Qui donc n'a pas de critérium ? Personne au monde : s'il n'est idiot. Toute opinion est un critérium. Est-ce que MM. Buchez et Roux s'imaginent : avoir un critérium, qui soit plus qu'une opinion, avec leur christianisme anathématisé par toute la chrétienté, excepté, peut-être, par eux-mêmes ?

(3) Pas du tout. Nous sommes persuadé : qu'il n'y a ni ignorance de l'état des connaissances ; ni mauvaise foi ; chez MM. Buchez et Roux. Ces Messieurs avaient besoin de parler ; et, ils ont parlé. Ils ont même fait une œuvre qui sera fort utile ; et, dont on doit leur savoir gré.

(4) Pour Descartes, comme pour tout autre, le réel est, probablement, l'opposé : du phénoménal ; du divisible. Comment veut-il que le réel, l'indivisible vienne d'un autre ? Cet autre était donc phénoménal, divisible ?

(5) Nous savons maintenant : que, l'être parfait est absurde ; et, que l'être infini n'est autre : que, l'être immatériel, s'il y a de tels êtres. Voilà donc le critérium complétement inutile.

(6) Descartes eût mieux fait de dire : « Jamais encore nous n'avons eu d'idées claires. En aurons-nous ? Je l'ignore. »

— « J'aurai droit de concevoir de hautes espérances, si je suis assez heureux pour trouver seulement UNE CHOSE qui soit certaine et indubitable (1). »

DESCARTES, *Méditation* I.

— « La science politique est encore dans l'enfance. Nos luttes ténébreuses et notre anarchie profonde d'aujourd'hui, comme nos révolutions depuis cinquante ans, le prouvent au surplus de la façon la plus évidente.

« Il n'y a pas cinquante ans que la machine à vapeur est inventée; mais, dès le jour de son invention (2), tous les mécaniciens se sont accordés sur les pièces qui composent cette machine, sur leurs rôles, sur leurs proportions; ils ne diffèrent même pas sur les perfectionnements à découvrir. C'est que la mécanique est une science, et que l'art du constructeur de machines est fondé sur cette science. Mais il n'en est pas de même pour la machine sociale. Pas de principe, pas de science qui serve de guide et de règle aux constructeurs de machines politiques, et à tous ceux qui s'érigent, au sein de la société, en tuteurs de cette société, sous les noms divers de rois, d'empereurs, de princes, de ministres, de sénateurs, de représentants de la nation nommés par elle, et enfin de journalistes ne relevant que de leur pensée.

« Cette nombreuse cohorte de mécaniciens politiques se divise à l'infini : *tot capita, tot sensus.* »

M. PIERRE LEROUX, *Revue indépendante*, juillet 1842.

— « Les enfants peut-être seraient plus chers à leurs pères, et réciproquement les pères à leurs enfants, sans le *titre d'héritiers.* »

LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. VI.

(1) Qu'est-ce qu'une chose certaine? qu'est-ce qu'une chose indubitable? avant d'avoir résolu cette question : Comment reconnaître une chose certaine, une chose indubitable? Voilà, le cercle vicieux : dans lequel, la philosophie s'est traînée, depuis son origine.

(2) M. Pierre Leroux se trompe. Fulton avait inventé la machine longtemps, bien longtemps avant de trouver des mécaniciens qui voulussent reconnaître : que, deux et deux font quatre; quoique l'arithmétique soit bien certainement scientifique. Il y a mille pareils exemples. Présentez du saint-simonisme, du fouriérisme, de l'anarchisme, vous aurez des milliers de partisans. Présentez la vérité, tout le monde vous tournera le dos.

— « N'espérez pas faire un bon citoyen d'un fils dénaturé. Vous n'aurez prévenu que de grands crimes si vous n'opposez à l'égarement des enfants que les peines sévères de la loi. Vous n'aurez pas sans doute formé des enfants selon la nature, vous n'aurez pas formé d'excellents citoyens avec ceux qu'un motif d'intérêt aura seul contenus dans les bornes extérieures du devoir ; mais vous aurez du moins évité un grand scandale à la société et le danger des exemples contagieux. Vous risquez de placer dans les mains du père un pouvoir dont quelques-uns abuseront peut-être ; mais, sans examiner d'après l'expérience de quel côté est le plus grand danger, le remède contre l'abus est dans les limites du pouvoir. Ce qui aurait été immoral à l'égard du père de famille ne le serait pas moins à l'égard des collatéraux, la société civile formant entre tous les citoyens d'un même État un lien de fraternité qui leur impose des devoirs respectifs ; *et le droit de tester n'est strictement que l'accomplissement présumé de ces devoirs.* Vous détruisez le lien précieux de l'humanité, si l'héritier présomptif peut regarder la succession qu'il convoite avec avidité comme une proie qui ne peut lui échapper sous aucune considération, et qui est soustraite à la volonté de celui qu'il aura négligé, mécontenté, et peut-être outragé et persécuté. »

Tronchet, *Assemblée nationale*, 5 avril 1791.

— « Un de mes amis voyageait il y a quelque temps en Angleterre, et visitait, au pays de Galles, les vastes usines de M. Crawshay. Il fut frappé de ce qu'un très-grand nombre de chemins de fer destinés aux charrois entre les fonderies et les forges d'une part, les mines et les canaux de l'autre, étaient tous construits d'après un vieux système fort imparfait, celui des ornières creuses. Il demanda pourquoi on ne les changeait pas pour d'autres ornières saillantes, faisant observer que l'économie qui en résulterait dans les frais de traction serait suffisante pour payer les frais de reconstruction en deux ou trois ans au plus.

« Rien n'est plus juste, répondit le maître de « forges ; cependant nous maintenons nos vieux « chemins à ornières creuses, et nous les maintien- « drons indéfiniment, parce que, pour passer du « vieux système au nouveau, il faudrait du temps, « deux ou trois ans peut-être, et, pendant l'inter-

« valle, nos wagons ne pouvant aller à la fois sur « les deux systèmes, nous serions obligés d'inter- « rompre notre fabrication, de faire chômer nos « capitaux et de laisser cinquante mille ouvriers « sans travail et sans pain. La difficulté n'est que « dans la transition, mais jusqu'à présent elle me « semble insurmontable. »

« Il en est de même en matière sociale. Il est assez aisé d'apercevoir que tel système offre sur tel autre des avantages décidés (1), et que si l'on pouvait, d'un coup de baguette, faire sauter la société du premier au second, tout serait pour le mieux (2); mais entre les deux il y a un abîme (3). Comment le franchir (4)? Comment rassurer ces droits anciens à qui rien ne semble garanti sur la rive opposée (5)? Comment tempérer l'impatience

(1) Cela n'est pas *et ne peut pas être :* du moment qu'il s'agit de passer d'une organisation sociale basée sur la force, sur l'erreur, à l'organisation sociale basée sur la justice, sur la vérité. Ce que dit M. Chevalier, n'est vrai : que, pour passer d'une organisation sociale basée sur la force; à une autre organisation ayant la même base. La transition, d'une organisation sociale quelconque basée sur la force, à l'organisation sociale rationnelle, est facile, par essence; aussitôt, que l'expérience a prouvé aux gouvernants : que, la force seule est devenue incapable de servir de base à l'existence de l'ordre. Auparavant vous leur montreriez la nouvelle organisation : dans toute sa gloire; et, la facilité de transition, dans toute son évidence; c'est, absolument : comme, si vous ne leur montriez rien. Allez donc montrer la raison à Charenton; et vous verrez : quelles grimaces elle excitera!

(2) Ce serait si peu pour le mieux; que, ce serait pour le pire. Supposez la société, basée sur la justice par un coup de baguette, sans que le besoin en ait été senti; et, sans que la justice ait été, préalablement, démontrée; le lendemain du coup de baguette, les hommes s'égorgeront; et le surlendemain le despotisme sera rétabli : sous, une forme; ou, sous une autre.

(3) Il y a si peu un abîme : que, le chemin est uni comme une glace. Il n'y a d'abîme : qu'entre deux organisations sociales, basées sur la force.

(4) Trouvez l'organisation rationnelle; et, vous verrez : que, c'est très-facile... toujours quand le besoin en est senti. Mais, vous ne le sentez pas encore, Monsieur Chevalier; ni vous, ni les vôtres.

(5) Il n'y a pas de doute : que, si l'on passe d'une organisation sociale, basée sur la force; à une autre, de même espèce; loin, d'avoir des garanties sur la rive opposée; il y a certitude : de tout perdre, pour ceux de la rive ancienne.

de la masse pressée de jouir des avantages qu'elle s'attend à rencontrer sur l'autre bord (1) ? »

M. M. Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre XXXIV.

— En examinant les doctrines de Descartes (2), nous avons déjà discuté la valeur de l'expression : *avoir des idées claires*. Aussi longtemps, qu'il n'est point démontré : qu'un être immatériel ; un être réel ; un être éternel, existe en nous ; aussi longtemps, qu'il n'est point encore possible : de distinguer d'une manière absolue, ce qui caractérise l'être *réel*, l'être éternel, et, par conséquent, ce qui, dans le temps, distingue les êtres réels, les êtres éternels, des êtres purement phénoménaux ; il y a impossibilité absolue : non-seulement d'avoir une idée claire sur quoi que ce soit ; mais, même de savoir : si, nos idées ne sont point *nécessairement* aussi *nécessaires*, aussi *indépendantes* du prétendu nous ; que, notre besoin de respirer.

Supposons ces connaissances acquises ; et, passons à la *compatibilité* ou à l'*incompatibilité* de l'émancipation, avec la propriété individuelle, prise en général.

Supposer : que, l'émancipation est incompatible avec la propriété individuelle ; c'est, supposer : que, l'émancipation, la non-existence de l'esclavage, ne peut avoir lieu que par le communisme. Car, nous le répétons : il est aussi absurde, de vouloir trouver un état

(1) A cet égard, soyez sans inquiétude ! Messieurs les saint-simoniens, ralliés ou non ralliés. Toutes les difficultés viennent des gouvernants, des exploitants ; et non, des gouvernés ; des exploités.

(2) Voyez l'*Examen de la philosophie de Descartes*.

social : entre l'attribution légale de quelque propriété aux individus ; et le communisme ; que, de trouver quelque chose : entre la réalité et l'illusion.

Nous avons déjà démontré ; ou, plutôt, nous avons rapporté les démonstrations des communistes eux-mêmes'; prouvant : que, le communisme est absurde en théorie. Il le serait tout autant, en pratique ; s'il n'était pas déjà suffisamment absurde de supposer : qu'une chose absurde, en théorie *réelle*, pût ne point l'être également en pratique. En effet : même en supposant qu'un couvent soit une communauté réelle ; une absence de propriété individuelle ; ce qui serait aussi erroné que d'assimiler le despotisme d'un seul à la liberté de tous ; ce prétendu communisme ne peut exister : qu'au sein d'une société qui lui serve de sanction ; et, l'existence de cette société-sanction est impossible : en dehors de l'attribution de quelques propriétés aux individus. Supposez une prétendue communauté, privée de cette sanction ; et, à la moindre injustice du despote, vous aurez une anarchie : qui, dégoûtera, pour longtemps, des systèmes de communauté. Mais, il est honteux de s'arrêter : sur de pareilles folies.

Si, l'émancipation est incompatible avec le communisme, il faut : ou, qu'elle soit impossible en elle-même ; ou, qu'elle soit compatible : avec les deux espèces de propriété ; ou, avec l'une d'elles.

L'émancipation est-elle compatible : avec, l'attribution aux individus, de la propriété foncière ?

Nous avons déjà démontré : que, l'aliénation du sol, aux individus, est incompatible : avec le complet dé-

veloppement, par la société, de toutes les intelligences : au moyen de l'éducation et de l'instruction données à tous avec un égal soin. Or, l'émancipation réelle est incompatible : avec le monopole des développements de l'intelligence. L'émancipation est donc incompatible : avec, l'attribution aux individus, de la propriété foncière.

Dès lors, il est évident : que, l'émancipation est seulement compatible : avec l'attribution aux individus de la propriété mobilière.

Arrivons à la conciliation : des intérêts des propriétaires fonciers ; avec la transition à la nouvelle organisation de la propriété (1).

D'abord, si la nouvelle organisation de la propriété, est devenue nécessaire, sous peine d'anarchie ; et, si l'application pratique de cette organisation, ne peut avoir lieu que dans ce cas; l'intérêt des propriétaires fonciers serait encore concilié : si, même, on leur enlevait violemment cette propriété, pour leur conserver

(1) « Le droit de propriété n'est point immuable, comme on se plait à le répéter : c'est un fait social, variable ou plutôt progressif, comme tous les autres faits sociaux. A chaque grande révolution politique, le droit de propriété a subi des modifications plus ou moins profondes. Sous le régime de l'esclavage, les hommes eux-mêmes formèrent la portion la plus importante de la propriété : plus tard cette portion en fut distraite. Des obligations de diverses natures, sous le nom de redevances féodales, furent substituées à la servitude personnelle. Dans la suite des temps, ces redevances ont disparu, encore qu'à leur origine elles eussent été considérées comme formant une propriété très-légitime. Enfin le mode de transmission de la propriété n'a pas éprouvé de moindres variations que sa nature elle-même. Au droit de disposer arbitrairement de ses biens après sa mort, a succédé le droit exclusif du fils aîné, et plus tard l'égalité de partage entre tous les enfants. »

(*Doctrine saint-simonienne.* Exposition, 1re année, p. 26.)

la vie. Mais, une pareille réponse est une échappatoire. Car, il est, ou il doit être sous-entendu : que, les propriétaires ne doivent rien perdre de leur fortune, au changement d'ordre social.

Cela est-il possible, au point de vue des propriétaires du sol, les seuls dont nous ayons ici à nous occuper ?

Cela est possible ; cela est facile.

Qu'est-ce qui fait obstacle à l'entrée du sol à la propriété collective ?

— L'hérédité : établie jusqu'à un certain degré de parenté ; après lequel, la loi ne reconnaît plus desuccessibilité de parenté ; et, y substitue : celle de l'État, pour les individus décédés *ab intestat*.

— Jusqu'à quel degré, la parenté rend-elle apte à succéder ?

— Jusqu'au douzième.

— Et, pourquoi le code bourgeois n'a-t-il pas établi : que, la communauté succéderait à un degré moins élevé que le douzième ?

— Par la même raison, qu'il défend au père de disposer de ses biens, à l'exception d'une faible partie ; pour, que ces biens restassent au sein de la famille. Dès, que l'État aliène ses propriétés foncières, quand il en a ; c'est, qu'il aime mieux prélever son revenu en argent, sur le travail des prolétaires ; que, de déshériter un bourgeois : qui, certainement, n'a pas plus de droit au 12e degré qu'au 30e.

Et, l'aptitude à succéder jusqu'au 12e degré, est-elle utile : comme excitant au travail ?

— Nullement. Ne rendez apte à succéder : que, dans

la ligne directe; et, l'excitation au travail n'en souffrira aucunement; surtout, si chaque propriétaire est libre de disposer de ses biens, par testament, successions sur lesquelles l'État pourra placer un impôt qui aura les avantages : de ne peser sur personne; et de ne porter aucune atteinte à l'excitation au travail.

— Et, en France, à combien se montent, annuellement, les successions non directes?

— En moyenne, à plus de 700 millions *officiels* (1). Si, vous augmentez ce chiffre de ce qui est fraudé sur les droits; vous pourrez calculer sur un milliard.

— Mais, tous ne succéderont point *ab intestat*. Voilà la part de l'État réduite, au quart de cette somme; si, vous mettez un impôt de 25 pour 100, sur les successions par testament (2).

— C'est vrai. Mais, une fois qu'il sera universellement admis, en principe : que, le sol, pour le bonheur de tous, doit entrer à la propriété collective; lorsque, ce principe sera inculqué : par l'éducation; et, confirmé : par l'instruction; combien de donations à l'État pendant la vie! combien de propriétaires ayant des héritiers directs viendront en aide au temps; et, consacreront une partie de leur fortune à l'émancipation du peuple! A-t-on oublié : tout ce qu'il y a de puissant, dans une conviction religieuse! Et, d'ailleurs, *il y a d'autres ressources encore dont nous parlerons*

(1) Le montant des successions est d'environ dix-sept cents millions. Les successions en ligne directe s'élèvent à environ un milliard.

(2) S'il était jugé nécessaire, rien n'empêche de porter à 50 pour 100 le droit de tester; en le rabaissant progressivement jusqu'à 25 pour 100.

en leur lieu. Le chiffre d'un milliard pouvant être consacré annuellement au rachat de la propriété foncière peut donc être considéré comme n'étant point exagéré. Abaissons-le néanmoins et ne mettons que 700 millions, nous arriverons vite à l'entrée du sol à la propriété collective.

— A combien donc se monte la valeur du sol français?

— A environ 50 milliards.

— Mais, en y consacrant un milliard par an, en voilà pour un demi-siècle.

— C'est encore vrai; et néanmoins nous ne voulons y consacrer que 700 millions. En ajoutant les intérêts composés à cette somme annuellement consacrée, en moins de vingt-quatre années, le sol sera complétement entré à la propriété collective. Croyez-vous, que ce soit trop longtemps, pour achever une transition sociale qui ne coûte aux propriétaires : ni une obole; ni une goutte de sang; et qui, par l'anéantissement progressif des impositions indirectes, améliore, dès le premier jour; le sort du prolétaire : autant que le permet son ignorance et sa dépravation actuelles; tout en lui permettant de voir, dans un avenir prochain, le moment où il sera indifférent de naître : dans une famille; ou, dans une autre?

Nous avons placé, dans l'énoncé de la présente condition préalable, une alternative, ayant pour but : de ne point effrayer, dès l'abord, ceux qui tremblent toujours, quand ils entendent prononcer une proposition absolue. Maintenant, nous retranchons cette alter-

native; et, nous disons : que, les intérêts d'aucun propriétaire légitime, sans exception aucune, ne sera lésé. par la transition, à l'organisation nouvelle.

Mais, et nous ne cesserons de le répéter : l'entrée du sol à la propriété collective ne peut contribuer à l'émancipation sociale : que, pour autant : que, l'organisation rationnelle est déjà admise en principe; et, qu'il ne s'agit plus que d'une affaire de transition, parfaitement déterminée; chacun connaissant déjà, ou pouvant connaître : le but, auquel la société peut et veut arriver. En dehors de cette circonstance, l'entrée du sol à la propriété collective ne ferait qu'augmenter l'anarchie; et, par suite, l'esclavage des masses.

Nous voilà, maintenant, en état de connaître, avec précision : et, l'esclavage et la liberté. De ces connaissances, nous pourrions déjà tirer des conclusions, réellement applicables à la société, dans le but de détruire : et, le despotisme; et, l'anarchie. Mais, auparavant : examinons l'état actuel de l'opinion : et, relativement à la pratique sociale; et, relativement à l'opposition.

II

OPINION.

« Lorsque l'autorité de l'opinion détruit celle de la raison, les mœurs sont perdues; il n'y a plus de force que celle des supplices. »

ANONYME, cité au dictionnaire de BOISTE, article *Autorité*.

— Pour nous rendre compte de ce que peut être, relativement à l'esclavage, le résumé de l'opinion; jetons un coup d'œil, sur les différentes espèces d'esclaves, qui se trouvent exploitées : au sein de la civilisation européenne; et, à cet égard, rappelons-nous les discussions : que, l'opposition vient de nous présenter.

Depuis que, par la presse, le protestantisme se généralise, sans qu'il soit possible de l'anéantir; sinon : par le besoin, la recherche, la découverte et l'admission sociale de la vérité; l'esclavage, au sein de la civilisation européenne, est parvenu, presque partout, jusqu'au vasselage ou à la corporation; et, déjà en France, en Belgiques, etc., il s'y trouve à son *summum :* le prolétariat.

En partant, de l'esclavage primitivement dit; jusqu'à l'arrivée au prolétariat; l'esclave, avons-nous vu,

est successivement de plus en plus malheureux. A cet égard, remarquons néanmoins : que, l'aggravation de son malheur, provient essentiellement : du plus grand développement d'intelligence, inhérent à chaque degré plus avancé dans la série, rapporté : à la non-satisfaction des besoins, que tout développement d'intelligence fait nécessairement naître. Et, ajoutons : que, quoique plus malheureux, au degré où il se trouve, qu'il ne l'était au degré précédent ; il le serait, néanmoins, infiniment plus encore ; si, avec le même degré de développement d'intelligence, il se trouvait forcé de rétrograder : au degré d'esclavage, qui précède immédiatement celui où il existe.

Un esclave, primitivement dit, est donc : plus heureux, ou moins malheureux, qu'un serf. Mais, seulement : parce que, chez l'esclave, les besoins sont moindres, que chez le serf ; et, que les besoins qui existent chez l'esclave sont tous satisfaits, par le maître ; ce qui n'a point lieu pour le serf. Le serf, néanmoins, dont les connaissances sont déjà plus développées, serait infiniment plus malheureux, qu'il ne l'est comme serf ; s'il redevenait esclave ; et, il se ferait tuer mille fois : plutôt que d'y consentir. A cet égard, l'opinion n'est point contestée.

Et, ne croyons pas : que, la préférence du serf soit relative : à des théories de liberté ou d'esclavage. Comme ses maîtres, le serf agit empiriquement. Il n'est question, dans son choix, que des moyens de satisfaire aux besoins : que, le développement de ses facultés a fait naître. Par exemple : dans la plupart

des tribus d'Afrique, les nègres sont infiniment plus libres que le prolétaire ne l'est en France. Transportez ces mêmes nègres aux colonies, pour y être vendus comme esclaves; et, après quelques années de séjour, offrez-leur de les rendre à la liberté de l'Afrique. Tous lui préféreront l'esclavage de l'Amérique. C'est, que l'esclavage américain a développé en eux des connaissances; et, par conséquent des besoins; que, la prétendue liberté africaine, est incapable de satisfaire; et, dont ils ne sont point privés, comme esclaves.

Ce que nous venons de dire, sur l'impossibilité de faire rétrograder le serf vers l'esclavage, s'applique à tous les degrés de la série. Le prolétaire, plus malheureux que le paysan, se ferait anéantir; plutôt que de se soumettre de nouveau au vasselage; et, le paysan, plutôt que de se soumettre au servage. A cet égard, encore, l'opinion est incontestée.

Mais, de jour en jour, la persistance du prolétariat devient, de plus en plus, incompatible: avec, les développements successifs et inévitables de l'intelligence; créant des besoins domestiques et sociaux, qui, dans l'état de prolétaire, ne peuvent plus être satisfaits.

Le prolétariat a donc cessé d'être compatible : avec la satisfaction des besoins domestiques et sociaux, de la majorité des individus; c'est-à-dire : avec l'existence de l'ordre. Sous ce dernier rapport, l'opinion est encore généralement *une;* quoique, diversement exprimée.

Et, comme le prolétariat est le dernier degré de l'échelle, auquel le despotisme puisse porter l'escla-

vage ; et, que depuis que la presse et le protestantisme existent, il est impossible de faire rétrograder à aucune des classes composant la série des esclaves, aucun degré de cette échelle ; nous concluons et nous disons :

« L'esclavage, ou l'appropriation du travail des « masses, sous quelque nom qu'il puisse être caché ; « a cessé : d'être un moyen, qui puisse contribuer « au maintien de l'ordre. »

---

§ 2.

Pouvoir de disposer de la vie de l'homme, érigé en droit : par la société.

« Il s'agit maintenant d'abolir à jamais cette doctrine qui a trop longtemps régné sur la terre, doctrine qui consiste à croire que le châtiment doit être infligé pour l'utilité de l'association. Le temps est venu de créer dans les esprits cette autre pensée, laquelle doit à son tour gouverner les peuples, à savoir qu'il est moral, qu'il est généreux, qu'il est vrai, qu'il est juste enfin, de prendre l'utilité du prévaricateur pour base de nos lois répressives. »

BALLANCHE, *Palingénésie sociale*, t. III, p. 219.

— « La peine de mort n'est que le droit de défense naturelle, transporté de l'individu à la société. Il ne s'agit donc point de discuter le droit, mais la nécessité (1). Si la peine de mort est nécessaire, elle est *licite* (2). Ajoutons seulement que cette question étant maintenant discutée (3), il faut qu'elle soit décidée dans un sens ou dans un autre (4). »

BALLANCHE, *Palingénésie sociale*, t. III, p. 270.

(1) Quand, deux choses sont identiques; discuter l'une, c'est discuter l'autre. Or, une nécessité sociale réelle est toujours un droit. La question est de savoir : quand cette nécessité existe; et, sous prétexte de son existence, il n'y a pas de crime qui n'ait été commis.

(2) L'expression n'est pas suffisante. Si. la peine de mort est nécessaire; elle n'est pas seulement licite, elle est un devoir : pour la société.

(3) La peine de mort n'est nécessaire : que. pour empêcher la discussion. Du moment, que cette peine manque son but; elle cesse d'être utile; d'être nécessaire; d'être un droit.

(4) Il est de toute impossibilité : que, cette question soit décidée : une fois que l'examen est devenu incompressible; et, que l'époque de connaissance n'est point encore arrivée. Jusque-là, il y aura toujours : des théoriciens, qui affirmeront; que, la peine de mort doit être abolie; et, des praticiens, qui affirmeront; qu'elle ne peut être abolie. Et, chacun ayant raison à son point de vue; personne ne voudra avoir tort.

A.

PRATIQUE SOCIALE.

« La peine de mort sera-t-elle conservée ou abolie? Si on la conserve, à quel crime sera-t-elle réservée? Je passe avec respect devant un autre problème qui précède ces deux-là; il est de savoir si l'homme a pu transmettre à la société le droit, qu'il n'a pas lui-même, de disposer de sa propre vie.

« Dans le nombre des hommes qui gouvernent l'opinion, Montesquieu, Rousseau, Mably et Filangieri maintiennent qu'il l'a pu; Beccaria le nie, et chacun sait quel est, depuis vingt-cinq ans, l'ascendant de son esprit sur les autres esprits. Cette question a des profondeurs que l'œil peut à peine mesurer; je m'arrête donc sur les bords, et je suppose que la société ne puisse priver de la vie un de ses membres sous peine d'être injuste; cette supposition adoptée, voici mon raisonnement : garantissez-moi que la société pourra dormir paisible sans cette injustice-là (1).....

.....

« L'âme est agréablement émue; elle est, si je puis le dire, rafraîchie à la vue d'une association d'hommes qui ne connaît ni supplice ni échafaud. ..... Je conçois que c'est bien la plus délicieuse de toutes les méditations; mais où se cache la société de laquelle on bannit impunément les bourreaux?

.....

(1) Pendant toute l'époque d'ignorance, il n'y aura jamais, sur cette question-là, rien de raisonnable à répondre.

« Il est une classe du peuple chez qui l'horreur pour le crime se mesure en grande partie sur l'effroi qu'inspire le supplice; son imagination a besoin d'être ébranlée; il faut quelque chose qui retentisse autour de son âme, qui la remue profondément, pour que l'idée du supplice soit inséparable de celle d'un crime, singulièrement dans les grandes cités où la misère soumet tant d'individus à une destinée malheureuse..... Avant de briser un ressort tel que celui de la terreur des peines, il faut bien savoir que mettre à sa place.....

... .

« Les fondateurs de ces empires (les États-Unis d'Amérique et la Chine) ont bien vu que nécessairement il fallait gouverner par les sensations et par la crainte ceux qu'on ne pouvait gouverner par la raison (1).

« A cela s'unit une vérité non moins importante, c'est que la science du législateur ne consiste pas tant à porter des lois qu'à connaître celles qu'il ne faut pas faire; or, dans quel moment abolissez-vous la peine de mort? Dans un moment d'anarchie, où vous n'avez pas assez de toutes vos forces contre la multitude, à qui l'on a appris qu'elle pouvait tout; où il faudrait multiplier les freins et les barrières contre elle, loin de les affaiblir; dans un moment enfin où le sentiment de la religion est prêt à s'éteindre dans plusieurs classes de la société, et où les mœurs en général ne sont pas d'une grande pureté.

« Ne croyez pas que vous allez faire sortir de terre une génération propre à recevoir vos lois; il faut vous borner à examiner ce que vous devez craindre, ce que vous devez espérer des hommes, d'après ce qu'ils ont été dans tous les siècles (2).

(1) Aussi longtemps, que la société ne démontrera point à chacun, après avoir mis chacun à même de comprendre la démonstration : qu'agir, contrairement aux lois, c'est, inévitablement, agir contre son propre intérêt; l'obéissance aux lois ne peut être inspirée : que, par la terreur.

(2) Pour toute l'époque d'ignorance, cette maxime est d'une vérité : que des utopistes peuvent seuls contredire. Pour, qu'une nouvelle génération puisse sortir de terre, il faut : qu'une nouvelle éducation l'en arrache; il faut : que, les conclusions du raisonnement soient directement contraires : à ce qu'elles ont été, depuis l'origine des siècles;

« Sans doute on doit laisser crier les préjugés, mais c'est lorsqu'on a pour soi la raison. Quel fut à Rome, dans la liste des empereurs, le premier désapprobateur de la peine de mort? Néron. Pendant plusieurs années, chaque fois qu'il signait un arrêt de mort, il s'écriait : Je voudrais ne pas savoir écrire; *vellem nescire litteras.* Constantin, que plus d'un historien accuse d'avoir été l'assassin de presque toute sa famille, fit apprendre à écrire à son fils en l'obligeant à copier des lettres de grâces. Trajan, Marc-Aurèle et le pieux Antonin, ces êtres que le genre humain produit comme des monuments dont il s'honore, ont-ils aboli la peine de mort?

« Titus se fit souverain pontife, dit Suétone, pour n'être ni l'auteur ni le complice de la mort d'aucun citoyen; *ut puras servaret manus, nec author posthac cujusdam necis nec conscius.* Prétendrons-nous être plus éclairés que Trajan, Marc-Aurèle, et plus humains que Titus? Il voulut conserver ses mains pures, mais il s'arrêta là comme à une limite sacrée.

« Je le demande une seconde fois, quelle peine substitue-t-on à celle de mort?..... La perte de l'honneur; mais c'est le crime qui a tué l'honneur du coupable et non la peine que vous lui infligez : il a le courage de la honte; voilà trop souvent ce qui lui reste..... Là où l'honneur se tait, il ne reste plus qu'à faire parler la terreur (1), et l'ennemi le plus terrible de la société est celui qui la livre à la merci des scélérats. Dans chaque grande époque une nation est dominée par une idée principale qui la maîtrise et l'entraîne : aujourd'hui règne la vieille chimère de la perfection; on se crée

il faut : que, tout anthropomorphisme soit anéanti; il faut : que, chacun sache : que, les crimes ne peuvent s'expier : ni par prières ni par sacrifices; il faut : que, la vérité soit connue; socialement reçue; et généralement propagée.

(1) L'honneur conduit à tous les crimes : depuis l'assassinat, jusqu'au suicide, au milieu desquelles limites se trouve le duel. Tant, que la société n'a de base que l'honneur; cette base repose nécessairement sur la peine de mort. « Le cruel empire du duel, dit Ballanche, ne peut finir qu'avec l'empire factice de l'honneur. » (*Palingénésie sociale.*) Cette proposition est trop restreinte. Ce n'est point au duel, qu'il fallait la borner; il devait l'étendre à l'ignorance sociale tout entière.

un monde sinon imaginaire, au moins très-difficilement possible (1), et c'est dans cette espèce de région que les faiseurs résident (2) ; ayons le bon esprit de les y laisser, et d'habiter avec la sagesse le monde réel.

« Un écrivain qui n'a eu que le ciel pour maître, et que le philosophe a mis au rang des grands législateurs, dit : *Si quis aliquem interfecerit, volens occidere, morte moriatur!.....* Sans placer ce principe dans le ciel, je crois qu'il est bien près de ressembler à ces vérités suprêmes, qu'aucun peuple n'est libre de reconnaître ou de ne pas reconnaître, qu'une assemblée ne décrète ni ne juge, mais professe, reconnaît, confesse (3). »

PRUGNON, *Assemblée nationale,* mai 1791, *discussion sur la peine de mort.*

— « Otez du monde cet agent incompréhensible (le bourreau), dans l'instant même l'ordre fait place au chaos ; les trônes s'abîment et la société disparaît. »

DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg,* t. 1, p. 39.

— Tuer le plus d'hommes qu'il est possible, quand on est payé par tel individu, est, dans le droit naturel : comme dans tout droit révélé.

Tuer des hommes, quand on est payé par tel autre individu ; est, contre le droit naturel : ainsi que contre tout droit révélé.

Tuer des hommes, quand on est payé par tel indi-

(1) S'il n'est, que *difficilement* possible ; il est donc possible ? Pourquoi, alors, l'avoir traité de chimère : deux lignes auparavant ?

(2) Des faiseurs, oui ; mais de très-mauvais faiseurs. Un bon faiseur ne se borne pas à dire : que, la perfection *sociale* est possible ; il le prouve. Il est vrai que, les preuves sont inutiles : jusqu'à ce que la nécessité vienne ouvrir les yeux, à ceux qui doivent en profiter.

(3) Il en est ainsi, et nécessairement : pour tout ce qui est nécessaire, à l'existence sociale. Il en est ainsi, pour l'anthropomorphisme : aussi longtemps que l'anthropomorphisme est nécessaire et possible. Quand la possibilité disparaît ; la nécessité de la confession s'évanouit.

vidu, peut, relativement à ce même individu, être, en même temps : selon le droit naturel ; et, selon tout droit révélé ; ou, contre le droit naturel ; et, contre tout droit révélé.

Ce qui précède, est relatif : aux individus entre eux.

Quant aux sociétés entre elles :

Tuer des hommes, ou des animaux, est également : selon le droit naturel ; et, selon tout droit révélé.

Et, pour les sociétés, vis-à-vis des individus :

Tuer un homme, pour avoir commis tel fait, est, *aujourd'hui :* selon le droit naturel ; et, selon tout droit révélé ;

Tuer un homme, pour avoir commis ce même fait : n'était pas, *hier*, selon le droit naturel ; et, selon tout droit révélé ;

Peut-être demain : n'en sera-t-il plus ainsi ; toujours relativement à ce même fait.

Tel, depuis l'origine de l'humanité, est l'énoncé de la pratique sociale ; à l'égard du droit de vie et de mort.

B

OPPOSITION.

« L'abolition de la peine de mort est inévitable. Hâtons cette ère qui sera, dans les annales de l'humanité, une ère égale à celle de l'abolition des sacrifices humains. »

BALLANCHE, t. I des *Œuvres*, p. 423.

— « Ou l'homme peut disposer de sa propre vie, ou il n'a pu donner à un seul, ou à la société entière, un droit qu'il n'avait pas lui-même. »

BECCARIA, *Des délits et des peines*, p. 139.

— « Chez les criminalistes, la crédibilité d'un témoin augmente à proportion de l'atrocité du crime. Voici cet axiome de fer qu'a dicté la plus cruelle imbécillité : *in atrocissimis leviores conjecturæ sufficiunt, et licet judici jura transgredi.* Traduisons cette affreuse maxime, et que parmi le grand nombre de principes déraisonnables auxquels l'Europe s'est soumise *sans le savoir*, elle en connaisse au moins un. Dans les délits les plus atroces, c'est-à-dire les moins probables, les plus légères conjectures suffisent, et il est permis au juge d'outrepasser les lois. »

BECCARIA, *ibid.*, p. 67.

— « En 1748, on brûla une vieille femme dans l'évêché de Wurtzbourg, convaincue d'être sorcière. C'est un grand phénomène dans le siècle où nous sommes. Mais est-il possible que des peuples qui se vantaient d'être réformés et de fouler aux pieds les superstitions, qui pensaient enfin avoir perfectionné leur raison, aient pourtant cru aux sortiléges, aient fait brûler de pauvres femmes accusées d'être sorcières, et cela plus de cent années après la prétendue réforme de leur raison?

« Dans l'année 1652, une paysanne du petit territoire de Genève, nommée Michelle Chaudron,

rencontra le diable en sortant de la ville. Le diable lui donna un baiser, reçut son hommage, et imprima sur sa lèvre supérieure et à son téton droit la marque qu'il a coutume d'appliquer à toutes les personnes qu'il reconnaît pour ses favorites. Ce sceau du diable est un petit seing qui rend la peau insensible, comme l'affirment tous les jurisconsultes démonographes de ce temps-là.

« Le diable ordonna à Michelle Chaudron d'ensorceler deux filles. Elle obéit à son seigneur ponctuellement. Les parents des filles l'accusèrent juridiquement de diablerie. Les filles furent interrogées et confrontées avec la coupable : elles attestèrent qu'elles sentaient continuellement une fourmilière dans les parties de leur corps, et qu'elles étaient possédées. On appela les médecins, ou du moins ceux qui passaient alors pour médecins. Ils visitèrent les filles; ils cherchèrent sur le corps de Michelle le sceau du diable, que le procès-verbal appelle les *marques sataniques*. Ils y enfoncèrent une longue aiguille, ce qui était déjà une torture douloureuse. Il en sortit du sang, et Michelle fit connaître par ses cris que les marques sataniques ne rendent point insensible. Les juges ne voyant pas de preuves complètes que Michelle Chaudron fût sorcière, lui firent donner la question, qui produisit infailliblement ces preuves; cette malheureuse, cédant à la violence des tourments, confessa enfin tout ce qu'on voulut. Les médecins cherchèrent encore la marque satanique. Ils la trouvèrent à un petit seing noir sur une de ses cuisses; ils y enfoncèrent l'aiguille. Les tourments de la question avaient été si horribles que cette pauvre créature expirante sentit à peine l'aiguille; elle ne cria point : ainsi le crime fut avéré. Mais comme les mœurs commençaient à s'adoucir, elle ne fut brûlée qu'après avoir été pendue et étranglée.

« Tous les tribunaux de l'Europe chrétienne retentissaient alors de pareils arrêts. Les bûchers étaient allumés partout, pour les sorciers comme pour les hérétiques. Ce qu'on reprochait le plus aux Turcs, c'était de n'avoir ni sorciers ni possédés parmi eux. On regardait cette privation de possédés comme une marque infaillible de la fausseté d'une religion.

« Un homme zélé pour le bien public, pour l'humanité, pour la vraie religion, a publié, dans un de

ses écrits en faveur de l'innocence, que les tribunaux chrétiens ont condamné à la mort plus de cent mille prétendus sorciers. Si on joint à ces massacres juridiques le nombre infiniment supérieur d'hérétiques immolés, cette partie du monde ne paraîtra qu'un vaste échafaud couvert de bourreaux et de victimes, entouré de juges, de sbires et de spectateurs. »

Commentaire accompagnant l'édition des *Délits et des peines* (Paris, 1784), p. 41.

— « La sévérité, ou plutôt la cruauté de cette cour (wéémique, établie par Charlemagne) allait jusqu'à punir de mort tout Saxon qui avait rompu le jeûne en carême. La même loi fut établie en Flandre et en Franche-Comté, au commencement du dix-septième siècle. Les archives d'un petit coin de pays appelé Saint-Claude, dans les plus affreux rochers de la comté de Bourgogne, conservent la sentence et le procès-verbal d'exécution d'un pauvre gentilhomme, nommé Claude Guillon, auquel on trancha la tête le 28 juillet 1629. Il était réduit à la misère, et, pressé d'une faim dévorante, il mangea un jour maigre un morceau d'un cheval qu'on avait tué dans un pré voisin. Voilà son crime ; il fut condamné comme sacrilége. S'il eût été riche et qu'il se fût fait servir à souper pour 200 écus de marée, en laissant mourir de faim les pauvres, il aurait été regardé comme un homme qui remplissait tous ses devoirs. Voici le prononcé de la sentence du juge :

« Nous, après avoir vu toutes les pièces du pro-
« cès, et ouï l'avis des docteurs en droit, déclarons
« ledit Claude Guillon duement atteint et convaincu
« d'avoir emporté de la viande d'un cheval tué dans
« le pré de cette ville, d'avoir fait cuire ladite
« viande le 31 mars, jour de samedi, et d'en avoir
« mangé, etc. »

Id., ibid., p. 51.

— « Naguère encore on punissait de mort, en Angleterre, la résidence des égyptiens (*gipsy*, bohémiens) dans le royaume, prolongée pendant un mois ; le fait d'aller déguisé dans les mines, la tentative de détruire les ponts, la destruction des cerisiers dans le jardin de son voisin, et les dégradations d'un étang ayant pour résultat d'en faire échapper le poisson (voy. 9, Georges Ier, c. 23;

31, Georges II, c. 42, etc.). En 1819, il y avait deux cent vingt-trois lois qui prononçaient la peine de mort, et l'on y connaissait six mille sept cent quatre-vingt-neuf espèces de délits. »

M. Édelstand du Méril, *Philosophie du budget*, t. I, p. 37.

— « Hors de la société civile, qu'un ennemi acharné vienne attaquer mes jours, ou que, repoussé vingt fois, il revienne encore ravager le champ que mes mains ont cultivé, puisque je ne puis opposer que mes forces individuelles aux siennes, il faut que je périsse ou que je le tue; et la loi de la défense naturelle me justifie et m'approuve. Mais dans la société, quand la force de tous est armée contre un seul, quel principe de justice peut l'autoriser à lui donner la mort? quelle nécessité peut l'en absoudre? Un vainqueur qui fait mourir ses ennemis captifs est appelé barbare! Un homme fait qui égorge un enfant qu'il peut désarmer et punir, paraît un monstre! Un accusé que la société condamne n'est tout au plus pour elle qu'un ennemi vaincu et impuissant; il est devant elle plus faible qu'un enfant devant un homme fait.

« Ainsi, aux yeux de la vérité et de la justice, ces scènes de mort, qu'elle ordonne avec tant d'appareil, ne sont autre chose que de lâches assassinats, que des crimes solennels, commis, non par des individus, mais par des nations entières, avec des formes légales.....

.....

« Il faut que la loi présente toujours au peuple le modèle le plus pur de la justice et de la raison. Si, à la place de cette sévérité puissante, calme, modérée qui doit les caractériser, elles mettent la colère, la vengeance; si elles font couler le sang humain, qu'elles peuvent épargner et qu'elles n'ont pas le droit de répandre; si elles étalent aux yeux du peuple des scènes cruelles et des cadavres meurtris par des tortures, alors elles altèrent dans le cœur des citoyens les idées du juste et de l'injuste; elles font germer au sein de la société des préjugés féroces qui en produisent d'autres à leur tour. L'homme n'est plus pour l'homme un objet si sacré : on a une idée moins grande de sa dignité quand l'autorité publique se joue de sa vie. L'idée du meurtre inspire bien moins d'effroi lorsque la

loi même en donne l'exemple et le spectacle; l'horreur du crime diminue dès qu'elle ne le punit plus que par un autre crime. »

ROBESPIERRE, *Assemblée nationale*, mai 1791, *Discussion sur la peine de mort.*

— « L'assassin est-il le seul qui coure le risque de hâter la fin de sa vie? L'officier civil, le militaire, le simple citoyen ne doivent-ils pas être prêts à s'offrir à la mort plutôt que de trahir leurs devoirs? C'est vous-mêmes qui le leur prescrivez; mais comment espérez-vous assouplir ainsi l'esprit des hommes et modifier leurs pensées au point de les diriger à votre gré dans des idées contradictoires? Quelle est votre position? Vous n'avez que la mort à offrir au crime et à la vertu; vous la montrez également au héros et à l'assassin : à l'un, à la vérité, comme un devoir qui l'associe à une gloire immortelle; à l'autre, comme un supplice ignominieux. Mais c'est donc encore sur une distinction subtile et métaphysique que s'appuie uniquement le ressort que vous employez; c'est dans l'amour de l'estime, dans la crainte du blâme que vous cherchez à trouver le seul mobile qui doit animer les hommes ou les contenir (1). Vous réussissez sans doute pour l'homme vertueux (2), qu'on peut aisément diriger par ce genre d'influence; mais aussi vous échouez nécessairement contre le scélérat (3): celui-ci ne voit que l'effet matériel (4) dans votre supplice; sa moralité ne saurait l'atteindre (5), l'infamie ne le touche point (6); la peine pour lui n'est que la mort; la mort n'est qu'un *mauvais quart d'heure* (7).

(1) Quand, la société en est réduite à ce seul mobile; elle est près d'expirer, dans les convulsions de l'anarchie.

(2) Ici, vertueux signifie : imbécile.

(3) Ici, scélérat signifie : un homme qui raisonne.

(4) Ils sont singuliers ces Messieurs! Il serait curieux d'entendre l'un d'eux raconter ce qu'il a vu qui ne fût point matériel. Un effet immatériel, doit être une bien jolie chose!

(5) Et comment diable voulez-vous qu'elle l'atteigne, s'il n'est pas un sot; quand, vous-même lui apprenez : que, la moralité n'est qu'une distinction subtile; une folie métaphysique?

(6) Il a raison : puisque, l'infamie n'atteint que le faible. C'est, du reste, pour s'y soustraire : qu'il a voulu être fort.

(7) Avec la consolation de ne pas avoir été un sot. Tandis, que celui

« Je le demande aux plus zélés partisans de la peine de mort, qu'ils répondent au dilemme suivant : ou le scélérat est affecté de l'idée de l'infamie attachée à son supplice, alors il est bien utile de la joindre à un supplice vivant et durable, car il y sera certainement plus sensible lorsqu'il en sera personnellement l'objet, que lorsque après lui elle doit s'attacher à sa mémoire (1); ou bien il ne sera pas affecté de l'idée de l'infamie; alors vous êtes forcés de convenir que la mort n'est plus pour lui qu'un accident commun à tous les hommes que le crime et la vertu accélèrent également, et qui ne renferme plus rien de pénal, plus rien de capable de réprimer et de contenir (2). Il est donc évident, dans les deux cas, que la peine de mort est non-seulement inutile, mais peu propre à réprimer le crime (3).

« Ainsi raisonne surtout l'homme que votre loi a pour objet; non le citoyen qui est guidé par la considération de ses devoirs, non le fripon ou le vil escroc pour lequel d'autres peines sont destinées, mais l'homme sanguinaire et féroce qui conçoit un forfait et calcule froidement les moyens de l'exécuter : voilà celui que vous menacez de la mort pour le détourner de son crime. Mais ne voyez-vous pas que cet homme est déjà familiarisé avec l'idée de la mort et l'effusion du sang (4)? Vos menaces ne sauraient le retenir, et votre loi même l'y encourage..... (Murmures.) L'horreur du meurtre diminue en lui lorsqu'il se dit à lui-même qu'il s'expose à la même peine; une sorte de courage semble ennoblir son crime et le rendre moins odieux à ses yeux..... (Nouveaux murmures.) Si Montes-

qui meurt sur un champ de bataille; n'a, toujours dans l'hypothèse de ces Messieurs, d'autre consolation : que, sa folie.

(1) Vous voyez : que, ces Messieurs croient pouvoir faire des lois utiles sans aucune espèce de base religieuse. Aussi, leur code a, joliment, moralisé la société!

(2) Vous vous trompez. La peine de mort empêche : de parler; d'écrire; de faire examiner; et, de ce point de vue, cette peine atteint : le but qui l'a fait employer.

(3) Il est certain : que, du moment que l'examen est devenu incompressible; la peine de mort, tend à rendre le pouvoir haïssable; et son abolition, à rendre la société impossible. C'est, une belle alternative!

(4) Absolument comme un grenadier.

quieu ou Beccaria étaient en ce moment dans cette tribune, je demande qui aurait l'audace de les interrompre?

. . . . . .

« Les hommes, à la vérité, craignent tous la douleur, et si vous voulez consentir à prolonger la mort par ces tourments raffinés que renferment les lois actuelles, peut-être parviendrez-vous à inspirer aux assassins un véritable effroi. Sans aucun doute vous rejetteriez avec horreur cette idée, s'il était possible qu'elle vous fût présentée; mais par-là vous décidez en même temps l'abolition de la simple peine de mort, car l'expérience a prouvé que la mort, lorsqu'elle n'est que la mort en perspective, est insuffisante pour réprimer, et qu'il faut y joindre pour cela des tortures et cet appareil d'atrocité et de barbarie inventé contre les esclaves, lorsqu'on semblait avoir oublié qu'ils étaient des hommes.

« Cherchons donc ailleurs les moyens de réprimer les crimes.

« Je ne cesserai de la répéter cette vérité qu'on semble mépriser parce qu'elle est trop simple : le premier de ces moyens et le plus efficace, c'est la justice, la douceur des lois et la probité du gouvernement (1).

« Le second est dans ces institutions locales (2) établies pour prévenir chez les hommes le désespoir ou l'extrême pauvreté, source ordinaire des crimes. Je ne crains pas de le dire, tout cet appareil de peine, ces lois, ces tribunaux, tous ces remèdes qui s'appliquent aux effets ne sont rien près de ceux qui vont à la source du mal (3). Fournis-

(1) Organisez la société, de la manière la plus parfaite possible, quant à la propriété; et, ne lui donnez point une base religieuse; vous n'aurez fait qu'accélérer le développement de tous les crimes. L'unique moyen d'empêcher les crimes, chez ceux qui ne sont pas fous; c'est, de leur prouver : que, toutes les fautes sont inévitablement punies. Quant aux fous, il faut être fou : pour, en faire des criminels.

(2) Et pourquoi locales, s'il vous plaît?

(3) Donnez-les donc, ces remèdes, législateurs malencontreux; et, ne nous amusez point avec des paroles insolites! La peine de mort n'a été inventée : que, pour suppléer à ces remèdes que l'on n'a jamais eus. Cherchez ces remèdes, puis rendez le malade capable de les prendre;

sez aux hommes du travail, et des secours à ceux qui ne peuvent travailler, vous aurez détruit les principales causes, les occasions les plus ordinaires, je dirai presque l'*excuse* de tous les crimes (1).

. . . . . .

« S'il est quelqu'un qui ait pu, sans éprouver une violente sensation d'horreur et de pitié, voir infliger la mort à un autre homme, je désire de ne le jamais rencontrer : non-seulement il est étranger aux affections douces qui font le bonheur de la vie, mais il a arrêté sa pensée sur un meurtre; la nature cesse de me protéger contre lui, il ne lui faut plus qu'un intérêt pour me massacrer. »

DUPORT, *Assemblée nationale,* mai 1791. *Discussion sur la peine de mort.*

— « L'édifice du passé, a écrit le plus brillant de nos poëtes, M. Hugo, reposait sur trois colonnes : le prêtre, le roi et le bourreau (2). Il y a déjà longtemps qu'une voix a dit : les dieux s'en vont! Dernièrement une voix s'est élevée et a crié : les rois s'en vont! Il est temps maintenant qu'une autre voix s'élève et dise : le bourreau s'en va. — On dit que dans la parole des poëtes retentissent les sentiments généraux de leur temps. Puisse en effet la France penser comme celui que nous venons de citer! »

JEAN REYNAUD, article *Bourreau, Encyclopédie nouvelle.*

— Depuis l'origine de l'humanité, les institutions sociales ont toujours eu pour bases : en pratique, un prétendu droit révélé; en théorie, un prétendu droit naturel. Et, toutes les fois : que, ces deux prétendus droits se sont trouvés en opposition; la société s'est trouvée : en état d'anarchie.

ce qui, du reste, n'est du ressort : que du temps et de l'excès du mal; puis, tout ira seul.

(1) Ce *presque* est ici une figure de complaisance. Alors, l'auteur oublie : qu'un crime, *excusable,* n'est pas un crime. L'habitude de parler tolérance, conduit à professer : qu'un crime n'est pas un crime.

(2) Cette trinité aurait pu se réduire à un dualisme. Mais n'importe !

Le prétendu droit naturel est indéterminé : comme, tout ce qui est contestable. Tout prétendu droit révélé, est également indéterminé : du moment, qu'il est contesté ; et, il est nécessairement contesté : du moment, qu'il est examiné.

Quand, l'anarchie est comprimée; quand, une force sociale existe ; ces deux prétendus droits sont unis par cette force. Leurs expressions se contredisent à chaque instant. Mais, la force, qui les unit, les base pour ainsi dire : sur la contradiction même ; elle fait admettre le principe *credo quia absurdum ;* principe, en dehors duquel, il n'y a, en effet, aucun ordre possible : pendant, toute l'époque d'ignorance.

Faisons ressortir : quelques-unes des contradictions que nous avons indiquées : en exposant la pratique sociale.

Un chef de brigands, non encore reconnu : pour exercer son métier, sous la protection des droits unis; vous enrôle, pour l'aider à rançonner : soit sur les grands chemins ; soit dans les villes ; soit dans les villages; selon sa propensité à choisir ses champs d'exercice.

Supposez : que, ce chef soit un nouveau Romulus ; dont, tous les grands hommes, des siècles futurs, se vanteront peut-être : d'être les successeurs. Sous ce chef, vous tuez ; ou même, vous ne tuez pas. Si vous êtes pris par les protégés des droits unis ; vous êtes : guillotiné, fusillé, pendu, roué, empalé, ou scalpé et mangé : selon l'humanité ; selon la civilisation du pays où vous travaillez. Pourquoi? Parce qu'il

est contre le droit naturel, et contre tout droit révélé : de tuer et de voler (1).

Un protégé du droit naturel et d'un droit révélé; un successeur de ce Romulus; ou, le nouveau Romulus lui-même; a envie d'une province, d'argent, d'une femme, ou de n'importe quoi. Il vous enrôle pour l'aider à voler. Et, sous lui, vous tuez : le plus d'hommes qu'il est possible de le faire. Une ville est enlevée d'assaut; et, vous vous gorgez : de sang et de richesses. Vous êtes pris, ensuite, par celui qu'on veut dépouiller. Et, vous êtes honoré. Vous rentrez chez vous, et vous êtes récompensé. Pourquoi? C'est, qu'il est selon le droit naturel et selon tout droit révélé : de tuer et de voler; quand on est payé, par quelqu'un assez fort pour se faire protéger : par le droit naturel: et par tout droit révélé.

Dans, une circonscription quelconque; deux individus se disputent le titre : de protégé du droit naturel et d'un droit révélé. Ils enrôlent tous les deux. Vous êtes pris chez l'un. Vous allez être fusillé, parce que vous êtes contre le droit naturel et contre un droit révélé. Vous êtes repris au moment d'être fusillé. Vous voilà selon le droit naturel et selon un droit révélé. Ceux qui vous avaient pris, se trouvent : contre l'un et l'autre. A votre place, ils seront fusillés.

Dans les exemples, que nous venons de donner; il

(1) Nous avons vu : qu'Hercule pensait tout le contraire; et, que selon lui, le droit naturel consiste précisément : à tuer et à voler. Mais, comme le droit naturel n'a encore d'expression : que, le caprice de chacun; il est bon de se rappeler : qu'il ne faut pas disputer des goûts.

s'est agi seulement : de la détermination d'un protégé des droits civils. Poursuivons notre examen, relativement à la jouissance de la protection.

De même, que les enfants s'amusent à voir renverser des capucins de cartes ; de même, les protégés du droit naturel et d'un droit révélé aiment à voir tuer des hommes. Aussi, et le plus souvent qu'il est possible, en rassemblent-ils : des cent milliers, qu'ils placent vis-à-vis les uns des autres, en leur donnant de part et d'autre, tous les moyens de destruction que, depuis son origine, l'humanité a pu inventer. D'abord, eux se mettent à l'abri. Puis, ils disent aux massacreurs payés : de s'entr'égorger à outrance. Et, ceux-ci obéissent avec un plaisir, qui enivre de délices : les protégés du droit naturel et d'un droit révélé.

Convaincus : du bonheur que l'homme goûte, à voir tuer de sang-froid son semblable; les protégés du droit naturel et d'un droit révélé, ont souvent voulu procurer ce bonheur, même aux gens du peuple; pour les récompenser : des jouissances que, ceux-ci procurent à leurs maîtres. Néron fait illuminer ses jardins : avec des milliers de chrétiens goudronnés; et, le clément Titus fait étrangler, en deux heures : cinquante-quatre mille Juifs par des lions et des tigres.

Passons à la détermination du bien et du mal, relativement : au droit naturel, uni à un droit révélé.

Vous commettez un fait parfaitement déterminé : par exemple un sacrilége, un assassinat, un acte d'anthropophagie, un inceste, un meurtre, un suicide, etc.

Et, selon que vous vous trouvez géographiquement placé; vous êtes : ou selon le droit naturel et selon un droit révélé; ou contre le droit naturel et contre un droit révélé. Vous commettez un fait plus ou moins indéterminé. L'un place ce fait dans le droit naturel et selon un droit révélé; l'autre le place : en dehors du droit naturel, et contre ce même droit révélé.

Vous paraissez devant douze hommes, qui vont décider à laquelle de ces qualifications appartient le fait que vous avez commis, et auquel souvent eux-mêmes ne comprennent pas davantage : qu'un Kamtchadale ne comprend le basque. Pendant, ce même temps : trois ou quatre cents autres décident; ou, ont décidé : quel est le nombre de voix, strictement nécessaire : pour rendre vrai, ce qui est douteux. Minuit sonne, au moment relatif à la transition d'une législation à une autre; et, ces douze prononcent. Vous n'êtes ni innocent ni coupable. Y a-t-il une seconde de plus? vous êtes contre le droit naturel et contre un droit révélé. Y a-t-il une seconde de moins? vous êtes innocenté.

Deux hommes se rencontrent dans une forêt : l'un chargé de pain, ou de ce qui en procure; l'autre de misère et d'enfants. Le dernier veut avoir du pain; le premier refuse. Le combat s'engage. Le pauvre est tué. Le riche sera-t-il pris? Non : c'est, la famille du pauvre, qui sera traînée dans les cachots!

Deux hommes se rencontrent au bois de Boulogne. L'un a volé à l'autre : tout ce que celui-ci a de plus cher, de plus précieux. Et cela : par une multitude

de moyens, que la loi ne frappe point; et, que le public reconnaît inévitablement. Le combat s'engage. Le volé est tué. Et, par cela seul, que le volé est tué; le voleur se trouve innocenté. Jadis le droit révélé, sanctionnait même ce jugement; qui, alors, était dit de *Dieu*. Aujourd'hui, ce jugement n'est plus sanctionné : que, par le prétendu droit naturel.

Quelle est donc l'origine de contradictions aussi bizarres?

Cette origine, nous l'avons déjà dit, et nous ne pouvons trop le répéter; est : l'ignorance primitive, encore existante, qui fait nommer *droit*, par les despotes : tout ce qui est nécessaire à l'existence de l'ordre; quelque mal que ce droit puisse causer aux esclaves; ou, en d'autres mots : quelque irrationnel que puisse être ce droit, lorsqu'il est rationnellement examiné : au point de vue des individus.

Voyons, maintenant : si, le pouvoir de disposer de la vie de l'homme, peut être érigé en droit.

Distinguons d'abord les deux époques : d'ignorance et de connaissance.

Pendant l'époque d'ignorance, l'ordre social repose exclusivement : sur le despotisme; le despotisme, sur le pouvoir de disposer de la vie de l'homme, érigé en droit. Pendant, l'époque d'ignorance, le pouvoir de disposer de la vie de l'homme, doit donc être érigé en droit; ou, l'humanité n'a de droit : que, celui de se laisser mourir; ce qui est absurde.

Dans l'époque de connaissance, l'âme est démontrée : être éternelle; être immatérielle. L'existence

du lien des actions, d'une vie à une autre, est également démontrée ; c'est-à-dire : L'INÉVITABILITÉ DES PEINES ET DES RÉCOMPENSES.

Dans ce cas, quiconque commet une mauvaise action : est un fou.

Le pouvoir de tuer les fous, peut-il être érigé en droit : par une société rationnelle ?

Il faut être fou : pour faire cette demande.

C

OPINION.

« On ne s'est pas toujours borné, Dieu en soit juge! à anéantir des livres ou des monuments; il a fallu verser le sang humain par torrents, et le mot *martyr* a voulu dire à la fois victime et témoin. Nous savons que depuis les pythagoriciens, tous égorgés en un jour, jusqu'aux albigeois anéantis d'un seul coup, on n'a jamais été avare de ces sortes d'exécutions où le génie de la plus féroce cruauté emprunte des armes sacriléges à la superstition ou au fanatisme du prétendu bien public (1). Les colléges des druides ont ainsi péri, ainsi les bardes. L'école d'Alexandrie a fini misérablement, et la belle et savante Hypathie ne trouva pas grâce devant un peuple furieux. De notre temps les Turcs ont tué jusqu'au dernier des Wahalis. La vérité ou ce qu'on croit la vérité pourrait avoir d'autres voies pour triompher (2). La persécution n'éteint pas les croyances (3); un principe n'est pas étouffé dans le sang,

(1) Il est bien étonnant : que, jamais philosophe n'ait voulu reconnaître : que, l'ordre public; le bien public; repose, exclusivement : sur l'intolérance : soit de la force; soit de la raison. Et, il n'en est aucun qui, parvenu au pouvoir, ne soit immédiatement devenu : plus intolérant, que ceux qui l'avaient précédé. Et, cependant, il est impossible : de les accuser tous de mauvaise foi.

(2) Voilà une immense erreur. La vérité peut triompher sans employer la force. Mais, alors : c'est le besoin, qui est aussi une force, qui la fait triompher. Quant, à ce qu'on croit la vérité; la force, seule, peut l'introniser. Le christianisme, n'est parvenu à la domination : qu'en faisant répandre des torrents de sang.

(3) Autre erreur. La persécution n'éteint pas le protestantisme; c'est, à la vérité, SEULE, que peut appartenir cette victoire. Mais, la persécution, judicieusement employée, éteint les croyances. Dire que Luther et Calvin ont reproduit les vaudois et les albigeois, c'est dire : qu'un chêne

même lorsque, comme dans les faits que je viens de citer, on veut épuiser tout celui des hommes qui professent la doctrine suspecte ou condamnée : l'islamisme reproduira un jour la secte dont il se croit si bien débarrassé (1), comme Luther et Calvin ont reproduit plus tard les vaudois et les albigeois. »

BALLANCHE, *Palingénésie sociale*, t. III, page 54.

— « J'imagine qu'une intelligence étrangère à notre globe, y vient pour quelque raison *suffisante*, et s'entretient avec quelqu'un de nous sur l'ordre qui règne dans le monde. Parmi les choses curieuses qu'on lui raconte, on lui dit que la corruption et les vices dont on l'a parfaitement instruite, exigent que l'homme, dans de certaines circonstances, meure par la main de l'homme ; que ce droit de tuer sans crime n'est confié parmi nous qu'au bourreau et au soldat. L'un, ajoutera-t-on, donne la mort aux coupables convaincus et condamnés ; et ses exécutions sont heureusement si rares qu'un de ces ministres de mort suffit dans une province. Quant aux soldats, il n'y en a jamais assez : car ils doivent tuer sans mesure, et toujours d'honnêtes gens. De ces deux tueurs de profession, le soldat et l'exécuteur, l'un est fort honoré, et l'a toujours été parmi toutes les nations qui ont habité jusqu'à présent ce globe où vous êtes arrivé ; l'autre, au contraire, est tout aussi généralement déclaré infâme : devinez, je vous prie, sur qui tombe l'anathème ?

« Certainement le génie voyageur ne balancerait pas un instant : il ferait du bourreau les éloges que vous n'avez pu lui refuser l'autre jour, Monsieur le comte, malgré tous nos préjugés, lorsque vous parliez de ce *gentilhomme* comme disait Voltaire.

« C'est un être sublime nous dirait-il, c'est la pierre angulaire de la société ! Puisque le crime est venu habiter votre terre (2), et qu'il ne peut être

est reproduit par le gland qu'il porte. Avec des figures, il n'est pas de sottises : qu'on ne puisse justifier.

(1) L'islamisme ne reproduira rien du tout. L'islamisme meurt, comme meurt toute révélation sur-rationnelle. Une révélation sur-rationnelle, devant l'incompressibilité de l'examen ; c'est, la végétation des pôles, en présence du soleil de la torride.

(2) Il paraît : que, le crime habite partout ; même au ciel : puisque

arrêté que par le châtiment, ôtez du monde l'exécuteur et tout ordre disparaît avec lui. Quelle grandeur d'âme, d'ailleurs ! quel noble désintéressement ne doit-on pas nécessairement supposer dans l homme qui se dévoue à des fonctions si respectables sans doute, mais si pénibles et si contraires à notre nature ! Car je m'aperçois, depuis que je suis parmi vous, que lorsque vous êtes de sang-froid, il vous en coûte pour tuer une poule. Je suis donc persuadé que l'opinion l'environne de tout l'honneur dont il a besoin, et qui lui est dû à si juste titre. Quant au soldat, c'est, à tout prendre, un ministre de cruauté et d'injustice. Combien y a-t il de guerres évidemment justes, et combien n'y en a-t-il pas d'évidemment injustes ! Combien d'injustices particulières, d'horreurs et d'atrocités inutiles ! J'imagine donc que l'opinion a très justement versé parmi nous autant de honte sur la tête du soldat, qu'elle a jeté de gloire sur celle de l'exécuteur impassible des arrêts de la justice souveraine.

« Vous savez ce qui en est, Messieurs, et combien le génie se serait trompé (1). »

De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, page 7.

— « Dans l'état de famille, les pères durent exercer un *pouvoir monarchique,* dépendant de Dieu seul, sur la personne et sur les biens de leurs fils, et *à plus forte raison* sur ceux des hommes qui s'étaient réfugiés sur leurs terres, et qui étaient devenus leurs *serviteurs.* Ce sont ces premiers monarques du monde que désigne l'Écriture sainte en les appelant *patriarches*, c'est-à dire *pères* et *prin-*

les anges voulaient détrôner Dieu. Se figure-t-on un monde : où, le crime, le mal, ne pourraient exister? Quel est le fou, qui voudrait habiter : cet empire du néant?

(1) De Maistre en conclut : que, la guerre est une institution divine; et, que les soldats sont les ministres de cette justice. Sans cela, dit-il, le génie aurait raison. Si, le génie de de Maistre n'avait été digne des petites maisons de l'univers, il aurait dit : une race, qui a besoin de soldats et de bourreaux, habite évidemment : un lieu d'expiation. Elle a manque au raisonnement. La justice éternelle la condamne : à déraisonner; et, à faire ainsi son propre malheur : jusqu'à ce qu'elle se soit punie, des crimes qu'elle a commis.

ces. Ce droit monarchique fut conservé par la loi des douze tables dans tous les âges de l'ancienne Rome : *patri familias jus vitæ et necis in liberos esto ;* le père de famille a sur les enfants droit de vie et de mort (1). »

VICO, *Philosophie de l'histoire*, t. I, p. 370.

— Étudions l'effet : que, l'instruction, ou plutôt les discussions de l'époque, doivent produire : relativement au droit de vie et de mort.

Pour faciliter cette étude, séparons, en deux classes, ceux sur lesquels les discussions peuvent agir. Nous placerons dans la première : ceux, qui ne reconnaissent d'autorité que le raisonnement ; c'est-à-dire, en époque de contestabilité : que, leur propre raisonnement ; et, lui soumettent tout : même, les révélations. Nous placerons dans la seconde : ceux, chez lesquels une révélation ou un préjugé quelconque, a été inculqué : soit, par l'éducation ; soit, par une fausse instruction ; comme étant la vérité. Cette révélation, ou même ce préjugé, devient ainsi un sentiment, auquel, comme à un critérium, ils assujettissent toute espèce de raisonnement. Nous appellerons la première classe *rationnelle ;* et, la seconde *sentimentale :* quoique la première soit *sentimentale,* toutes les fois qu'elle se soumet à un sophisme, à un préjugé ; et, que la seconde soit *rationnelle* en ce que, tout en se soumettant à sa révélation ou à son préjugé ; elle croit néanmoins avoir RAISON de s'y soumettre.

(1) Aussi longtemps : que l'anthropomorphisme et l'aliénation du sol à des individus ne sont point anéantis ; l'ordre social ne peut avoir de base : que, le droit de vie et de mort, exercé par les gouvernants, sur les gouvernés.

Dans le cours du présent livre ; et, relativement à l'examen de l'opinion ; nous ferons usage de cette division, que nous croyons suffisamment déterminée, tout en reconnaissant : que, jusqu'à ce que la vérité soit incontestablement démontrée ; il n'est aucun individu, faisant usage du verbe ; qui n'appartientne, en même temps : aux deux classes.

La classe rationnelle se divise : en matérialistes et religieux.

Pour, les individus de la première division ; et, pour autant qu'ils raisonnent conséquemment ; il est aussi indifférent, du moment qu'ils font abstraction des intérêts terrestres, au nombre desquels il faut compter les répulsions organiques ; il est aussi indifférent, disons-nous : de tuer un homme ; que, de tuer un lièvre.

Pour, les individus de la seconde division ; la vie de l'homme est inviolable ; et, quiconque tue : soit sur un champ de bataille ; soit sur un champ de duel ; ou, condamne à mort : sur un tribunal ; ou exécute sur un échafaud ; est également un assassin, ou tout au moins : un séide imbécile ; s'il n'est un monomane meurtrier.

Mais, remarquons : qu'il est, pour ainsi dire, impossible : d'effacer le résultat de l'éducation ; et, que tel matérialiste rationnel, qui, en théorie ne fait aucun cas de la vie d'un homme ; se refusera, en pratique, de prononcer une condamnation à mort ; tandis, que tel rationaliste religieux, condamnera à mort ; si, son éducation lui a fait croire : que, la peine de mort est la seule base : qu'il soit possible de donner, à la société.

La classe sentimentale se divise : en religieux et

matérialistes. Ici, nous plaçons les religieux en tête; parce qu'aussi longtemps : que, l'instruction actuelle n'est point généralement répandue ; il y a par éducation, par sentiment ; plus de religieux, que de matérialistes.

La division religieuse protége la peine de mort en théorie, parce que sa révélation a dit : *Si quis aliquem interfecerit, volens occidere, morte moriatur*. Mais, le protestantisme philosophique qui de jour en jour envahit cette division ; lui fait, petit à petit, rejeter cette maxime avec le *Sta sol* de Josué; sous prétexte : que, les explications bibliques doivent varier avec les époques.

La division matérialiste rejette la peine de mort en théorie. Mais, comme elle est de la dernière poltronnerie, pour ce qui concerne la conservation de ses intérêts d'argent (1), elle trouvera des circonstances atténuantes, pour sauver un parricide ; et, fera exécuter sans pitié un garçon épicier qui aura volé, avec effraction, une simple caisse de chandelles.

Mais, la peine de mort n'a pas été inventée : pour protéger le suif ou la chandelle. Elle l'a été : pour anéantir, à mesure qu'il paraît, tout protestantisme religieux ; et, pour rendre, ainsi, la société possible.

(1) Nous avons déjà dit : que, l'expression *intérêt matériel*, était mauvaise; parce qu'il n'y a aucun intérêt, qui ne soit matériel ; même à commencer, par celui du prétendu paradis. Nous nous servons donc ici d'une autre expression. Il nous est cependant arrivé et il nous arrivera encore de faire usage de l'expression que nous venons de condamner. C'est, ainsi que nous l'avons fait remarquer plusieurs fois : qu'il est bien difficile de se soustraire, complétement, aux influences d'une mauvaise éducation. Quand nous manquerons, que nos lecteurs aient la bonté de nous corriger.

Si, cette peine a été appliquée aux assassins ; elle ne l'a été : que, pour protéger les gouvernants ; les conservateurs de l'ordre religieux. Car, jamais elle n'a été infligée, au meurtrier d'un esclave ; la mort d'un esclave ne pouvait faire : un assassin. Or, les deux classes que nous venons d'énoncer, la rationnelle et la sentimentale ; sont, maintenant, presque unanimement d'accord pour reconnaître : que, la peine de mort ne doit plus être appliquée : au crime de lèse-majesté divine.

La peine de mort est donc devenue impuissante : pour aider le despotisme, à maintenir l'ordre au sein de la société.

Ajoutons : qu'à mesure, que l'instruction actuelle se généralise ; la division religieuse sentimentale s'efface, pour renforcer la division sentimentale matérialiste. Il s'ensuit : que, bientôt la peine de mort ne servira : qu'à protéger des bouts de chandelles.

Disons quelques mots : pour ceux qui mettent les faits au-dessus des raisonnements : comme, si l'observation d'un fait n'était pas un raisonnement ; comme, si l'observation d'un fait pouvait avoir une valeur quelconque, en dehors du raisonnement qui le rattache à sa cause. Voici des faits. Nous allons les prendre chez un excellent observateur ; chez un matérialiste rationnel ; qui, a la franchise de donner des observations, qui portent, directement, contre l'instruction matérialiste de l'époque.

— « Toutes choses égales, dit M. Quetelet, le nombre des crimes contre

les personnes, relativement au nombre de crimes contre la propriété, pendant les années 1828, 1829, 1830, 1831, était *plus grand*, selon l'*état intellectuel plus développé* des accusés. Et cette différence portait particulièrement sur les meurtres, les viols, les assassinats, les coups et blessures et d'autres crimes très-grands. »

(*Physique sociale*, t. II, p. 176.)

— Et, plus loin, relativement à la Belgique ; ce qui précède ayant rapport à la France ; il ajoute :

— « Ainsi les accusés de la huitième classe (artistes, étudiants, employés, huissiers, notaires, avocats, prêtres, médecins, militaires, rentiers, etc.), qui tous exerçaient des professions libérales ou jouissaient d'une fortune qui suppose quelque éducation, sont ceux qui, relativement, ont commis le plus de crimes contre les personnes, tandis que les 87 centièmes des accusés de la neuvième classe, composée de gens sans aveu, n'ont porté atteinte qu'aux propriétés.

« Je ferai observer, continue M. Quetelet, que quand on sépare les individus en deux classes, les unes de professions libérales et les autres de journaliers, ouvriers, manœuvres ou domestiques, la différence est encore bien autrement prononcée. »

(*Ibid.*, p. 183.)

— Ainsi :

« Le nombre des crimes contre les personnes est « plus grand, selon l'état intellectuel plus développé des « individus !! »

Et de l'aveu de tous, le développement intellectuel se nomme *instruction*.

L'état de l'instruction porte donc au crime, à l'anarchie, à la destruction de la société, à la destruction de l'humanité.

Maintenant, nous le demandons : à tous ceux qui, comme M. Quetelet, ont conservé de la bonne foi, au milieu de cette instruction ; une instruction pareille n'est-elle point la pire des ignorances ? Et, ce déve-

loppement intellectuel ne doit-il pas, au contraire, porter plutôt le nom : de développement d'ignorance au point de vue théorique; et, de développement d'anarchie, au point de vue pratique?

Nous le répétons : la peine de mort est devenue impuissante, pour aider le despotisme : à maintenir l'ordre au sein de la société.

Quelques mots, encore, sur le supplice : que, MM. les philanthropes proposent de substituer à la peine de mort; supplice auprès duquel celui des auges (1) eût été une grâce reçue avec bonheur. Nous voulons parler de l'emprisonnement solitaire. Un officier général qui, dernièrement, a été visiter une de ces tortures brevetés par le dix-neuvième siècle; a reconnu : que, pour éviter cette mort atroce, les condamnés se livrent à la masturbation avec fureur et connaissance de cause. Il était digne, du dix-neuvième siècle, de faire adopter ce genre de suicide. Si, jamais un homme, dit honnête, peut, non-seulement ne pas approuver, mais encore ne pas avoir en horreur, le protecteur de pareilles infamies; nous regarderons le nom d'honnête homme, comme la plus grossière des injures.

Sous une pareille loi pénale que deviendront les voleurs? Des assassins.

Terminons par un dernier exemple de la philanthropie du dix-neuvième siècle.

(1) Ce supplice consistait : à renfermer le condamné entre deux auges, desquelles sortaient la tête et toutes les extrémités. On les ondoyait de miel, on nourrissait le supplicié d'eau mielleuse, et on le faisait dévorer, vivant : par, les insectes d'une zone brûlante.

Voici ce qu'on lit dans la *Gazette des tribunaux* du 12 juillet 1845 :

La Justice disciplinaire en Algérie.

« Le *National* signalait il y a quelques jours les châtiments odieux infligés à nos soldats dans quelques-uns des corps de l'armée d'Afrique, châtiments d'une nature telle, que plusieurs de ceux qui les ont subis auraient dû être amputés, et que d'autres auraient succombé. En publiant ces faits, le *National* demandait que, pour l'honneur de l'administration militaire, une prompte explication fût donnée à cet égard. Cette réponse n'est pas pas venue ; les faits n'ont été ni démentis ni expliqués.

« Nous ne voulons pas prendre ce silence de l'administration comme un aveu de tous les récits qui circulent sur les excès imputés à la justice militaire de l'Algérie, mais il ne nous permet plus d'hésiter à publier les renseignements qui nous ont été transmis à nous-mêmes.

« On sait qu'indépendamment de la répression régulière à laquelle est soumis le soldat par la loi pénale, il y a, il doit y avoir une répression disciplinaire abandonnée à l'appréciation des supérieurs, et qui est proportionnée à la nature des infractions, à leurs conséquences, aux circonstances particulières dans lesquelles elles se produisent. On sait quelle est, en général, sur le continent, la nature de ces peines disciplinaires. Voici celles que l'on ne craindrait pas d'appliquer en Algérie : nous ne parlons que des plus graves, et nous leur conserverons les noms que, dans sa naïveté brutale, leur donne le langage disciplinaire.

« Ce sont :

« *Le silo;*

« *La barre;*

« *La crapaudine;*

« *Le clou au rouge* et *au bleu.*

« Voici en quoi consiste chacune de ces peines, ou plutôt de ces tortures :

« *Le silo.* — On appelle *silo* une fosse profonde dans laquelle on descend les hommes coupables d'infractions à la discipline militaire. Le *silo* est le premier degré de l'échelle de cette pénalité exceptionnelle ; il vient après la salle de police et la prison. Dans l'espace étroit qui forme le fond de cette fosse, les condamnés peuvent rarement s'asseoir ou se coucher, car presque toujours leur nombre est considérable. En été, on y étouffe, car rien n'y garantit contre les ardeurs d'un soleil brûlant; en hiver, on y a de l'eau, ou plutôt de la boue, jusqu'aux genoux ; en tout temps, les insectes, les immondices qui y sont accumulés, en font un cloaque infect. Quelquefois des condamnés sont descendus dans cette fosse tout nus, *à poil* (c'est l'expression consacrée). Ceux qui ont conservé leurs vêtements

sont bientôt obligés de les quitter, autant pour se soumettre à *l'uniforme* général que parce que les vêtements deviennent intolérables dans cette atmosphère brûlante. Ceux qui, par ivresse ou par résistance, ne peuvent ou ne veulent pas descendre, sont poussés du haut de l'échelle, et tombent en roulant sur la tête de leurs compagnons.

« Le régime du *silo* est le pain et l'eau.

« La seule occupation, la seule distraction des condamnés au *silo* est d'échanger entre eux le récit de leurs méfaits, et de se livrer à toutes les aberrations de leur nature corrompue. Qu'un jeune soldat entre au *silo* avec un sentiment de dignité humaine, avec un reste de moralité, il est à jamais perdu.

« La *barre*. — On soumet à la *barre* les hommes sur lesquels la peine du *silo* est inefficace, ou ceux qui sont assez dépravés, assez endurcis pour se la faire infliger, afin d'éviter une corvée ou d'y retrouver leurs compagnons de débauche.

« La *barre* est une traverse en fer ou en bois plantée horizontalement sur des piquets à trente centimètres du sol, et à laquelle on attache les condamnés par les pieds. Voici quelle est l'attitude de l'homme condamné à la *barre :* Un des pieds ou les pieds sont tenus à la *barre* au moyen d'anneaux rivés, dans une position plus élevée que la tête. L'homme, couché sur le dos ou sur le ventre, est exposé, comme dans le *silo*, le jour aux ardeurs du soleil, la nuit au froid ou à l'humidité. Ceux qui ne subissent pas docilement un semblable supplice sont l'objet d'un raffinement particulier : tantôt on croise les deux pieds sur la *barre*, tantôt on lie les deux mains derrière le dos, et les pieds restant attachés à la *barre*, les patients ne peuvent plus se retourner ni changer de position; tantôt enfin, l'un des pieds étant détaché de la *barre*, on ploie la jambe sur la cuisse pour attacher le pied avec les deux mains : et le condamné qui veut lutter contre les souffrances d'une telle position ne peut faire un mouvement sans se déchirer les chairs. Si ce châtiment ne suffit pas, si le condamné n'est pas *dompté*, comme on dit, il en est un autre plus affreux encore : c'est la *crapaudine*.

« *La crapaudine*.—Le mot indique assez quel est ce genre de supplice : le bras gauche et la jambe droite sont liés derrière le dos et s'entrecroisent avec le bras droit et la jambe gauche. Ainsi *paré* en quelque sorte, l'homme soumis au supplice de la *crapaudine* est couché tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos. S'il se débat, s'il lutte pour changer de position, on le *dompte* bientôt en combinant la suspension avec la *crapaudine*, châtiment inventé depuis peu de temps dans quelques provinces de l'Algérie : c'est ce qu'on appelle le *clou*.

« *Le clou*. — Le supplice du *clou* consiste à suspendre à un clou ou à une barre, par la corde qui réunit derrière le dos les pieds et les mains, l'homme déjà soumis à la *crapaudine*, et qui ne la supporte pas docilement. Ainsi suspendu, le condamné respire à peine, et bientôt le sang

injecte et empourpre ses yeux : c'est le *clou au rouge*, et alors on le descend à terre. Si cette première opération ne suffit pas pour triompher du condamné, on le suspend une seconde fois, et la congestion ne tarde pas à bleuir son visage : c'est le *clou au bleu;* puis on le descend à terre; c'est là le dernier degré de la pénalité disciplinaire.

« Nous avons suivi l'échelle ascendante de cette monstrueuse pénalité; voici l'échelle descendante : quand le patient se déclare *dompté* après avoir subi le *clou*, on le laisse quelque temps encore à la *crapaudine*. S'il est docile et demande grâce, on lui détache une jambe, puis deux; puis il reste à la *barre* attaché seulement par un pied, et là il doit attendre que le temps fixé pour sa punition soit expiré. »

CHAPITRE VIII.

SECOND MOYEN DESPOTIQUE : DIVISION DES LANGUES.

« C'est Dieu, nous dit la religion, qui, s'entretenant avec notre premier père, lui apprit à parler; c'est Dieu qui, pour punir l'orgueil des premiers hommes, selon les uns, pour les forcer à se répandre, selon les autres, divisa le langage et produisit la multitude des idiomes.

« Mais, se demanda la philosophie, Dieu, qui nous a donné la parole, n'a-t-il pu faire parler les bêtes? Qui nous dit que les animaux n'ont point une langue dont ils se servent entre eux, et que nous n'entendons pas? Qui nous assure qu'autrefois ils ne parlèrent pas la nôtre? Et la question : pourquoi, de tous les animaux, l'homme est le seul qui parle, est encore obscure en philosophie. »

PROUDHON, *Création de l'ordre*, p. 61.

— « Descartes est le premier que *la suite de ses profondes méditations* ait conduit à nier *l'âme des bêtes*, PARADOXE auquel il a donné dans le monde une vogue extraordinaire. Il n'aurait jamais donné dans cette opinion (1), si la grande vérité de la distinction de l'*âme* et du *corps*, qu'il a le premier mise dans son plus grand jour (2), jointe

(1) Pour Descartes, ce n'était, en effet, qu'une opinion. Car, nous avons vu (*) que, lui-même déclarait : qu'il était impossible de prouver : la réalité de cette proposition.

(2) Lui-même déclare : que, sans l'idée de Dieu, il lui est impossible : de distinguer l'âme du corps. Voilà, une belle base philosophique!

(*) Dans l'examen de la philosophie de Descartes.

au préjugé qu'on avait contre l'immortalité de l'âme des bêtes (1), ne l'avait forcé pour ainsi dire à s'y jeter (2). L'opinion des machines sauvait deux grandes objections, l'une contre l'immortalité de l'âme, l'autre contre la bonté de Dieu (3). Admettez le système des automates, ces deux difficultés DISPARAISSENT.

. . . . . .

« Nous avons conduit notre recherche jusqu'à l'existence AVÉRÉE de l'âme des bêtes (4), c'est-à-dire d'un principe immatériel joint à leur machine. Si cette *âme* n'était pas spirituelle, nous ne pourrions nous assurer si la nôtre l'est, puisque (5) le privilége de la raison et toutes les autres facultés de l'âme humaine ne sont pas plus incompatibles avec l'idée de la pure matière, que l'est la simple sensation (6), et qu'il y a plus loin de la matière raffinée, subtilisée, mise dans quelque arrangement que ce puisse être, à la simple perception d'un objet, qu'il n'y a de cette perception simple et directe aux actes réfléchis du raisonnement (7).

. . . . . .

(1) Il paraît : que, l'encyclopédiste n'a pas ce préjugé; et, qu'il est certain : que, l'âme, des bêtes : est, de même nature : que, celle de l'homme ; ce qui, par la série continue des êtres, donne aux cruches : des âmes identiques à celles des hommes.

(2) C'est-à-dire : qu'il faut, que cela soit vrai; ou, que le matérialisme soit une réalité.

(3) Nous nous inquiétons peu de l'objection, contre la bonté de Dieu ; car, si Dieu existait ; il n'y aurait pas d'âme possible. Mais, nous aimons à constater : que, ces messieurs ont reconnu : que, l'âme des bêtes est incompatible avec l'âme des hommes.

(4) Si, cette existence est *avérée ;* l'âme des hommes est une immatérialité qui n'est immortelle : que, par la *volonté de Dieu ;* ainsi que le disent ces Messieurs. Et, comme il leur est facile de prouver : qu'une volonté divine est une sottise ; ils en font conclure : que, l'âme de l'homme est mortelle ; comme, l'âme de la bête.

(5) Écoutez : le *puisque;* il est curieux !

(6) C'est très-vrai ! Ainsi, si les bêtes ont des sensations ; l'âme des hommes, ne vaut pas mieux : que, l'âme des bêtes. Est-ce là, ce que vous voulez prouver ?

(7) Cela, est une vérité : qu'un fou seul peut contester. Il faut donc, en conclure : que, les bêtes n'ont pas de sensation, n'ont pas de sensibilité; ou, que l'âme des hommes ne vaut pas mieux : que, l'âme des

« Si l'âme des bêtes est immatérielle, dit-on, si c'est un esprit, comme notre hypothèse (1) le suppose, elle est donc immatérielle, et vous devez nécessairement lui accorder le privilège de l'immortalité, comme un apanage inséparable de la spiritualité de sa nature. Soit que vous admettiez cette conséquence, soit que vous preniez le parti de la nier, vous vous jetterez dans un terrible embarras. L'immortalité de l'*âme des bêtes* est une opinion trop choquante et trop ridicule aux yeux de la raison même, quand elle ne serait point proscrite par une autorité supérieure, pour l'oser soutenir sérieusement. Vous voilà donc réduit à nier la conséquence, et à soutenir que tout être immatériel n'est pas immortel; mais dès lors vous anéantissez une des plus grandes preuves que la raison fournisse pour l'immortalité de l'âme (2). Voici comme l'on a coutume de prouver ce dogme (3) : l'âme ne meurt pas avec le corps, parce qu'elle n'est pas corps (4), parce qu'elle n'est pas divisible comme lui (5), parce qu'elle n'est pas un tout tel que le corps (6) humain, qui puisse périr par le dérangement ou la séparation des parties qui le composent (7). Cet argument n'est solide qu'au cas que

bêtes : pour éviter cette belle conclusion, l'encyclopédiste a soin d'ajouter ce qui suit.

(1) Il paraît : que, pour l'encyclopédiste, une chose AVÉRÉE, n'est qu'une hypothèse.

(2) Cet argument, du philosophe encyclopédiste, est incontestable. Il le sait; et, il va le réfuter par une sottise. Il veut faire conclure : que, l'âme est mortelle, en disant le contraire. Tel est, partout : l'esprit de l'Encyclopédie.

(3) *Prouver un dogme* est l'expression : d'un sot, ou d'un fripon. Quand, un dogme est prouvé; il n'est plus un dogme : dans le véritable sens du mot. Un dogme, est une opinion.

(4) Voilà une belle preuve. C'est, comme si vous disiez : que, la vie d'une laitue ne meurt pas avec la laitue; parce que : la vie n'est pas corps.

(5) Qui vous l'a dit? L'âme d'un polype se divise : en deux; en dix; en mille.

(6) Ainsi, le corps est un tout; et, l'âme n'est pas un tout; ce qui fait, alors, qu'elle n'est qu'une partie. C'est, d'Alembert : qui dit ces belles choses.

(7) Vous allez voir : que, selon d'Alembert, ce qui n'a pas de partie peut périr. C'est très-joli !

le principe sur lequel il roule le soit aussi ; savoir, que tout ce qui est immatériel (1) est immortel (2) ; et qu'aucune substance n'est anéantie (3) ; mais ce principe sera réfuté par l'exemple des bêtes ; donc la spiritualité de l'âme des bêtes ruine les preuves de l'immortalité de l'âme humaine (4). Cela serait bon si de ce raisonnement nous concluions l'immortalité de l'âme humaine (5) ; mais *il n'en est pas ainsi*. La parfaite certitude que nous avons de l'immortalité de nos *âmes* ne se fonde QUE (6) sur ce que Dieu l'a révélée ; or, la même révélation qui nous apprend que l'âme humaine est immortelle, nous apprend aussi que celle des bêtes n'a pas le même *privilége* (7). Ainsi, quoique *l'âme des bêtes* soit spirituelle, et qu'elle meure avec le corps (8), cela n'obscurcit nullement le dogme de l'immortalité de nos âmes (9), puisque ce sont là deux vérités de fait dont la certitude a pour fondement commun le témoignage divin (10).

. . . . . .

(1) Vous savez : qu'immatériel, est pour lui : ce qui n'a pas de parties.

(2) Vous le voyez. Ce qui n'a pas de partie peut mourir.

(3) Voyez-vous l'encyclopédiste, qui se moque du lecteur chrétien, sur le ridicule qu'il y a de croire : aux anéantissements ; et, par suite, aux créations ?

(4) Cet argument est incontestable. Vous allez voir : comment il est réfuté.

(5) Vous le voyez, cet argument serait *bon*, s'il n'y en avait un meilleur pour prouver : que, la raison qui nie l'immortalité de l'âme a tort ; et, cela seulement : parce que Dieu, dit : que, la raison est une sotte.

(6) Remarquez ce QUE ; et, vous verrez : comment on fait, pour plaider le *pour*, dans l'intention : de faire conclure le *contre*.

(7) Vous le voyez : c'est, par *privilége ;* par *injustice ;* que, l'âme des hommes est immortelle. Et, comme à cette époque, les priviléges étaient déjà en horreur : pour ceux, qui n'en avaient pas ; ou, n'en avaient pas assez ; on profitait de ce mot : pour, rendre ridicule : l'immatérialité de l'âme.

(8) Quoiqu'elle n'ait pas de partie, ce qui est très-curieux.

(9) Comme, l'essence d'un dogme est d'être obscur ; il est évident : que, rien au monde ne peut l'obscurcir.

(10) Si, après ce beau raisonnement, vous n'êtes pas convaincu : de l'immortalité de l'âme ; c'est, que vous serez un homme de peu de foi. Mais, comme l'auteur était certain : qu'il ne serait lu, que par des hommes de peu de foi ; il était bien certain : que, ceux qui le liraient,

« En vain dirait-on que, suivant l'opinion de quelques savants hommes, très-attachés d'ailleurs à la religion, la *spiritualité* de l'âme n'est énoncée clairement en aucun endroit de l'Écriture, et, par conséquent, ne nous est point confirmée par la révélation (1). Mettant cette discussion à part, l'objection dont il s'agit est bonne tout au plus pour ceux qui bornent la révélation à l'Écriture (2), mais non pour ceux qui y joignent l'autorité de l'Église, destinée à suppléer à l'Écriture quand elle ne s'explique point, ou ne s'explique pas assez ; or, cette dernière autorité ne nous laisse aucun doute sur la spiritualité de notre *âme*.

. . . . . .

« Mais pourquoi les animaux, avec des organes semblables à ceux des hommes, n'ont-ils pas le même penchant que les hommes à se rapprocher les uns des autres ? Pourquoi leur langue et leur bouche, d'ailleurs si semblables aux nôtres en apparence, ne forment-elles pas des sons articulés ? Il faut que les philosophes aient bien senti la difficulté de répondre à ces questions, puisque la seule réponse qu'ils y aient faite jusqu'à présent (3), c'est que le Créateur a voulu que l'homme vécût en société et que les animaux n'y vécussent pas ; réponse qui ne satisfait à rien et qui pourtant est la seule raisonnable (4). Car comment expliquer ce

considéreraient l'immortalité de l'âme : comme, une stupidité. Et, en effet : du moment, que l'on accorde la SENSIBILITÉ aux animaux ; il faut être stupide, pour croire : que, l'âme est IMMORTELLE.

Vous croyez : que, d'Alembert va trouver : que, c'est assez. Du tout. Il va vous ôter, jusqu'à l'appui de l'Écriture ; pour, ne vous laisser : que, l'appui de l'Église ; dont il sait : que, déjà de son temps, tout le monde se moquait.

(1) Cela est si vrai : que, toute la primitive église croyait l'âme matérielle. Nous en avons donné les preuves (*).

(2) Voilà, tout le protestantisme rendu matérialiste : d'un coup de plume.

(3) Remarquez l'artifice oratoire. Ce ne sont point les philosophes qui ont dit cela, mais les théologiens ; et, il sait : que, chacun fera la correction. Jamais, les philosophes n'ont admis un créateur ; à moins, que ce ne soit comme lui admet : l'immortalité de l'âme.

(4) Voyez-vous cette réponse, qui est *seule* raisonnable ; et, qui ne satisfait à rien ?

(*) Voyez notre ouvrage intitulé : *Protestantisme*.

qu'on ne comprend pas, sinon en disant : Dieu l'a voulu ainsi ? »

D'Alembert, *Éléments de philosophie. Encyclopédie méthodique*, article *Ame*.

— « L'objection prise des souffrances des bêtes est la plus redoutable de toutes celles que l'on puisse faire contre la spiritualité de leur *âme;* elle est d'un si grand poids, que les cartésiens ont cru la pouvoir tourner en preuve de leur sentiment (1), seule capable de les y retenir, malgré les embarras insurmontables où ce sentiment les jette (2). Si les brutes ne sont pas de pures machines, si elles sentent, si elles connaissent, elles sont susceptibles de la douleur comme du plaisir; elles sont sujettes à un déluge de maux, qu'elles souffrent sans qu'il y ait de leur faute, et sans l'avoir mérité, puisqu'elles sont innocentes et qu'elles n'ont jamais violé l'ordre qu'elles ne connaissent point. Où est en ce cas la bonté, où est l'équité du Créateur? Où est la vérité de ce principe, qu'on doit regarder comme une loi éternelle de l'ordre : *Sous un Dieu juste on ne peut être misérable sans l'avoir mérité* (3) ? Mais ce qu'il y a de pis dans leur condition, c'est qu'elles souffrent dans cette vie sans aucun dédommagement dans une autre, puisque leur *âme* meurt avec le corps; et c'est ce qui double la difficulté. Le père Mallebranche a fort bien repoussé cette objection dans sa défense contre les accusations de M. de la Ville.

« Je réponds d'abord (4).....

(1) Vis-à-vis de la raison, il est évident : que, si les bêtes souffrent, qu'il y ait un Dieu, ou qu'il n'y en ait pas ; l'ordre moral, est : la plus énorme des sottises. Pour que, vis-à-vis de la raison, l'ordre moral puisse exister ; il faut : que tout soit bien, *absolument bien*, sans l'ombre d'une seule exception. Une seule ombre, d'exception réelle, suffirait : pour, anéantir l'ordre moral.

(2) La démonstration, de l'automatisme, ne peut laisser : dans l'ombre d'un embarras. Démonstration et embarras : soit incompatibles.

(3) Et, les enfants d'Adam, sortant des mains du créateur ; ont-ils mérité : d'être malheureux dans ce monde ; et, d'être brûlés dans l'autre? Sous l'ordre réel, avec Dieu ou sans Dieu, on ne peut être malheureux, sans l'avoir mérité. La folie ou la mauvaise foi, peuvent seuls : le nier.

(4) Voyez cette réponse à l'original. Elle est, pour l'ineptie et le ri-

. . . . . .

« Mais n'y a-t-il pas de la cruauté et de l'injustice à faire souffrir des *âmes* et à les anéantir, en détruisant leur corps pour conserver d'autres corps? N'est-ce pas un renversement visible de l'ordre, que l'*âme* d'une mouche, qui est plus noble que le plus noble des corps, puisqu'elle est spirituelle, soit détruite afin que la mouche serve de pâture à l'hirondelle, qui eût pu se nourrir de toute autre chose (1)? Est-il juste que l'*âme* d'un poulet souffre et meure afin que le corps de l'homme soit nourri? que l'*âme* du cheval endure mille peines et mille fatigues durant si longtemps pour fournir à l'homme l'avantage de voyager commodément? Dans cette multitude d'*âmes* qui s'anéantissent tous les jours pour les besoins passagers des corps vivants, peut-on reconnaître cette équitable et sage subordination qu'un Dieu bon et juste doit nécessairement observer? Je réponds (2), etc. »

D'ALEMBERT, *ibid.*

— Aussi longtemps : que, la division des langues existe entre les nations ; ou, n'est pas reconnue devoir être anéantie : le patriotisme existe ; des haines nationales existent ; le monopole des développements de l'intelligence existe ; et la liberté sociale ou la soumission sociale à ce qui est ordonné par la raison ; reste : IMPOSSIBLE.

Aussi longtemps : que, l'origine des langues est attribuée à Dieu ; l'anthropomorphisme existe. Aussi

dicule, le pendant de celle que font les bourgeois, quand on leur dit : que, les prolétaires sont malheureux.

(1) C'est faux. Il n'y a pas d'aliment sans animaux ; pas même dans l'air.

(2) Cette réponse, vaut la précédente, et, probablement, elle n'a été faite : que, pour qu'il fût impossible de ne pas en apercevoir le ridicule. Tout à l'heure, c'était un plaidoyer contre l'âme ; ici c'est un plaidoyer contre Dieu. Nous méprisons de pareilles hypocrisies.

longtemps : que, l'anthropomorphisme existe ; une révélation est la seule base sociale possible. Aussi longtemps : qu'une révélation, est la seule base sociale possible : l'examen doit être comprimé ; le monopole des développements de l'intelligence doit exister ; et, la liberté sociale, ou la soumission sociale à ce qui est ordonné par la raison, reste : IMPOSSIBLE.

Aussi longtemps : que, le doute sur l'origine du langage existe ; il ne peut être démontré : que, LES ANIMAUX NE SENTENT POINT.

Aussi longtemps : qu'il ne peut être démontré : que, LES ANIMAUX NE SENTENT POINT ; la prétendue série continue des êtres, ne peut être brisée. Aussi longtemps : que, la prétendue série continue des êtres, ne peut être brisée ; le monopole, des développements de l'intelligence, doit exister : pour empêcher l'examen. Et, du moment que l'examen devient incompressible, sans avoir brisé la prétendue série continue des êtres ; il n'y a plus d'ordre possible : que, par la force brutale. Alors, n'y ayant pas encore de raison sociale incontestable ; la liberté sociale, ou la soumission sociale à ce qui est ordonné par la raison ; reste : IMPOSSIBLE.

Pour arriver à connaître : si, la division des langues peut encore contribuer, à servir de soutien au despotisme ; il faut donc savoir :

1° Ce qui a été dit : sur l'origine des langues ;

2° Si, Dieu est l'auteur du langage ?

3° Si, les animaux parlent ?

4° Si, les animaux ne parlent point, pourquoi ne parlent-ils pas ? question, qui doit renfermer la solu-

tion : de celle, relative à l'origine du langage. C'est, seulement, après avoir résolu ces différents points ; que, nous examinerons : si, la division des langues est encore capable : de servir d'appui au despotisme.

Avant d'être arrivé à ces différentes solutions ; un examen : de la pratique sociale ; de l'opposition : et de l'opinion relatives à ce moyen despotique, eût été inopportun ; et, surtout sans but déterminé. Arrivé à ce point, cet examen pourra se faire : rapidement et utilement.

---

§ 1.

Ce qui a été dit sur l'origine des langues.

« L'homme a-t-il inventé son langage, dit M. Proudhon, ou bien l'a-t-il reçu tout formé par inspiration divine? La psychologie, par l'organe de Condillac et de M. de Bonald, s'est prononcée tour à tour pour les deux hypothèses; puis, par l'organe de Rousseau, elle s'est déclarée en ce point sceptique.

« Or, l'analyse comparée des langues montre que la parole est un *instinct* de notre espèce... »

—Comment un instinct? L'homme élevé dans l'isolement parle donc? L'expérience et le raisonnement : le raisonnement sur les faits; et, le raisonnement sur les idées : disent le contraire. M. Proudhon entend-il, par *parler*, les cris de l'organisme? Alors, les animaux, les plantes, les minéraux, les vents, parlent. Avec une pareille indétermination, dans la valeur des expressions, il n'y a pas moyen de s'entendre. Et, en quoi donc, l'analyse comparée des langues montre-t-elle : que, la parole est un instinct? L'analyse comparée montre : précisément le contraire.

— « ...un instinct de notre espèce, continue M. Proudhon, postérieurement développé et cultivé par la réflexion ; »

— La réflexion est donc un être ? Toujours l'emploi du figuré pour le propre. Y a-t-il des êtres; des êtres réels; des êtres, qui fassent usage de la réflexion, du

raisonnement? Ou, ces êtres, ne sont-ils des êtres : qu'illusoirement; ne sont-ils : que, des résultats de l'organisme? Voilà, ce qu'il faut savoir, avant de prononcer affirmativement : qu'il y a des êtres réels. Jusque-là, il faut rester dans l'hypothèse. Le fait est : que, si les animaux sentent; il n'y a pas d'êtres réels; il n'y a que des phénomènes; des résultats d'organisme.

— « ... que l'homme, continue M. Proudhon, parle comme il chante, comme il danse, comme il se forme en sociétés. »

— Toujours des indéterminations! L'homme, est-il en société : avant le développement du verbe? A cet égard, la philosophie, tout entière n'a jamais varié. Il n'y a société : que, là où il y a verbe; et, là où il y a verbe; là il y a société. Mais, comment y a-t-il verbe? Comment y a-t-il société? Est-ce par miracle? ou, n'est-ce point par miracle? Et, si ce n'est point par miracle; comment cela se fait-il? Voilà ce qu'il faut dire.

— « L'analyse comparée des langues montre..... que, continue M. Proudhon, les formes ingénieuses des langues primitives s'expliquent de même manière que les produits quelquefois étonnants de l'art primitif... »

— Une langue, sous quelque forme que ce soit, est un raisonnement; comme, tout art est un raisonnement. Comment l'homme raisonne-t-il? Voilà ce qu'il faut dire. Et, raisonne-t-il en réalité; ou bien, son raisonnement n'est-il : que, le résultat de l'organisme;

et, n'y a-t-il point liberté dans le raisonnement? Voilà, encore, ce qu'il faut dire.

— «... c'est-à-dire, continue M. Proudhon, par la puissance créatrice de la spontanéité et de l'instinct... »

— Quel est cet être, qui s'appelle *spontanéité;* et, qui a une puissance? Quel jargon!

— «... et, continue M. Proudhon, que la formule dubitative de Rousseau : « Si la pensée est nécessaire pour expliquer la parole, la parole ne « l'est pas moins pour expliquer la pensée, »

— Rousseau a raison. Seulement, il aurait dû reconnaître : que, parole et pensée sont une seule et même chose. Une pensée, est une parole en dedans. Une parole, est une pensée en dehors. Penser : c'est, parler avec soi-même ; parler : c'est, communiquer sa pensée aux autres.

— «... revient, dit M. Proudhon, tout à fait à dire : « Si la marche est « nécessaire pour expliquer la danse, la danse ne l'est pas moins pour « expliquer la marche. »

— Ce passage est une erreur continuelle. La danse n'est nullement nécessaire, pour expliquer la marche; la danse, appartient au raisonnement ; et aucun animal ne danse. Car, à moins d'un abus impardonnable des expressions, on n'appellera point danser ; ce que l'on apprend à l'ours et au singe ; pas plus, que l'on n'appelle parler, d'une manière proprement dite : les sons que produit le perroquet, la pie, le geai, le merle, etc.

— « En effet, continue M. Proudhon, où la spontanéité opère, il est absurde de chercher du raisonnement. »

(M. Proudhon, *De la Création de l'ordre*, p. 296.)

— Comment, est-il possible : qu'un homme, aussi instruit, aussi penseur que M. Proudhon ; puisse énoncer : que, « là où la spontanéité opère, il est absurde « de chercher du raisonnement ? » C'est, précisément, le contraire, de cette proposition, qui est la vérité ; il n'y a de spontanéité réelle : que, là où il y a raisonnement. Ce qui a trompé M. Proudhon ; c'est, qu'il y a : spontanéité réelle ; et, spontanéité illusoire ; spontanéité propre ; et, spontanéité figurée. Supposons : que, les animaux soient purement matériels. Est-ce que dans ce cas, ils feraient rien spontanément? Tout ce qu'ils feraient, ne dériverait-il pas : des lois de l'organisme ; de la nécessité ; de la nécessité organique : à laquelle on a donné le nom d'instinct? La pierre abandonnée à elle-même, ne tombe pas spontanément. Elle est attirée par une force. Du reste, M. Proudhon ne pouvait raisonner autrement. Avec son raisonnement *par série, par analogie,* il est tombé dans le matérialisme. Dès lors, la spontanéité réelle est un mot vide de sens. Mais alors : pourquoi s'en servir ?

— « Toujours l'homme a parlé, et c'est avec une sublime raison que les Hebreux l'ont appelé AME PARLANTE. »

(De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 120.)

—De Maistre, et les Hébreux ont raison. Un homme est une âme parlante. Avant le verbe, l'homme, dans

le temps, n'existe pas encore. Mais, l'homme n'a pas toujours existé sur la terre. Comment, chez lui, le verbe s'est-il développé ? Voilà, ce à quoi il faut répondre.

— « VERBE, PAROLE et RAISON, c'est la même chose. »
(BOSSUET, *VIe Avertissement aux protestants*, nº 48.)

— Voilà, une vérité : à laquelle, on ne saurait faire trop d'attention. Hélas! avant que l'anarchie ait rendu, la connaissance de cette vérité absolument nécessaire : peut-être, pas un individu, par million, n'aura le temps de la remarquer.

— « Si quelque initié aux doctrines modernes vient vous dire que vous parlez parce qu'on vous a parlé, demandez-lui (mais vous comprendra-t-il ?) si l'*entendement*, à son avis, est la même chose que l'*audition*, et s'il croit que pour *entendre* la parole il suffise d'entendre le bruit qu'elle envoie à l'oreille. »
(DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 146.)

— De Maistre a raison. Mais, tout cela n'explique point : comment, l'homme parle.

— « Si les langues demandent tant de temps pour leur entière confection, pourquoi les sauvages du Canada ont-ils des dialectes si subtils et si compliqués ? Les verbes de la langue huronne ont toutes les inflexions des verbes grecs. Ils se distinguent, comme ces derniers, par la caractéristique, l'augment, etc. ; ils ont trois modes, trois genres, trois nombres, et, par-dessus tout cela, un certain dérangement des lettres particulier aux verbes des langues orientales. Mais ce qu'ils ont de plus inconcevable, c'est un quatrième pronom personnel qui se place entre la seconde et la troisième personne au singulier et au pluriel. Nous ne connaissons rien de pareil dans les langues mortes ou vivantes dont nous pouvons avoir quelque teinture. »
(CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme*, t. I, p. 116.)

—Aux îles Marquises, les langues y sont aussi très-développées. Nous avons déjà remarqué : que, la féodalité, depuis un temps immémorial, s'y trouve à un point dont on n'avait pas d'idée en Europe. L'aîné en naissant est possesseur de tout. Le père n'est plus que le tuteur.

Ces exemples tendent à prouver : que, les langues se développent extrêmement vite. Mais, comment et pourquoi? Voilà, ce à quoi il faut répondre; ou, avouer : qu'on ne parle, que pour faire du bruit.

— « Pour les dictions qui signifient naturellement, j'en trouve la raison bonne pour les choses qui frappent tellement nos sens, que cela nous excite à rendre *quelque voix* (1); comme si l'on nous frappe cela nous oblige à crier, si on fait quelque chose de plaisant cela nous fait rire, et les voix que l'on rend en criant ou riant sont semblables en toutes langues. Mais lorsque je vois le ciel ou la terre, cela ne m'oblige pas plus à les nommer ciel ou terre qu'en toute autre sorte, et je crois que ce serait de même encore que nous eussions la justice originelle. »

(Descartes, *Lettre au P. Mersenne*, t. VI des *Œuvres*, p. 88.)

— Nous ne savons trop : ce, que la justice originelle pourrait opérer, en cette affaire. Mais, nous croyons : que, l'auteur de l'automatisme devait avoir plus à dire : sur l'origine du langage.

— « Des enfants étant nourris ensemble, continue Descartes, n'apprendront point à parler tout seuls, *sinon* PEUT-ÊTRE *quelques mots* qu'ils inventeront. »

— Que, signifie ce PEUT-ÊTRE? Et, s'ils parlent quelques mots, ils apprendront donc à parler seuls? Est-

(1) Descartes dit *quelque voix* et non *quelque parole*. Les voix, non paroles, restent dans les limites de l'organisme.

il possible de dire ainsi : le *oui*, et, le *non*, sans laisser, seulement : un intervalle de quelques mots!

— « Mais, continue Descartes, qui ne seront ni meilleurs ni plus propres que les nôtres ; au contraire, les nôtres ayant été ainsi inventés au commencement.... »

— Les hommes ont, alors, appris seuls à parler. Pourqnoi donc commencer par nier cette proposition? Puis, nier ou affirmer ne suffit pas ; il faut prouver.

— « ...ont été depuis, continue Descartes, et sont tous les jours corrigés et adoucis par l'usage, qui fait plus en semblables choses que ne saurait faire l'entendement d'un bon esprit. »

(Descartes, *ibid.*, p. 120.)

— Comment! l'usage ne dérive point exclusivement de l'entendement de l'esprit? Mais, il faut être Descartes : pour dire de pareilles choses. Bientôt on dira : que, le soleil a l'usage : de rester au centre de notre monde.

— « Il y a, dit M. Damiron, un langage primitif comme une pensée primitive ; »

— Que signifie ce galimatias? Le mot *primitif* se rapporte-t-il ici au temps? Signifie-t-il : que, si des enfants sont mis ensemble, ils inventeront un langage ; et, que le langage d'enfants, mis ensemble au dix-neuvième siècle, sera primitif au langage inventé au vingtième? Dans ce cas, le mot *primitif* n'a aucune valeur rationnelle, relativement à l'origine du langage. Si, ce mot *primitif* n'a point cette valeur ; il signifie : que, le langage vient de Dieu ; ou qu'il est inhérent à

l'ORGANISME. Dans ces deux cas, l'action de l'homme, dont va parler l'auteur, est une action illusoire; ces prétendues *actions* ne sont, alors : que, des résultats de *nécessité*.

— « Et, continue le professeur, le langage artificiel.... »

— Que signifie : cet autre galimatias? Artificiel signifie : *résultat de raisonnement*, ou, ne signifie rien du tout? Le langage est donc exclusivement artificiel; ou, il n'est rien..... que phénomène; et, ne prouve absolument rien. L'auteur emploie cette expression : parce qu'il s'imagine : qu'il y a des langages instinctifs; des pensées instinctives; ce qui est plus singulier encore.

— « Et le langage artificiel, comme la pensée artificielle, continue le professeur, ne sont l'un et l'autre que des conséquences tirées par la liberté de ces données originelles. »

— Autre galimatias. Est-ce que la liberté est un être? De plus : la liberté est incompatible, avec l'existence d'une divinité; comme elle l'est avec le matérialisme, dont l'auteur fait une profession : presque continuelle.

— « L'homme, continue le professeur, n'invente pas plus la manifestation de son esprit que son esprit lui-même; il la reçoit de la divinité. »

— Encore une fois : du moment, que la divinité existe; l'esprit de l'homme n'est plus rien : qu'un phénomène. Que, des théologiens législateurs prêchent

l'anthropomorphisme; nous le concevons; et nous disons : qu'ils font bien, pour toute l'époque où l'examen peut être comprimé. Mais, que des prétendus philosophes, qui mettent le raisonnement au-dessus de l'autorité, parlent d'anthropomorphisme comme de réalité; cela, mérite : le mépris, dû à l'hypocrisie; ou, la pitié, due à la déraison.

— « Il la reçoit de la divinité, qui, continue le professeur, la lui donne *providentiellement*. »

— Autre galimatias : car *providence* et *anthropomorphisme* sont incompatibles. La providence représente la fatalité ; et, l'anthropomorphisme la liberté. Réunissez donc les deux dans le même individu, agissant selon l'une et l'autre.

— « Et, continue le professeur, attendu que sa nature est de mêler... »

— La nature de qui ? La nature de l'homme ? Mais, si l'homme n'a qu'une nature, il est complétement matériel; et, alors sa nature est d'obéir. Comment, alors, voulez-vous qu'il mêle du sien ? Dans ce cas, il n'a rien ; il n'est rien.

— «... de mêler son action, continue le professeur, à celle de la Providence.... »

— Voyez-vous : ces deux actions qui n'en font qu'une ? C'est une résultante. De pareilles actions, sont des actions : pour rire.

— «... à condition, continue M. Damiron, de s'y accommoder. Doué du don de l'expression, il en use à sa manière; il en abuse souvent, mais jamais jusqu'au point de l'altérer jusqu'à sa source dans son principe. »

— Ce galimatias, passe tous les précédents.

— « Aussi, continue le professeur, il n'y a pas de langue si corrompue qui ne soit encore une langue et ne conserve jusqu'au bout ses qualités essentielles. »

— Cela signifie qu'une langue est une langue.

— « Nous avons, dit le philosophe, nous avons dans nos organes un certain fonds de signes de pensées.... »

— N'est-ce pas que c'est joli! des signes de pensées qui sont dans des organes! O Molière! pourquoi donc es-tu mort?

— «... que nous devons, continue le professeur, cultiver, et que nous cultivons plus ou moins bien, mais que nous ne saurions pas plus détruire que nous ne saurions le créer.

« Et maintenant, si l'on considère sous le point de vue de l'histoire cette question du langage, et que l'on se demande comment s'est formée la langue des premiers hommes, comme ils sont nés hommes faits (nous supposons du moins cette vérité admise).... »

— Ces premiers hommes, *nés hommes faits* nous rappellent : la création d'un vieux monde, inventée par M. de Chateaubriand, et, que nous avons citée au chap. II, § 1 du présent livre.

— «... qu'ils n'ont point eu leur enfance, continue le professeur, mais tout d'abord leur jeunesse, et, pour mieux dire, leur virilité; ils ont eu, dès le début, et en vertu de la même loi, la pensée et l'expression, le jugement et la proposition. La même cause qui mettait en jeu leur *enten-*

dement pour concevoir, mettait en jeu leurs organes pour exercer leurs conceptions. »

— Il paraît : que, l'auteur s'imagine : qu'un entendement peut exister, indépendamment d'un organisme. C'est là, une imagination bien curieuse.

— « Le Dieu, continue M. Damiron, qui leur donnait un certain sens des choses, leur donnait en même temps certains signes pour ce sens ; il développait à la fois leur langue et leur raison. »

— C'est, absolument, comme des serins : qu'on élève à la serinette.

— « Les premiers hommes, continue M. Damiron, ont donc parlé de la même façon qu'ils ont pensé ; ils ont eu l'expression par l'impression. »
(M. Damiron, *Psychologie*, t. II, p. 174.)

— Tout cela est très-joli : et d'expression et d'impression. Voilà, cependant, le premier élève de la phisophie moderne !

— « Rien n'induit plus, poursuit M. Damiron, à faire des cercles vicieux.... »

— Nous avons déjà donné ce passage au chap. V, § 2, *A*, du présent livre. Nous engageons nos lecteurs à le relire avec les remarques que nous y avons ajoutées. Nous le répétons ici avec quelques remarques nouvelles.

— « ...que l'habitude, continue M. Damiron, des abstractions logiques qui vous ramènent d'ordinaire au point d'où vous êtes parti. M. de Tracy, analyste logicien, cherche pourquoi l'animal n'a pas de signes. C'est, dit-il, qu'il n'est pas *capable* de distinguer les sensations particulières renfermées sous une sensation complexe. »

— Au lieu cité, nous avons fait remarquer : qu'il n'y avait pas de sensations générales ; et que toutes les sensations sont complexes par essence. Confondre un raisonnement avec une sensation, sans distinguer : si, la sensation existe dans le temps ou dans l'éternité, est une erreur qui conduit à mille autres. Sentir dans le temps c'est raisonner ; et alors une sensation est toujours un raisonnement. Mais, sentir avant le développement du verbe, n'est point raisonner. Un enfant qui vient de naître sent et ne raisonne pas. Le chien sent-il ? Première question. Avant de l'avoir résolue, il est impossible de savoir d'une manière *incontestable* s'il a des signes ou s'il n'en a pas. Remarquons, ici : la justesse du reproche que M. Cousin va faire à M. de Tracy : *parce qu'il n'est pas capable* dit-il, etc. Là est le cercle vicieux. Pourquoi n'est-il pas capable ? Voilà, ce qu'il fallait dire, dans la supposition qu'il y eût des sensations générales ; et, ce *pourquoi* équivaut : au *pourquoi* l'animal n'a-t-il pas de signes ?

— « Mais, continue M. Cousin, comme l'animal ne pourrait faire cette opération sans signes, il s'ensuit, etc. »

(M. Cousin, *loc. cit.*)

— Nous reprendrons cette citation en examinant *si les animaux parlent*. Nous ne la mentionnons ici : que, pour faire remarquer à nos lecteurs : que, cette question n'est soluble, d'une manière rationnellement incontestable : que, par la recherche de savoir : si, les animaux sentent.

— « L'alphabet fut l'origine de toutes les connaissances de l'homme et de toutes ses sottises. »

(VOLTAIRE, *Dict. phil.*, art. ALPHABET.)

— Cette proposition, de Voltaire, est une sottise. C'est le verbe et non l'alphabet, qui est : cette origine ; et, l'origine de l'homme. Auparavant, il n'y a : qu'une âme, dans l'éternité ; et, une bête, qui s'y trouverait unie. Quant à l'homme, il n'existe pas encore. Presque toutes les sottises de notre humanité étaient énoncées : avant, que l'alphabet fût trouvé. La faculté des lettres, siégeant à la Sorbonne, a consacré, toute une année, pour tâcher de démontrer : qu'Homère, ne connaissait pas l'alphabet. Et, certes, du temps d'Homère ; il s'était dit et fait : bien des sottises.

— « Avant d'avoir des habits, continue Voltaire, avant même de savoir parler, il dut s'écouler bien des siècles ; cela est prouvé. »

— Et où donc, s'il vous plaît, cela, se trouvait-il prouvé ? Il n'y a pas même à cet égard l'ombre d'une probabilité. Une fois, qu'un homme et une femme, physiquement développés, sont en contact, il n'y a pas plus de raison, pour dix mille ans ; que pour un siècle ; que, pour un an ; que, pour un jour. Nous allions dire : pour un instant.

— « Mais, continue Voltaire, il faut le redire souvent. »

(VOLTAIRE, *ibid.*, art. HOMME.)

— Et, pourquoi faut-il le redire souvent ? Est-ce

parce que c'est absurde? Ou bien : est-ce, parce que c'est une proposition : matérialiste?

— « C'est par la communication des pensées d'autrui que l'enfant en acquiert et devient lui-même pensant et raisonnable. »

(BUFFON, *Discours sur la nature des animaux.*)

— Est-ce que pensant et raisonnable sont deux? Et, les premiers êtres humains qu'il y a eu sur le globe, comment ont-ils parlé? Quand on soulève des questions : ou, il faut les résoudre clairement, incontestablement; ou, il faut avouer son ignorance. Sinon..... Ici nous laissons le lecteur tirer la conclusion.

— « L'intelligence, dit M. de la Mennais, ne se développe que dans la société, à l'aide du langage que l'homme reçoit des autres hommes.... »

— Et, les premiers êtres humains, qui ont paru sur le globe; comment ont-ils parlé? Dieu, dira M. de la Mennais; car, à cette époque, il était chrétien, Dieu, dira-t-il, a révélé le langage. Très-bien. Nous allons voir.

— « .. des autres hommes, continue M. de la Mennais, avec ses premières pensées ou les premières vérités. Hors d'elle, il végète et meurt dans son ignorance native; borné à de simples sensations, il ne peut acquérir d'idées; et quand il en acquerrait.... »

— M. de la Mennais met ici en doute : ou, que l'homme peut avoir des idées sans signes; ou qu'il peut avoir des signes hors la société. Ces deux hypothèses sont fort singulières. La dernière nierait : la nécessité de la révélation; pour l'existence du verbe.

— « Que seraient-elles, continue M. de la Mennais, en comparaison des vérités innombrables que possède l'homme en société? »

(M. DE LA MENNAIS, *Nouveaux Mélanges*, Paris, 1826, p. 240.)

— *Innombrable* est excellent. L'homme ne connaît pas encore une seule vérité; s'il en connaissait une seule; celle-là, lui servirait de critérium, pour distinguer la vérité de l'erreur; puisque : la vérité est UNE.

— « La question de l'origine du pouvoir, dit Ballanche, est évidemment la même que celle de l'origine de la parole.... »

— Laissez donc de côté la question de l'origine du pouvoir. Celle de l'origine des langues, est déjà assez complexe : sans, qu'il soit besoin de l'embrouiller.

— « Il faut absolument, continue Ballanche, choisir entre deux systèmes : ou l'homme a *reçu* le pouvoir de créer les langues, ou cette faculté lui a été *refusée*. »

— *Créée; refusée;* nous voilà dans l'anthropomorphisme jusqu'au cou. Une fois, l'anthropomorphisme admis, la question est résolue. En effet : peu importe, que le Créateur ait mis, dans l'homme, de quoi développer le verbe sans autre secours de lui; ou, qu'il l'ait développé, en lui, après l'avoir formé. De plus, Ballanche dit : qu'il n'y a que deux systèmes; et, il se trompe grossièrement. En voici deux autres indépendants de l'anthropomorphisme : le langage pour se développer, a-t-il besoin d'une âme immaté-

rielle ; ou bien : l'organisme seul, développe-t-il le langage?

— « Dans le premier cas, continue Ballanche, l'invention du langage serait un résultat nécessaire de la forme même, si l'on peut parler ainsi, de notre intelligence; les langues seraient alors comme un ensemble de signes convenus, devenu graduellement plus ou moins complet, graduellement perfectionné, à mesure que de nouveaux besoins se seraient fait sentir. Dans le second cas, l'homme aurait reçu sa langue d'une tradition obscure et mystérieuse, qui remonte d'anneau en anneau jusqu'au berceau du monde, mais dont la société a toujours été dépositaire. Ceux qui attribuent à l'homme le pouvoir de se faire sa langue, ne disent autre chose sinon que la pensée naît d'abord en lui, et qu'ensuite il choisit pour l'expression un signe qu'il adopte... »

— S'il n'y a jamais eu : que, ces deux systèmes, sur l'origine du langage; il faut convenir : qu'ils étaient bien sots tous les deux. Le premier était absurde : comme, faisant penser avant d'avoir des signes; il eût été tout aussi absurde de faire avoir des signes, avant de penser. Le second était absurde : comme, dérivant de l'anthropomorphisme. De ces différentes absurdités, il était facile : non point de démontrer; mais, de deviner la vérité; quitte, ensuite, à chercher la démonstration. En effet; du moment, qu'il est également absurde . de faire penser avant d'avoir des signes; ou, de faire avoir des signes, avant de penser; du moment, que l'anthropomorphisme est reconnu absurde; il est évident, il est incontestable : que, le signe et la pensée, se développent simultanément; et, nécessairement; dans certaines conditions : qu'il s'agit de déterminer.

— « ...ou, continue Ballanche, qu'il trouve déjà convenu. Ceux au contraire qui refusent à l'homme la faculté de se faire sa langue ne disent

autre chose sinon que, par l'habitude de l'éducation ou par une loi primitive qu'ils ne connaissent point, ils ne peuvent penser sans le secours de la parole. En un mot, la parole est nécessaire à l'homme pour penser (1), et alors l'homme n'a pu inventer la parole ; car on ne peut supposer un temps où il ait été sans pensée. »

— Et, pourquoi pas, s'il vous plaît? L'enfant, qui vient au monde, pense-t-il? Descartes disait : que, l'enfant pense dans le ventre de sa mère. Mais, Descartes a dit : bien d'autres choses, qui ne valent pas mieux. L'enfant, même ayant pensé, et livré à l'isolement : cesse de penser. Pourquoi donc pas : celui qui n'a jamais ni pensé ni parlé ? La question, de l'origine des langues, est bien simple. Pour la résoudre, il suffit de se demander : l'anthropomorphisme est-il réel oui ou non ? Si vous admettez un Dieu créateur, la question est résolue. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : que ce Dieu, en faisant l'homme, mette en lui ce qu'il faut pour parler ; ou, qu'il l'y mette après l'avoir fait ; peu importe. La solution, d'une pareille question, n'a pas plus de valeur : que, beaucoup d'autres faites par Sanchez ; celle, par exemple : *An virgo Maria*, etc...*cum spiritu sancto?* Si, vous renvoyez le Créateur, avec les oignons d'Égypte ; il est évident : que, l'homme parle nécessairement : dans certaines conditions, qu'il s'agit de déterminer. Voulez-vous vérifier vos théories quelconques par la pratique ? Mettez, dans un parc, deux enfants de sexes différents. Il n'est pas difficile de les y élever, de manière : à ce qu'ils puissent prendre les aliments, qui leur seront fournis,

(1) Oui ; et qui plus est, la pensée est nécessaire : pour parler.

sans leur avoir appris à parler. Si, lorsqu'ils auront des enfants, ils ne parlent pas : c'est, que l'homme est incapable de penser par lui seul. En faisant cette expérience, vous déciderez deux questions. Si, le le verbe ne se développe pas, l'anthropomorphisme existe; et, alors, l'âme est nécessairement faite ; est nécessairement matière ; il y a un potier, des cruches, et rien de plus. Si, le verbe se développe il n'y a plus d'anthropomorphisme ; et, l'âme est immatérielle, éternelle : ainsi que nous le verrons bientôt. Dans le premier cas, la vertu est une sottise, un mot, un rien; dans le second; c'est, l'acte d'un être réel, qui est *nécessairement,* récompensé.

— « Et, continue Ballanche, on ne peut expliquer comment il aura pu créer la parole sans laquelle il ne pouvait penser; »

— Comment ! on ne peut? Quelle manie : de toujours déclarer impossible, ce qu'on ne sait pas ! Et, si la parole et la pensée se développent : simultanément.

— « Ou la parole, continue Ballanche, n'est pas nécessaire à l'homme pour penser; »

— Voilà une bien singulière alternative. Il y en avait une troisième : le développement simultané du signe et de la pensée. Pourquoi l'auteur ne l'a-t-il point indiquée? Elle était cependant la plus simple; et, la seule qui ne fût pas absurde.

— « Et alors, continue Ballanche, il a pu graduellement inventer la parole. »

— Ce qui doit être évité, avec le plus de soin, dans la solution d'une question; c'est, d'y faire entrer un élément absurde. Alors, toute solution réelle devient impossible. Une fois, qu'il a été admis : qu'il est possible de penser sans paroles; ce qui est aussi absurde, que de dire : qu'il est possible de parler sans penser; tout, ce qui ressort d'une pareille hypothèse, ne peut être : que, du galimatias.

— « Admettons, reprend Ballanche, quant à présent, et sans examen, ces deux systèmes à la fois, et partageons les hommes en deux grandes classes : d'après ces deux manières d'envisager la production de la pensée, l'une sera composée de tous ceux qui ne peuvent penser qu'avec la parole, l'autre sera composée de tous ceux qui ont la faculté de penser indépendamment de la parole.

« Je suis loin sans doute d'admettre, quant à moi, la séparation de la parole et de la pensée; mais il ne s'agit point de mes propres expériences... »

— C'est possible; mais, ce dont il s'agit : c'est, de raisonnement; c'est, de sens commun; et, le sens commun exige : de ne pas prêter, à ses adversaires, des idées absurdes : quand on veut, de bonne foi, résoudre une question. Si, même les adversaires avaient des idées absurdes; il faudrait : ou, commencer par les guérir; ou, raisonner indépendamment d'eux. Le fait rationnel; le fait non absurde; est : qu'il est aussi impossible de penser sans parler; que de parler sans penser. Ce point une fois établi, la question se borne à savoir : si, l'homme qui naît sans penser ni parler; peut, dans certaines circonstances, penser et parler;

ou, si l'anthropomorphisme doit nécessairement intervenir : pour qu'il puisse penser et parler. Si, auparavant de décider cette question, il vient à être reconnu : que, l'anthropomorphisme est absurde ; il restera évident : que, l'homme, dans certaines circonstances, peut penser et parler. Alors, la question se bornera à découvrir : non pas le SI, mais, le COMMENT.

— « A la première classe dont nous venons de parler, continue Ballanche, appartiennent les hommes qui font dériver les lois sociales de l'existence même de la société, posée comme fait primitif antérieur à toute convention... »

— Que signifie ce galimatias ? Les lois sociales sont toujours des expressions de raisonnement, apparent ou réel ; soit, que le raisonnement appartienne à l'anthropomorphisme ; soit qu'il appartienne à l'homme, exclusivement.

— «... ceux, continue Ballanche, qui croient, par l'association naturelle de leurs idées et par la forme intime de leur intelligence, que ces lois ne peuvent être faites par l'homme, qu'elles sont données par Dieu même au moyen d'une révélation positive et primordiale. »

—Quelle continuation de galimatias ! Il ne s'agit pas, ici, de lois sociales ; il s'agit de savoir : si, l'homme peut penser, raisonner, sans intervention d'anthropomorphisme. S'il le peut tout est dit. Car raisonner : c'est, donner ou imprimer des lois, bonnes ou mauvaises, selon qu'on raisonne : bien ou mal.

— « A la seconde classe, continue Ballanche, appartiennent ceux qui puisent la raison de ces lois dans un état abstrait de la nature de l'hom-

me (1); ceux qui croient à l'homme la puissance de faire des lois (2); ceux qui *par conséquent* sont obligés d'admettre un contrat primitif. »

— Voilà, un *par conséquent;* singulièrement placé. Renvoyez donc le contrat primitif à côté de la cause première; et, replongez-les tous les deux, dans l'absurde dont ils sont sortis. Tout contrat est un raisonnement; et, tout raisonnement, considéré comme contrat, n'a de base que la force : soit de sophisme, soit brutale; lorsque la vérité, l'incontestabilité n'est pas démontrée. Après, tout contrat se trouve basé sur la vérité; et, alors, la force sociale s'y trouve nécessairement unie.

— « Ceux-là, continue Ballanche, pensent que les libertés d'un peuple résultent de ses droits et non point des concessions des princes (3), non plus que d'états antérieurs; ils pensent que l'homme fait une sorte d'acte libre en entrant dans une association politique, et qu'à cet instant, qui est une fiction convenue, il cède une partie de ses droits, pour jouir de certains avantages qu'il n'aurait pas sur la société, comme par exemple celui de la propriété. Dès lors il n'y a plus de législateurs, il n'y a que des rédacteurs d'un contrat synallagmatique; hors de là tout pouvoir est une usurpation (4).....

.....

.....

.....

« La question de l'origine du langage a souvent occupé les philosophes depuis quelques années. Les uns ont regardé le problème comme insoluble, les autres ont établi des hypothèses plus ou moins probables (5).

(1) L'expression *état abstrait*, signifie ici : *conséquence;* quel abus de langage !

(2) Dites donc : de raisonner ; et, n'embrouillez pas la question!

(3) Est-il possible de résoudre une question : quand, on fait de pareils écarts?

(4) Encore une fois, qu'a de commun : ce verbiage de *Contrat social;* avec l'origine des langues? Est-ce donc, de cette manière, qu'il est possible : de résoudre les questions?

(5) Remarquons : que, voilà encore un auteur contemporain, de beau-

Autrefois ce n'était pas même un problème (1). Il n'était pas venu dans la pensée d'imaginer que l'invention du langage était au pouvoir de l'homme.»

— Cette idée a dû venir : à tous ceux, qui ont eu la force de se dépouiller de leurs préjugés. Mais, comme énoncer ces idées, c'était nier l'anthropomorphisme ; et, que ceux qui niaient l'existence de cette absurdité, étaient brûlés ; peu de personnes auront eu : le goût de se faire griller, sans utilité.

— « De ce que les langues, dit Ballanche, sont *considérées* comme les signes de nos pensées (2) et comme des méthodes... »

— Les langues, ne sont pas plus des méthodes : que, les chiffres ne sont des méthodes. C'est, le raisonnement qui est méthode ; et, il y a : bonne et mauvaise méthode ; comme, il y a : bon et mauvais raisonnement. C'est, un très-mauvais raisonnement ; c'est, une très-mauvaise méthode ; que, de raisonner avec des mots : dont la valeur est indéterminée ; ou, conduit à l'absurde.

— « ... il ne faut pas *croire*, continue Ballanche, que l'homme ait eu le pouvoir de faire sa langue dans l'origine. »

(Ballanche, *Essai sur les institutions sociales*, ch. vii.)

— En général, il ne faut rien croire. Mais, nous

coup de mérite, qui reconnaît : que, la question n'est nullement résolue.

(1) Autrefois, il n'y avait pas de problèmes à résoudre. Trois étaient la même chose qu'un ; quelque chose pouvait se faire de rien ; on était criminel, avant d'avoir agi, etc.

(2) Comment, *considérées?* Mais elles ne sont que cela, exclusivement que cela.

sommes dans un siècle; où, pour faire accepter : que, l'homme n'a pas le pouvoir de faire sa langue; il faut le prouver; et, l'auteur est loin : de donner aucune preuve.

— « L'homme, poursuit Ballanche, étant nécessairement un être social... »

— Comment, est-il possible : qu'un homme d'esprit, fasse un pareil cercle vicieux? Qu'est-ce qu'un être social? C'est, un être qui parle. M. Ballanche, va en conclure : que, dès lors, il parle nécessairement; ce qui signifie : qu'il parle, parce qu'il parle.

— « .... il en résulte, continue Ballanche, qu'il a été, dès l'origine, doué du sens social, de la parole... »

— Est-ce qu'un enfant, qui vient de naître, est un être social? Dites oui, M. Ballanche; on vous dira : qu'il ne parle pas. Dites non, on vous dira : que, l'homme avant de parler, était comme l'enfant.

Maintenant, est-il permis, à un homme habitué à réfléchir, d'appeler la parole : SENS SOCIAL. Nous savons : que, des gens d'esprit se sont servis de l'expression *sens moral;* mais, quand on veut imiter, ce ne sont pas les sottises, qu'il faut prendre pour modèles. Un *sens* est un organe. Au propre, c'est le cerveau; au figuré, ce sont les parties de l'enveloppe qui y communiquent. La parole, n'est pas plus un sens : que, la course.

— « ... car, continue Ballanche, la parole est nécessaire pour la société.... »

— Ceci est incontestable. Avant la parole il n'y a pas de société. Deux jumeaux, qui viennent de naître, si on fait abstraction du reste des hommes; ne sont point en société.

— « ... et l'homme, continue Ballanche, n'a jamais été hors la société. »

— Qui donc vous a dit cela? Voilà encore un cercle vicieux! Vous voulez rechercher l'origine du langage; et, pour résoudre cette question, vous affirmez : que, l'homme a toujours parlé. C'est très-commode! Encore une fois : l'anthropomorphisme existe : oui ou non. S'il existe, la question est résolue; car, alors, peu importe : que, l'anthropomorphe ait mis la parole, dans la machine avant ou après. S'il n'existe pas; l'homme, est apparu sur le globe, le dernier de tous les animaux; et, dans ce cas, il y est arrivé avant la parole. Alors, comment la parole lui est-elle arrivée? Voilà toute la question. THÉORIQUEMENT, nous verrons : qu'elle est facile à résoudre. Ce qu'il y a de singulier; c'est, qu'elle est excessivement facile à vérifier : PRATIQUEMENT. Pourquoi ne l'a-t-on point vérifiée? Pourquoi? C'est, que cela aurait ruiné; la fausse théorie de l'anthropomorphisme; et, que toute la société reposait, exclusivement sur cette même théorie.

— « Remarquons bien, continue Ballanche, que la faculté de parler n'aurait point suffi, puisque dès l'origine il a été nécessairement dans la société (1).

(1) Toujours le même cercle vicieux.

« Ce n'est point encore assez. La parole, qui est le sens social, et qui a dû être dans l'origine *un sens parfait comme les autres...* »

— Allons ! M. Ballanche ; vous vous faites tort à vous-même. Encore une fois, la parole n'est pas un sens ; et, dans l'origine, rien n'est plus imparfait que les sens : pour tout ce qui est de servir au raisonnement.

— « ... est en même temps, continue Ballanche, le sens par lequel nous existons comme êtres moraux et comme êtres intelligents (1).

« La nécessité de la parole est donc un fait en quelque sorte physiologique. »

— Courage M. Ballanche. Dites : que, c'est un fait physiologique ; et, vous serez, sans le savoir, un parfait matérialiste.

— « Si l'homme, continue Ballanche, avait inventé le langage et fondé la société, il faudrait savoir par où il a commencé, ce qui ne serait pas un médiocre embarras. »

— Et, pourquoi s'il vous plaît ? Il a commencé, comme tous les animaux ont commencé ; comme, les plantes ont commencé ; comme, les globes ont commencé ; comme, les globes commencent encore : par suite des lois éternelles des deux natures, éternellement harmoniques.

— « Il faudrait ensuite, continue Ballanche, examiner la question sous les deux faces, et prouver l'impossibilité d'inventer le langage sans la société, ou de fonder la société sans un langage établi. »

(1) Voilà, la parole qui devient le sens moral. Tout cela, est parler pour ne rien dire.

— Ces deux questions n'en font qu'une : le langage est l'expression de la société. Là où il y a société, il y a langage ; là où il y a langage, il y a société. Les deux naissent simultanément.

— « Serait-il même possible, continue Ballanche, d'inventer une langue sans inventer en même temps l'écriture.... »

— M. Ballanche, n'est pas le seul : qui, ait avancé cette proposition hétéroclite. En vérité, il faut avoir bien du respect, pour des gens, de beaucoup de mérite d'ailleurs ; pour, ne point se moquer : de pareilles propositions. L'inverse, de cette proposition ; et, qui plus est, ne valant pas mieux, a été professée : pendant deux années à la faculté des lettres siégeant à la Sorbonne. On y a prétendu, je le répète : que, du temps d'Homère l'écriture n'existait pas.

— « ... et, continue Ballanche, l'invention de l'écriture peut-elle accompagner l'invention du langage? Il me semble que sur cette route on rencontrerait bien des difficultés. »

— Nous le répéterons mille fois. Aussi longtemps, que l'anthropomorphisme reste élément d'une question ; il n'en peut sortir : que l'absurde.

— « On ne saurait, continue Ballanche, concevoir l'invention d'une langue sans l'invention *au moins* simultanée des signes écrits. »

— Et, probablement, nos lecteurs ne pourront s'imaginer : qu'il soit possible d'inventer, de pareilles

propositions; sans, se rappeler ce mot de Cicéron : qu'il n'est pas d'absurdité, qui n'ait été dite, par quelque philosophe. Il paraît : que, selon M. Ballanche, les signes écrits pourraient fort bien avoir été inventés. avant les signes parlés; avant les signes pensés.

— « L'objection, continue Ballanche, qui a toujours été considérée comme la plus forte et la plus insoluble (1) contre l'invention du langage, a surtout consisté dans la difficulté d'inventer le verbe avec ses étonnantes propriétés. »

—Voilà, encore une singulière proposition; comme si le verbe n'est pas, implicitement, dans toute expression possible. Il est dans le nom; il est dans le pronom; il est dans l'adjectif, qui suppose le nom; dans l'adverbe, qui suppose le verbe; dans toute préposition qui suppose une existence, etc. Mais, quand on traite de l'origine du langage, on devrait au moins avoir : une teinture de grammaire générale.

— « Je voudrais bien, en effet, continue Ballanche, que l'on expliquât comment l'homme aurait pu parvenir de lui-même à imaginer tout à coup la manifestation la plus complète de l'intelligence et de tous les sentiments moraux... »

— Ta, ta, ta, ta, ta, ta; ne dirait-on pas : que, quand on sait dire *est*, on connaît la vérité absolue? Le verbe, est une affirmation; et, quiconque parle, affirme. Ce serait bien joli : que, de parler sans verbe! O philosophes!

— « ... puisque, continue Ballanche, le verbe, parole par excellence... »

(1) L'insoluble, n'a ni plus ni moins. Ce qui est insoluble, aujourd'hui, est, difficile; ce qui vient d'être résolu, est très-facile.

— C'est vrai : parole par excellence ; et cela : parce que le verbe, renferme aussi tous les éléments du discours. Une fois, qu'une parole existe; elles existent toutes. Une seule parole est *raisonnement;* et, toutes découlent du raisonnement. Il est vrai : qu'on fait diablement de sots raisonnements, avant d'en faire un bon. Mais, si on raisonnait bien, dès le commencement, notre monde ne serait, que faiblement : *monde d'expiation,* pour parler le langage de M. Ballanche.

— « ... lien merveilleux, continue Ballanche, de tout discours, contient le sentiment même de l'existence avec tous ses modes et toutes ses modifications. Le verbe est à la fois la plus haute abstraction... »

— Une abstraction, n'est ni haute ni basse. Abstraire c'est abstraire : et, dans le langage, il n'est rien : qui, ne soit abstraction. Essayez donc! de trouver une expression, qui ne soit pas une abstraction!

— « ... la plus forte empreinte, continue Ballanche, de la conscience de soi et de la croyance de ce qui n'est pas soi, l'expression la plus ferme, la plus déliée, la plus flexible et la plus certaine. »

— Tout cela, est parler pour ne rien dire. Le verbe est tellement l'expression de la certitude, de la vérité : que, vous ne savez pas encore : s'il y a des êtres réels; et, encore moins : distinguer les êtres réels, des êtres illusoires.

— « Le verbe enfin, continue Ballanche, embrasse tous les temps (1)

(1) Ce serait bien plus curieux, s'il se bornait : soit, au présent, soit au passé; soit à l'avenir.

et crée le souvenir et la prévision (1). Oui. La pensée même de Dieu, la pensée éternelle (2) et contemporaine de tous les jours, cette pensée est dans le verbe (3) Mais encore n'est-ce là qu'une partie du problème. L'invention du substantif présente une difficulté non moins insurmontable. »

— Il faut bien avoir l'amour des difficultés, pour en trouver partout. Essayez, donc, de trouver un verbe : qui, ne renferme pas le substantif. Le verbe lui-même *être*, pris isolément : est un substantif ; et, le substantif par excellence.

— « Je suis donc obligé, continue Ballanche, d'admettre nécessairement la révélation de la parole. »

— A cet égard, et en votre qualité d'anthropomorphiste, il n'y a pas l'ombre d'un doute. Rien, n'est plus étonnant : que, de trouver des hommes, qui parlent du Dieu anthropomorphe comme y croyant ; et, qui veulent : que la parole vienne de l'homme. Il faut être plus que fou, pour le dire ; et, encore plus fou : pour, ne point, s'en apercevoir. Ou, renoncez à l'anthropomorphisme ; ou, croyez : que, tout vient de Dieu, tout, tout sans exception ; et, jusqu'au crime.

— « On me dira, continue Ballanche, ce qui a été dit plusieurs fois,

(1) D'abord, créer est une sottise. Ensuite, le verbe n'est pas un être ; et, ne fait rien du tout. C'est, l'âme qui fait ; si, âme il y a. Sinon : tout se fait ; et, personne ne fait ; car, alors, il n'y a personne.

(2) Une pensée éternelle, est une bien jolie chose ! L'essence de la pensée est d'exister dans le temps. Une pensée éternelle équivaut : à un néant qui se promène.

(3) Avec du galimatias pareil, il n'est pas de sottise : que, l'on ne puisse faire accepter : à ceux qui ont de la foi.

que c'est un moyen très-commode de se tirer d'embarras. Mais qu'importe que ce moyen soit commode? Il s'agit de savoir si c'est la vérité. »

— C'est vrai. Mais, quand on veut arriver à la vérité, par le raisonnement; il faut commencer : par éliminer l'absurde; et, le comble de l'absurde; c'est : l'anthropomorphisme.

— « D'abord, continue Ballanche, je ne vois pas pourquoi Dieu n'aurait pas donné immédiatement la parole à l'homme dans l'origine, comme il lui a donné les autres sens. »

— Il est certain : qu'il n'y a rien à répondre à cet argument. Qui peut le plus peut le moins; et, il n'y a pas l'ombre de doute : que, si l'anthropomorphe existe, la parole vient de lui. Dans ce cas, l'homme parlerait comme une horloge sonne; et, alors M. Ballanche aurait presque raison : d'appeler la parole UN SENS.

— « Les inventeurs de l'intelligence, continue Ballanche, seraient les inventeurs de l'intelligence humaine elle-même. »

— Si, inventer signifie : découvrir; faire usage; l'homme invente l'intelligence. Il faut bien, dès que l'intelligence existe, et qu'elle n'existe pas en naissant; que, le premier homme, composé de l'homme et de la femme : trouve l'intelligence; la découvre; en fasse usage; ou, que ce soit l'anthropomorphe, qui lui enseigne cet usage. Si, l'anthropomorphe existe, c'est lui sans aucun doute. S'il n'existe pas, c'est l'homme. Voyez, maintenant, s'il existe. En raisonnant, il n'est pas difficile de le savoir.

— « Pour se dispenser, continue Ballanche, d'adopter une révélation première du langage, on est obligé d'admettre une foule de miracles qui se renouvellent tous les jours, avec la même raison de douter pour l'incrédule. »

— Et pourquoi donc, s'il vous plaît? Citez donc un seul de ces miracles. Ils sont singuliers, ces messieurs. Ils veulent toujours : que, leurs affirmations soient prises : comme des preuves.

— « Ne vaudrait-il pas mieux, continue Ballanche, se reposer dans la *croyance* d'un premier acte de la volonté divine? »

— Du moment, que l'on fait un seul acte de foi, relativement à l'anthropomorphisme; celui-là les contient tous. Ce, qu'il y a de singulier; c'est, que les gens, qui commencent par faire des actes de foi, veulent ensuite raisonner; et, faire accepter comme principe de raisonnement, ce qu'ils admettent sans raisonnement; et, qui plus est, contre le raisonnement. Du temps passé, ils avaient pour eux : les bûchers. Mais, à présent : que, les bûchers sont éteints; comment donc peuvent-ils, s'entendre parler : sans se moquer d'eux-mêmes?

— « Charles Bonnet, continue Ballanche, examine ce que l'homme a pu être avant qu'il eût la parole. Cette supposition absurde... »

— Absurde? Entendons-nous. Dans l'hypothèse de l'anthropomorphisme, Dieu n'a révélé la parole à Adam, qu'*après* sa création. *Avant* cette révélation, Adam était-il un homme? Si vous dites oui, vous convenez que l'homme existe avant la parole. Si vous

dites non, il vous sera demandé : ce qu'Adam était avant la parole ? Un animal direz-vous ? D'accord. Eh bien ! avant la parole, l'homme est un animal. La recherche n'est donc pas absurde. Du reste, avant la parole, l'homme n'est pas un animal ; il est : un homme *dans l'éternité*. Quand il a la parole ; il est un homme : *dans le temps*.

— « Cette supposition absurde est, continue Ballanche, comme un voile jeté sur l'objet des recherches de cet admirable observateur... Cependant on trouve dans sa *Contemplation de la nature*, au sujet de l'orang-outang qui ne parle point, quoiqu'il présente à l'œil de l'anatomiste de si grandes conformités avec l'homme, on trouve, dis-je, ces mots : Il ne pense donc point, car pour penser, il faut parler. »

— Si, Charles Bonnet avait réfléchi ; il aurait dit : S'IL SENTAIT; IL PARLERAIT.

— « L'absurde, reprend l'auteur, est de tout côté dans le système de l'invention du langage. »

(BALLANCHE, *id.*, ch. VIII.)

—Ballanche n'a pas donné l'ombre d'une preuve : de l'absurdité, qu'il reproche à ce système. Le système contraire, est celui de l'anthropomorphisme ; et, pour quiconque consent à raisonner : l'anthropomorphisme est évidemment absurde.

— « Au commencement, DIEU, poursuit Ballanche, voulut enseigner la parole à l'homme, pour lui parler au moyen de cette parole. »

— L'ordre social ne peut se baser : que, sur une sanction religieuse. Pendant toute l'époque d'igno-

rance, la sanction religieuse ne peut avoir de base : que, l'anthropomorphisme. L'anthropomorphisme ne peut exister : sans la révélation du langage. Tel est l'ordre inévitable, pour toute espèce d'humanité. Il ne peut y avoir de différence : que, dans la durée de la période d'ignorance. Lorsque, l'examen devient incompressible, avant l'époque de connaissance ; révélation, création, anthropomorphisme et ordre social, disparaissent : jusqu'à ce que la vérité soit connue. Voyez ! ce qui arrive à notre époque.

— « Dieu, continue Ballanche, se donna à lui-même un nom, pour que l'homme connût le nom de Dieu. »

— Que, l'on y réfléchisse bien ; le Dieu des anthropomorphistes n'a pas d'autre base ; et, le Dieu des philosophes déistes, est infiniment plus absurde encore ; car, celui-ci, est toujours complétement inutile.

— « L'HOMME SEUL, continue Ballanche, L'HOMME SEUL ENTRE LES ANIMAUX A LE SENTIMENT DE L'EXISTENCE, et il ne l'a que par la parole. »

— Comment, est-il possible : d'être, aussi près de la vérité, sans la voir? C'est, que le prestige fausse le jugement ; rend aveugle. Ballanche n'a pas réfléchi : que, *sentir* n'est autre chose : qu'avoir la sensibilité ; qu'avoir le *sentiment de l'existence;* mais, qu'il y a : sentiment d'existence dans l'éternité ; sentiment d'existence dans le temps ; et, que, cette dernière manière de sentir, n'existe : que, par la parole. S'il avait fait

cette réflexion, il serait arrivé facilement à démontrer : que, si les animaux ne parlent pas ; ils n'ont : ni, le sentiment de l'existence dans le temps ; ni, le sentiment de l'existence dans l'éternité ; parce que : partout, où il y a sentiment d'existence dans l'éternité ; mémoire centrale ou cerveau ; et, société ; le sentiment de l'existence dans le temps ou la parole ; se développe : nécessairement. Un obstacle, néanmoins, aurait pu l'arrêter. Descartes était arrivé, plus loin que lui, sans atteindre le but. C'est, que tous les deux étaient anthropomorphes ; et, quiconque est capable d'admettre, un aussi faux raisonnement : est incapable de bien raisonner : toutes les fois, que son préjugé sera un élément du raisonnement. L'anthropomorphiste et le matérialiste, sont également des aveugles : qui, ne peuvent voir clair : qu'après avoir subi l'opération. Cette opération est longue ; et, voilà pourquoi nous avons tardé, aussi longtemps ; avant, d'aborder la présente discussion.

— « La parole primitive, continue Ballanche, révélée à l'homme est la poésie. »

— Pour Ballanche, la poésie primitive ne se sépare point de la musique. Ainsi, c'est au moyen d'un récitatif : que, le Dieu anthropomorphe a fait la révélation.

— « La poésie, continue Ballanche, est éminemment allégorique, et l'allégorie... consiste dans la faculté d'individualiser, c'est-à-dire de *personnifier* les sentiments et les passions de l'homme. »

(Ballanche, *ibid.*)

— Ainsi, le Dieu anthropomorphe n'a fait : que, *personnifier* notre sensibilité? M. Ballanche! vous frisez le fagot. Heureusement pour vous, les feux de l'anthropomorphisme sont éteints.

Maintenant, et puisque la musique est inséparable de la poésie ; écoutons de la musique sur un autre mode.

— « Les êtres au-dessous de l'homme, dit M. de la Mennais, voient, perçoivent l'univers, le connaissent, mais seulement de cette connaissance imparfaite, etc.

« De leurs rapports avec les choses et de la nature particulière de chacun d'eux dérive leur *langage*, expression composée de l'action directe des objets de la perception sur les êtres qui *perçoivent*, et de leur mode spécial de *sentir* et de *percevoir*, expression encore de l'*instinct* ou de l'énergie spontanée de leur nature même dont il manifeste les lois. Mais pour bien comprendre le langage dans cette classe d'êtres intermédiaires entre les êtres inorganiques et l'homme intelligent, il faut descendre jusqu'aux êtres inorganiques eux-mêmes, car *ils ont leur langage*, et c'est en l'étudiant que nous parviendrons à nous faire une idée exacte du langage propre des êtres supérieurs. »

— Ainsi, c'est en étudiant le langage des cailloux ; que, nous arriverons : à la connaissance de l'origine du langage de l'homme ; à la connaissance des êtres supérieurs aux cailloux. C'est, la série des êtres : dans toute sa rigueur panthéistique.

— « Tout corps frappé, continue M. de la Mennais, rend un son, qu'il nous soit ou non perceptible, et chaque corps frappé rend un son divers. Si cette *langue* est obscure pour nous, ce n'est pas à cause de son imperfection, mais de notre ignorance. »

— Est-il possible de voir, un homme d'un aussi beau talent, faire : un aussi déplorable usage, des analogies? *Langage* signifie : *communication de pensées.*

Dès lors, voilà les cailloux qui raisonnent; et, se communiquent leurs utopies.

— « Là, continue M. de la Mennais, où apparaît avec des formes et plus complexes et plus parfaites *un commencement d'unité individuelle*, *de spontanéité...* »

— Comment, trouvez-vous : une unité réelle; une individualité réelle; une spontanéité réelle; qui a un commencement?

— « .. un commencement d'unité individuelle, de spontanéité, de vie, continue M. de la Mennais, dans les plantes et les zoophytes, dans les animaux même d'un genre plus élevé, mais dépourvus d'organes des sens appréciables pour nous, le langage aussi commence à subir des modifications relatives à la nature de chacun de ces êtres; cependant ces natures diffèrent tant de la nôtre... que nous manquons presque entièrement de moyens de percevoir nettement leur langage spécifique .. Toujours est-il que les êtres de l'organisation même la plus simple ont avec le monde extérieur des relations PERÇUES d'eux à un certain degré et d'une certaine manière, et qu'à ces perceptions correspond un mode de manifestation qui constitue le langage propre de cette classe d'êtres. »

— Voilà bien le panthéisme, dans toute sa pureté. Nous ne reprocherons point à M. de la Mennais d'avoir quitté l'anthropomorphisme pour le panthéisme; ils sont aussi opposés à la raison, l'un que l'autre; et, M. Cousin dit : qu'il est impossible de quitter l'un, sans aller à l'autre. Ce, que nous reprocherons à M. de la Mennais; c'est, de ne pas se reconnaître : de la secte, dont il porte la bannière. M. Cousin, est tout aussi panthéiste, dans ses doctrines, que M. de la Mennais peut l'être dans celles qu'il professe actuellement; et, M. Cousin aussi se défend d'être panthéiste. Quand, donc, sera-t-on d'accord : avec soi-même?

— « En continuant à s'élever, poursuit M. de la Mennais, dans la série des êtres organiques, on arrive aux animaux moins distants de l'homme.

. . . . . .

« La voix manifeste, exprime les perceptions, les sensations, les volitions, qu'elles resultent originairement d'une cause soit interne, soit externe. Par elles s'établissent entre les êtres les relations qui les unissent, et spécialement celles que détermine l'instinct. Ce par quoi il se manifeste individuellement est en même temps le moyen de leurs communications réciproques, et les rapports entre leurs langues... »

— Du moment qu'il a été admis : que, les cailloux parlent ; il ne doit plus y avoir de difficulté, pour accorder la parole : aux huîtres : et aux araignées.

— «... et les rapports entre leurs langues, considérées, continue M. de la Mennais, dans ce qu'elles ont de divers, représentent les rapports entre leurs natures diverses ; d'où il suit que plus les natures sont rapprochées, et conséquemment les rapports étroits et nombreux, mieux une espèce entend la langue d'une autre espèce ; et que ces mêmes langues, exprimant les rapports de convenance et de disconvenance, les rapports sympathiques et les rapports hostiles, sont un des moyens par lesquels chaque être, averti de ses relations avec les autres amis, ou ennemis, POURVOIT à sa conservation. »

— Ainsi, comme c'est, dans les êtres inorganiques, qu'il faut étudier : le langage des êtres organiques ; et, sans doute *vice versa;* il faut en conclure : que, si les pierres ne se sauvent point, quand on veut les prendre dans la carrière ; ou, ne mordent point celui qui les en arrache ; c'est qu'elles n'ont ni jambes ni dents. Ce n'est pas la volonté, qui leur manque.

— « Cela posé, continue M. de la Mennais, il devient facile de concevoir l'origine du langage chez les animaux. »

— Nous prions nos lecteurs : de lire, avec atten-

tion, le passage suivant de M. de la Mennais ; et, surtout de le relire : lorsque, nous aurons démontré : que, les animaux n'ont point la sensibilité réelle ; mais, seulement la sensibilité apparente. Après cette démonstration et à chaque fois que M. de la Mennais, à propos des animaux, prononcera les mots : *sensations, être sentant, perception, conscience*, etc.; nos lecteurs ajouteront : *en apparence;* et, ils auront *un tableau de grand maître.*

— « Toute perception, continue M. de la Mennais, toute sensation implique une condition organique, une certaine modification de l'appareil nerveux auquel est *liée la faculté de sentir*... »

— Pour M. de la Mennais, la faculté de sentir est universellement répandue ; c'est, *l'inséparabilité du phénomène et de la substance* professée par M. Cousin ; et, dont nous avons parlé au chapitre v.

— « ... en ce sens, continue M. de la Mennais, qu'il la détermine en la limitant. Le même appareil détermine aussi et de la même manière l'exercice de la force productrice du mouvement ou de l'action de chaque organe, par conséquent de l'organe vocal. Lors donc qu'une cause interne ou externe réalise dans l'*être sentant* la condition inséparable de la *sensation*, cette modification de l'appareil nerveux détermine de sa part une action correspondante sur l'organe vocal originairement lié, *en vertu de la nature même de l'être*, aux organes internes de la sensation. L'influx nerveux le met en mouvement, la voix est produite ; et la voix est le retentissement de la nature intime de l'être, parce qu'elle résulte de son organisation spécifique, laquelle est elle-même *le résultat*, l'expression extérieure de sa nature essentielle. »

— C'est-à-dire, que, toutes ces expressions sont absolument *nécessaires;* ce qui est très-vrai. Alors l'a-

nimal est une machine organique, ayant un organisme : dont les expressions paraissent représenter *de la sensibilité*. Mais, supposez : que, la sensibilité réelle n'y soit pas. La machine n'en ira pas moins, puisque tout y est nécessaire. Le tout est de démontrer : que, la sensibilité réelle n'y est pas. Cette démonstration faite, le tableau de M. de la Mennais est admirable, nous le répétons. Si, cette démonstration ne peut se faire ; le tableau de M. de la Mennais reste le meilleur résumé ; que, nous puissions avoir : de la réalité du matérialisme. Nous acceptons le dilemme, pour ne le rendre que, résolu.

— « Le phénomène physique de la voix, continue M. de la Mennais, radicalement le même que celui du son que rend lorsqu'il est frappé un corps inorganique... »

— Il est impossible d'être plus clair ; et de mieux assimiler : l'animal à la pierre. Nous le répétons, le dilemme est bien posé. Il faut qu'il soit démontré : que l'animal n'a pas plus de sensation que la pierre, et, la pierre : pas plus qu'un pur phénomène de mouvement ; ou, sinon : le matérialisme est démontré.

— « ... en diffère seulement, continue M. de la Mennais, par son caractère spontané et par une plus grande complication. »

— Il n'y a pas de différence, quant à une spontanéité figurément dite, dépendante de la nécessité. La pierre, en repos apparent, a des mouvements molécu-

laires aussi illusoirement spontanés ; que, ceux de la terre et de l'animal. Si nous n'entendons pas le son, le bruit, que tout mouvement produit; et, qui est un langage, selon M. de la Mennais ; c'est que notre ouïe est trop faible.

— « En un mot, continue M. de la Mennais, *la voix est le son modifié par les lois physiologiques*, LE SON ANIMÉ. »

— Est-ce clair, de matérialisme ? Le son *animé!* c'est-à-dire : l'âme dérivant de l'organisation de la matière.

— « Et, continue M. de la Mennais, *la condition organique* CORRESPONDANTE *à la sensation...* »

— Ici, et à son insu ; ou, tout au moins contre ses principes ; M. de la Mennais énonce clairement : que, *la sensation, chez les animaux, n'est qu'apparente; n'est qu'une condition organique,* CORRESPONDANTE *à la sensation.*

— « ... variant, continue M. de la Mennais, indéfiniment, comme la sensation même ; à chacune de ces variétés correspond *nécessairement* une modification analogue dans l'action de l'appareil nerveux sur l'organe vocal, d'où les nuances de la voix non moins nombreuses que les nuances de la sensation, et les impulsions de l'instinct dans ses rapports avec les relations des individus de chaque espèce entre eux et des espèces entre elles. »

—Tout ce que vient de dire, M. de la Mennais, du langage des animaux peut se dire : du langage des

atomes chimiques, épars dans une solution; et, reformant des combinaisons, d'après les lois de l'affinité. Du reste, dans la théorie de M. de la Mennais, chez les atomes chimiques il y a *être sentant, immatérialité limitée par la matière.* Une fois qu'il est reçu : que, le chien sent; la théorie est logique; et, sous peine d'être un mauvais logicien; il faut l'admettre : dans toute sa rigueur.

— « Ainsi, continue M. de la Mennais, pour suivre en quelque sorte dans ses phases successives cette génération du langage chez les animaux, les objets extérieurs *agissent* sur eux et se *manifestent* à eux, et ils ont la *conscience* de cette manifestation, de cette action, comme ils ont la conscience de l'action interne de leur propre nature ou des impulsions de l'instinct. »

— Pour agir, *réellement;* pour se manifester, RÉELLEMENT; pour avoir conscience, RÉELLEMENT; il faut : que, le verbe soit développé. M. de la Mennais prétend-il : que, le verbe est développé, dans toute la série des êtres phénoménaux? Il paraît que oui. Que dire : à ces choses-là?

— « Cette double action, continue M. de la Mennais, serait contradictoire aussi bien que *la conscience qu'ils en ont,* si elle ne produisait en eux des modifications effectives, ou si, en d'autres termes, elle ne déterminait un certain état organique. »

— Voilà une singulière manière de prouver : que, les animaux ont conscience de ce qu'ils paraissent faire.

— « Cet état organique, continue M. de la Mennais, implique à son

tour une détermination correspondante de l'influx nerveux, l'*appareil sensitif étant identique avec l'appareil nerveux*, etc.....

.....

« Que si maintenant, nous élevant au-dessus de cette classe d'êtres privés de véritable intelligence... »

— Selon M. de la Mennais, il y a donc : intelligence véritable, ou réelle ; et, intelligence fausse, ou illusoire. Dès lors : comme, l'intelligence réelle, considérée comme développée dans le temps ; et la sensibilité réelle, considérée comme développée dans le temps, sont absolument identiques ; il s'ensuit : qu'il y a, de l'aveu même de M. de la Mennais : sensation véritable, ou réelle ; et, sensation fausse, ou illusoire. Donc, toujours selon M. de la Mennais ; comme l'intelligence, véritable ou réelle, appartient exclusivement à l'homme ; la sensation véritable ou réelle, appartient exclusivement à l'homme. Est-ce bien là : ce, que l'illustre écrivain a voulu dire ?

— « . . nous recherchons, continue M. de la Mennais, l'origine du langage humain... »

— Ce que c'est : que, de mal déterminer la valeur des expressions ! Quand, ce mot *langage* est bien déterminé ; quand il signifie : expression de *pensée;* et, que l'homme est donné comme *être pensant; tout ce qui pense est homme,* et, l'expression *langage humain,* devient : un pléonasme qui fait pitié.

— « . . . il est aisé de voir, continue M. de la Mennais, que tout ce que nous avons dit des animaux s'applique à l'homme, en tout ce qui touche ses rapports avec l'univers. »

— M. de la Mennais nous a dit : que, tout ce que les animaux paraissent faire, est fait : nécessairement. Quant à l'univers, l'homme en fait évidemment partie. Il s'ensuit : que, tout ce que l'homme fait, est fait : nécessairement. Dès lors, point de morale. Cette doctrine, est celle du panthéisme ; dans lequel tombe nécessairement : tout anthropomorphiste, qui veut être logicien.

— « Semblable à eux, continue M. de la Mennais, par ses sens externes et internes, *il perçoit comme eux* les phénomènes ; comme eux il manifeste les impressions qu'il en reçoit, ses impressions variées et tout ce que l'énergie essentielle de sa nature développe en lui *spontanément*. »

— C'est-à-dire : comme, chez les animaux : une spontanéité illusoire, dérivant de l'organisme, et, des impressions qu'il reçoit ; ce qui est : une singulière spontanéité.

— « Dépendant, continue M. de la Mennais, des mêmes lois que le langage des êtres inférieurs, ce premier langage a le même caractère de NÉCESSITÉ, et conséquemment de fixité, d'universalité. Étant donné l'homme dans son intégralité organique, il constitue l'une de ses fonctions naturelles, nécessaires, comme la nutrition, la respiration. Spontané partout, partout identique, tous les hommes le parlent et l'entendent aussi à quelque degré ; il exprime les rapports de l'homme avec le monde phénoménal, et sa nature comme être *animé* (1), doué d'instinct et de la faculté de *sentir*. »

— De sentir comme les animaux. Jusque-là, l'homme n'existe pas encore ; il n'y a que l'animal.

— « Mais, continue M. de la Mennais, l'univers n'est pas le seul objet de sa vision. »

(1) Animé : comme les animaux.

— Et, qu'est-ce qu'il voit d'autre que l'univers, s'il vous plaît? Dites : nous écoutons.

— « S'il perçoit, continue M. de la Mennais, la lumière physique par les sens qui lui sont communs avec les animaux, il perçoit encore intérieurement la pure lumière qui manifeste ce que les sens ne peuvent atteindre, la lumière essentielle, identique avec la parole... »

— Et, pourquoi l'homme, élevé dans l'isolement, loin d'avoir l'usage de la parole, n'a-t-il pas même, dans le temps la perception de lui-même ? Pourquoi le sourd-muet aveugle de naissance, ne l'a-t-il pas davantage, quoiqu'élevé au sein de la société; à moins : que, le verbe ne lui soit communiqué ? Pourquoi, l'enfant ayant déjà parlé et égaré ensuite dans les bois, perd-il : l'usage de la parole; la mémoire; et la connaissance de lui-même? Cette origine de la parole; vaut : celle de la révélation.

— « ... le verbe infini, continue M. de la Mennais, et dans cette lumière il voit Dieu, et en Dieu l'immuable, le vrai, les idées, les causes éternelles, la vision de Dieu, etc. »

— Voilà, M. de la Mennais : sur le terrain du mysticisme. Nous l'y abandonnerons. Nous n'aimons point à nous trouver : sur un sol mouvant.

— « Attribuer au langage, continue M. de la Mennais, une origine surnaturelle, la placer dans une révélation autre que celle qui implique la pensée même, c'est-à-dire la manifestation de son objet et la vision naturelle de cet objet qui est Dieu, c'est simplement avouer l'ignorance où l'on est de sa véritable origine ou de ses causes immédiates. »

— Tout cela est possible, pour ce qui concerne

l'ignorance de l'origine du langage. Quant à la vision de Dieu, cela encore appartient au mysticisme. Le fait est : que, M. de la Mennais, n'a point, plus que les autres ; et, peut-être moins que les autres, expliqué : l'origine de la parole.

— « La parole, continue M. de la Mennais, coexiste avec la pensée ; elle en est le rayonnement, la splendeur ; et la pensée, la vision du vrai étant naturelle à l'homme, la parole lui est naturelle aussi. »

— Cela signifie-t-il : que, l'homme, élevé isolément, pense et parle ? C'est faux. Cela, signifie-t-il : que, l'homme pense et parle, en société, par le seul effet de la société ? C'est ce qui était à démontrer. Alors, pourquoi les chiens ne parlent-ils pas ; et, n'ont-ils pas trouvé le carré de l'hypoténuse ? Nous répétons : que, M. de la Mennais n'a pas fait faire : un seul pas à la question.

— « Il voit Dieu, continue M. de la Mennais, et se voit en Dieu, etc. »
(M. DE LA MENNAIS, *Esquisse d'une philosophie*, t. III.)

—Une fois que le Dieu panthée, ou le Dieu créateur se trouvent mêlés dans une question ; le plus sage est de l'abandonner.

En mettant sous les yeux de nos lecteurs ce qui a été dit sur l'origine du langage, nous n'avons eu égard à aucune espèce d'ordre, et nous l'avons fait après réflexion. Si nous avions suivi un ordre chronologique, nos lecteurs, involontairement, auraient été distraits par le désir de reconnaître comment l'idée antérieure

avait servi au développement de l'idée postérieure ; et ils auraient pris une peine inutile : puisque, sur ce sujet, chacun a déraisonné à sa manière, sans s'inquiéter : de ce qui avait été dit, avant lui. En général, vouloir trouver de l'ordre, où, il n'y en a pas; est : non-seulement inutile ; mais nuisible. Cette faute existe : pour, quiconque adopte un système, comme vérité ; avant, qu'il n'ait été démontré comme tel. Car, où l'ordre n'est pas encore reconnu, il est, pour celui qui l'ignore, comme n'existant pas. Une fois tombé dans l'erreur, de prendre un système pour vérité ; on ploie les faits à son système, si on traite de physique ; ou, l'on se soumet aux faits historiques, si l'on traite de morale. En physique, tout raisonnement, qui est en opposition avec les faits *bien observés*, est : mauvais. En morale, tout fait qui paraît en opposition, avec un raisonnement rendu incontestable, prouve : que, la conséquence, tirée de ce fait moral, est mal déduite. Les corps tombent avec des vitesses représentées par la série des nombres impairs. Voilà, un fait physique bien observé. Tout raisonnement, quelque clair qu'il puisse paraître, et qui les fera tomber, avec des vitesses représentées par la série des nombres pairs, sera mal établi. Au moral, tout raisonnement, une fois démontré incontestable, doit dominer les faits auxquels ils se rapportent. Un raisonnement, facilement rendu incontestable, dit : qu'aussi longtemps, que la vérité ne peut être démontrée, d'une manière incontestable ; le despotisme, ou le monopole des développements de l'intelligence, ou la compressi-

bilité de l'examen, ou l'esclavage du plus grand nombre : doit exister. Ceci, une fois démontré, lorsqu'un fait moral se présentera comme donnant un démenti à ce raisonnement ; soyez certain : que, ce fait est mal observé ; et, qu'une meilleure observation confirmera le raisonnement primitif. La prétendue liberté des Grecs, des Romains, des sauvages, etc., sont de véritables libertés pour rire.

C'est donc, sans rapport à aucune espèce d'ordre chronologique que nous allons examiner, avec quelque détail : ce que Condillac a dit : sur l'origine du langage.

— « Considérons, dit Condillac, un homme au premier moment de son existence ; son âme éprouve d'abord différentes *sensations*... »

— Du moment, qu'une seule idée indéterminée, entre dans une proposition ; il est de toute impossibilité, de marcher vers la vérité. Ici, le mot sensation est complétement indéterminé ; parce qu'il y a : sensation *dans l'éternité*, c'est celle qui existe avant le développement du verbe ; et, sensation *dans le temps*, après que ce développement existe. Cette indétermination fait : que, Condillac va confondre : la valeur du mot *sensation*, avec la valeur du mot *pensée*. Dès lors, il n'y a pas de raison, pour que l'enfant ne puisse parler avant sa naissance. Aussi, Condillac ne dit pas : au premier moment de sa *naissance*, mais au premier moment de son existence. Voilà, la pensée existant à la conception ; sinon : il devient aussi licite de faire

avorter une femme que, de lui faire prendre un émétique. Toute pensée est une sensation ; mais, toute sensation n'est pas une pensée. Voyez ce que nous avons dit au chapitre v du présent livre. Comment trouvez-vous aussi : *un être réel,* qui a *un premier moment d'existence?*

— « ... telles, continue Condillac, que la lumière, les couleurs, la douleur, le plaisir, le mouvement, le repos : voilà ses premières pensées.

« Suivons-le dans les moments où il commence à *réfléchir* sur ce que les sensations occasionnent en lui, et nous le verrons se former des idées des différentes opérations de son âme, telles qu'apercevoir, imaginer : voilà ses secondes pensées. »

—Toujours sans signes. Voyez-vous cet enfant, dans le ventre de sa mère, qui réfléchit : sur le plaisir, la douleur, le mouvement, le repos, etc. Certes, rien ne peut l'empêcher de trouver le carré de l'hypoténuse. Et, voilà ce que le dix-huitième siècle a écouté : avec admiration !

Et, pourquoi Condillac, cependant une des plus belles intelligences qui aient existé, a-t-il dit tant de folies? Pour, n'avoir pas su se soustraire aux préjugés. Quand on est anthropomorphiste, on croit : que, des êtres réels, peuvent avoir des premiers moments d'existence. Si, on le nie, on devient panthéiste; et, l'on tombe dans l'être unique. Quand on croit : que, l'âme peut penser par elle-même, on s'imagine : que, des traités de géométrie peuvent être faits : par des embryons, encore amorphes.

— « Ainsi, continue Condillac, selon que les objets extérieurs agissent sur nous, nous recevons différentes *idées* par les sens. »

— Toujours, avant les signes, remarquez-le-bien! Parce qu'un enfant, chez lequel le verbe n'est pas développé, peut rêver comme un homme; et, qu'il voit dans son rêve le chien qui l'a effrayé étant éveillé; Condillac appelle *idée* : l'image du chien; parce que le mot *idée* signifie *image*. Mais, cette image avant le développement du verbe, n'est qu'une sensation; et, une sensation dans l'éternité. Cette image, ne mérite même le nom de sensation, au propre; que, si l'animal, qui l'éprouve, a le sentiment de l'existence. Car, s'il est une fois prouvé; qu'un animal peut ne pas avoir le sentiment de l'existence, ou la sensibilité; il est évident : que la prétendue sensation se bornera à un effet de cause extérieure sur l'organisme; et, la prétendue image du chien sera une répétition, par un résultat de l'organisation, de ce qui a eu lieu par suite de cause extérieure. Nous ne pouvons trop le répéter : l'indétermination, de la valeur des expressions, est la source : de toutes les erreurs.

— « Et, continue Condillac, selon que nous réfléchissons (1) sur les opérations que les sensations occasionnent dans notre âme... »

— Comment, dans notre âme? L'âme a donc un intérieur? Prenons que ce soit une expression figurée; et, que vous ayez voulu dire : que, l'âme agit alors. Voilà, donc, l'âme active; avant que les signes n'existent? Et, cependant, Condillac donne des exemples : qu'avant l'usage des signes, il n'y a point action

(1) Toujours sans le secours des signes.

réelle ? D'où vient cette erreur ? De confondre l'âme avec la force vitale. Une fois, cette erreur commise ; elle donne lieu à mille autres.

— « ... nous acquérons, continue Condillac, toutes les idées que nous n'aurions pu recevoir des choses extérieures.

. . . . . .

« Le péché originel a rendu l'âme si dépendante du corps que...

. . . . . .

« L'âme peut donc absolument, sans le secours des sens, acquérir des connaissances. Avant le péché elle était dans un système tout différent de celui où elle se trouve aujourd'hui. Exempte d'ignorance et de concupiscence, elle commandait à ses sens, en suspendait l'action et la modifiait à son gré. Elle avait donc des idés inférieures à l'usage des sens, etc. »

— Que dire, de pareilles propositions ? Rien... sinon qu'il est impossible d'être anthropomorphiste et de bien raisonner. Un anthropomorphiste pourra être un bon artiste. Mais un bon raisonneur ? Jamais !

— « Il est d'abord bien certain, continue Condillac, que rien n'est plus clair et plus distinct que notre perception quand nous éprouvons quelque sensation. »

— Il est d'abord bien certain : que, les sensations existent avant les signes ; et, qu'il n'y a de perception qu'après. Percevoir, c'est raisonner ; et, avant les signes, il n'y a pas de raisonnement possible. Voilà qui est clair... dans l'hypothèse : que, nous soyons capables de raisonner : réellement ; plus qu'illusoirement. Un peu plus loin, Condillac dit :

— « J'avertis que dans mon langage, avoir des idées « claires et distinctes, ce sera, pour parler plus brève-

« ment, avoir des idées ; et avoir des idées obscures « et confuses, ce sera n'en point avoir. »

Cette phrase a été faite, par Condillac, pour contrarier les cartésiens. Il ne se doutait peut-être pas : que, ni lui-même ; ni l'humanité ; n'avait pas encore eu une seule idée claire ; et, par conséquent, selon lui : une seule idée. Nous allons voir : comment, Condillac comprend : l'idée la plus simple.

— « La perception, continue Condillac, ou l'impression occasionnée dans l'âme par l'action des sens... »

— L'impression occasionnée dans l'âme par l'action des sens, est : une sensation ; et, non une perception. Une perception est un raisonnement.

— « ... est, continue Condillac, la première opération de l'entendement. »

— Que signifie ce galimatias ? L'entendement n'est pas un être ; et il n'y a que des êtres réels, ou supposés réels ; qui sont dits : OPÉRER. Le reste FONCTIONNE.

— « L'idée, continue Condillac, en est telle qu'on ne peut l'acquérir par aucun discours. »

— Quand on s'exprime ainsi ; c'est qu'on n'a pas d'idée claire. Une sensation est une modification : du sentiment de l'existence ; une modification de la sensibilité ; une modification de l'âme ; si : âme il y a. Une perception est une sensation liée à d'autres ; une sensation dans le temps ; un raisonnement : enfin.

— « Je distingue, continue Condillac, trois sortes de signes : 1° les signes accidentels ou les objets que quelques circonstances particulières ont liés avec quelques-unes de nos idées... »

— De cette manière; tout est signe ou peut être signe. Il n'y a de signes, proprement dits : que, ceux qui représentent une idée; et, primitivement : signe et idée sont simultanés. Pas de signes, sans idées; pas d'idées, sans signes.

— « ... en sorte, continue Condillac, qu'ils sont propres à les réveiller; 2° les signes naturels ou les cris que la nature a établis... »

— La nature n'a rien établi, la nature n'est pas un être; et, il y a la nature organique et la nature rationnelle. Quand on se sert, ainsi, de mots indéterminés; on n'est clair : que pour ceux qui ferment les yeux.

— « ... pour, continue Condillac, les sentiments de joie, de crainte, de douleur, etc.;... »

— Voilà les sentiments établis : sur toute la ligne animale. Avant Copernic, Condillac eût affirmé : que le soleil tournait autour de la terre.

— « 3° ... les signes, d'institution, continue Condillac, ou ceux que nous avons nous-mêmes choisis, et qui n'ont qu'un rapport arbitraire avec nos idées. »

— Ceux-ci, sont exclusivement signes; seuls, ils SIGNIFIENT; et, quand les autres SIGNIFIENT; c'est, qu'ils ont été faits SIGNES : par le raisonnement.

— « Ces signes, continue Condillac, ne sont point nécessaires pour l'exercice des *opérations* qui précèdent la réminiscence. »

— Ces prétendues *opérations*, sans opérateurs, sont : la perception ; la conscience ; et l'attention. Avant l'usage des signes réels ; avant le développement du verbe ; il n'y a : ni perception ; ni conscience ; ni attention.

— « Car, continue Condillac, la perception et la conscience ne peuvent manquer d'avoir lieu tant qu'on est éveillé, etc. »

— Toujours des idées, par affirmation. Voilà le fait de Condillac. Il nous a dit : que, du premier moment de son existence l'homme a des pensées ; et, probablement, penser c'est avoir : perception, conscience. Peut-être Condillac se réservait de dire, jésuitiquement : que, jusqu'après le développement du verbe, l'homme reste endormi. C'est vrai : jusque-là, il dort dans l'éternité. Il fait, successivement, de bons ou de mauvais rêves ; mais, qui n'ont entre eux aucune liaison.

— « Mais, continue Condillac, supposons un homme qui n'ait l'usage d'aucun signe arbitraire. Avec le seul secours des signes accidentels, *son imagination* et sa réminiscence *pourront déjà avoir quelque exercice.* »

— Voulez-vous être admiré des sots ? Servez-vous d'expressions indéterminées ; et, soyez affirmatifs : pour ne point fatiguer vos lecteurs par le doute. Voilà, le secret du succès de Condillac. Au propre, il n'y a imagination ; que, là où il y a un imaginateur ; et, avant

le développement du verbe, il n'y en a pas. Appeler imagination, un rêve ou une hallucination; c'est abuser du langage. Une pareille imagination se nomme un cerveau. Vous venez de voir : que, l'imagination de l'homme, sans signes réels, peut déjà avoir quelque exercice. Avant, que l'alinéa soit terminé; Condillac dira le contraire.

— « C'est-à-dire, continue Condillac, qu'à la vue d'un objet, la perception à laquelle il s'est lié pourra se réveiller, et qu'il pourra la reconnaître pour celle qu'il a déjà eue. Il faut cependant remarquer que cela n'arrivera qu'autant que quelque cause étrangère lui mettra cet objet sous les yeux. Quand il est absent, l'homme que je suppose n'a point de moyens pour se rappeler de lui-même, puisqu'il n'a à sa disposition aucune des choses qui pourraient être liées. Il ne dépend donc point de lui de réveiller l'idée qui y est attachée. Ainsi l'*exercice de son imagination n'est point encore en son pouvoir.* »

(Chap. IV, § 37.)

— C'est précisément, le contraire de ce qu'il vient de dire. Le fait est : qu'avant le développement des signes, l'homme n'a aucune espèce de pouvoir; c'est une machine vivante, unie à un principe sentant. Alors, ce principe, l'âme, est exclusivement : *passif;* l'organisme fonctionne.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

BINDING SECT. SEP 1 9 1969

H
33
C685
t.3

Colins, Jean Guillaume César
Alexandre Hippolyte
Science sociale

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 12 25 05 008 5